

SCoT Périgord
Vert



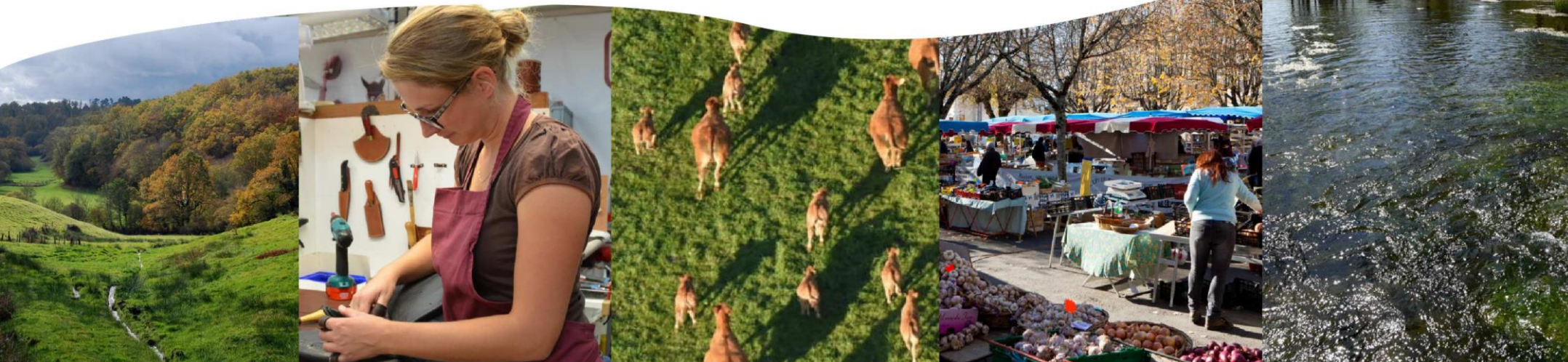
Terre de caractère

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DU PÉRIGORD NONTRONNAIS

État initial de l'environnement

Adaptation de l'état initial de l'environnement du SCoT du Périgord Vert réalisé en 2020

Février 2022





SCoT Périgord Vert
Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert
Avenue Ferdinand Beyney
24 530 CHAMPAGNAC-DE-BELAIR
05 53 06 04 07
scot.perigord-vert@netcourrier.com
www.scotperigordvert.com



SDE 24
Syndicat Départemental d'Énergies
7 Allées de Tourny
24019 PÉRIGUEUX CEDEX
05 53 06 62 00
accueil@sde24.fr
www.sde24.fr



PERIGORD NONTRONNAIS
Communauté de communes Périgord Nontronnais
48-50 rue Antonin Debidour
24300 NONTRON
05 53 60 33 88
contact@perigord-nontronnais.fr
www.perigord-nontronnais.fr



AERE
Alternatives pour l'énergie, les énergies renouvelables et l'environnement
Bureau d'études AERE
3 impasse de la Retourde
73100 Aix-les-Bains
04 15 09 82 00
contact@aere.fr
www.aere.fr



CAIRN Territoires
11, chemin de Jacobé
31 410 MONTAUT
07 69 77 15 85
prunetchristophe@yahoo.fr

Jean-Yves CHAPUIS
Sociologue
urbaniste

Jean-Yves CHAPUIS
2, rue Jacques Gabriel
35 000 RENNES
06 08 43 28 90
jychapuis.rennes@wanadoo.fr



ECTARE Centre-Ouest
5 bis, place Charles de Gaulle
19 100 BRIVE
05 55 18 91 60
contact@ectare.fr



Relief urbanisme
Les Jardins
46 200 SAINT-SOZY
05 65 41 27 58
relief.urbanisme@gmail.com



Rural Concept
430, av. Jean Jaurès
46 004 CAHORS Cedex 9
05 65 20 39 30
rural.concept@adasea.net



Pyrénées Cartographie
3, rue de la fontaine de Crastes
65 200 ASTÉ
05 62 91 46 86
guillaume.arlandes@pyrcarto.fr

Crédit photos de couverture : galerie du SCoT

SOMMAIRE

1 | SITUATION DE LA CC PÉRIGORD NONTRONNAIS (CCPN) ET DU SCOT.... 5

SITUATION GÉOGRAPHIQUE	5
SITUATION ADMINISTRATIVE	5

2 | ENVIRONNEMENT PHYSIQUE 7

CONTEXTE CLIMATOLOGIQUE	7
GÉOLOGIE - PÉDOLOGIE	12
RELIEF.....	15

3 | PAYSAGE ET PATRIMOINE 19

CONTEXTE GÉNÉRAL	19
DYNAMIQUE DU PAYSAGE	27
ORGANISATION DE L'ESPACE.....	29
RECONNAISSANCE DU PAYSAGE	32
ANALYSE DES PERCEPTIONS.....	37

4 | ENVIRONNEMENT NATUREL..... 39

TERRITOIRE À ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	39
ZONAGES D'INVENTAIRES	46
DÉFINITION DES GRANDES UNITÉS ÉCO-PAYSAGÈRES.....	48
LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU SECTEUR - TRAMES VERTE ET BLEUE.....	52

5 | CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ÉNERGIE.....89

6 | RESSOURCES EN EAU90

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL	90
LES EAUX SOUTERRAINES	95
LES EAUX DE SURFACE	105
LES USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU.....	112
LES PLANS D'EAU	118

7 | RESSOURCES DU SOUS-SOL.....120

8 | GESTION DES DÉCHETS123

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE.....	123
ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPN.....	124

9 | RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS.....128

LES RISQUES NATURELS	128
RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	148
NUISANCES ET POLLUTIONS	151



Source : galerie du SCoT

1 | Situation de la CC du Périgord Nontronnais (CCPN) et du SCoT

Sources : DDT 24 – Diagnostic partagé des services de l’Etat - Caractéristiques et dynamiques du territoire – 07/12/2017 ; ELAN – Étude stratégique d’accueil et de développement économique en Périgord vert – Comité de pilotage phase 1 – 31/01/2018 ; site perigord-limousin.fr

Situation géographique

La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (CCPN) fait partie du territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Périgord Vert. Elle est située en région Nouvelle Aquitaine, au nord du département de la Dordogne (24) et aux limites de deux départements (Charente et Haute-Vienne).

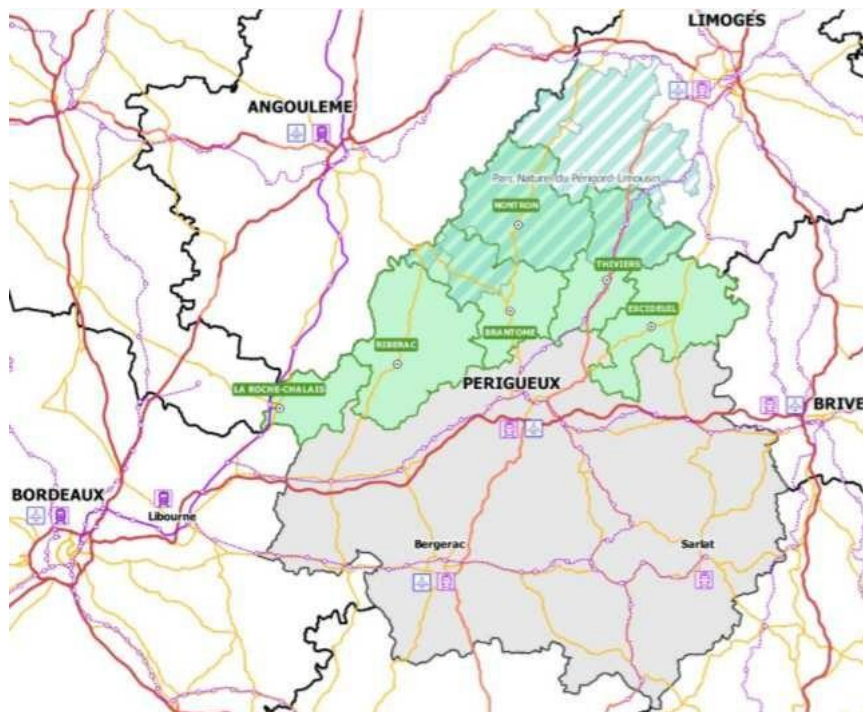


Figure 1 - Situation géographique du SCoT du Périgord-Vert (source : DDT 24)

Le territoire est situé entre Bordeaux, Angoulême, Limoges, Brive-la Gaillarde et Périgueux.

Le nord du périmètre du SCoT du Périgord Vert partage une identité territoriale avec le sud de la Haute-Vienne, qui s’inscrit dans le Parc Naturel Régional du Périgord Limousin.

La ville de Nontron constitue le principal bassin de vie du territoire.

Situation administrative

La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (CCPN) est née de la fusion des communautés de communes du Haut Périgord et du Périgord Vert Nontronnais au 1er janvier 2017. Le territoire comprend donc les 28 communes de ces anciennes collectivités.

Comme mentionné précédemment, elle fait partie du SCoT Périgord Vert, dont le périmètre a été arrêté par le préfet le 30 décembre 2015.

Le SCoT se compose de 150 communes du département de la Dordogne, à l’échelle du Pays du Périgord Vert, réparties sur les arrondissements de Nontron et de Périgueux.

Il s’étend sur une superficie totale de 3030 km², regroupé autour de six intercommunalités :

- CC du Périgord Limousin ;
- CC Isle-Loue-Auvézère en Périgord ;
- CC Dronne et Belle ;
- CC du Périgord Nontronnais ;
- CC du Pays Ribéracois ;
- CC du Pays de Saint-Aulaye.

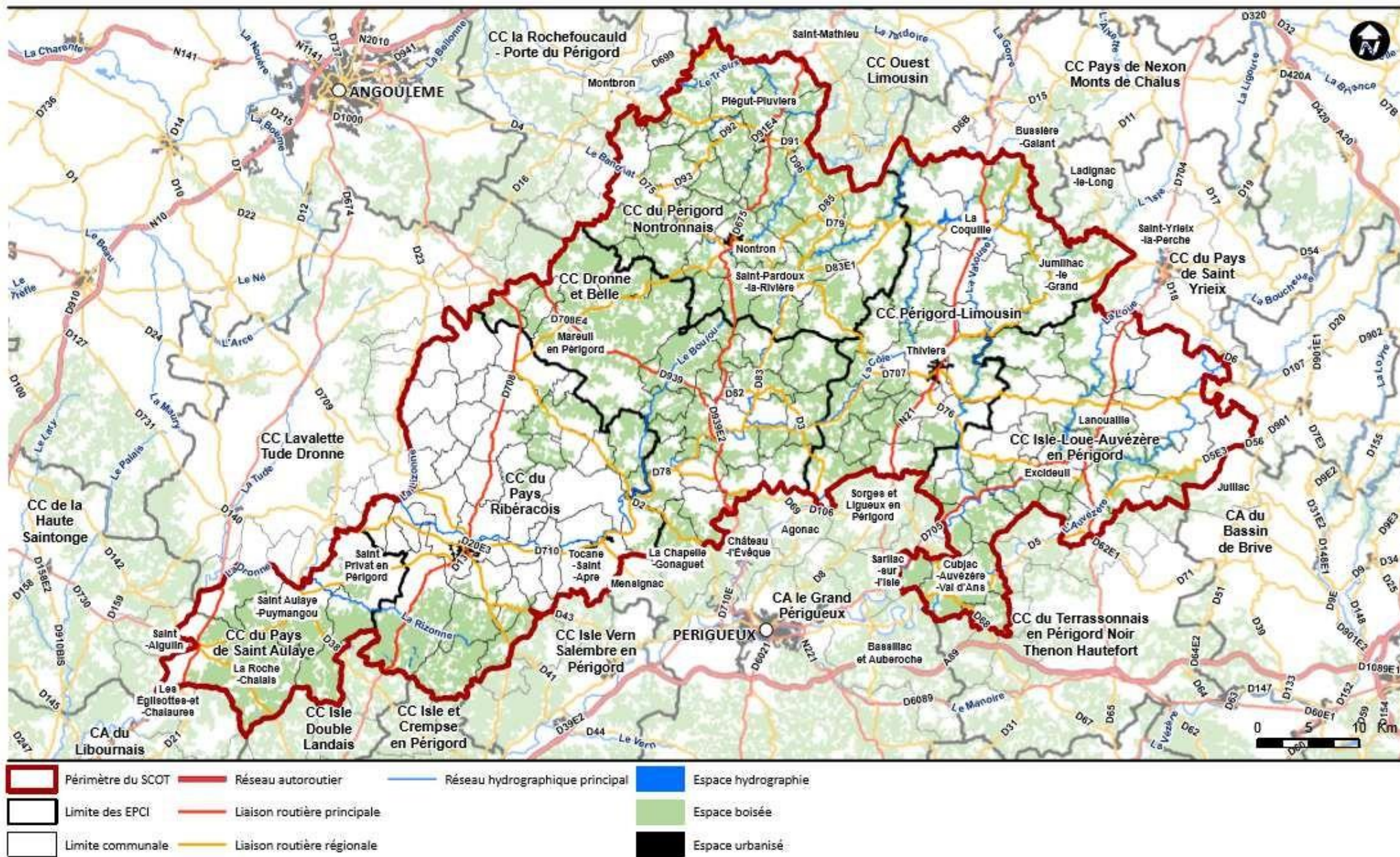


Illustration 1 - Périmètre du SCOT du Pays du Périgord Vert (Source : perigord-limousin.fr)

2 | Environnement physique

Contexte climatologique

Sources : site dordogne-perigord.com, site météo France, base de données Météorage, données des stations de Périgueux, La Coquille, Saint-Aulaye ; cartesfrance.fr ; espritdepays.com ; windfinder.com

Le Périgord, comme le reste du département de la Dordogne **jouit d'un climat tempéré de type océanique** grâce à l'influence du Gulf-Stream, dont les eaux tièdes viennent réchauffer la façade océane de l'Europe et de la France. Cependant ; d'ouest en est, l'effet modérateur de l'océan atlantiques'atténue. Le Périgord est une terre de transition subissant à la fois les influences du climat océanique (littoral aquitain) et celles du climat semi montagnard (des marches occidentales du massif central).

Le climat du Périgord est également instable et se traduit par l'alternance de soleil, de pluies et de giboulées, souvent dans la même journée. On constate aussi de grandes variations de températures entre le nord et le sud du Périgord (comme au niveau du département) liées tout d'abord à l'altitude mais aussi à la variété des expositions et la configuration du sol. Les précipitations sont variables entre le nord et le sud.

Le printemps est souvent pluvieux mais avec des températures relativement douces. L'été est bien souvent sec avec des températures assez élevées. Le soleil est généralement omniprésent même si les orages viennent souvent chahuter l'atmosphère. L'automne et l'hiver sont généralement doux et humides, ponctués d'épisodes de froid rarement intenses, sauf exceptions. L'hiver est également marqué par des coups de vent assez fréquents.

La neige est plus fréquente au nord-est du Périgord, sur les contreforts du Massif central, là où le relief est le plus élevé.

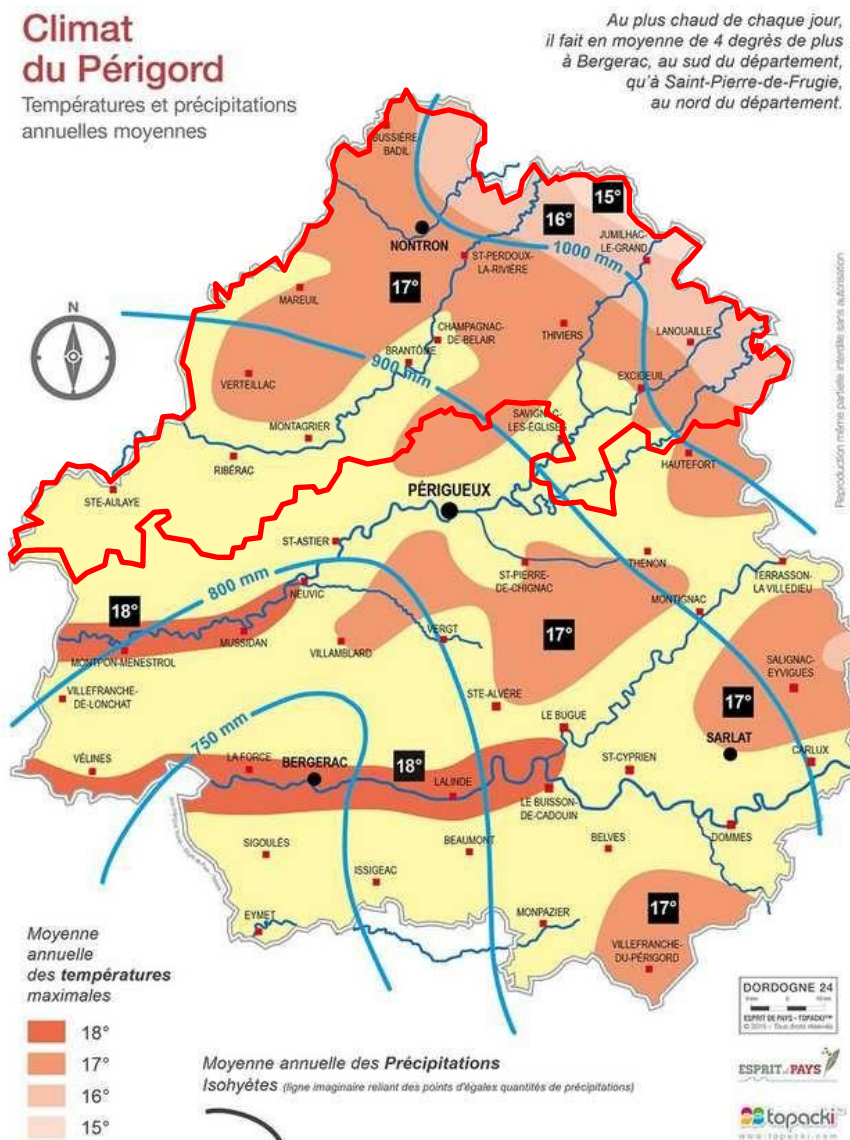


Illustration 2 – Climat du Périgord (source : espritdepays.com)

Les données de la station météorologique de Périgueux (24), située à environ 7,5 km au sud-ouest au plus près du territoire d'étude, ont été prises pour caractériser le climat au sein du périmètre du SCoT du Périgord Vert. En effet, il s'agit de la station la plus proche ayant les informations les plus complètes sur la période 1981 – 2010.

Températures

Pour la période donnée entre 1981 et 2010 pour la station de Bergerac, la température moyenne annuelle est de 13°C avec des températures moyenne minimales de 7,4°C et des maximales de 18,5°C.

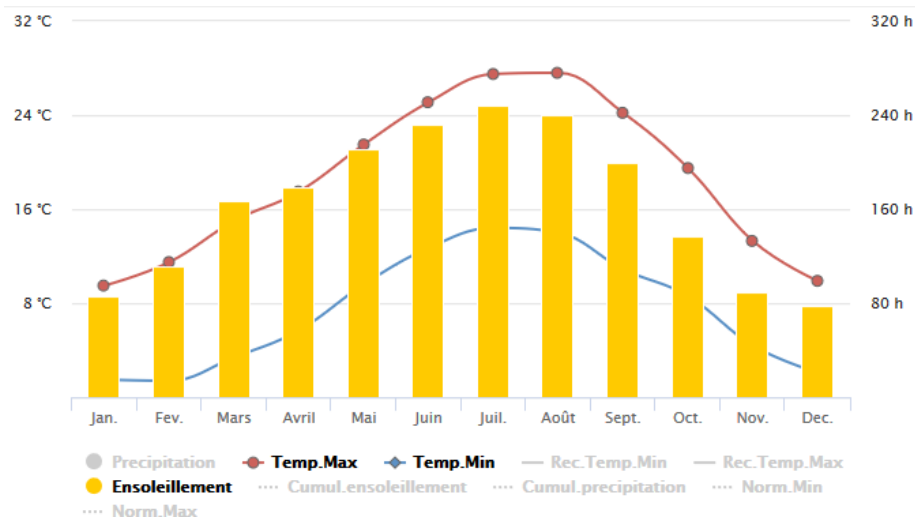


Illustration 3 - Températures et ensoleillement à Bergerac entre 1981-2010 (source : meteofrance.com)

Les écarts moyens de température, de l'ordre de 11,1°C, sont relativement importants. Les mois les plus froids sont février et janvier avec des températures moyennes minimum de 1,4°C et 1,5°C puis décembre (2,1°C).

Les mois les plus chauds sont juillet et août avec des températures moyennes maximum de 27,5°C et 27,6°C ainsi que juin (25,1°C) et septembre (24,2°C).

Les stations météorologiques de Saint-Aulaye (au sud-ouest du territoire du SCoT) et de la Coquille (au nord-est du territoire du SCoT), nous apportent aussi des précisions sur le climat du territoire du SCoT en matière de températures pour la période 1984-2010 :

- Saint-Aulaye (à l'ouest de Ribérac, altitude 64 m) : température moyenne annuelle de 12,6°C avec des températures moyenne minimales de 6,8°C et des maximales de 18,3°C. La station se situe au lieu-dit « la Côte », sur les hauteurs surplombant le bourg de Saint-Aulaye et la vallée de la Dronne ;
- La Coquille (au nord de Thiviers, altitude 324 m) : température moyenne annuelle de 11,9°C avec des températures moyenne minimales de 7,3°C et des maximales de 16,4°C. La station est localisée à l'est du bourg, dans la vallée.

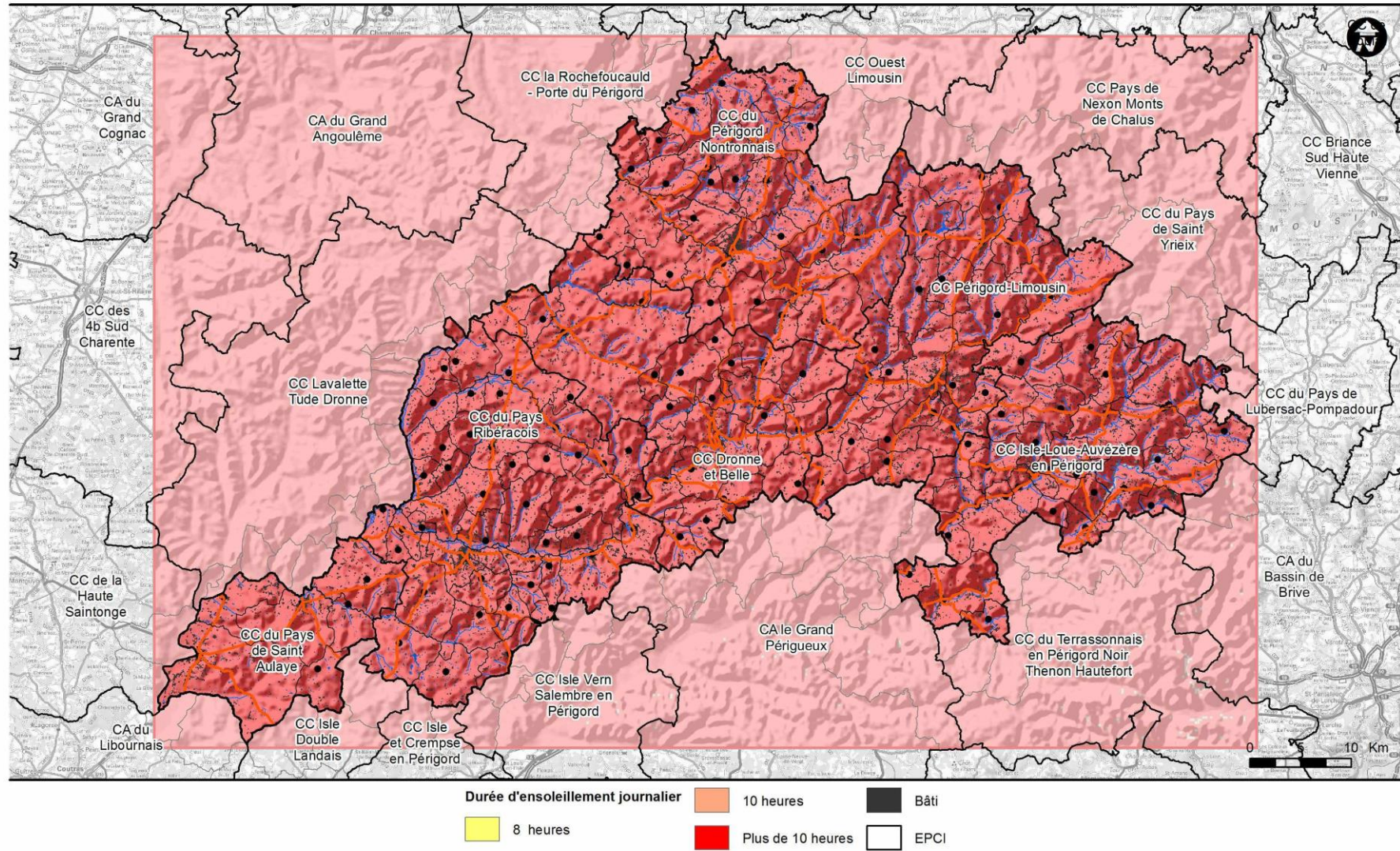
Les températures moyennes en été et en hiver apparaissent plus fraîches sur territoire du SCoT du Périgord Vert qu'à Bergerac, mais restent douces.

Ensoleillement

Le département de la Dordogne est une région relativement bien ensoleillée par rapport à la moyenne nationale.

La durée moyenne annuelle d'ensoleillement mesurée à la station météorologique de Périgueux pour la période 1981-2010 est de 1976 h avec 76,2 jours de bon ensoleillement.

Exposition



Sources: IGN® RGE, Open Data, Bd Topo, DREAL, Bd Alti
 Conception: Juin 2018

Figure 3 – Ensoleillement (source : Pyrénées-carto)

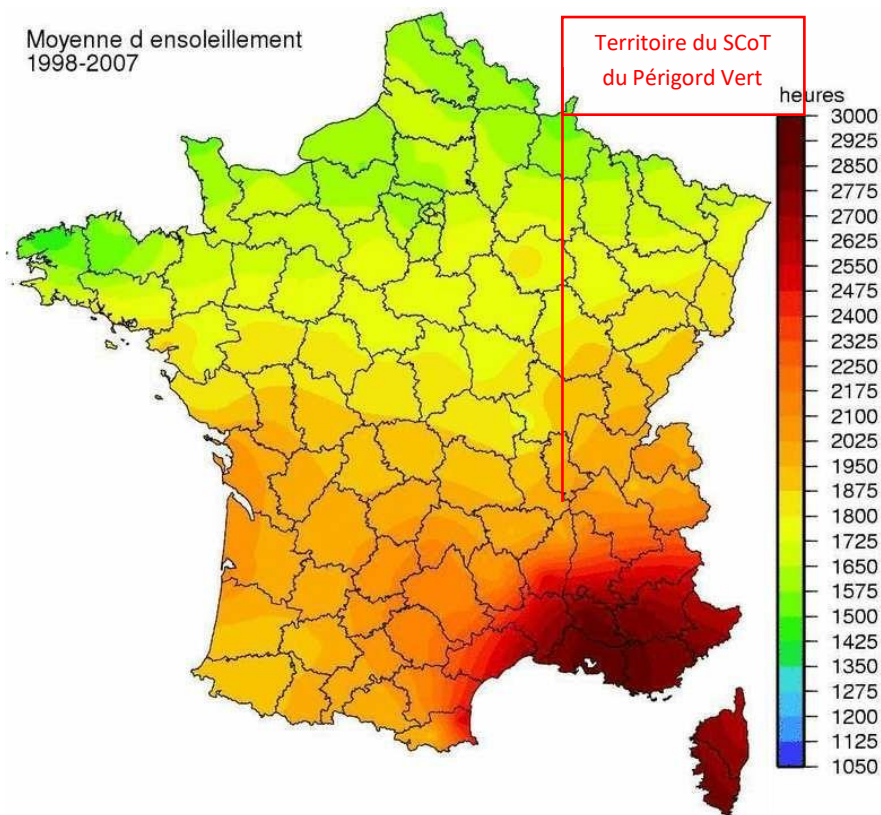


Illustration 4 – Ensoleillement en France entre 1998 et 2007 (Source : cartesfrance.fr)

Précipitations

La station météorologique de Bergerac montre qu'entre 1981 et 2010, les précipitations sont inégalement réparties bien que présentes tout au long de l'année avec une moyenne de 800,7 mm/an (moyenne nationale : 800 mm).

Les pluies sont les plus abondantes en hiver et au printemps avec un pic aux mois d'avril et mai (76,3 mm et 75,9 mm) et au mois de décembre (79,9 mm). L'été est plus sec avec un minima au mois de juillet (54,6 mm). Aucune saison ne présente de déficit, même en été.

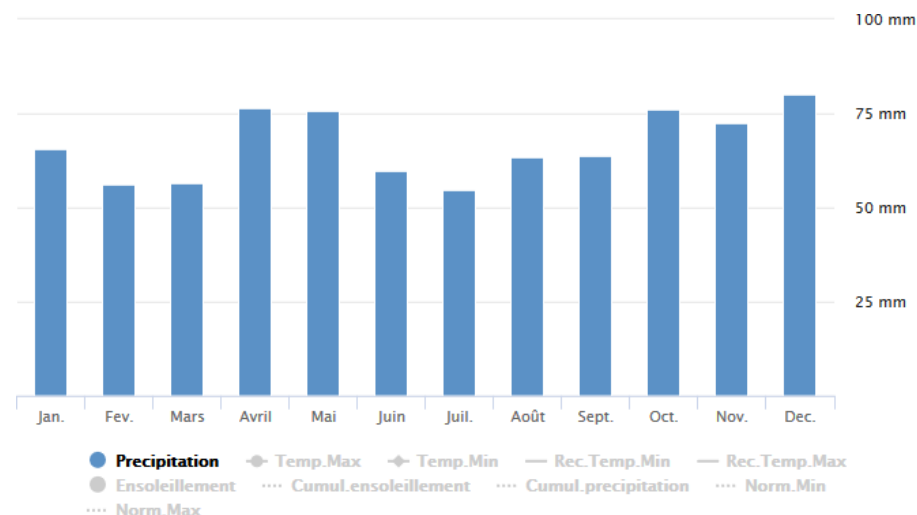


Illustration 5 - Précipitations entre 1981-2010 à Périgueux (source : meteofrance.com)

Les stations météorologiques de Saint-Aulaye et de la Coquille, nous apportent aussi des précisions sur le climat du territoire du SCoT en matière de précipitations pour la période 1984-2010 :

- Saint-Aulaye : les précipitations moyennes annuelles sont de 851,9 mm avec une période très pluvieuse de septembre à janvier (hauteur mensuelle de précipitations supérieure à 70 mm) et un minima au mois de juillet (50,3 mm) ;
- La Coquille : les précipitations moyennes annuelles sont de 1199 mm avec une période très pluvieuse d'octobre à janvier (hauteur mensuelle de précipitations supérieure à 115 mm) et un minima au mois d'août (56,5 mm).

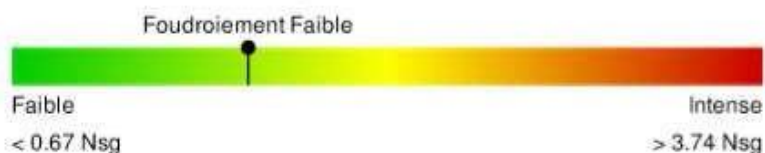
Il pleut en moyenne davantage sur le territoire du SCoT qu'à Bergerac avec un gradient positif du sud-ouest vers le nord-est.

Activité orageuse

La meilleure représentation actuelle de l'activité orageuse est la densité de points de contact qui est le nombre de points de contact par km² et par an. La valeur moyenne de la densité de foudroiement (NSG – valeur normative de référence (NF EN 62858 – NF C 17-858)), en France, est de 1,12 impacts/km²/an.

Les résultats ci-après sont fournis par Météorage sur Périgueux à partir des données du réseau de détection des impacts de foudre pour la période 2009-2018 :

→ **N_{SG} : 1,18 impacts/km²/an**



Indice de confiance statistique : **Excellent**

L'intervalle de confiance à 95% est : [0,99 - 1,42].

Sur la période de statistique, 2009 est l'année record avec 2,12 impacts/km² dans l'année (mois record : juillet 2009). L'activité orageuse à Périgueux est moins élevée qu'au niveau national. Elle est principalement répartie en été avec un pic au mois de juin. La commune de Périgueux comptabilise en moyenne 8 jours d'orage par an.

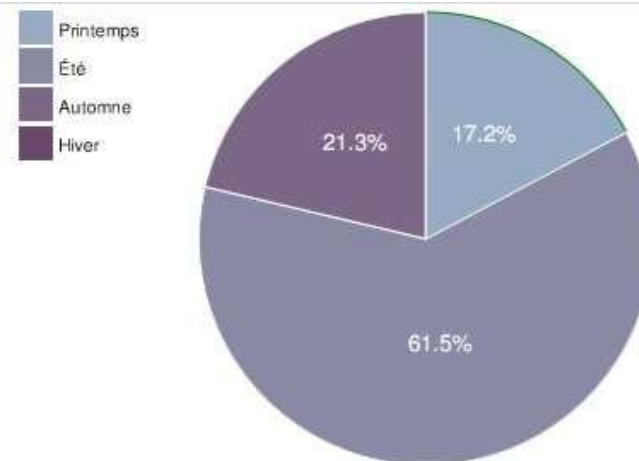


Illustration 6 – Répartition saisonnière du nombre de points de contact sur la commune sur la période 2009 – 2018 (source : Météorage)

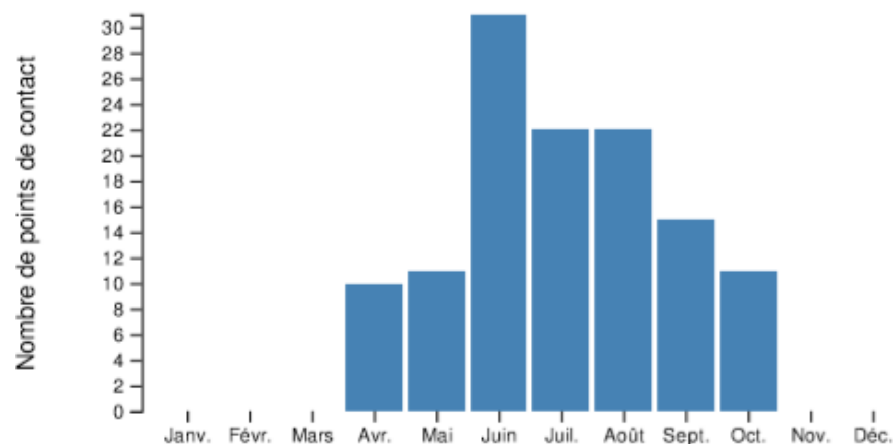
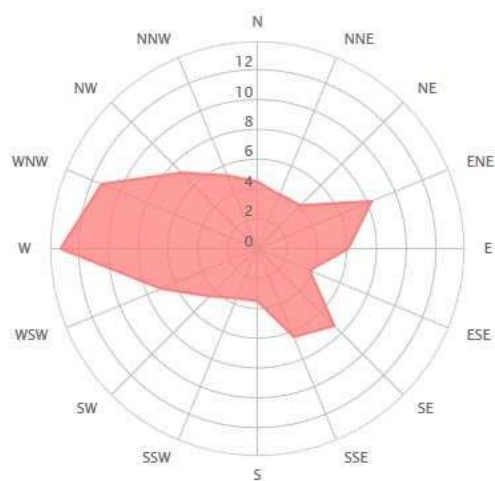


Illustration 7 - Répartition par mois du nombre de points de contact sur la commune sur la période 2009 - 2018 (source : Météorage)

Direction des vents

Les vents sont variables en direction. Ils sont néanmoins majoritairement en provenance de l'ouest, depuis le golfe de Gascogne.

Les vents d'est, sud-est soufflent habituellement en automne hiver.



Distribution des vents (en %) à Périgueux entre 07/2002 et 12/2018 (source : windfinder.com)

• CE QU'IL FAUT RETENIR

Le climat du territoire du SCoT du Périgord Vert est un climat océanique tempéré avec des hivers relativement doux et humides ponctués d'épisodes de froid rarement intenses, sauf exceptions. L'hiver est également marqué par des coups de vent. Les températures estivales les plus élevées, variant en moyenne entre 24°C et 27°C, restent agréables. Le territoire présente un bon ensoleillement même si les orages viennent souvent chahuter l'atmosphère en été.

Géologie - Pédologie

Sources : infoterre.brgm.fr ; notices géologiques et cartes géologiques associées au 1/25000^{ème} ; DDT24 – Élaboration du SCoT du Périgord Vert – Fiches thématiques / Diagnostic partagé desservices de l'Etat – 07/12/2017 ; dordogne.chambre-agriculture.fr

Géologie

La Dordogne se trouve entre le Massif Central et le Bassin Aquitain. C'est un pays de transition entre un massif érodé, le Massif Central, et le vaste ensemble sédimentaire du Bassin Aquitain. Cette position géographique lui donne la particularité de rassembler sur son territoire tous les âges géologiques.

Le Nord-Est est composé de roches cristallines et métamorphiques de l'ère primaire, le centre, de calcaires secondaires recouverts par de nombreux placages silico-argileux du tertiaire continental ; l'extrême Sud-Ouest est formé par les dépôts du tertiaire marin ou lacustre et les vallées sont remblayées d'alluvions quaternaires.

De façon schématique, le département est donc formé aux deux tiers de calcaires (ses parties Sud et Sud-Ouest sont constituées de roches sédimentaires), alors que sa zone Nord est une bande étroite de roches cristallines.

Le territoire du SCoT du Périgord Vert présente des formations géologiques variées, des roches cristallines et métamorphiques du massif central au Nord-Est aux dépôts sableux (formations tertiaires) du Pays de Saint-Aulaye au Sud-Ouest.

Sa géologie est structurée par une sectorisation du sud-ouest vers le nord-est en trois grands ensembles :

- La frange est, caractérisée par les formations cristallines (granitiques sur la pointe Nord puis métamorphiques et des grès vers le Sud) formées à l'ère primaire ;
- La grande partie centrale, constituée de formations sédimentaires : calcaires du Jurassique (calcaires durs) et calcaires du crétacé (calcaires hétérogènes) plus à l'Est ;
- Des dépôts détritiques de la période tertiaire à l'ouest, composés de galets, graviers, sables et argiles.

Cette structure géomorphologique du territoire va influencer sur les différents compartiments environnementaux : topographie, climat, hydrographie, paysage, typologie végétale.



Figure 4 – Carte géologique simplifiée du Périgord (source : espritdepays.com)

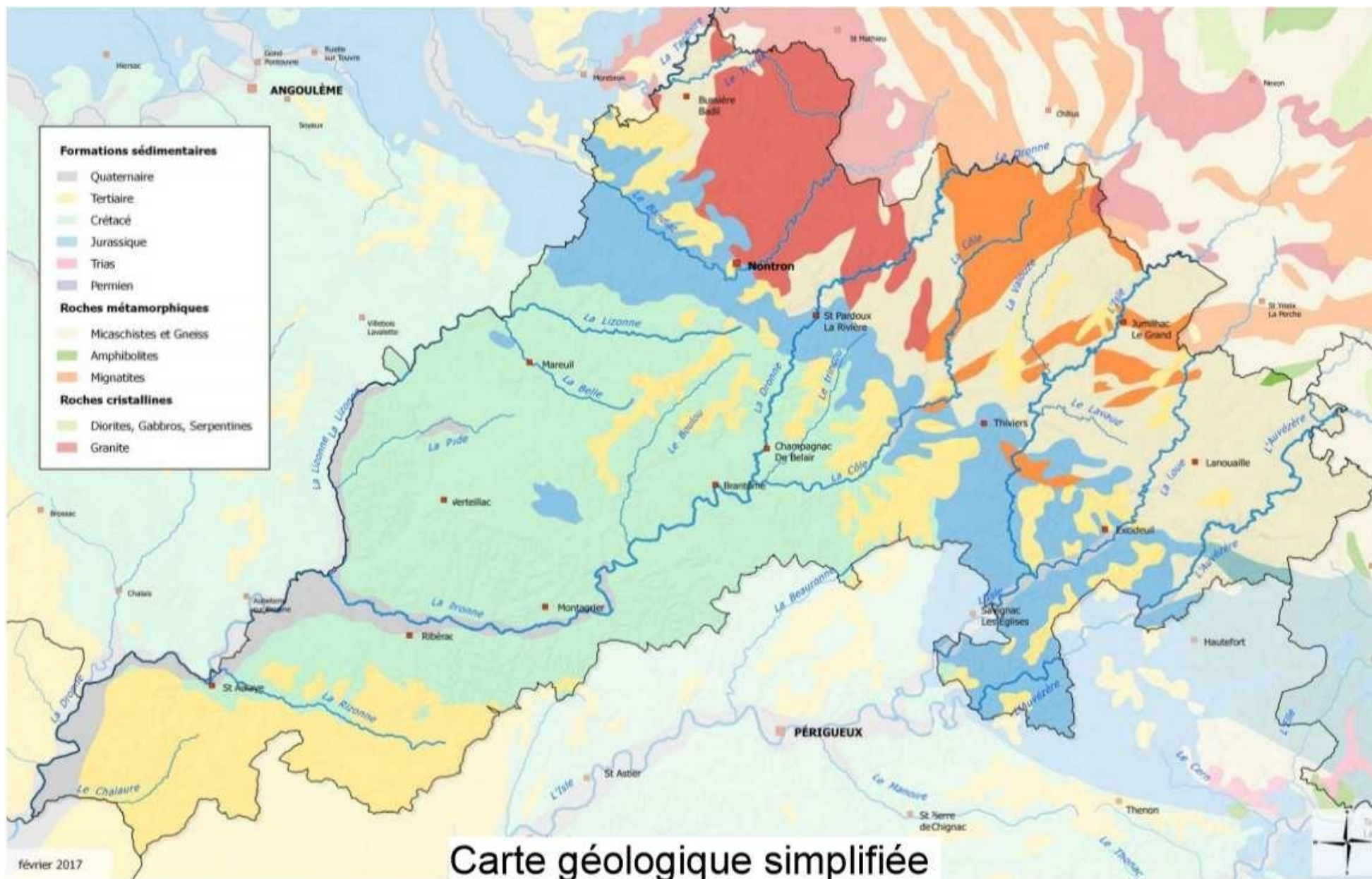


Figure 5 – Carte géologique simplifiée (source : DDT24 – Élaboration du SCoT du Périgord Vert – Fiches thématiques / Diagnostic partagé des services de l'Etat – 07/12/2017)

Sols

La géologie influence la nature des sols. Le territoire du SCoT du Périgord Vert est constitué de plusieurs types de sols :

- Sur le socle granitique du dernier contrefort du massif central, sur la frange nord-est du territoire, les sols sont acides et propices à des boisements de résineux et de châtaigniers assez denses, ainsi qu'à des landes à bruyères ;
- Sur les roches calcaires très dures du Jurassique, des plateaux karstiques se sont formés. Ces terres calcaires laissent l'eau s'infiltrer dans le réseau souterrain engendrant des sols secs et caillouteux, peu fertiles, et par conséquent peu adaptés à l'activité agricole. Les vallées qui entaillent ces espaces sont constituées de sols argileux fertiles et forment des couloirs agricoles ;
- Sur le soubassement de calcaires crétacés, les sols sont très diversifiés en raison des différences d'altitude et de l'amplitude des dépôts argileux accumulés de façon discontinue pendant l'ère tertiaire. Les terres sont constituées de sables, argiles et graviers du Tertiaire. On rencontre des plaines vallonnées, des vallées ou encore des falaises calcaires. Ces terres sont assez peu fertiles, surtout sur les plateaux ;
- Les formations présentes au sud-ouest, (au sud de Saint-Aulaye) composées de dépôts siliceux gréseux du Tertiaire, ont déposés des sédiments de graviers, de sables et d'argiles. Ces sols sont propices aux forêts de pins maritimes.
- Les fonds de vallées et les terrasses alluviales caractéristiques du Quaternaire, constitués de dépôts alluviaux ou glaciaires, forment des terres fertiles pour l'agriculture.

Relief

Sources : geoportail.gouv.fr ; *Diagnostic partagé des services de l'État – 07/12/2017*

Le Périgord se présente comme un vaste plateau incliné du Nord-Est (478 m, à la forêt de Viellecour dans le Nontronnais) au sud-ouest (35 m à Bergerac). Le relief est peu accusé, cependant il est assez accidenté du fait de l'érosion qui a fortement entaillé les roches tendres.

La topographie du territoire du SCoT du Périgord Vert suit la même organisation que la géologie avec un étagement de l'altitude du nord-est au sud-ouest :

- La frange nord-est forme le dernier contrefort occidental du Massif Central dont le point culminant se trouve sur la commune de Saint-Pierre de Frugie (476 m). Le territoire y est très vallonné et entaillé par de nombreux cours d'eau. Ces derniers peuvent constituer des vallées très encaissées aux versants très pentus (cas des gorges de l'Auvézère par exemple) ;
- L'altimétrie de la partie centrale du territoire varie de 200 à 100 m NGF. Le relief est structuré par la vallée de la Dronne. On recense également des falaises calcaires d'un grand intérêt paysager.
- L'ouest du secteur étudié correspond à la zone la plus basse du territoire. Elle est constituée par le vaste plateau de la Double orienté vers le Sud-Ouest.

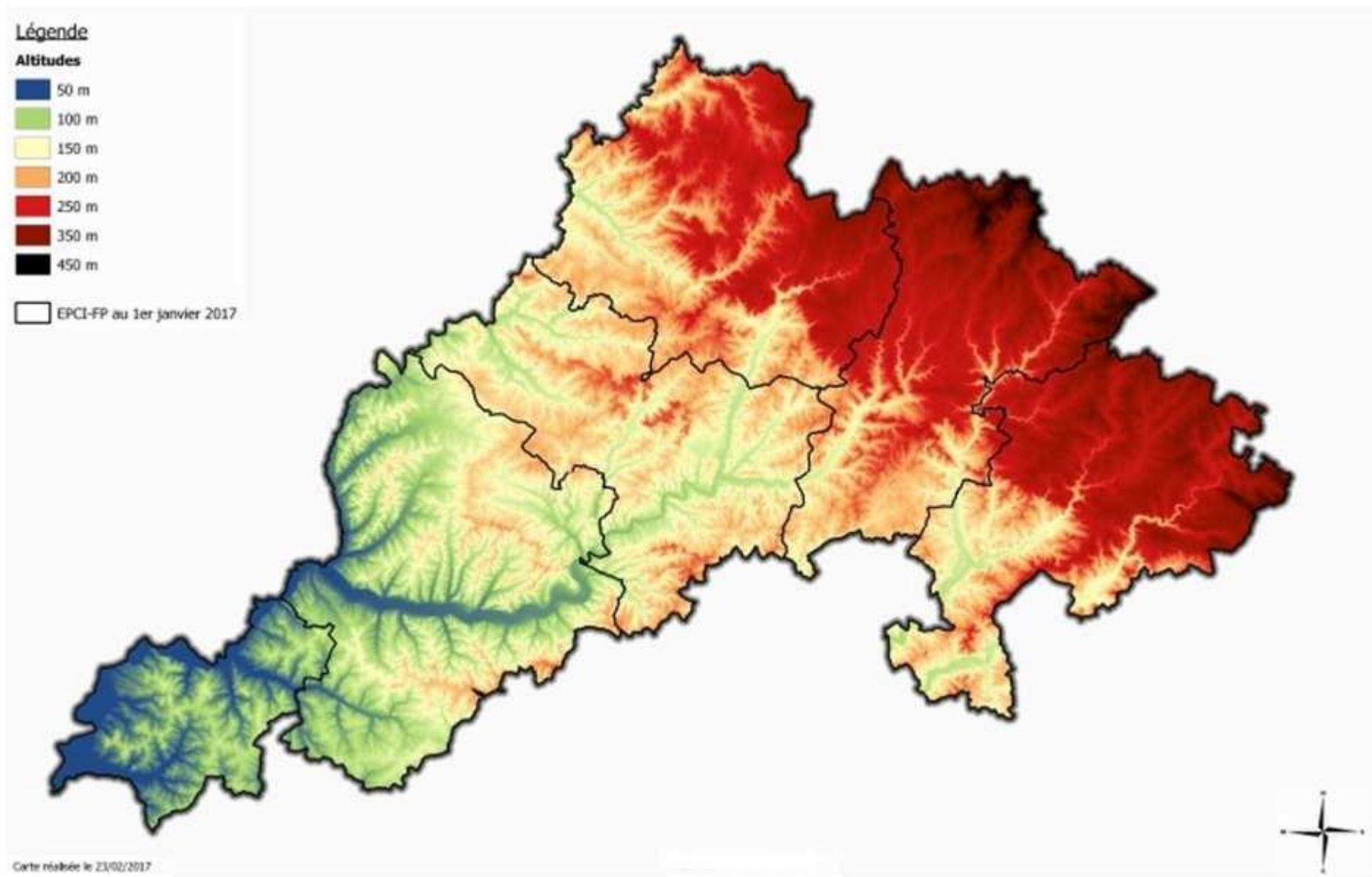
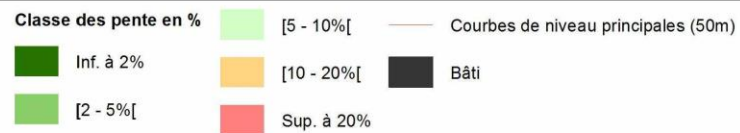
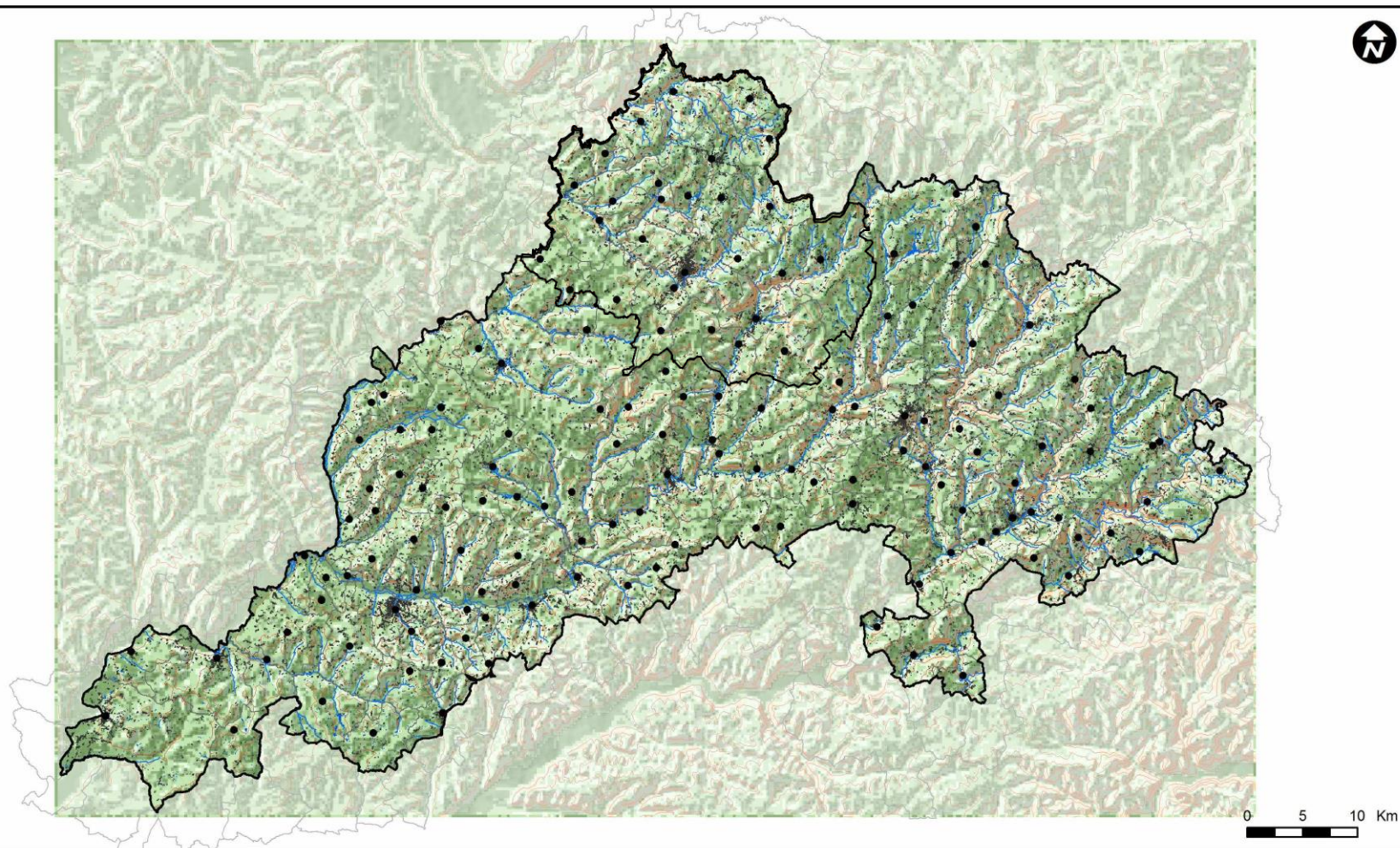


Figure 6 – Carte du relief (source : DDT24 – Élaboration du SCoT du Périgord Vert – Fiches thématiques / Diagnostic partagé des services de l'Etat – 07/12/2017)

Topographie



Sources: IGN® RGE, Open Data, Bd Topo, DREAL, Bd Alti
Conception: Juin 2018

Figure 7 – Relief (source : Pyrénées-carto)

- **CE QU'IL FAUT RETENIR**

Le territoire du SCoT du Périgord Vert présente des formations géologiques variées, des roches cristallines et métamorphiques du massif central au Nord-Est aux dépôts sableux (formations tertiaires) du Pays de Saint-Aulaye au Sud-Ouest.

Sa géologie est structurée par une sectorisation du sud-ouest vers le nord-est, influant comme un gradient sur les différents compartiments de l'environnement physique et naturel.

Les sols du territoire sont variés : acides sur le socle granitique, sols secs caillouteux sur les plateaux karstiques, sablo-argilo-graveleux sur le soubassement calcaire, sols alluviaux dans les fonds de vallées, etc.

La topographie du territoire du SCoT du Périgord Vert suit la même organisation que la géologie avec un étagement de l'altitude du sud-ouest au nord-est.

3 | Paysage et patrimoine

Sources : nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr ; Document de référence préalable à l'établissement d'une charte des paysages – BKM – Novembre 1999 ; geoportail.gouv.fr ; dordogne.chambre-agriculture.fr ; rando.dordogne.fr ; Les espaces naturels sensibles de la Dordogne – Petit guide à l'usage des collectivités – Conseil général 24 – CAUE24 – Décembre 2011 ; Schéma Directeur des Espaces naturels sensibles de la Dordogne – 2009-2015 -CAUE24 ; espritdepays.com ; archives.dordogne.fr/r/42/carte-de-belleyme/ ;

Contexte général

Définition du paysage

Selon la Convention Européenne du Paysage, le « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le résultat résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leurs interrelations. Il rejoint donc les exigences de développement durable grâce à son approche globalisante et peut permettre de donner un sens aux projets.

Dans l'approche géographique, le paysage est l'ensemble des éléments qui s'offrent à la vue d'un observateur. Par conséquent, le paysage est partout et la manière dont on l'appréhende dépend :

- pour partie d'éléments objectifs (le relief, l'occupation des sols, l'agencement spatial),
- pour partie de la sensibilité de l'observateur (influences culturelles, esthétiques, ...).

Le paysage est donc la combinaison d'éléments multiples dépendant des sphères naturelles (le couvert végétal, ...), anthropiques (éléments urbains, constructions et équipements), physiques (relief, cours d'eau et vallées, ...) qui

contribuent d'ailleurs à son évolution. Et dépendant aussi de l'angle de vision et de l'échelle à laquelle il est observé.

Les éléments constitutifs du paysage peuvent participer de manière positive ou négative (là encore il y a une partie objective et une partie subjective dans le jugement) à l'organisation de l'espace, en tant que :

- Élément structurant, qui du fait de sa position dans l'espace ou par rapport à d'autres éléments peut avoir une grande importance et constituer un élément de la trame générale du paysage (globalement, c'est un relief singulier, la forêt, un ensemble culturel, etc.) ;
- Élément de diversité, qui apporte de la diversité de façon positive ou négative en constituant un point d'appel visuel ;
- Élément dont la valeur est reconnue (les éléments ayant une forte valeur sociale, historique ou culturelle, typiquement il s'agit des édifices classés ou inscrits monuments historiques, les arbres remarquables, ...).

Contexte paysager à l'échelle du département

Le département de la Dordogne est une transition entre les derniers contreforts du Massif Central et les premières plaines du bassin Aquitain d'une part, entre les Causses de Corrèze et du Lot et les champagnes charentaises d'autre part. Le territoire de la CCPN s'étend sur quatre des dix régions naturelles définies par le CAUE de la Dordogne : le Périgord cristallin Nontronnais, le Périgord cristallin des eaux vives, le Périgord Ribéracois et le Périgord central.

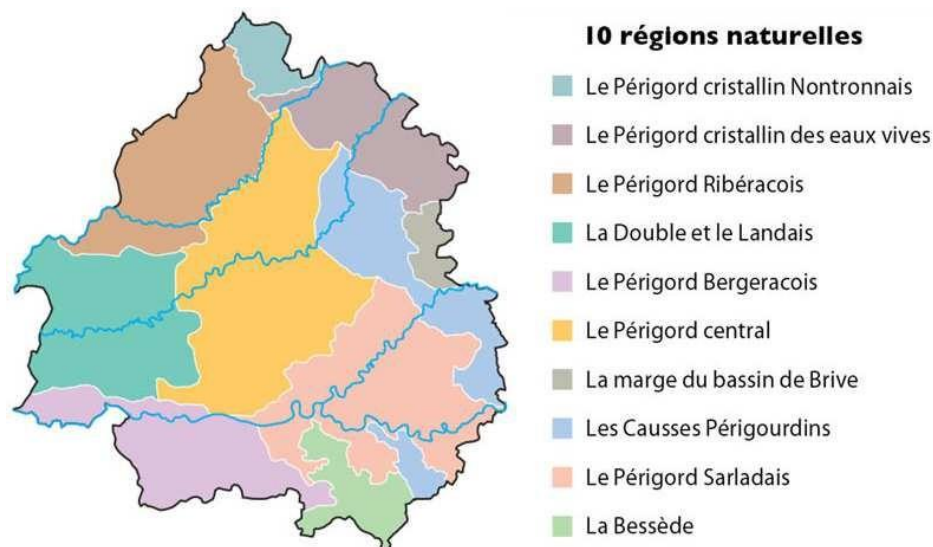


Figure 8 – Régions naturelles de la Dordogne (source : CAUE 24)

- Le « Périgord cristallin du nord du département repose sur un massif granitique formant un vaste plateau vallonné. La nature géologique imperméable de la roche a favorisé un réseau hydrographique dense avec une concentration importante de rivières et d'étangs. La polyculture-élevage y prédomine et constitue un système agraire alvéolaire. Les forêts de feuillus composées de chênes et de châtaigniers dominent. Elles sont morcelées et s'articulent autour des espaces culturels et bâtis. Cette région est aussi appelée « Périgord cristallin des « feuillardiers » en rapport avec la manière dont on désigne les artisans fabriquant des feuillards (sorte de longues lattes en bois de châtaigniers) en Périgord-Limousin ;
- Le « Périgord cristallin des eaux vives », au nord-est du département. Comme pour le « Périgord cristallin des feuillardiers », le réseau hydrographique est dense avec

de nombreux cours d'eau et plans d'eau. Cette région s'étend sur les plus hauts reliefs du Périgord et reçoit plus de précipitations que dans le reste du département. Des plateaux aux lignes douces sont entaillés par des vallées fortement encaissées. Les prairies constituent un élément fort du paysage. Elles sont entretenues par la pratique de l'élevage de bovins. La forêt de feuillus occupe l'essentiel des versants des nombreuses vallées. Des plantations de pommiers et de noyers apportent de la diversité dans les paysages ;

- À l'est, le Périgord ribéracois s'étend sur un vaste plateau calcaire de faible altitude voué à l'agriculture céréalière qui devient mouvementé à l'approche des petites vallées où l'on rencontre des élevages bovins. Ce secteur est traversé par la vallée de la Dronne qui s'y élargit progressivement et qui s'écoule au sein de vastes bocages. Aux abords de la plaine céréalière, le pays prend des allures de cause où la forêt de feuillus prédomine, les versants aux sols appauvris constituant des zones propices à la présence de pelouses sèches ;

Sous-écorégions, 32 petites régions naturelles

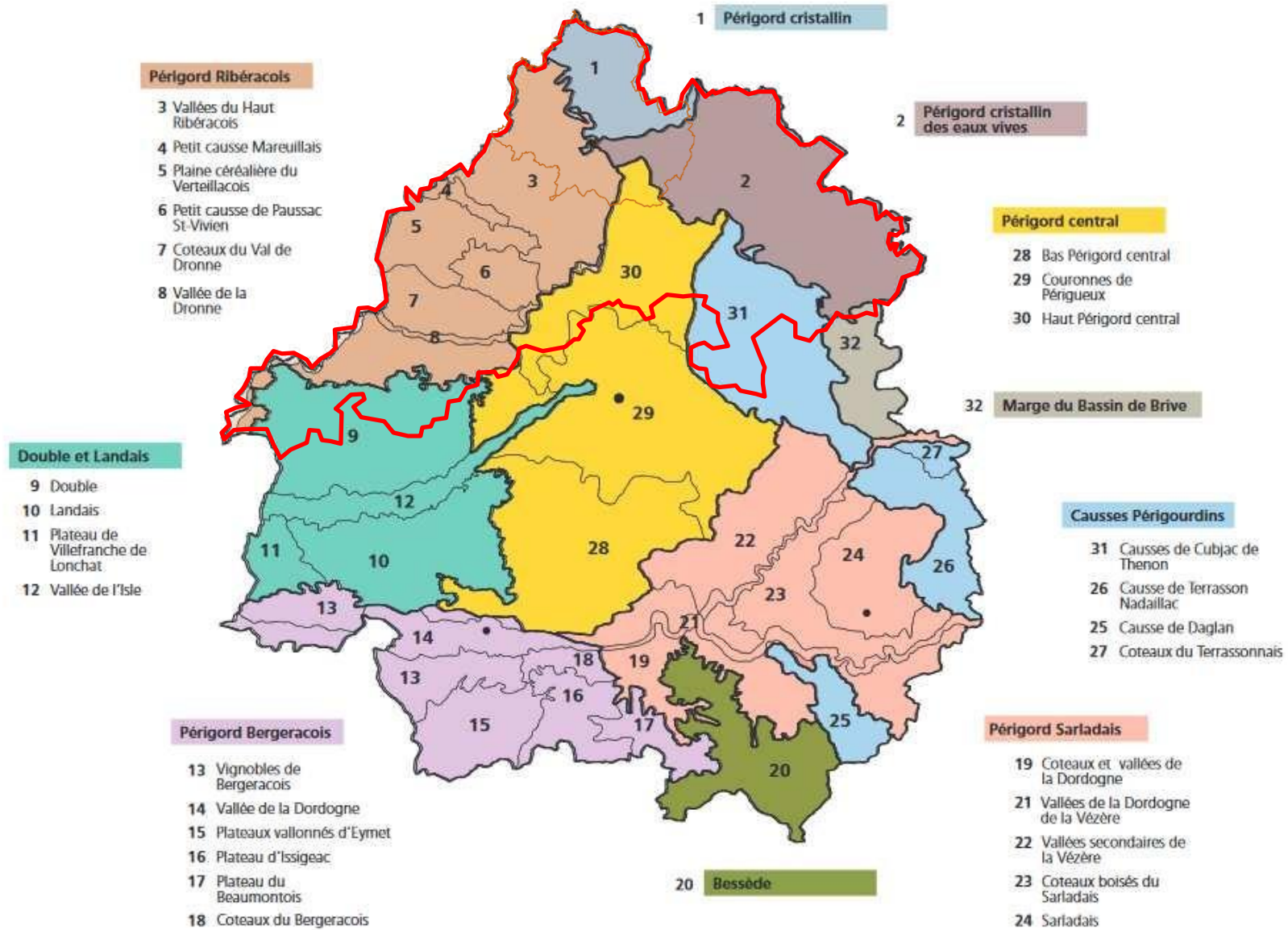


Figure 9 – Régions naturelles de la Dordogne (source : CAUE 24)

- Le Périgord central se caractérise par un réseau de vallées plus ou moins larges et de combes investies par l'agriculture dont la vallée de la Dronne. Cette dernière constitue un couloir de circulation privilégié. La ville de Périgueux est implantée dans cette région ;

Ces grandes régions naturelles ont été divisées pour la plupart en sous régions.

Les fondements du paysage à l'échelle du SCoT

Le territoire du SCoT du Périgord Vert constitue un espace de transitions progressives entre les contreforts du Massif Central au nord et le bassin sédimentaire Aquitain en limite ouest que ce soit sur le plan géologique, topographique mais aussi climatique.

La diversité des caractéristiques géologiques, topographiques et hydrographiques a engendré une variété de paysages agrosylvicoles et liés à l'eau (vallées). La déclivité des terrains, les pentes, les cours d'eau sont omniprésents, conditionnant aussi les implantations humaines et l'occupation agricole et forestière des sols. La géologie et le relief influencent également les formes et les matériaux de construction du bâti.

Du fait de sa situation géographique particulière, le Périgord Vert bénéficie donc d'influences multiples d'ordre naturel mais aussi culturel.

Les fondements des paysages du Périgord vert reposent donc sur :

- Une structure du sous-sol variée représentant tous les âges géologiques représentés selon une graduation nord-est / sud-ouest (socle cristallin au nord de l'ère primaire, calcaires du secondaire au centre, formations du tertiaire au sud, alluvions du quaternaire dans les vallées) ;
- Une topographie calquée sur la géologie du territoire, avec un étagement des reliefs du nord-est au sud-ouest ;
- Un modelé varié et accidenté résultant de l'érosion inégale des roches constituant les différentes formations géologiques ;
- Des influences climatiques variées participant à l'érosion des sols, contribuant à la diversité des occupations du sol, etc. ;
- Un réseau hydrographique structuré par plusieurs grandes rivières (Dronne, Loue, Isle, Auvézère) et alimenté par nombreux petits cours d'eau formant un chevelu complexe, dense mais inégalement réparti sur le territoire ;
- Un territoire fortement rural avec des pratiques agricoles très différentes sur l'ensemble du territoire : système de polyculture-élevage, plaine céréalière, système sylvi-pastoraux, etc. ;
- Une implantation de l'habitat historiquement dispersée ;
- Une diversité de la couverture végétale naturelle et de sa répartition (forêt de pins maritimes de la Double, bois de chênes des causses, zones humides, vallées encaissées boisées, vallées ouvertes bocagères, etc.)
- Une richesse du patrimoine bâti.

Les unités paysagères : caractéristiques, points forts et faiblesses

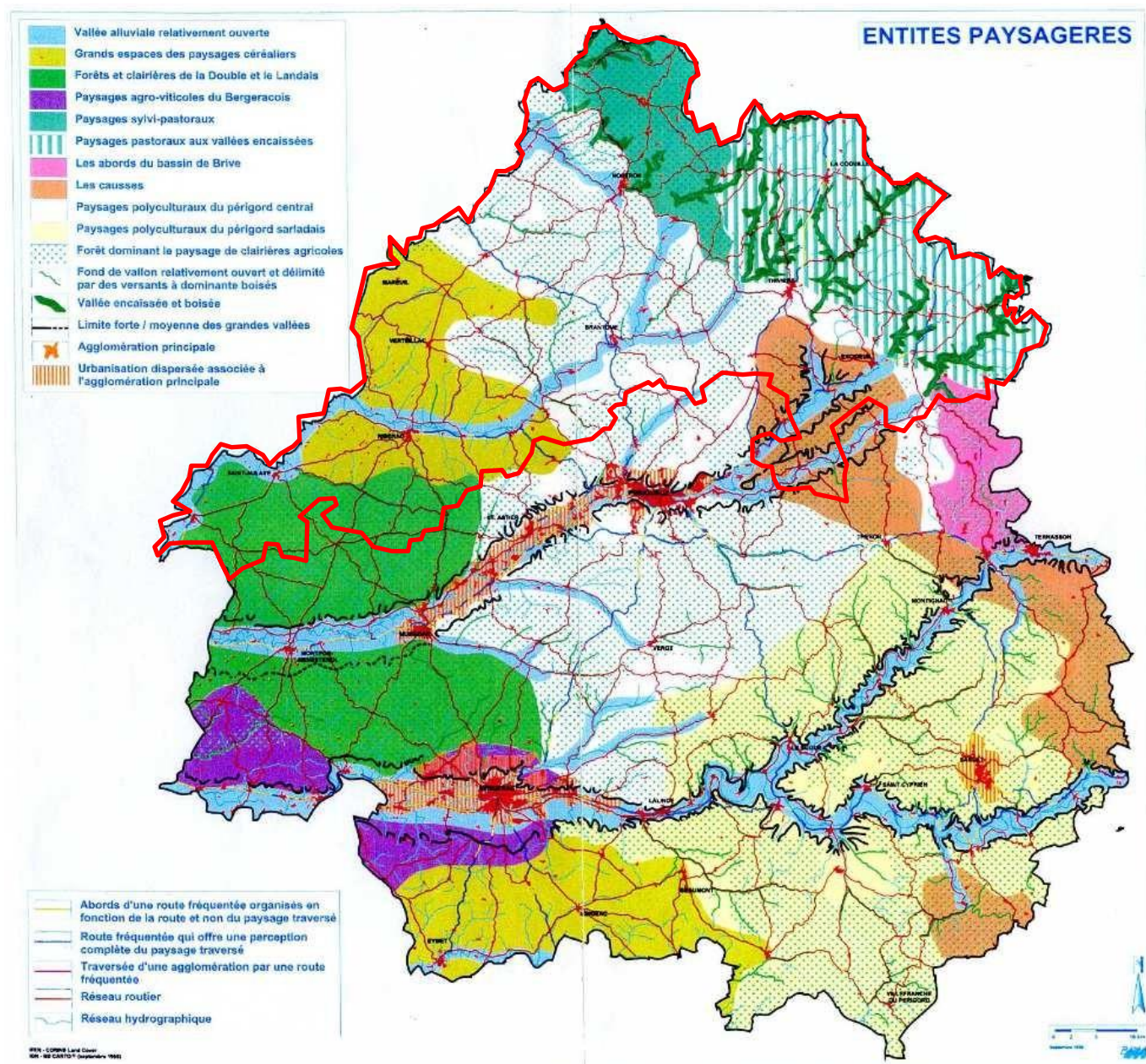
Une unité de paysage correspond à un découpage du territoire selon des critères fédérateurs empruntés à diverses disciplines : critères géographiques (géomorphologie, occupation du sol, socio-économie, ...), critères plastiques (éléments visuels de composition), critères ethnologiques (culture, tradition, histoire, ...), etc. Si aucune définition juridique n'est explicitée, la première référence terminologique apparaissant dans un texte de loi vient de la Loi Paysage de 1993. Une unité paysagère décrit les principales caractéristiques d'un territoire et sert de point de départ à l'analyse des enjeux, des perspectives d'évolutions et de définition d'actions diverses.

Selon le document de référence préalable à l'établissement d'une charte des paysages réalisé par BKM en novembre 1999, le territoire de la CCPN est composé de plusieurs unités paysagères.

- « Les paysages sylvi-pastoraux » (au Nord de Nontron) ;
- « Les paysages pastoraux aux vallées encaissées » au nord-est ;
- « Les paysages polycultureaux du Périgord central » en partie centrale ;
- « Les vallées alluviales relativement ouvertes » le long des principales rivières.

Ce document en donne les caractéristiques essentielles ainsi que les principaux points forts et facteurs de dégradation et de transformation.

« Les paysages sylvi-pastoraux » et « La forêt dominant le paysage de clairières agricoles » : ces paysages pastoraux s'étendent au nord-est d'une ligne Nontron-Thiviers-Excideuil sur des formations cristallines, granites et gneiss. Ces terrains peu perméables sont à l'origine d'un réseau hydrographique dense. Le relief est marqué par une succession de collines aux pentes douces et sommets arasés et de dépressions qui peuvent prendre la forme de gorges. Ils sont composés de deux entités « Les paysages sylvi-pastoraux » à l'ouest et « Les paysages pastoraux aux vallées encaissées » à l'est.



La distinction se base principalement sur le taux de boisement qui est plus fort à l'ouest et le nombre de vallées encaissées et boisées qui est plus important à l'est. Leurs caractéristiques sont : l'organisation en clairières du paysage agricole du fait de l'omniprésence de la forêt dans la partie sylvo-pastorale, la composition du bâti traditionnel le plus souvent en granit, le développement de zones résidentielles autour de Nontron, Piégut-Pluviers, la Coquille, Payzac et Jumilhac-le-Grand, les vallées souvent profondes qui constituent des coupures vertes entre les plateaux agricoles, l'implantation des hameaux généralement sur des promontoires dominant les vallées encaissées, la forte présence de boisements dans les vallons, le nombre important d'étangs, la forte représentation de la forêt constituée à 80 % de feuillus, la présence d'arbres repères dans les paysages (à l'entrée de hameaux et / ou le long des voies d'accès).

Les points forts de ces paysages pastoraux sont : une diversité paysagère importante (imbrication cohérente des espaces ouverts et fermés, bâti traditionnel homogène, vues lointaines, etc.), un patrimoine industriel riche par rapport au reste du département, le caractère préservé des milieux naturels (vallées encaissées et boisées, prairies humides, étangs, ...).

Les principales transformations des paysages sont : une diminution notable des surfaces agricoles dans la partie sylvo-pastorale au profit de la forêt, une diminution de la trame agricole de polyculture avec une orientation vers l'élevage, un développement important de nouveaux bâtiments agricoles dans les paysages pastoraux à l'est de la Dronne, une forte déprise agricole due à la disparition d'exploitations agricoles dans le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière, un développement de l'habitat diffus dans les secteurs de Piégut-Pluviers, Nontron, la Coquille, Jumilhac-le-Grand, Payzac

« Les paysages polycultureaux du Périgord central » : ils se caractérisent par des collines aux amples vallonnements dont les sommets et les pentes fortes sont couvertes de boisements. Les terres des vallons et les faibles pentes sont vouées à une polyculture très diversifiée formant des clairières composant des patchworks. Les paysages de polyculture sont ici indissociables de la domination forestière avec un taux de boisement compris entre 44 % et 50 % selon les secteurs. Les feuillus sont dominants. L'habitat rural est dispersé en hameaux et fermes isolées sur l'ensemble de l'entité. Son implantation est variée (sommets, versants, fonds de vallons).

Le modelé collinaire aux clairières polyculturelles et constructions dispersées multiplie les sites, leur échelle reste relativement petite ou moyenne.

Le réseau hydrographique, les vallées principales mises à part, est moins dense que dans les autres entités.



Mosaïque de cultures, prairies et boisements en Périgord central

Le patrimoine local non protégé, riche et innombrable (châteaux, bourgs, hameaux ...) est l'un des points forts de cette entité.

Plusieurs phénomènes rongent la diversité paysagère : les constructions récentes non respectueuses des caractéristiques des maisons traditionnelles (volumes, matériaux, ...), le mitage de l'espace, la diminution des petits vallons ouverts dans les paysages forestiers par abandon ou plantation de peupleraies.

« Les vallées alluviales relativement ouvertes » : elles concernent les principales vallées avec une continuité visuelle dans le sens des vallées. L'espace vallée pris en compte est donc celui du fond de vallée et des versants (jusqu'aux sommets) visibles depuis le fond.

Les vallées rassemblent à la fois les paysages les plus emblématiques du département et des paysages sans identité.

Un grand nombre des routes les plus fréquentées emprunte les vallées mais n'offrent à leurs usagers qu'une vision partielle du département.

Le réseau hydrographique est important et le linéaire des cours d'eau principaux est considérable. Cependant, la présence de ces cours d'eau est très discrète en dehors des centres des agglomérations et des points de franchissement. Les vues d'ensemble sur les vallées depuis les routes sont plutôt rares.

Le patrimoine lié à l'eau est considérable.



Vallée de la Côte

La vallée alluviale de l'Isle traverse l'est du territoire du Périgord Vert selon un axe nord-sud. En aval de Cognac-sur-l'Isle (en direction du confluent avec l'Auvézère), elle est clairement encadrée par les versants boisés qui annoncent les Causses proches. Le paysage rural est équilibré par la répartition des bourgs et hameaux et l'organisation polyculturelle.

La Dronne est le cours d'eau qui traverse l'ensemble du territoire du Périgord Vert d'est en ouest. Elle possède un paysage d'intérêt grâce à la succession de bourgs en rive gauche dont plusieurs sont de qualité (Brantôme, Bourdeilles, Ribérac, ...) mais aussi grâce à ses prairies humides et à son bocage.

Plusieurs phénomènes menacent la qualité paysagère de ces vallées : banalisation des axes principaux et des entrées de ville et de villages, développement des peupleraies et de la maïsiculture intensive, déprise agricole sur les terres les plus pentues des coteaux, mitage de l'espace.

Dynamique du paysage

Les paysages sont par nature dynamiques, ils évoluent dans le temps et sont principalement la résultante des activités socio-économiques du territoire, des politiques publiques (ex : Politique Agricole Commune, documents d'urbanisme, infrastructures routières...) et des stratégies des firmes agroalimentaires ou organisations professionnelles agricoles (ex : spécialisation régionale). En Dordogne, la structure du territoire s'est profondément transformée en deux ou trois générations (agriculture, forêt, urbanisation...) et a transformé les paysages.

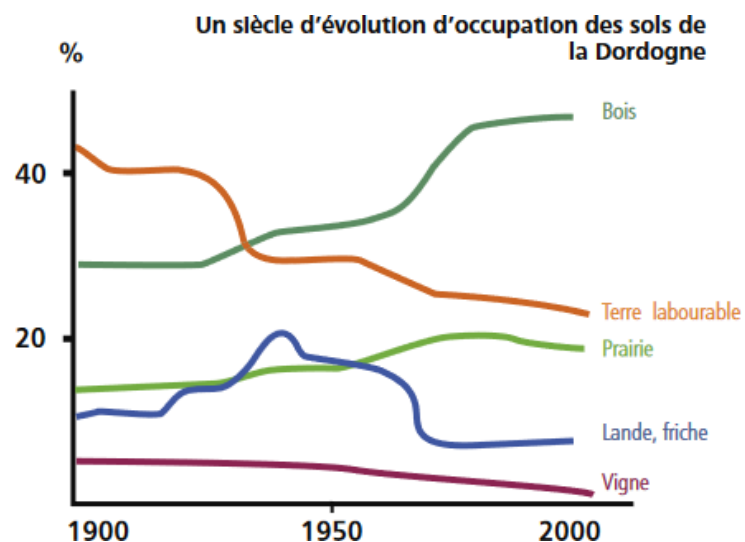


Figure 10 – Évolution de l'occupation du sol en Dordogne en un siècle (source : CAUE 24)

³ La carte de Belleyme ou carte de Guyenne a été publiée à partir de 1785. Réalisée par Pierre de Belleyme, elle donne une idée assez précise de la Guyenne de l'époque, à savoir les départements actuels de la Dordogne, la Gironde, les Landes et du Lot-et-Garonne.

La carte de Belleyme³ témoigne de cette forte transformation des paysages en deux siècles sur le territoire du SCoT du Périgord Vert :

- Disparition des vignes : sur les causses entre Thiviers et Cubjac par exemple ;
- La forte diminution des surfaces agricoles et l'augmentation considérable de la forêt ;
- La disparition de sites industriels (forges, papèteries, etc.).

Les paysages de la CCPN et du Périgord Vert sont intrinsèquement liés à l'activité humaine et l'entretien qu'elle génère, dans la mesure où il s'agit essentiellement de paysages jardinés, façonnés par l'agriculture et la forêt gérée.

Ces dernières décennies, la transformation des territoires en Dordogne s'est accentuée : extension des surfaces boisées, modification des peuplements forestiers (généralisation du taillis, enrésinement), spécialisation des espaces agricoles (plaine céréalière, secteurs d'élevage et viticole), perte de la diversité et de l'hétérogénéité des espaces de polyculture, essor de l'urbanisation (pôles urbains). Ces évolutions ont occasionné une certaine simplification des paysages et un appauvrissement de la diversité biologique du département.

Cette dynamique concerne aussi le territoire de la CCPN.

L'absence d'entretien des espaces ouverts (anciennes prairies permanentes et pelouses en particulier) entraîne le développement des espèces ligneuses et la création de faciès d'emboisement et de stades pré-forestiers conduisant à la fermeture des milieux.

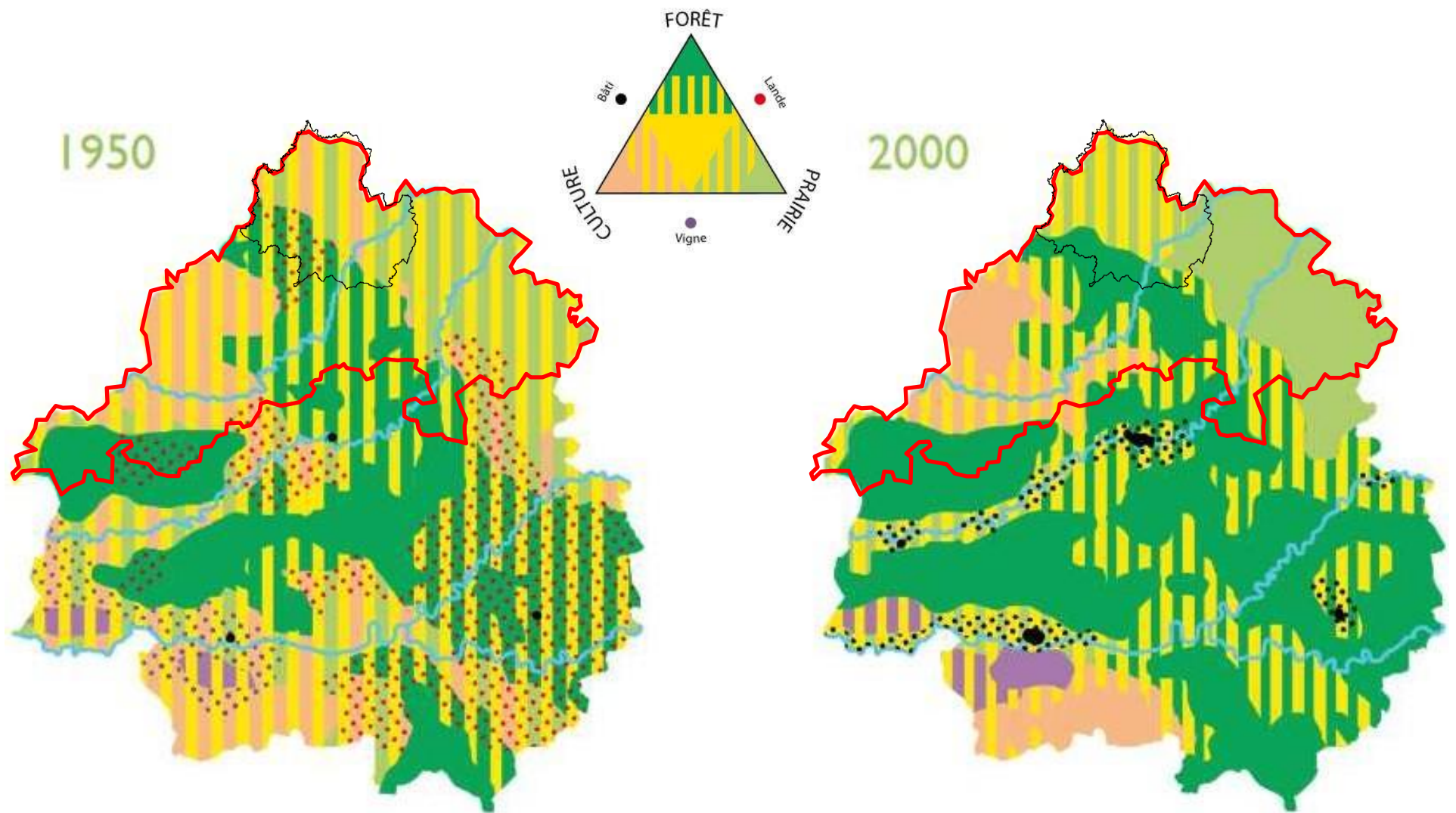


Figure 11 – Évolution de l'occupation du sol en Dordogne entre 1950 et 2000
 (source : Les espaces naturels sensibles de la Dordogne – Petit guide à l'usage des collectivités – Conseil général 24 – CAUE24– Décembre 2011)

Organisation de l'espace

Le paysage est la somme des interactions entre le modelé, la trame verte et l'urbanisation du site.

La structure du paysage permet de comprendre l'organisation de l'espace. Il s'agit de la répartition sur le territoire des éléments ayant une certaine masse et des espaces dits ouverts, perçus à partir d'un point de vue.

Les éléments vivants (bois, haies, arbres isolés, allées de parcs, etc.) forment des « masses » qui participent à la structuration du territoire.

Sur le territoire de la CCPN et du Périgord Vert, plusieurs éléments construisent le paysage : éléments liés à l'arbre, éléments liés à l'eau, éléments liés à l'agriculture et éléments liés au bâti.

Les éléments liés à l'arbre

Ils sont de plusieurs types : les grands massifs boisés en mélange composés majoritairement de feuillus et formant les espaces forestiers dominants du territoire. On trouve aussi certains boisements de résineux de pins maritime comme par exemple la forêt de la Double.

La forêt est très présente sur le territoire et tend à se développer au détriment des terres agricoles.

Les espaces forestiers contribuent à limiter les perceptions et à conférer aux paysages du territoire une ambiance confidentielle.

Les haies complètent la trame boisée, et participent à la structuration de l'espace comme les bois, notamment en soulignant la vocation de polyculture de nombreux espaces agricoles.

Les bosquets et arbres isolés forment des points de repères dans les paysages. Ils appellent le regard à l'entrée des hameaux ou le long des routes.



L'arbre comme élément délimitant ou fermant le paysage

Les éléments liés à l'eau

Le territoire du SCoT du Périgord Vert est concerné par un réseau hydrographique dense. Les cours d'eau principaux (Dronne, Isle, Auvézère, etc.) ne sont souvent perceptibles que depuis les zones de franchissement (ponts) et depuis les villes. Leurs affluents, nombreux à drainer le territoire, restent aussi discrets dans les paysages.

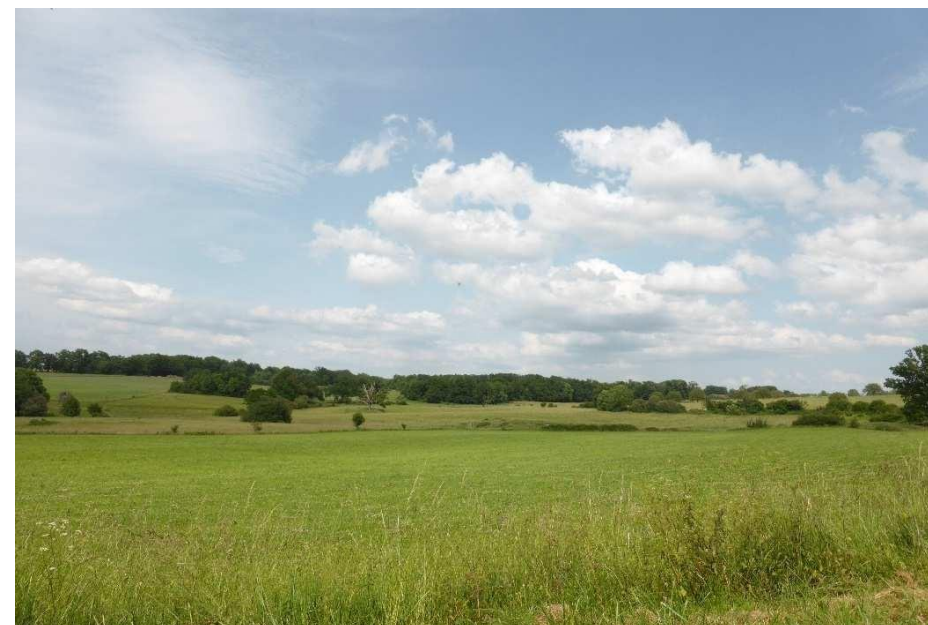
De nombreux étangs ponctuent aussi le territoire et apportent ponctuellement de la diversité dans les paysages.

Les éléments liés à l'agriculture

Les coteaux du Ribéracois, une partie de la vallée de la Dronne et de la plaine du Verteillacois sont constitués d'espaces agricoles marqués par la présence de cultures céréalières.

La frange limousine Ouest du territoire, bordée plus à l'Est par Excideuil, Thiviers, et Nontron, peut être qualifiée de bocagère : les prairies occupent majoritairement des plateaux, bordés de larges couloirs boisés, situés le plus souvent en fond de vallées étroites.

La polyculture est fortement présente sur le territoire. Le parcellaire agricole forme une mosaïque de cultures de couleurs et de texture différentes et participe ainsi à la diversité des paysages.



Diversité des paysages agricoles du territoire

Les éléments liés au bâti

Le patrimoine urbain du Périgord vert est très riche et diversifié (hameaux traditionnels homogènes, villes présentant une grande qualité architecturale, petit patrimoine, églises romanes, sites archéologiques, etc.).

Il constitue une composante intégrante des paysages, participe à la spécificité de chaque entité paysagère et rythme la découverte des espaces paysagers.

Le rôle des éléments constitutifs du territoire du SCoT du Périgord Vert

Nous allons expliciter ci-après le rôle des principaux éléments constitutifs du paysage du territoire du SCoT du Périgord Vert et préciser leur rôle positif (+) ou négatif (-) dans l'organisation des paysages :

- Élément structurant : un élément constitutif du paysage, grâce à sa position dans l'espace ou par rapport à d'autres éléments, peut avoir une grande importance et constituer un élément de la trame générale du paysage,
- Élément de diversité : il s'agit d'éléments du paysage qui apportent de la diversité de façon positive ou négative (point noir paysager) en constituant un point d'appel visuel,
- Élément à forte valeur intrinsèque : ce terme regroupe tous les éléments ayant une forte valeur monétaire, sociale, historique, symbolique ou culturelle comme le bâti, des grands arbres ou des haies remarquables.
-

	Élément structurant	Élément de diversité	Élément à valeur intrinsèque
Les éléments zonaux			
Prairies	++	+	+
Vergers	+++	++	+++
Vignes	+++	++	+++
Autres cultures	++	+	+++
Landes	++	+++	+
Massifs boisés résineux	+++	+++	+++
Massifs boisés feuillus	+++	+++	++
Villes anciennes	+++	+++	+++
Bourgs	++	++	++
Hameaux	+	+	+
Zones d'activités	---	---	+++
Zones résidentielles	---	+ -	++
Les éléments linéaires			
Cours d'eau principaux	+++	+++	+++
Cours d'eau secondaires	+	++	+
Ripisylves	++	+++	+
Haies	+++	+++	++
Routes nationales	---	---	+++
Routes départementales	+ -	+ -	++
Routes secondaires	++	+	+
Lignes électriques HT	---	---	+++

Les éléments ponctuels			
Arbres isolés	+	+++	+
Etangs	+	+++	+
Petit patrimoine	+	++	++
Fermes isolées	+	++	++
Maisons récentes isolées	-	--	++

Tableau 1 - Principaux éléments constitutifs du paysage

Reconnaissance du paysage

Sources : PAC Périgord Vert ; donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr ; atlas.patrimoines.culture.fr ; base Mérimée ; legifrance.gouv.fr ; culture.gouv.fr.

Patrimoine naturel et bâti protégés

SITES CLASSÉS OU SITES INSCRITS

Les sites inscrits et les sites classés sont des espaces protégés d'importance nationale au titre de la loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L341-22 du code de l'environnement. La loi du 2 mai 1930 organise la protection des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Ces espaces protégés font l'objet d'une servitude d'utilité publique.

Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.

Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont parties constitutive du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale.

L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue donc une garantie minimale de protection. Les sites inscrits peuvent concerner des espaces et des paysages naturels et ruraux ainsi que des paysages bâtis remarquables. Sont susceptibles d'être inscrits les sites qui, sans présenter une valeur ou une fragilité telles que soit justifié leur classement, ont suffisamment d'intérêt pour que leur évolution soit surveillée de très près. L'objectif principal est la conservation de milieux et de paysages qui ont justifié l'inscription de ces sites.

La communauté de communes du Périgord Nontronnais compte 11 protections au titre des sites (2 sites classés et 8 sites inscrits). Ces protections peuvent couvrir des éléments très ponctuels comme des allées d'arbres ou inclure de grands ensembles.

2 sites classés sont présents sur la commune de Saint-Estèphe. Les 8 sites inscrits sont sur les communes d'Augignac, de Busserolles, de Champniers-Reilhac, de Javerlhac et la Chapelle Saint Robert, de Nontron, de Piégut-Pluviers, de Saint Barthélémy de Bussière et de Saint Estèphe

MONUMENTS HISTORIQUES

Il existe plusieurs monuments historiques recensés sur la CCPN.

Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique. Le statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

Aujourd'hui, la protection au titre des monuments historiques, telle que prévue par le livre VI du Code du patrimoine, reprenant

notamment, pour l'essentiel, les dispositions de la célèbre loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, constitue une servitude de droit public.

Les mesures de protection sont prises à deux niveaux :

- « Les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire de l'art, un intérêt public sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins de l'autorité administrative » (art. L621-1 du code du patrimoine). Cette procédure relève d'une décision du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des monuments historiques (CNMH), après accord du propriétaire.
- « Les immeubles ou parties d'immeubles publics ou privés qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation peuvent, à toute époque, être inscrits, par décision de l'autorité administrative, au titre des monuments historiques » (art. L621-25 du code du patrimoine). La mesure d'inscription est effective après un arrêté du préfet de région.

Les immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords. La protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans un périmètre dit « délimité » c'est-à-dire un périmètre adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.

À défaut de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci. Ces périmètres ont vocation à être transformés en périmètres délimités des abords.

Ces protections portent essentiellement sur des architectures religieuses et domestiques (châteaux principalement).

Les édifices protégés au titre des monuments historiques sur le territoire de la CCPN sont les suivants :

- Abjat-sur-Bandiat - Eglise Saint-André
- Busserolles - Eglise Saint-Martial
- Champniers-et-Reilhac - Eglise Saint-Paul de Reilhac
- Connezac – Château
- Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert - Château de Javerlhac, l'Eglise de Javerlhac, l'Eglise de la Chapelle-Saint-Robert et la Forge Neuve
- Lussas-et-Nontronneau – le Château de Beauvais, les Ruines de l'ancienne chapelle de Fontroubade, appelée église Notre-Dame puis Sainte-Radegonde et la Villa gallo-romaine
- Milhac-de-Nontron – Maison
- Nontron – Château
- Piégut-Pluviers – l'Eglise Saint-Etienne de Pluviers et la Tour de Piégut
- Saint-Estèphe - Restes du prieuré de Badeix
- Saint-Front-la-Rivière – le Château de la Renaudie, le Château du Pommier et le Château Saulnier

- Saint-Front-sur-Nizonne – l'Ancienne résidence médiévale dite du Repaire et l'Eglise Saint-Front
- Saint-Martial-de-Valette - Eglise Saint-Martial
- Saint-Martin-le-Pin - Eglise Saint-Martin
- Saint-Pardoux-la-Rivière – l'Hôtel des Voyageurs et le Monument aux Morts de la guerre 14-18
- Teyjat - l'Eglise Saint-Pierre-ès-Liens et la Grotte dite de la Mairie
- Varaignes - Château

SECTEUR SAUVEGARDÉ, ZPPAUP, AVAP, SPR (SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES)

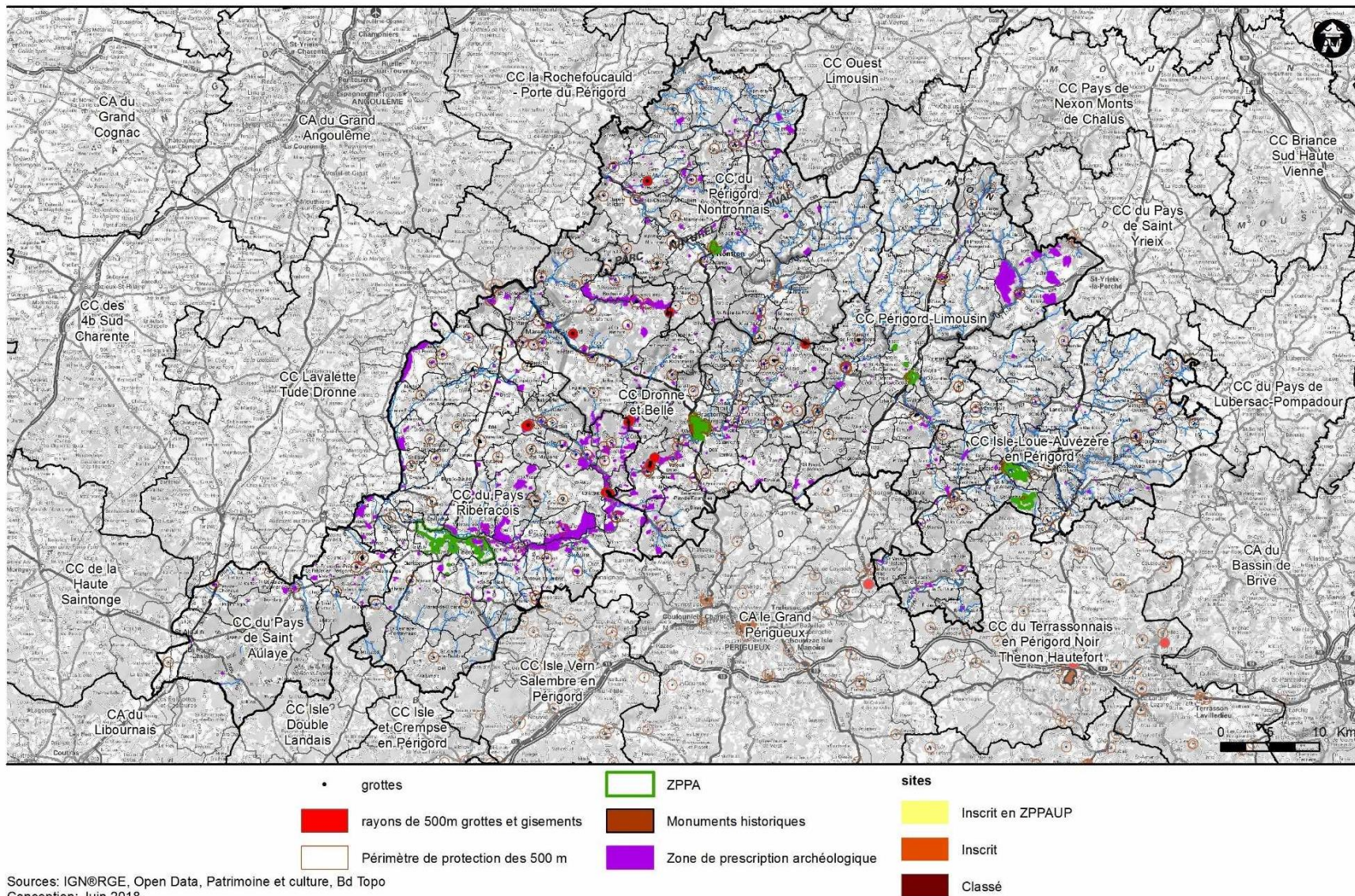
Les trois dispositifs de protection et de valorisation des espaces urbains et paysagers, que sont les secteurs sauvegardés, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), ont été remplacés par un dispositif unique, les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP).

La procédure d'élaboration de ce nouvel outil a été précisée par le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables.

Les Sites Patrimoniaux Remarquables" (SPR) visent à protéger des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

Les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages, ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur peuvent également être classés.

Patrimoine et culture



Sources: IGN®RGE, Open Data, Patrimoine et culture, Bd Topo
 Conception: Juin 2018

Figure 13 – Patrimoine et culture (source : Pyrénées-carta)

Légende

Monument historiques

- ★ Classé
- Inscrit
- ★ Partiellement Classé
- Partiellement Inscrit
- Protection grotte
- Protection monument
- Sites classés
- Sites inscrits

Sites patrimoniaux remarquables

- AVAP
- PSMV
- ZPPAUP
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF type 1
- ZNIEFF type 2
- Natura 2000
- Arrêté de biotope

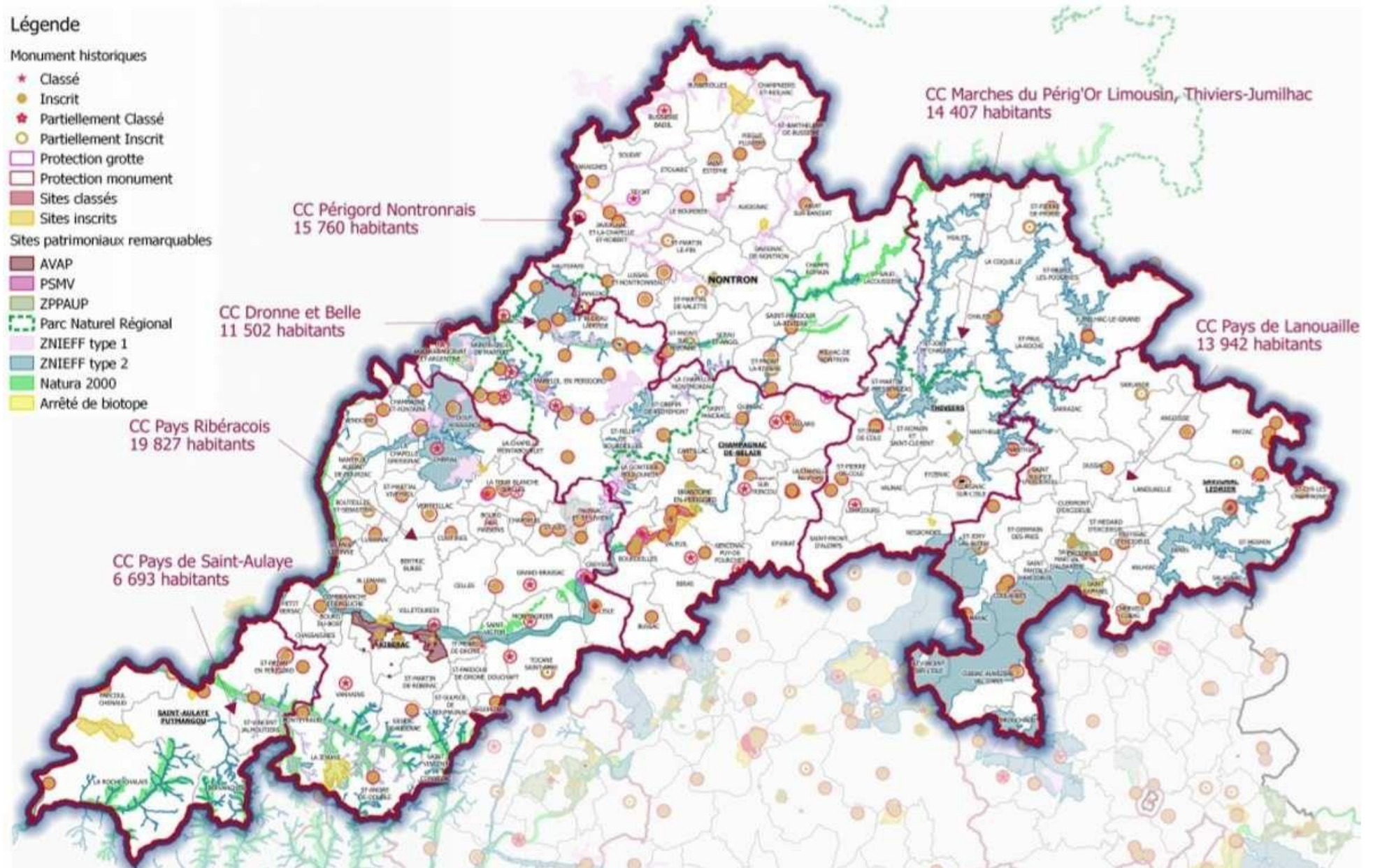


Figure 14 - Patrimoine protégé du territoire du SCoT du Périgord Vert (source : CAUE 24) dans PAC

Il n'y avait pas de secteur sauvegardé sur le secteur d'étude.

La ZPPAUP de Nontron, créée le 18 décembre 1991 a été automatiquement classée en SPR.

Patrimoine non protégé

Le territoire du SCoT bénéficie d'un patrimoine bâti très riche non protégé : Il s'agit de patrimoine architectural traditionnel mais aussi du petit patrimoine.

De nombreux villages, hameaux et fermes ont conservé leur aspect traditionnel (implantation dans l'espace environnant, typologie urbaine, choix des matériaux) de fait de la répartition historique très éparpillée de l'habitat et du caractère rural du secteur d'étude.

Ce dernier abrite aussi un patrimoine lié à des anciennes activités industrielles (bâtiments architecturaux) et ferroviaires (anciennes gares et lignes partiellement aménagées).

Il est aussi riche d'un patrimoine religieux dont les églises romanes à files de coupoles du Ribéracois.

Le petit patrimoine est représenté par tout témoignage, d'une société et qui n'est pas classé comme patrimoine national. Ces éléments ont un lien étroit et authentique avec les terroirs et sont en quelques sortes l'expression de ceux qui y vivent. À la croisée de l'histoire et de la géographie, Il témoigne du génie humain et des coutumes locales d'un « pays », des adaptations d'un lieu à son époque. Les bories (cabanes en pierre sèches), bien que présentes dans d'autres parties du département, témoignent des spécificités locales. Elles sont notamment localisées sur le croissant géologique du Jurassique - sud-est / nord-ouest de la zone d'étude. Croix, pigeonniers, arbres remarquables, etc. parsèment aussi le territoire.

Le petit patrimoine lié à l'eau y est également bien représenté (moulins, écluses, lavoirs, fontaines, ponts, etc.)

Il existe aussi sur le territoire du SCoT du Périgord Vert de nombreux habitats troglodytiques dans le réseau de falaises karstique.

Analyse des perceptions

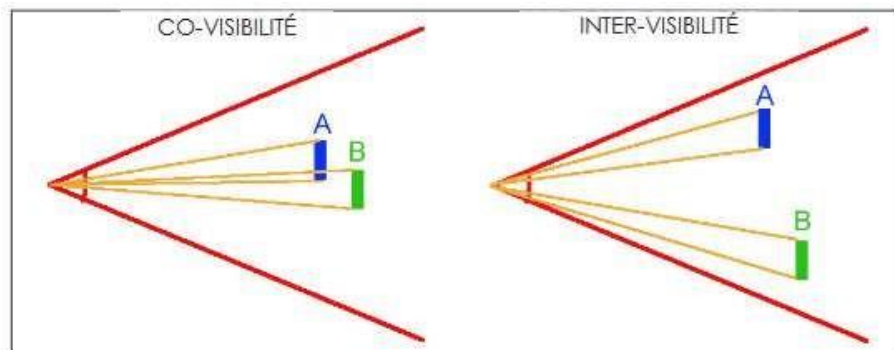
Notions d'inter-visibilité et co-visibilité

De manière générale, « l'inter-visibilité » s'établit entre un projet et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.), quelles que soient les distances d'éloignement de ces éléments de paysage et des points de vue. Le terme d' « inter-visibilité » s'applique également au cas général de visibilité entre un projet et un site patrimonial.

La notion de « co-visibilité » correspond à une « inter-visibilité » spécifique, réservée aux monuments historiques. Dès que l'on est en présence d'un monument historique protégé s'applique la notion de « co-visibilité ». En effet, des périmètres de protection réglementaire sont créés autour des monuments historiques (500 mètres autour d'un monument classé où tout projet est soumis à un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France). On parle de « co-visibilité » ou de « champ de visibilité » lorsqu'un édifice est au moins en partie dans les abords d'un monument historique et visible depuis lui ou en même temps que lui.

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, par le Ministère de l'Écologie (2010) donne des définitions plus générales :

- « Co-visibilité » : plusieurs éléments dans le même axe de vue, principalement réservé à l'interaction visuelle avec un monument historique ;
- « Inter-visibilité » : plusieurs éléments dans le même champ visuel.



La co-visibilité et l'inter-visibilité

(source : guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens)

Les perceptions paysagères à l'échelle du SCoT

LES PERCEPTIONS LOINTAINES

Les perceptions lointaines sont possibles à la faveur de critères combinés :

- L'ouverture du paysage qui dépend de la typologie du couvert végétal ;
- Une topographie favorable à la constitution d'un panorama (perception dominante) ou à la perception d'éléments lointains ;
- Dans une moindre mesure, la présence d'espaces vécus (espaces accessibles et permettant la présence humaine) comme les routes, chemins ou les zones habitées.

Sur le territoire du Périgord Vert, ces critères sont rassemblés ponctuellement avec une prépondérance des points de vue dans certains secteurs : le plateau cristallin et la partie septentrionale du causse, du fait des altitudes et du modelé topographique, les abords des grandes vallées, et le Ribéracois compte tenu du modelé topographique et de l'ouverture des paysages associée aux grandes cultures.

4 | Environnement naturel

La séquence géomorphologique du territoire, depuis les terrains calcaires du sud-ouest jusqu'aux plateaux cristallins du nord-est, offre une variété de milieux qui font la richesse écologique du Périgord Nontronnais.

À cette variété des milieux, est associée une diversité du vivant, littéralement la biodiversité, qui s'exprime de façon plus ou moins contrainte, en disposant d'espaces utiles à l'accomplissement des cycles biologiques et d'espaces de connexions entre les milieux et les populations.

Il apparaît donc nécessaire d'identifier les milieux qui concourent au développement et au maintien des différentes espèces faunistiques et floristiques du territoire, et au-delà des limites de celui-ci, afin de préserver les continuités écologiques.

Territoire à enjeux environnementaux

Zonage NATURA 2000

Le territoire de la CCPN comprend intégralement ou pour partie 2 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) intégrées au réseau Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE) :

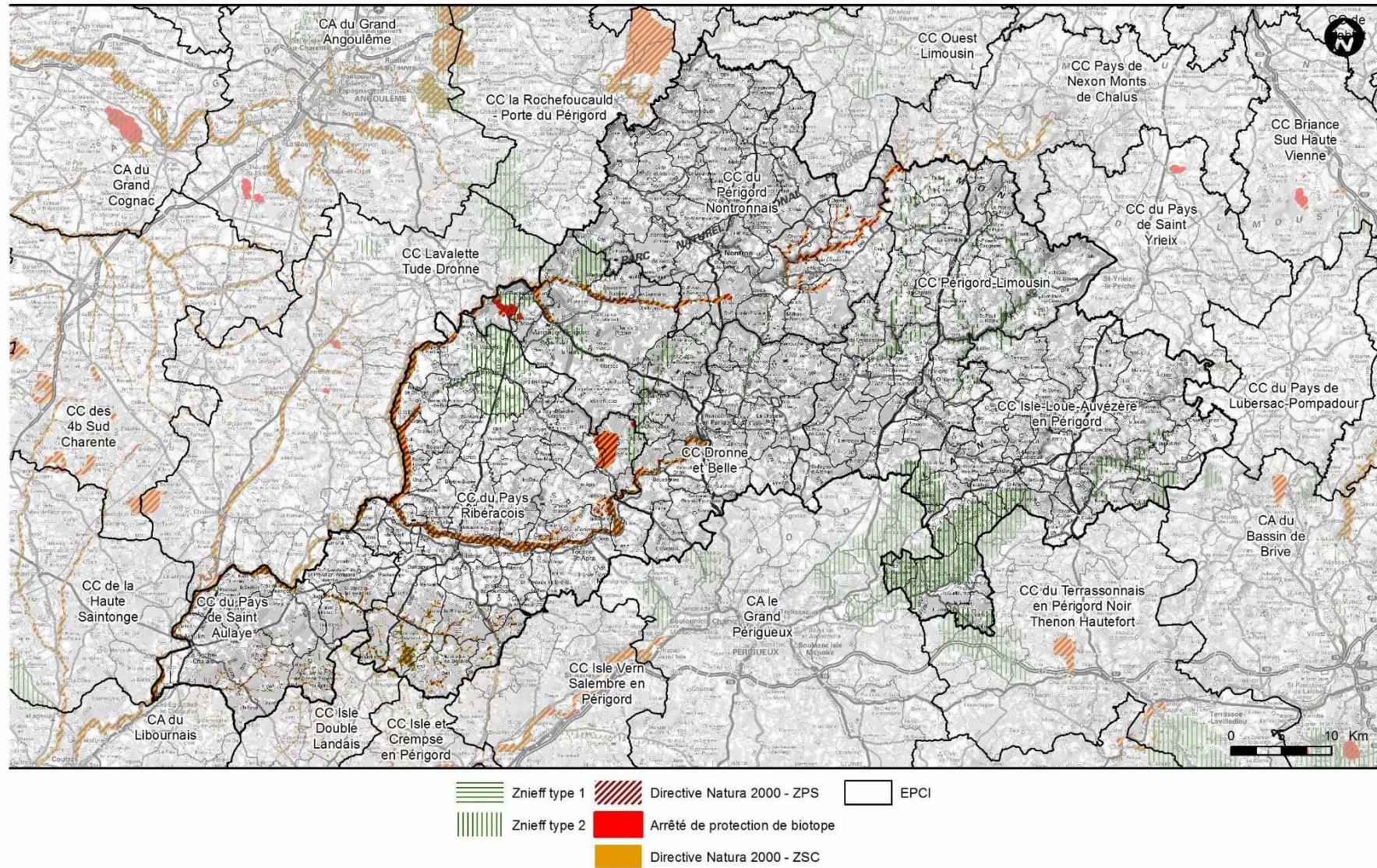
- Vallée de la Nizonne (FR7200663) ;
- Réseau hydrographique de la Haute Dronne (FR7200809).

Même s'ils sont souvent associés aux grandes vallées ou à des cours d'eau, ces sites Natura 2000 présentent une grande variété de milieux, mésophiles, thermophiles ou humides. En découle la présence de nombreuses espèces animales et végétales protégées et/ou possédant un intérêt patrimonial. On citera en particulier plusieurs espèces dont la vulnérabilité est associée à la perte de fonctionnalité des habitats (fragmentation des milieux, dégradation de la qualité des eaux, ...) :

- La moule perlière, présente en partie amont du cours de la Dronne ;
- L'écrevisse à pattes blanches, en voie de disparition sur le bassin de l'Isle et de la Dronne ;
- Le Vison d'Europe, fréquentant les milieux humides de la partie méridienne de la Dronne ;
- Le relictuelle de certains Habitat d'Intérêt Communautaire (habitats tourbeux).

Les sites sont décrits dans le tableau en page suivante.

Zonages naturalistes



Sources: IGN@RGE, Bd Topo, Open Data, DREAL Occitanie, SIE Adour-Garonne
Conception: Juin 2018

Figure 15 – carte des zonages d'inventaire et de protection naturalistes

Dénomination du site	Caractéristiques	Qualité et importance	Vulnérabilité
Vallée de la Nizonne (FR7200663)	Vallée alluviale à prairies humides avec une diversité des habitats (cultures extensives, prairies, forêts caducifoliées, zones humides, landes, ...).	Grande diversité d'habitats (14) et espèces d'intérêt communautaire (21) Présence du Vison d'Europe, d'intérêt prioritaire. Présence relictuelle de certains habitats tourbeux. Principale zone en Aquitaine de bas marais calcaires à <i>Cladium</i> .	- Fonctionnement hydrologique perturbé : déficit hydrique fort (pression de prélèvement élevée). - Dégradation de la qualité de l'eau. - Abandon des pratiques de gestion adaptées à la conservation des habitats humides ouverts - Plantations d'espèces forestières inadaptées.
Réseau hydrographique de la Haute Dronne (FR7200809)	Le site Natura 2000 repose sur le socle cristallin des plateaux du Limousin, alternant roches granitiques dures et métamorphiques plus tendres. Ce contexte géologique répond aux exigences de la Moule perlière qui recherche impérativement des eaux cristallines. L'importance exceptionnelle de la Moule perlière, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat de 1992, a principalement justifié la proposition de désignation du site auréseau Natura 2000. De plus les vallées de la Dronne et de ses affluents contiennent une grande diversité d'habitats naturels (landes, pelouses vivaces, forêts de pentes, bas-marais...) dont plusieurs sont d'intérêt communautaire, parmi lesquels 5	- Une étude de la population de la moule perlière (<i>Margaritifera margaritifera</i>) de la partie périgourdine amont de la Dronne, réalisée en 2003 par le PNR Périgord Limousin, a révélé la présence de près de 15 000 individus répartis sur 25 km de cours, avec reproduction de la population. La Dronne serait l'une des plus belles rivières à Moule perlière de France. - La population d'écrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>) a dangereusement régressé, subissant l'action conjuguée de la détérioration des habitats par l'activité anthropique et de l'expansion de l'aire de répartition des écrevisses américaines.	- Menace sur la Moule perlière par l'augmentation progressive des teneurs en nitrates, en phosphates et par des variations de pH, ainsi que par le colmatage des fonds et l'apparition par endroits d'algues filamenteuses (la reproduction des moules perlières est perturbée au-delà de 1 mg/l de nitrates). - Déprise agricole entraînant la fermeture des habitats ouverts. - Mauvais état de conservation des habitats forestiers à la suite des tempêtes des dernières années. - Menace sur le Flûteau nageant (<i>Luronium natans</i>), seule espèce végétale d'intérêt communautaire recensée sur le site, par le comblement de la pièce d'eau qu'elle occupe (accumulation de matière organique due à la ripisylve dense qui surplombe la station). - Problématique des espèces exotiques envahissantes : Grenouille taureau,

	<p>sont prioritaires. Au total 15 espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat (Loutre d'Europe, Chabot, Petit Rhinolophe...) et 1 espèce végétale (Flûteau nageant) sont également identifiées sur le site.</p>		<p>Ragondins, Rats musqués, Écrevisses américaines... <i>Impatiens glandulifera</i>, <i>Lagarosiphon major</i>, <i>Myriophyllum aquaticum</i> <i>Parthenocissus inserta</i>, <i>Phytolacca americana</i>, <i>Reynoutria japonica</i>, <i>Robinia pseudoacacia</i>, <i>Sporobolus indicus</i>.</p>
--	--	--	---

Parc Naturel Régional (PNR)

Le territoire de la CCPN est concerné par le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) « Périgord-Limousin ».

Dans sa charte pour la période 2010-2022, le PNR met en exergue deux axes qui contribuent à la préservation de la biodiversité :

- Axe I : améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin ;
- Axe II : préserver la biodiversité du Périgord-Limousin.

Par le biais du premier axe, le PNR tient compte de la diversité et de la richesse faunistique et floristique liée à l'eau, en particulier par la position en amont des grandes vallées qui drainent le territoire du SCoT du Périgord Vert.

En conséquence, les orientations et mesures déterminées pour répondre aux enjeux liés à l'eau sont les suivants :

Axe I : améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin	
Orientation	Mesures
Garantir la continuité des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Rétablir la dynamique naturelle des cours d'eau et favoriser la libre circulation de la faune - Améliorer le fonctionnement hydrosédimentaire des cours d'eau - Prévenir le développement des cyanobactéries et améliorer la gestion des étangs - Entretien et restaurer les ripisylves et les zones tampons
Préserver la ressource (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants	<ul style="list-style-type: none"> - Concilier les usages de la ressource en eau - Compléter le diagnostic du réseau hydrographique et des zones humides - Assurer une cohérence dans la gestion par les différents maîtres d'ouvrage - Préserver et gérer durablement les zones humides

L'axe II vise la préservation des milieux et espèces aux affinités variées, et concerne donc l'ensemble des habitats, humides ou non. Les orientations et mesures mises en place sont destinées à améliorer la connaissance des milieux, notamment patrimoniaux, de la biodiversité du territoire Périgord Limousin, et à intégrer l'enjeu de protection dans les usages et la planification du territoire.

Axe II : préserver la biodiversité du Périgord-Limousin	
Orientation	Mesures
Sauvegarder, valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables	<ul style="list-style-type: none"> - Achever l'identification et mettre en réseau les sites représentatifs de la biodiversité du territoire - Planifier et mettre en place une gestion écologique adaptée et pérenne des sites identifiés - Faire du réseau de sites un outil privilégié de découverte du territoire - Préciser les règles de circulation des véhicules à moteur
Améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver le niveau de richesse faunistique et floristique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la connaissance, centraliser et porter à connaissance de la population et des gestionnaires les données environnementales - Identifier et préserver la trame verte et bleue - Se préparer aux effets du changement climatique sur la biodiversité - Prévenir et lutter efficacement contre l'introduction et la prolifération des espèces exotiques envahissantes - Promouvoir des pratiques agricoles et forestières à fort niveau d'exigence environnementale et adaptées à la spécificité des milieux

La quasi-totalité du territoire de la CCPN est incluse dans le périmètre du PNR.

Arrêté de Biotope

Le classement par Arrêté de Protection du Biotope (APB) vise à protéger les habitats naturels d'espèces animales ou végétales disposant d'un statut de protection. L'APB est établi pour des espèces spécifiquement désignées et encadre les usages et activités sur le site désigné.

Aucun APB n'est recensé sur le territoire de la CCPN.

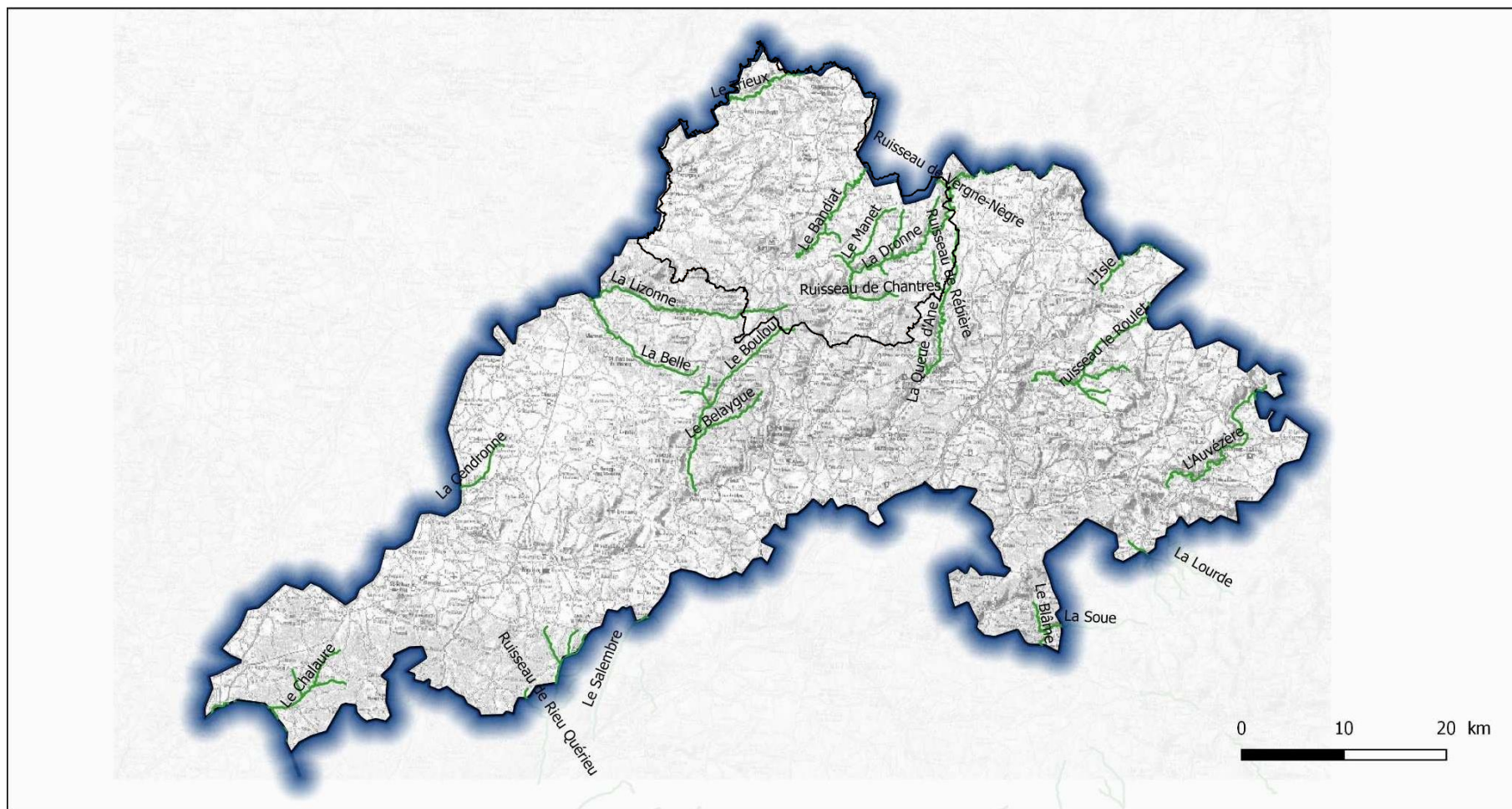
Autres zonages

Réservoirs biologiques

Plusieurs cours d'eau du territoire sont identifiés comme réservoirs biologiques. L'article R. 214-108 du code de l'environnement définit les Réservoirs Biologiques comme « *les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux [...] qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune, et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant.* ».

Parmi ces cours d'eau, répartis sur l'ensemble du territoire de la CCPN, on trouve des tronçons de la Lizonne, du Bandiat, de la Dronne, ainsi que plusieurs ruisseaux affluents ou sous-affluents de ces rivières qui contribuent notablement au cycle biologique des espèces piscicoles et aquatiques.

Réservoirs biologiques



- Cours d'eau classés au titre de l'art. R.214-108 du CE (réservoirs biologiques)
- ▭ 96233_SCOT_PV_contour

Source : Agence de l'eau Adour-Garonne
Conception : Cabinet ECTARE, juillet 2019

Figure 16 – carte des réservoirs biologiques du territoire

Réserve de biosphère

Le bassin de la Dordogne a été reconnu Réserve de Biosphère par l'UNESCO le 11 juillet 2012.

L'objectif de ce classement est de favoriser la conservation d'écosystèmes au travers de l'éducation, de l'information, et de la surveillance pour un développement durable du territoire concerné.

La réserve de biosphère du bassin de la Dordogne est organisée autour de trois périmètres :

- une aire centrale, dont l'objet est la protection stricte des écosystèmes, des paysages et des espèces, au travers de dispositifs réglementaires préexistants. Cette aire centrale concerne la rivière Dordogne et les têtes de bassin.
- Une zone tampon, calée sur le lit majeur de la rivière Dordogne et de ses deux principaux affluents, la Vézère et l'Isle, et intégrant également le périmètre du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin inclus dans le bassin de la Dordogne. Dans cette zone tampon, l'attention est portée sur la compatibilité des activités avec les objectifs de conservation des milieux.
- Une aire de transition qui comprend le reste du territoire du bassin, où sont favorisés les projets de développement durable et de sensibilisation à l'environnement.

Près d'un tiers du territoire de la CCPN fait partie de la zone tampon, la partie septentrionale du territoire étant orientée vers la Charente.

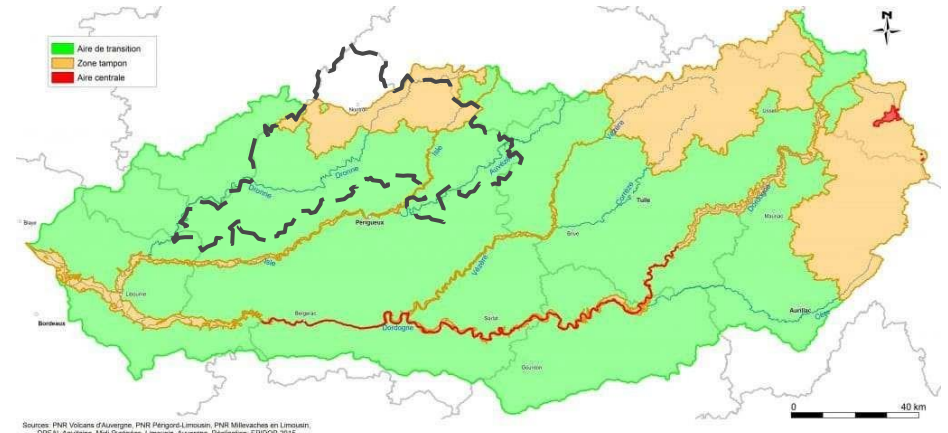


Figure 17 – Délimitation des périmètres de la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne

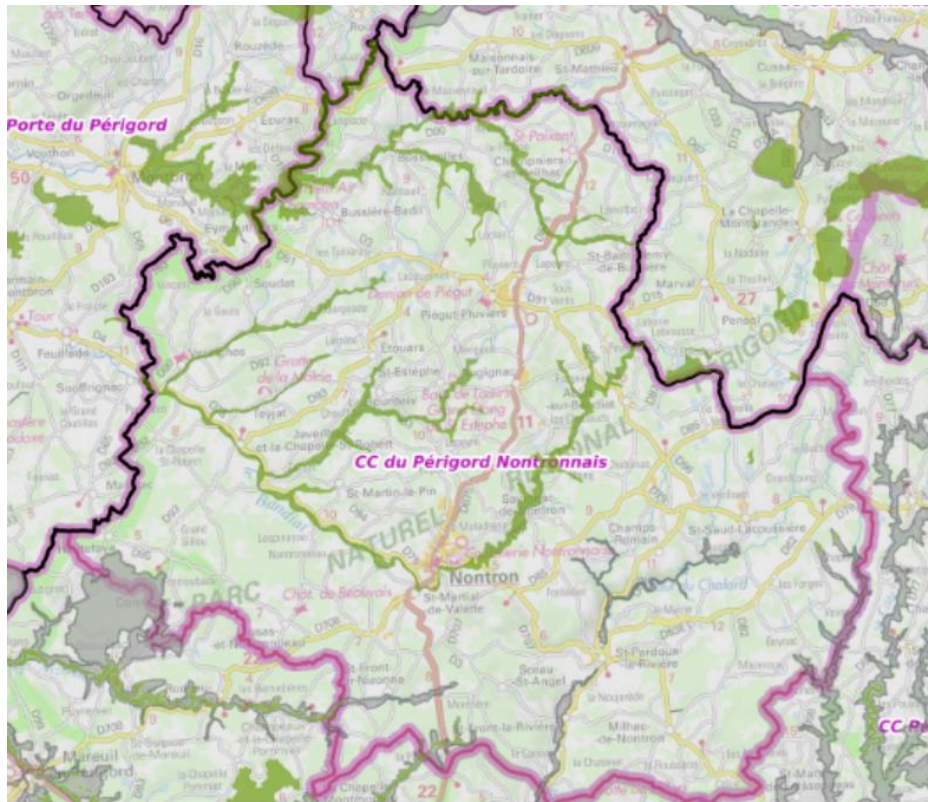
Zonages d'inventaires

ZNIEFF

L'inventaire des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) est un outil de connaissance. Les ZNIEFF permettent de repérer, en amont des études d'environnement et de planification, la richesse patrimoniale des sites retenus. Les ZNIEFF constituent en outre une base de réflexion pour l'élaboration d'une politique de protection de la nature, en particulier pour les milieux les plus sensibles : zones humides, landes, etc.

Les ZNIEFF de type 1 sont des sites de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.

Les ZNIEFF de type 2 concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs ZNIEFF de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.



ZNIEFF de type I (en vert) et ZNIEFF de type II (en gris) sur le territoire de la CCPN – source Géoportail

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles sont des sites présentant une forte valeur naturelle patrimoniale et identitaire d'une grande région naturelle. Leur gestion est assurée par la collectivité (Département, communes, EPCI, ...), parfois par délégation au Conservatoire des Espaces Naturels. La maîtrise foncière publique est requise pour assurer la gestion écologique conservatoire des milieux naturels.

Le territoire de la CCPN comprend 1 ENS départemental, l'étang de Saint-Estèphe. Ce site départemental est complété par un ENS communal, le Chapelet du Diable (Saint Estèphe).

Définition des grandes unités éco-paysagères

Le territoire de la CCPN est caractérisé par une mosaïque biogéographique en lien avec le gradient géomorphologique déjà évoqué précédemment.

En découle une typologie d'occupation des sols qui va varier de l'est à l'ouest et du nord au sud.

Globalement, la forêt est assez présente sur le territoire, de façon morcelée, ou sous la forme de massifs plus importants dans le sud du territoire notamment. Elle occupe 52% de la superficie du territoire de la CCPN.

Comme évoqué précédemment, une certaine spécialisation des surfaces s'est avérée sur le territoire au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, entraînant une sectorisation et une simplification des paysages.

Pour autant, les différents types de couverts présentent des intérêts écologiques divers qui, imbriqués sur un même territoire contribuent justement à la variété et à la patrimonialité de ce territoire. Ainsi, les espaces ouverts de culture contribuent différemment mais notablement au développement des habitats de certaines espèces avifaunistiques inféodées à ce genre de milieux (œdicnème criard, busards, moineau soulcie, bruant ortolan, alouette lulu, outarde canepetière, ...).

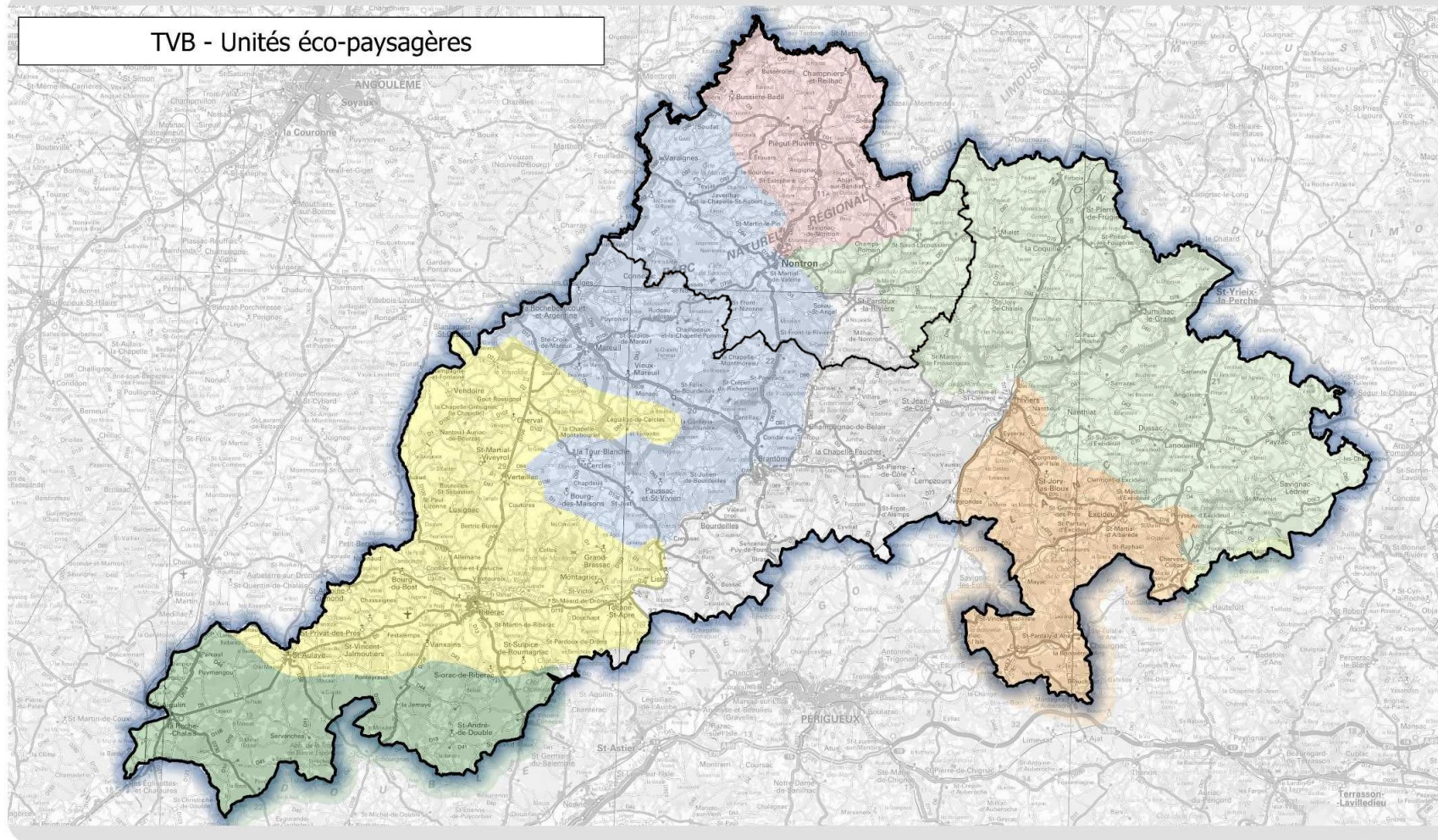
L'intérêt du territoire tient en ce que le maillage des espaces naturels et la faiblesse de la tâche urbaine limitent les entraves à la continuité écologique. Cela ne doit pas occulter les menaces qui pèsent toutefois sur certains milieux ou espèces avec des facteurs divers :

- Perte de fonctionnalité des milieux par la déprise agricole en zones pastorales,
- Dégradation de la qualité des eaux et fragmentation des habitats aquatiques,
- Tensions locales sur la ressource en eau et prélèvements au détriment des fonctions naturelles,
- ...

Les éléments de biodiversité, qui contribuent aux identités paysagères de la CCPN, sont donc différents selon les régions naturelles, mais doivent être pris en compte pour le maillage écologique du territoire.

Unités éco-paysagères	Éléments fondamentaux de la biodiversité	Menaces identifiées
Périgord granitique	<ul style="list-style-type: none"> - Un massif granitique à la roche imperméable, favorisant le développement d'un réseau dense de zones humides - Un réseau hydrographique dense, caractérisé par la prégnance du petit chevelu, avec une concentration d'étangs - Une mosaïque agro-forestière partagée entre milieux prairiaux et forêts de feuillus (Chênes et châtaigniers), associés à une trame bocagère encore bien présente 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreux étangs et ouvrages transversaux constituant des obstacles au transport solide et à la franchissabilité piscicole, et dégradant la qualité physico-chimique des eaux superficielles - Spécialisation des surfaces au détriment de la mosaïque agricole - Régression des surfaces toujours en herbe (systèmes prairiaux) au profit des prairies temporaires ou des cultures - État relictuel du bocage et défaut d'entretien des haies - Drainage des zones humides dans le cadre de leur valorisation agricole - Intensification des pratiques sylvicoles
Périgord métamorphique	<ul style="list-style-type: none"> - Un réseau hydrographique dense et diversifié, avec la présence de plusieurs vallées encaissées (Dronne, Côte, Auvézère...) - Hauts reliefs du département avec, des reliefs parfois marqués par la présence de gorges boisés - Des boisements à dominante feuillus bien présents mais morcelés, occupant essentiellement les reliefs les plus importants - De nombreuses prairies sous pâturage bovin associées à un bocager arborescent 	
Périgord centre	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur reposant sur des calcaires crétacés, mais avec la présence de sables et d'argiles du Périgord, favorables à la présence d'un éco-paysage diversifié - Un réseau hydrographique moins dense mais des vallées structurantes (notamment vallée de la Dronne), dédiées à la polyculture - Des plateaux boisés, avec proportion notable de boisements résineux à mixtes 	<ul style="list-style-type: none"> - Enfrichement et fermeture des coteaux calcaires - Homogénéisation des pratiques agricoles vers des cultures intensives - Banalisation et homogénéisation des formations forestières
Périgord Nord-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> - Un paysage à dominante forestière, structuré par des boisements feuillus pour partie thermophiles ; - Présence de vallées encaissées (Bandiat, Lizonne, Belle, Boulou) dont les coteaux sont riches en milieux ouverts thermophiles (pelouses et landes calcicoles) 	

TVB - Unités éco-paysagères



- Périmètre du Scot du Périgort Vert
- Périgord centre
- Périgord granitique
- Périgord métamorphique
- Périgord Nord-Ouest
- Ribérais et Verteillacois
- Causse de Savignac
- Double
- Marge du bassin de Brive



Date de réalisation : Février 2021
 Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover
 Fond : SCAN régional®
 Source : SIGENA
 Référence : 96233



Figure 18 – carte des unités éco-paysagères source : CAUE 24

Indice de naturalité

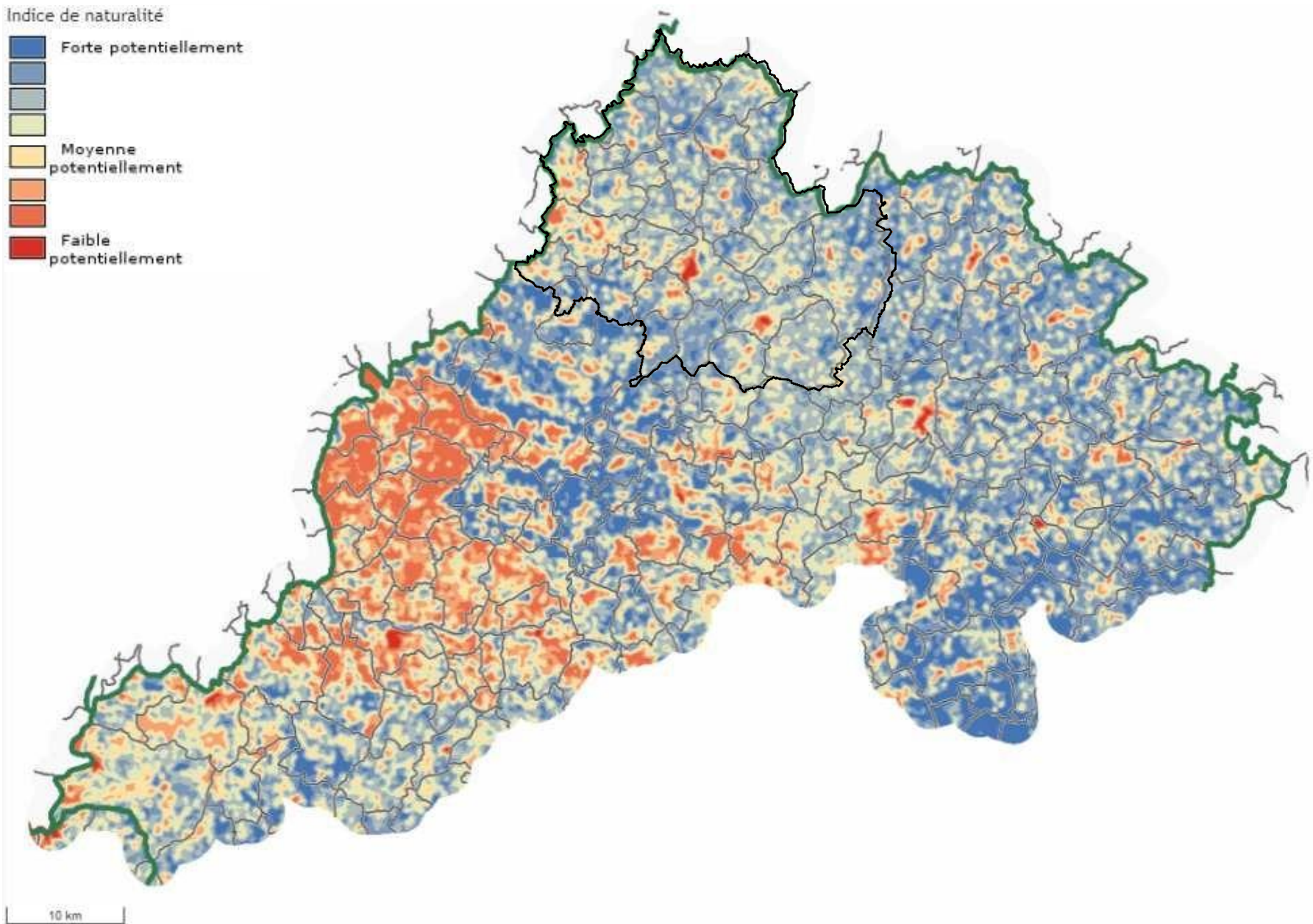


Figure 19 – carte de l'indice de naturalité des territoires, source : CAUE 24, URCAUE Aquitaine, IGN GeoFLA

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CC du Périgord Nontronnais (CCPN)

Le fonctionnement écologique du secteur - trames verte et bleue

Généralités

Définition de la trame verte et bleue au sens du Grenelle de l'environnement

Au titre de l'article L. 371-1 du Code de l'Environnement, modifié le 8 août 2016, la Trame Verte et Bleue (TVB) contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui leur sont associées, et veille également au bon état écologique des masses d'eau.

« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ainsi que la gestion de la lumière artificielle la nuit. »

La trame verte est constituée :

- de tout ou partie des espaces protégés au titre VII du livre III du code de l'environnement et du titre Ier du livre IV portant sur la protection de la faune et de la flore ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;
- et, justifiant l'utilisation du terme « trame verte », des corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces mentionnés plus haut ;
- enfin, elle comprend les surfaces mentionnées au I de l'article L.211-14 relatives aux ripisylves: maintenir une couverture végétale permanente composée d'espèces adapté à l'écosystème naturel

environnant sur le sol d'une largeur d'au moins cinq mètres à partir de la rive, hors des espaces déjà imperméabilisés ou occupés par des bâtiments, cours, terrains clos de murs, sans préjudice des règles d'urbanisme applicables auxdits espaces.

La trame bleue est constituée :

- des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et ceux importants pour la préservation de la biodiversité. Ces éléments contribuent aux continuités longitudinales nécessaires aux espèces aquatiques pour les différentes phases de leur cycle biologique, et la présence d'obstacles transversaux entrave donc les continuités.
- de tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs d'usage du SDAGE visés au IV de l'article L. 212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3, et celles jugées importantes pour la préservation de la biodiversité. Ces éléments concourent aux continuités latérales nécessaires à la bonne dynamique des cours d'eau (soutien d'étiage, rétention en période de crue, espace de mobilité, ...) et au déroulement du cycle biologique de nombreuses espèces.

La TVB a pour objectif principal de contribuer à enrayer la perte de biodiversité en renforçant la préservation et la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels. Elle a également un rôle de fourniture de ressources et de services écologiques d'une manière diffuse sur le territoire, grâce au maillage de celui-ci.

La trame verte et bleue repose sur trois niveaux d'imbrication :

- des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques élaborées par l'État,
- des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) élaborés conjointement par l'État et les régions,
- et enfin, les documents de planification des collectivités territoriales et de leurs groupements relatifs à l'aménagement de l'espace ou à l'urbanisme.

Elle comprend à la fois, une composante verte (terrestre) et une composante bleue (aquatique) indissociables. Les différents milieux qui composent une TVB correspondent à des grands types de sous-trames (ex. sous-trame des milieux ouverts, des milieux boisés, etc.) qui peuvent être regroupés soit, en tant que « réservoirs de biodiversité » soit en tant que « corridors écologiques ».

Principes de fonctionnement – Réseau écologique

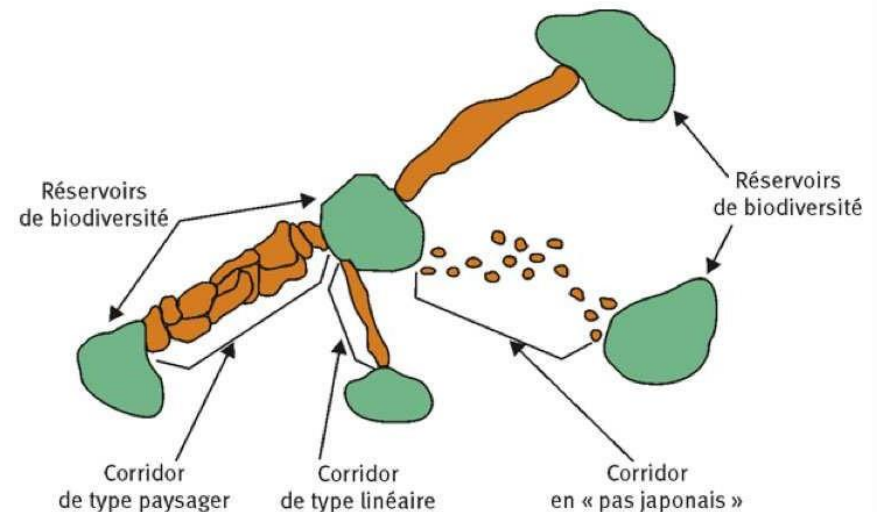
La trame verte et bleue vise à conserver et/ou rétablir, entre les réservoirs de biodiversité, des espaces de continuité ou de proximité propices à la circulation des espèces et au fonctionnement des milieux.

L'objectif est de reconstituer, à terme, un réseau d'échanges cohérents à l'échelle d'un territoire, favorable au maintien et au développement des espèces. En ce sens, elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire. Le réseau ainsi formé de continuités écologiques comprend différentes entités constituées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques (articles L. 371-1 II et R. 371-19 II du Code de l'Environnement) :

- Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et les habitats naturels peuvent y

assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Abrisant des noyaux de populations d'espèces à partir desquels des dispersions d'individus s'opèrent et permettant l'accueil de nouvelles populations d'espèces, ces réservoirs constituent des pools de biodiversité.

- Les corridors écologiques, assurent une certaine connectivité entre les différents réservoirs de biodiversité. Ces zones de connexion offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Ils comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du Code de l'Environnement.

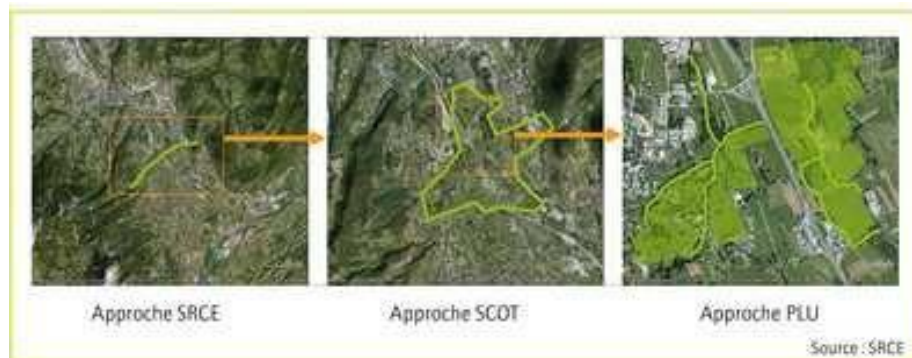


Fonctionnement d'un réseau écologique

Les corridors et réservoirs de biodiversité peuvent ainsi être représentés à la fois par des éléments ponctuels (mares, lacs étangs etc..) et à la fois par des éléments linéaires (ripisylves et forêts riveraines, cours d'eau etc..) constitutifs des trames vertes et bleues.

La trame verte et bleue à l'échelle supra communautaire (SRCE)

Il existe une variabilité d'approche et d'analyse de la TVB selon l'échelle du document d'urbanisme considéré. Le niveau de précision apporté à l'analyse est proportionnellement corrélé à l'échelle à laquelle le document d'urbanisme s'applique. Le schéma ci-contre illustre ce propos :



Les continuités écologiques, DREAL de Midi-Pyrénées, juin 2010

Le Schéma régional de Cohérence Écologique d'Aquitaine (SRCE)

Les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue ont été identifiés et déclinés à un niveau régional, notamment au travers du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). La Trame Verte et Bleue repose en effet sur l'articulation des différents objectifs à des niveaux plus locaux.

La TVB doit s'identifier à plusieurs échelles. Les continuités écologiques identifiées à l'échelle du SRCE posent et structurent les grands enjeux en termes de connectivités des milieux et mettent en cohérence celles identifiées à une échelle plus locale. Inversement réciproque, les continuités identifiées localement affinent et complètent les connectivités régionales en les reliant à la réalité du terrain.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique aquitain a été annulé par le Tribunal administratif de Bordeaux par jugement du 13 juin 2017 pour vice de procédure (non-respect de la séparation fonctionnelle entre l'autorité chargée d'élaborer et d'adopter le SRCE et l'autorité compétente en matière environnementale). Toutefois, ce schéma, même annulé, demeure une source de connaissance sur les continuités écologiques pour lesquelles le code de l'urbanisme impose aux collectivités des objectifs de création, préservation et remise en bon état (article L.101-2 du code de l'urbanisme).

L'état des lieux du SRCE Aquitaine identifie les grands enjeux stratégiques régionaux suivants :

- Enjeu n°1** : Une urbanisation croissante et une artificialisation des sols à limiter,
- Enjeu n°2** : Un réseau d'infrastructures dense et fragmentant à maîtriser,
- Enjeu n°3** : Des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau à préserver / remettre en bon état,
- Enjeux n°4** : Les continuités longitudinales des cours d'eau à préserver / restaurer,
- Enjeux n°5** : Un maillage de milieux ouverts, nécessaire au fonctionnement des espèces et leur déplacement, à maintenir,
- Enjeu n°6** : Le particularisme du Massif des Landes de Gascogne, mosaïque de milieux favorables au déplacement des espèces,
- Enjeu n°7** : L'arc forestier du Périgord, un territoire diversifié et riche,
- Enjeu n°8** : Un littoral encore préservé mais très fragile,
- Enjeu n°9** : Un espace montagnard, riche et spécifique, à préserver,
- Enjeu n°10** : Un maillage de milieux naturels diffus et de faible superficie au sein des grandes régions naturelles à dominante agricole du Nord de la Garonne et de l'Adour.

Le surlignage indique que l'enjeu considéré concerne directement le territoire.

Plus précisément, des enjeux infrarégionaux, par grandes régions naturelles, ont été définis. Le territoire du SCOT Périgord Vert est concerné par deux grandes régions naturelles, à savoir :

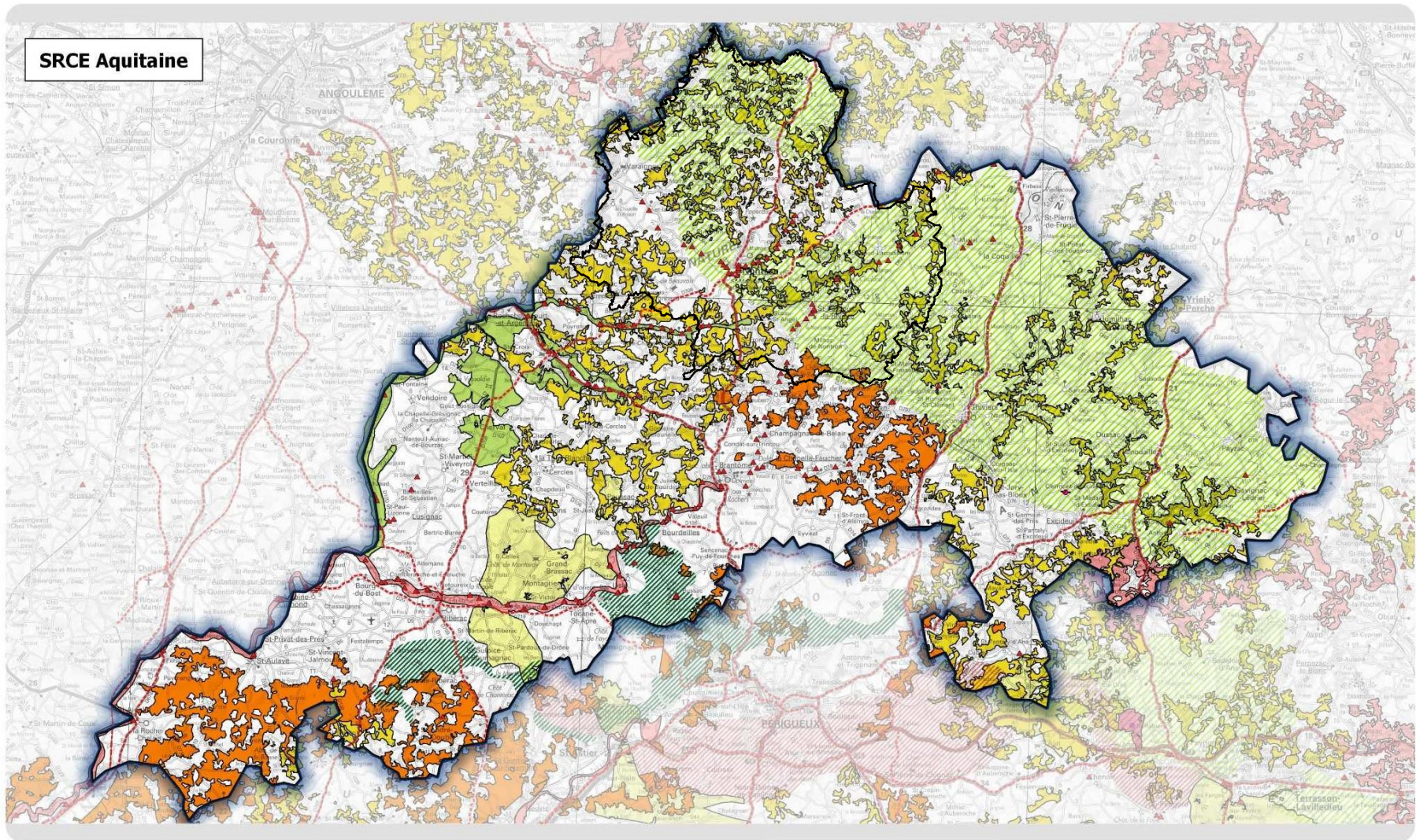
- Périgord blanc, Sarladais, Narbonnais n’englobant pas le Ribéracois ;

- Coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire du nord de la Garonne concernant uniquement le côté Ribéracois du SCOT.

Ainsi, ces enjeux infrarégionaux correspondent à des déclinaisons plus détaillées des enjeux régionaux et synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	Enjeu régional	Déclinaison de l’enjeu régional pour la grande région naturelle « Périgord blanc, Sarladais, Narbonnais » (hors Ribéracois)	Déclinaison de l’enjeu régional pour la grande région naturelle « Coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire du nord de la Garonne » (côté Ribéracois du SCOT)
1	Une urbanisation croissante et une artificialisation des sols à limiter	- Maintenir les coupures d’urbanisation	- Limiter la consommation d’espaces naturels et agricoles
2	Un réseau d’infrastructures dense et fragmentant à maîtriser		- Améliorer la perméabilité des infrastructures de transport, en liaison avec l’urbanisation
3	Des zones humides et des continuités latérales des cours d’eau à préserver / remettre en bon état	- Préserver les zones humides et les continuités latérales des cours d’eau (habitats de vie et corridors de déplacement préférentiels des espèces)	- Préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d’eau (habitats de vie et corridors de déplacement préférentiels des espèces) : Maintenir ou restaurer les habitats connexes résiduels (micro-zones humides, ripisylves, bras mort)
4	Les continuités longitudinales des cours d’eau à préserver / restaurer	- Maintenir ou restaurer la continuité longitudinale des cours d’eau (liés aux problèmes des aménagements hydrauliques agricoles et retenues collinaires, aux pratiques d’entretien des cours d’eau calibrés notamment, aux barrages hydroélectriques)	- Maintenir ou restaurer la continuité longitudinale des cours d’eau
5	Un maillage de milieux ouverts, nécessaire au fonctionnement des espèces et leur déplacement, à maintenir	- Maintenir l’équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés (mosaïque paysagère) - Maintenir les capacités de déplacement de la faune au sein de la grande région naturelle	



Enjeu régional	Déclinaison de l'enjeu régional pour la grande région naturelle « Périgord blanc, Sarladais, Narbonnais » (hors Ribéracois)	Déclinaison de l'enjeu régional pour la grande région naturelle « Coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire du nord de la Garonne » (côté Ribéracois du SCOT)
		- Maintenir la diversité des peuplements forestiers en luttant contre la fermeture et l'homogénéisation des taillis
6	Le particularisme du Massif des Landes de Gascogne, mosaïque de milieux favorables au déplacement des espèces	
7	L'arc forestier du Périgord, un territoire diversifié et riche	- Maintenir la diversité des peuplements forestiers en luttant contre la fermeture et l'homogénéisation des taillis
8	Un littoral encore préservé mais très fragile	
9	Un espace montagnard, riche et spécifique, à préserver	
10	Un maillage de milieux naturels diffus et de faible superficie au sein des grandes régions naturelles à dominante agricole du Nord de la Garonne et de l'Adour	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les zones de biodiversité majeures, dont le nombre et la taille sont limités sur le territoire - Améliorer les capacités de déplacement de la faune pour assurer les continuités Nord/Sud au sein de la région Aquitaine et les continuités avec la région Midi-Pyrénées




SRCE Aquitaine






Trame verte

Corridors

-  Boisements de feuillus et forêts mixtes
-  Systèmes bocagers

Réservoirs

-  Boisements de conifères et milieux associés

-  Boisements de feuillus et forêts mixtes
-  MOSO Milieux thermophiles
-  MOSO Plaines agricoles à enjeu avifaune
-  Multi sous-trames à enjeu chiroptères
-  Systèmes bocagers

Obstacles

-  Ponctuels
-  Linéaires

Périmètre

-  Périmètre su Scot du Périgort Vert

N 0 10 20 km

Date de réalisation : Juin 2019
 Logiciel utilisé : QGIS 2.18.26
 Sources : Scan régional®
 SIGENA

Référence : 96233


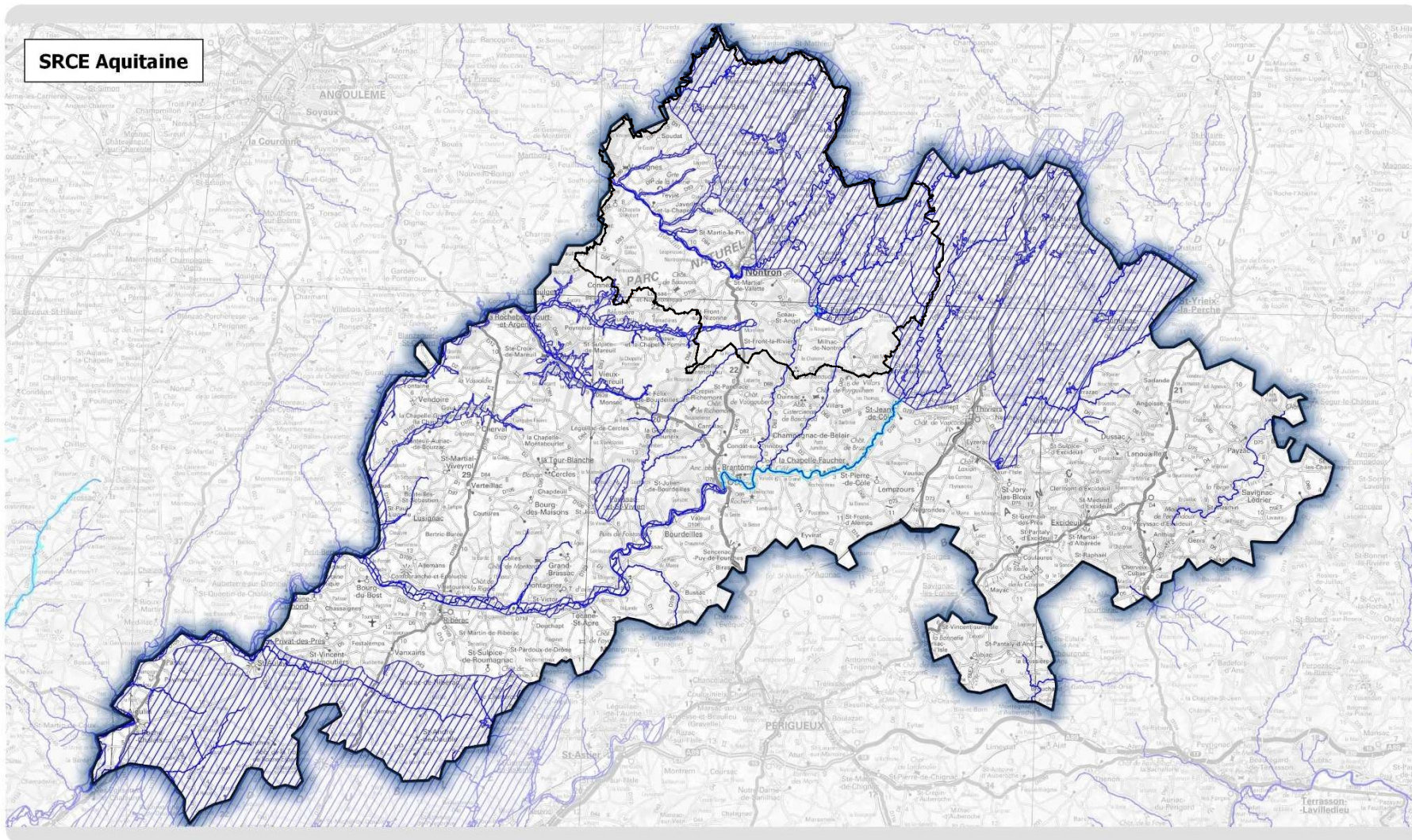



Figure 20 – Carte des éléments de la trame verte du SRCE à l'échelle du SCOT



SRCE Aquitaine

Trame bleue

Corridors

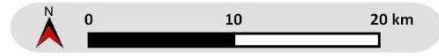
 Milieux humides

Réservoirs

 Milieux humides

Périmètre

 Périmètre su Scot du Périgord Vert



Date de réalisation : Juin 2019

Logiciel utilisé : QGIS 2.18.26

Sources : Scan régional®

SIGENA

Référence : 96233



Figure 21 – Carte des éléments de la trame bleue de la SRCE à l'échelle du Scot

La trame verte et bleue du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

L'analyse de la trame verte et bleue pour l'Etat Initial de l'Environnement de la CCPN est conservée à l'échelle du SCoT, qui traduit localement les recommandations du Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE). Dans l'attente de sa déclinaison dans le futur PLUi de la CCPN, le SCoT constitue le document de référence en matière de trame verte et bleue.

La composition de la Trame Verte et Bleue sur le territoire

A l'instar de l'ensemble du département de la Dordogne, le Périgord Nontronnais subit des influences diverses compte tenu de sa situation au carrefour de grands ensemble géomorphologiques :

- Influence continentale, notamment perceptibles dans le Périgord cristallin,
- Influence méditerranéenne sur la frange sud et est du territoire (coteaux calcaires...),
- Influence atlantique sur la partie sud-ouest du territoire.

Chaque entité biogéographique présente des sous-trames participant aux continuités terrestres et aux continuités aquatiques. Une sous-trame rassemble des espaces constitués par un même type de milieu, que ceux-ci participent aux réservoirs de biodiversité ou aux corridors.

Sur le territoire du Périgord Vert, 6 sous-trames sont identifiées (parmi les 8 sous-trames déterminées à l'échelle régionale) :

- Boisements de feuillus et forêts mixtes
 - Boisements de conifères et milieux associés
 - Milieux ouverts et semi-ouverts
- Milieux associés à la trame verte

- Systèmes bocagers
 - Milieux humides
 - Milieux aquatiques
- Milieux associés à la trame bleue

La sous-trame « milieux ouverts et semi-ouverts » a ici été scindée en deux entités pour des questions de cohérence écologique et de sectorisation biogéographique :

- Milieux ouverts et semi-ouverts : Pelouses calcicoles et habitats thermophiles ;
- Milieux ouverts et semi-ouverts : Plaines céréalières extensives

Chaque sous-trame se base sur la présence d'habitats naturels particuliers, constituant des biotopes de développement pour un panel représentatif d'espèces floristiques et faunistiques.

L'analyse des enjeux caractéristiques des zonages naturels recensés sur le territoire du SCoT a permis de dégager les milieux naturels et espèces ciblées par les différentes sous-trames écologiques définies :

TVB	Sous-trame	Milieux naturels constitutifs de la sous-trame présents sur le territoire du SCoT
Trame bleue	Milieux aquatiques	Cours d'eau et végétations aquatiques associées
		Eaux stagnantes (étangs) et végétations aquatiques à amphibiens associées
	Milieux humides	Prairies humides et mégaphorbiaies
		Landes humides méridionales
		Habitats tourbeux à paratourbeux acidiphiles (tourbières, bas-marais, prairies humides oligotrophes)
Trame verte	Boisements de feuillus et forêts mixtes	Habitats tourbeux à paratourbeux alcalins (tourbières alcalines, cladaïes, prairies à molinie sur calcaire)
		Forêts alluviales
		Chênaies et chênaies-hêtraies acidiphiles
		Chênaies-charmaies et chênaies-frênaies acidiphiles à neutroclines
	Boisements de feuillus et forêts mixtes	Forêts alluviales
		Forêts de pentes et ravins
		Forêts de pins maritimes
	Boisements de conifères et milieux associés	Chênaies mélangées acidiphiles thermo-atlantiques
		Landes sèches à mésophiles acidiphiles atlantiques
		Pelouses calcicoles mésoxérophiles à xérophiles
	Milieux ouverts et semi-ouverts : Pelouses calcicoles	Affleurements calcaires
		Fructicées à buis
		Fructicées à genévrier commun
	Milieux ouverts et semi-ouverts : plaines céréalières extensives	Parcelles cultivées de manière extensive
		Friches herbacées post-culturelles
		Vignes, vergers...
Système bocager	Haies bocagères arbustives à arborescentes	
	Prairies permanentes pâturées ou fauchées	

L'analyse des données fournies par les différents zonages naturels présents sur le territoire du SCoT ont également permis de dresser une liste non exhaustive d'espèces pouvant être caractérisées comme représentatives et emblématiques des différentes sous-trames définies plus haut :

TVB	Sous-trame	Milieux naturels constitutifs de la sous-trame présents sur le territoire du SCoT
Trame bleue	Milieux aquatiques	<u>Flore</u> : Utriculaire méridionale, Littorelle à une fleur, Pilulaire à globules
		<u>Faune</u> : Cordulie à corps fin, Gompe de Graslins, Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, Vison d'Europe, Ecrevisse à pieds blancs, Moule perlière
	Milieux humides	<u>Flore</u> : Germandrée des marais, Pigamon jaune, Droséra à feuilles rondes, Droséra intermédiaire, Fritillaire pintade, Gentiane des marais, Parnassie des marais, Narthécie ossifrage, Spiranthe d'été, Linaigrette à feuilles étroites, Epipactis des marais
		<u>Faune</u> : Fadet des laïches, Azuré des mouillères, Azuré de la sanguisorbe, Damier de la succise, Cuivré des marais, Agrion de Mercure, Campagnol amphibie, Sonneur à ventre jaune, Loutre d'Europe, Vison d'Europe
Trame verte	Boisements de feuillus et forêts mixtes	<u>Flore</u> : Jacinthe des bois, Isopyre faux-pigamon
		<u>Faune</u> : Autour des palombes, Bondrée apivore, Pic mar, Sonneur à ventre jaune, Murin de Bechstein, Barbastelle d'Europe, Grand rhinolophe, Genette d'Europe
	Boisements de conifères et milieux associés	<u>Flore</u> : /
		<u>Faune</u> : Fadet des laïches, Busard Saint-Martin, Fauvette pitchou, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Pic noir, Alouette lulu, Criquet des ajoncs
	Milieux ouverts et semi-ouverts : Pelouses calcicoles	<u>Flore</u> : Sabline des chaumes
		<u>Faune</u> : Damier de la succise, Azuré du serpolet, Bruant ortolan, Pipit rousseline, Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Léopard ocellé, Circaète Jean-le-Blanc
	Milieux ouverts et semi-ouverts : plaines céréalières extensives	<u>Flore</u> : Espèces messicoles
		<u>Faune</u> : Cédicnème criard, Outarde canepetière, Bruant ortolan, Alouette lulu, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Moineau soulcie, Caille des blés, Moineau soulcie, Bruant proyer
	Système bocager	<u>Flore</u> : /
		<u>Faune</u> : Pie-grièche écorcheur, Torcol fourmilier, Chevêche d'Athéna

La caractérisation des différentes sous-trames écologiques sur le territoire

➤ La sous-trame écologique « milieux aquatiques »

La sous-trame écologique locale des milieux aquatiques repose à la fois sur le réseau hydrographique et sur le maillage d'étangs observés à l'échelle du territoire du SCoT.

Cette sous-trame écologique peut être sectorisée en fonction de la typologie et des caractéristiques des milieux aquatiques rencontrés :

- Le Périgord granitique et le Périgord métamorphique, caractérisés par un chevelu hydrographique dense en situation de tête de bassins-versants vis-à-vis des vallées de la Dronne et de l'Auvezère. Ce secteur possède des eaux globalement de bonnes qualités physico-chimique et écologique, permettant le développement de plusieurs espèces polluo-sensibles inscrites à l'annexe II de la Directive européenne « Habitats », comme la loutre d'Europe (*Lutra lutra*), l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ou encore la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*). Cette dernière, considérée comme « En danger critique d'extinction » à l'échelle européenne, présente localement l'une des rares populations d'Aquitaine sur la Dronne.
- La Double, où le substrat sablonneux favorise le développement d'un réseau hydrographique dense mais riches en cours d'eau temporaires, associés à un réseau d'étangs forestiers à péri-forestiers constituant des biotopes de développement pour de nombreuses espèces aquatiques à semi-aquatiques d'intérêt, comme le vison d'Europe (*Mustela lutreola*), la cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) ou encore la littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*).
- les secteurs du Ribéracois, du Périgord centre et du Périgord nord-ouest, à dominante calcaire, où le réseau hydrographique est concentré autour des vallées alluviales de la Nizonne et de la Dronne. Ces dernières accueillent notamment un cortège d'Odonates d'intérêt

patrimonial, avec des espèces comme le gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) et la cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*).

Principaux réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux aquatiques sur le territoire du SCoT :

- Vallée de la Dronne,
- Vallées de la Double,
- Petit chevelu du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

➤ La sous-trame écologique « milieux humides »

A l'échelle du territoire du SCoT, la sous-trame écologique « milieux humides » apparaît intimement liée avec celle des « milieux aquatiques » décrite précédemment.

Le Périgord cristallin (granitique et métamorphique) et la Double constituent ainsi des secteurs géographiques riches en zones humides, avec toutefois des caractéristiques différentes :

- Périgord cristallin : Prénance des prairies humides pâturées, avec la présence ponctuelle et relictuelle de zones tourbeuses à paratourbeuses acidiphiles. Ce secteur constitue notamment une zone préférentielle de développement pour le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), amphibien d'intérêt communautaire et menacé à l'échelle nationale.
- Double : zones humides à dominante plus fermées et naturelles, avec notamment une bonne représentation des landes humides et des milieux tourbeux à paratourbeux acidiphiles sous influence atlantique. Les zones humides en présence sont des biotopes utilisées par de nombreuses espèces patrimoniales, dont le fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*), qui constitue l'un des papillons les plus menacés d'Europe.

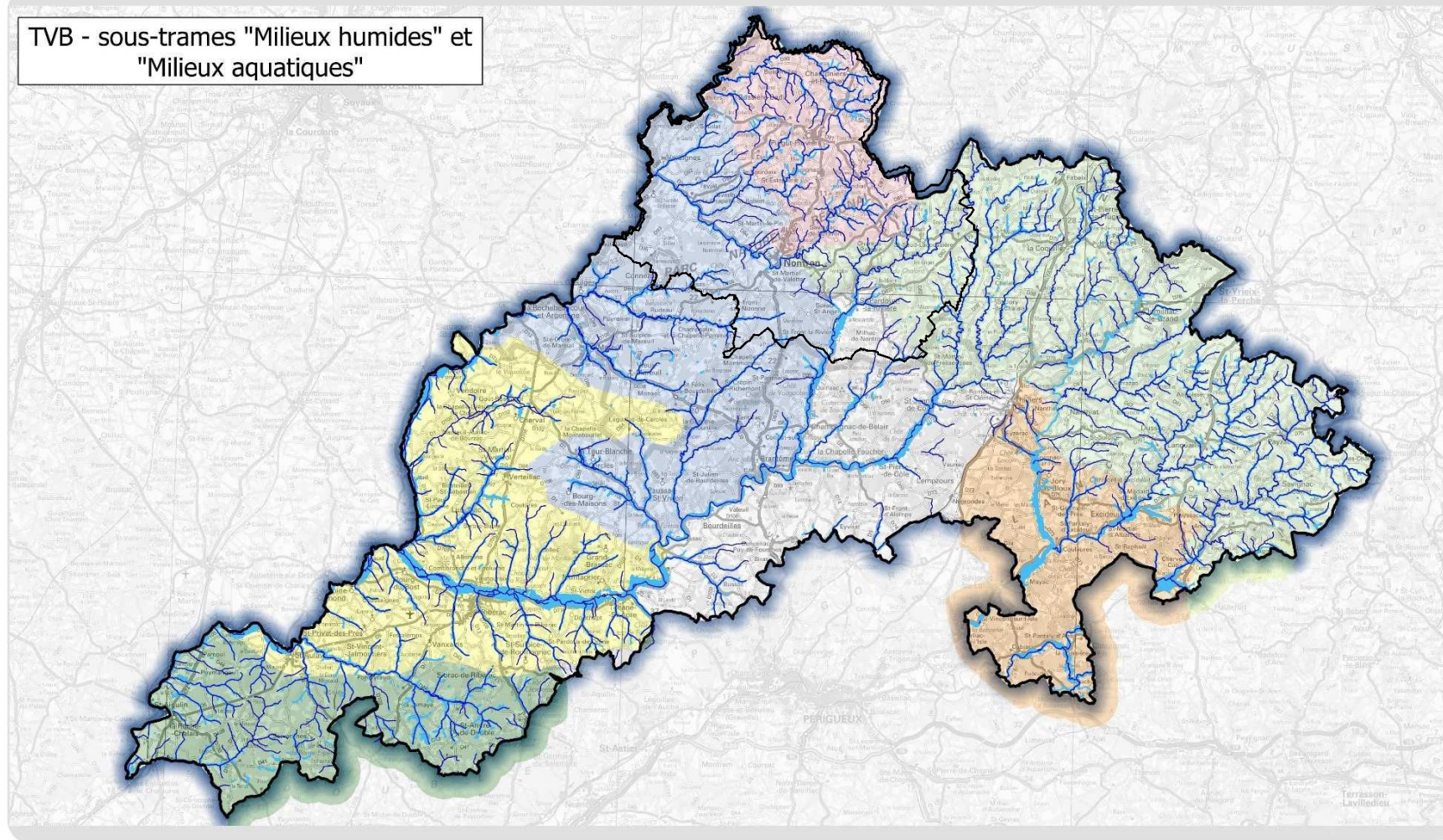
Ailleurs, les zones humides se cantonnent en fond de vallée des principaux cours d'eau recensés sur le territoire (Dronne, Boulou, Nizonne). Elles y apparaissent fragmentées et menacées par l'intensification des pratiques

agricoles, mais l'on y recense de très importants réservoirs de biodiversité, comme les tourbières alcalines de Vendoire, qui constituent un site d'intérêt national. Ce dernier accueille une large gamme d'habitats d'intérêt communautaire (bas-marais alcalins, prairies humides à molinie sur calcaires, mégaphorbiaies, cladiaies...), ainsi qu'une faune (fadet des laïches, azuré de la sanguisorbe, azuré des mouillères, loutre d'Europe...) et une flore (gentiane des marais, germandrée des marais, pigamon jaune...) très riches.

Principaux réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux humides sur le territoire du SCoT :

- Prairies humides et milieux tourbeux du Périgord cristallin,
- Marais alcalins et prairies alluviales de la vallée de la Nizonne et de ses affluents,
- Basse vallée de la Dronne,
- Vallées et étangs de la Double.

TVB - sous-trames "Milieux humides" et "Milieux aquatiques"



□ Périmètre du Scot du Périgort Vert

Elements constitutifs des sous-trames

— Cours d'eau

■ Zones humides potentielles (MNB)

Unités éco-paysagères

■ Causse de Savignac

■ Double

■ Marge du bassin de Brive

■ Périgord centre

■ Périgord granitique

■ Périgord métamorphique

■ Périgord Nord-Ouest

■ Ribéracois et Verteilacois



Date de réalisation : Février 2021

Fond : SCAN régional®

Source : SIGENA

reseau-zones-humides.org

Référence : 96233



Figure 22 – Carte des éléments constitutifs des sous-trames « Milieux humides » et « Milieux aquatiques »

➤ La sous-trame écologique « boisements de feuillus et forêts mixtes »

Le territoire du SCoT possède une couverture forestière assez importante (taux de recouvrement forestier compris entre 50 et 66% selon les EPCI), mais assez hétérogène en termes de sectorisation et de typologie :

- La zone Sud-Ouest du territoire, appartenant à la région naturelle de la Double, se présente comme un secteur à dominante forestière, où les boisements sont principalement composés de formations résineuses à mixtes thermo-atlantiques (plantations de pins maritimes, chênaies acidiphiles atlantiques à chêne pédonculé et/ou chêne tauzin).
- La zone Nord-Est du territoire, relevant de la région naturelle du Périgord cristallin, qui prend la forme d'un secteur agro-forestier où les boisements sont dominés par des formations acidiphiles à acidiclinales de type chênaies-châtaigneraies et hêtraies-chênaies. Les boisements y sont assez morcelées et apparaissent principalement concentrés au niveau des gorges boisées, comme celle de la Dronne ou de l'Auvezère.
- Sur le reste du territoire, les boisements apparaissent bien représentés, se développant faveur d'un relief plus marqué et de sols peu fertiles (dépôts sableux ou sols calcaires superficiels) limitant les potentialités de valorisation agricole.

Les régions du Verteillacois et du Ribéracois apparaissent les moins boisées, avec une occupation des sols principalement tournées vers une agriculture basée sur les cultures. Plusieurs habitats forestiers d'intérêt communautaire sont recensés sur le territoire du SCoT :

- Hêtraies acidiphiles montagnardes à houx (code Natura 2000 9120), observées ponctuellement au niveau du Périgord cristallin ;
- Chênaies thermo-atlantiques acidiphiles à chêne tauzin (code Natura 2000 9230), occupant les secteurs sablonneux de la Double ;

- Forêts de pentes et ravins (code Natura 2000 9180), colonisant certains secteurs de gorges présents ponctuellement sur le territoire (Auvezère, Haute-Dronne, Cole) ;
- Forêts alluviales à aulnes et frênes (code Natura 2000 91E0), se développant de façon plus ou moins relictuelle en marge des principaux cours d'eau du territoire.

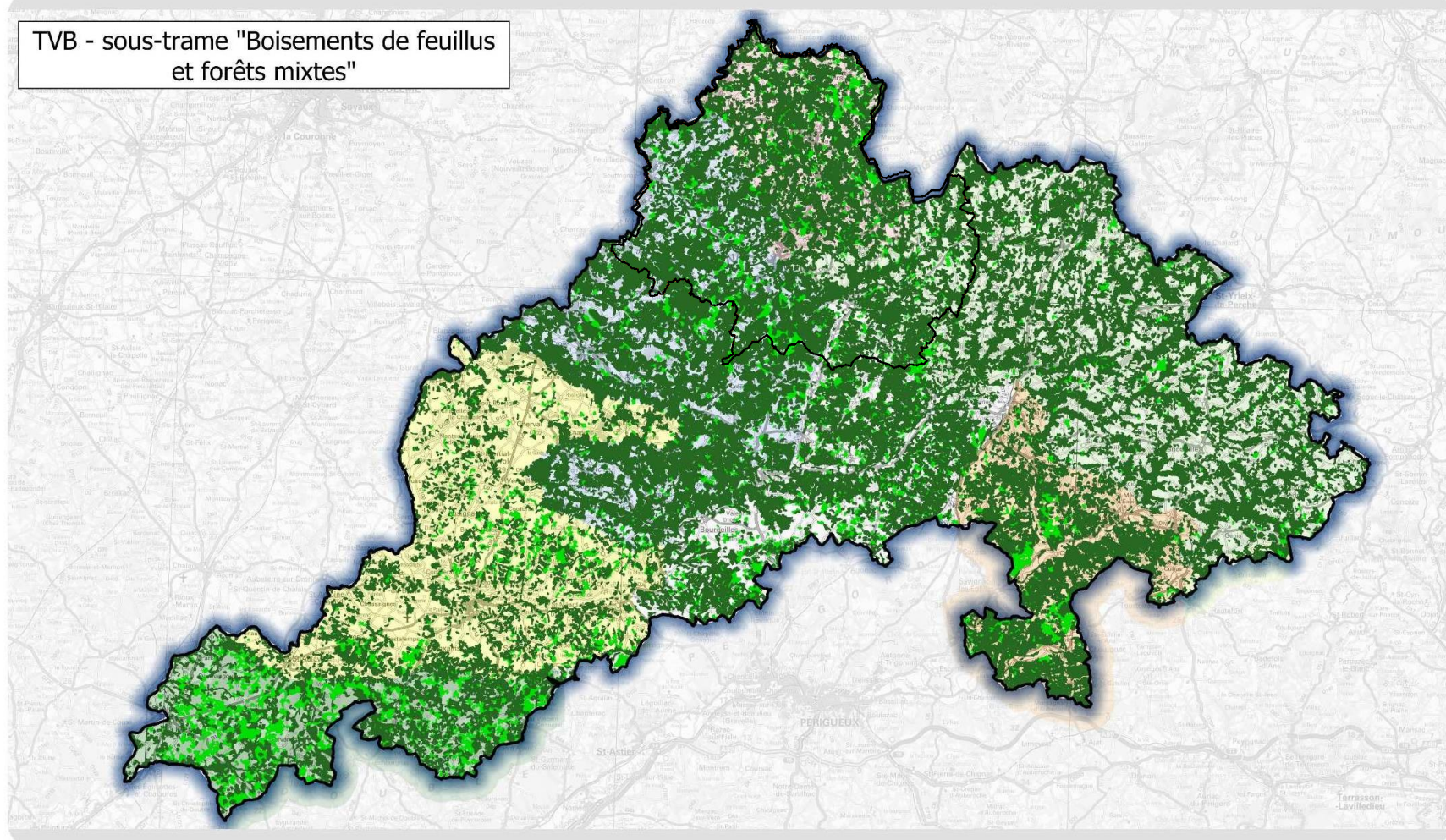
A l'échelle du territoire, les enjeux floristiques liées à ces habitats boisés apparaissent assez limités sur la base des connaissances actuelles (données des zonages naturels). Toutefois, les forêts fraîches sur sols profonds acidiclinales à neutroclines accueillent la jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) et l'isopyre faux-pigamon (*Isopyrum thalictroides*), protégées à l'échelle départementale.

L'intérêt faunistique de ces boisements apparaît plus notable, avec la présence d'un cortège d'oiseaux nicheurs forestiers d'intérêt communautaire, comme la bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le pic noir (*Dryocopus martius*), le pic mar (*Dendrocopos medius*). Les habitats forestiers participent également activement au développement de l'ensemble des espèces de Chiroptères, que ce soit en leur conférant des gîtes (cas des espèces arboricoles) ou comme zones de chasse (lisières, canopée, sous-bois...) préférentielles. Le territoire abrite notamment plusieurs espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire intimement liées aux habitats forestiers, comme le murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et la barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*).

Principaux réservoirs de biodiversité de la sous-trame « boisements de feuillus et forêts mixtes » sur le territoire du SCoT :

- Haute-Vallée de la Dronne,
- Vallée de l'Auvezère,
- Vallée de la Cole,
- Forêt domaniale de Born,
- Forêt de Feytaud.

TVB - sous-trame "Boisements de feuillus et forêts mixtes"



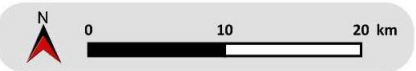
□ Périmètre du Scot du Périgord Vert

Éléments constitutifs de la sous-trame (OCS 2015)

- Forêts de feuillus
- Forêts mélangées

Unités éco-paysagères

- Causse de Savignac
- Double
- Marge du bassin de Brive
- Périgord centre
- Périgord granitique
- Périgord métamorphique
- Périgord Nord-Ouest
- Ribéracois et Verteillacois



Date de réalisation : Février 2021
 Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover
 Fond : SCAN régional®
 Source : SIGENA

Référence : 96233



Figure 23 – Carte des éléments constitutifs de la sous-trame « Boisements de feuillus et forêts mixtes »

➤ La sous-trame écologique « boisements de conifères et milieux associés »

Cette sous-trame écologique forestière est essentiellement concentrée en partie Sud-Ouest du territoire, se rapportant à la région naturelle de la Double.

Ce secteur, écologiquement proche des Landes de Gascogne, se présente comme un territoire forestier acidiphile reposant sur un substrat sablonneux. L'occupation des sols y est notamment dominée par les boisements résineux (plantations et boisements spontanées de pins maritimes) ou mixtes (chênaie thermo-atlantique à pins maritime). Ces dernières possèdent un intérêt patrimonial en raison de leur rapprochement vis-à-vis de l'habitat d'intérêt communautaire 9230 («Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* »).

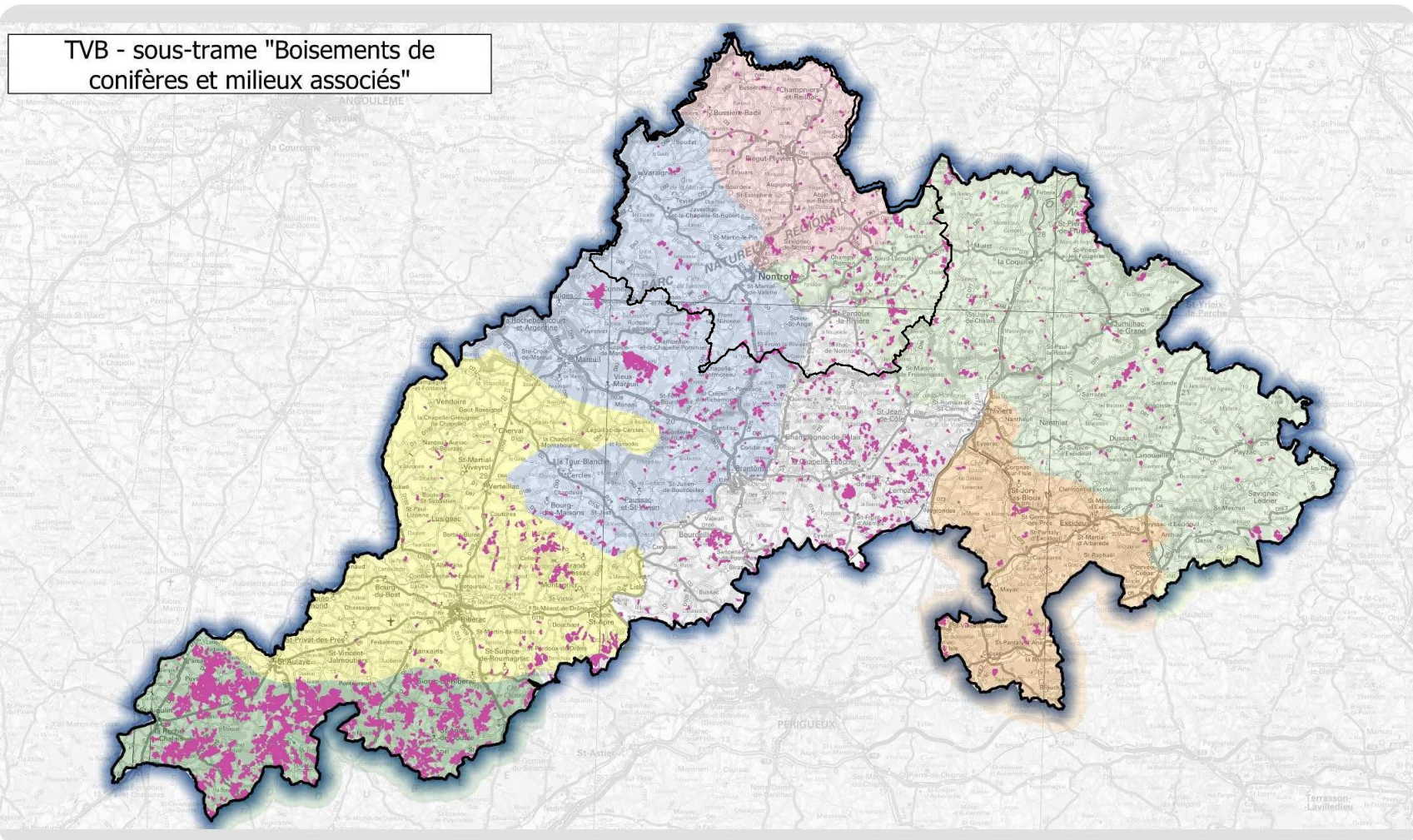
Ces formations forestières sont associées à une mosaïque d'habitats ouverts à semi-ouverts, comprenant notamment des landes et pelouses acidiphiles atlantiques (habitats d'intérêt communautaire 4030 et 6230) se développant à la faveur des clairières forestières et des chablis.

Cette mosaïque d'habitats apparaît favorable au développement d'un cortège d'espèces d'intérêt, notamment en ce qui concerne l'avifaune nicheuse, avec des taxons comme l'alouette lulu (*Lullula arborea*), la fauvette pitchou (*Sylvia undata*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ou encore l'engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*). Au niveau des secteurs plus humides, les clairières et lisières de ces bois sont colonisées de façon relictuelle par le fadet des lâches (*Coenonympha oeddis*).

Cette sous-trame est également observée de manière morcelée en partie centrale du territoire, à la faveur des dépôts argilo-siliceux tertiaires surmontant les formations calcaires crétacés.

Principaux réservoirs de biodiversité de la sous-trame « boisements de conifères et milieux associés » sur le territoire du SCOT :

- Boisements et vallées boisées de la Double,



TVB - sous-trame "Boisements de conifères et milieux associés"

- ▭ Périètre du Scot du Périgort Vert
- Eléments constitutifs de la sous-trame**
- ▭ Forêts de résineux (OCs 2015)
- Unités éco-paysagères**
- ▭ Causse de Savignac
- ▭ Double
- ▭ Marge du bassin de Brive
- ▭ Périgord centre
- ▭ Périgord granitique
- ▭ Périgord métamorphique
- ▭ Périgord Nord-Ouest
- ▭ Ribéracois et Verteillacois

N 0 10 20 km

Date de réalisation : Février 2021
 Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover
 Fond : SCAN régional®
 Source : SIGENA
 Référence : 96233




Figure 24 – Carte des éléments constitutifs de la sous-trame « Forêts de conifères et milieux associés »

➤ La sous-trame écologique « milieux ouverts à semi-ouverts : pelouses calcicoles et habitats thermophiles »

Cette sous-trame écologique comprend l'ensemble des milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles calcicoles du territoire. On y retrouve un ensemble d'habitats pelousaires et landicoles d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive « Habitats »), parmi lesquels il est possible de citer localement :

- Pelouses calcicoles mésoxérophiles à xérophiles (code Natura 2000 6210) ;
- Tonsures et affleurements rocheux calcaires (codes Natura 2000 6110 et 6220) ;
- Landes à genévrier commun sur substrat calcaire (code Natura 2000 5130) ;
- Fructicées à buis sur calcaires (code Natura 2000 5110) ;

Il s'agit d'habitats naturels hérités des pratiques agro-pastorales extensives aujourd'hui en fort déclin en raison de la déprise agricole ou au contraire de l'intensification des pratiques (mise en culture notamment...).

À l'échelle du territoire communautaire, les pelouses et fructicées calcicoles apparaissent encore bien représentées, notamment en parties Sud et Sud-Est au niveau du plateau d'Argentine et des causses de Cubjac, de Savignac et de Thenon. Ailleurs, les milieux calcicoles thermophiles s'observent également de façon linéaire et morcelée au niveau des coteaux de certaines vallées (Nizonne, Boulou, Dronne aval...).

Les zones de pelouses calcicoles accueillent localement une flore riche, avec de nombreuses espèces méridionales en limite d'aire de répartition, comme la sabline des chaumes (*Arenaria controversa*), protégée à l'échelle nationale.

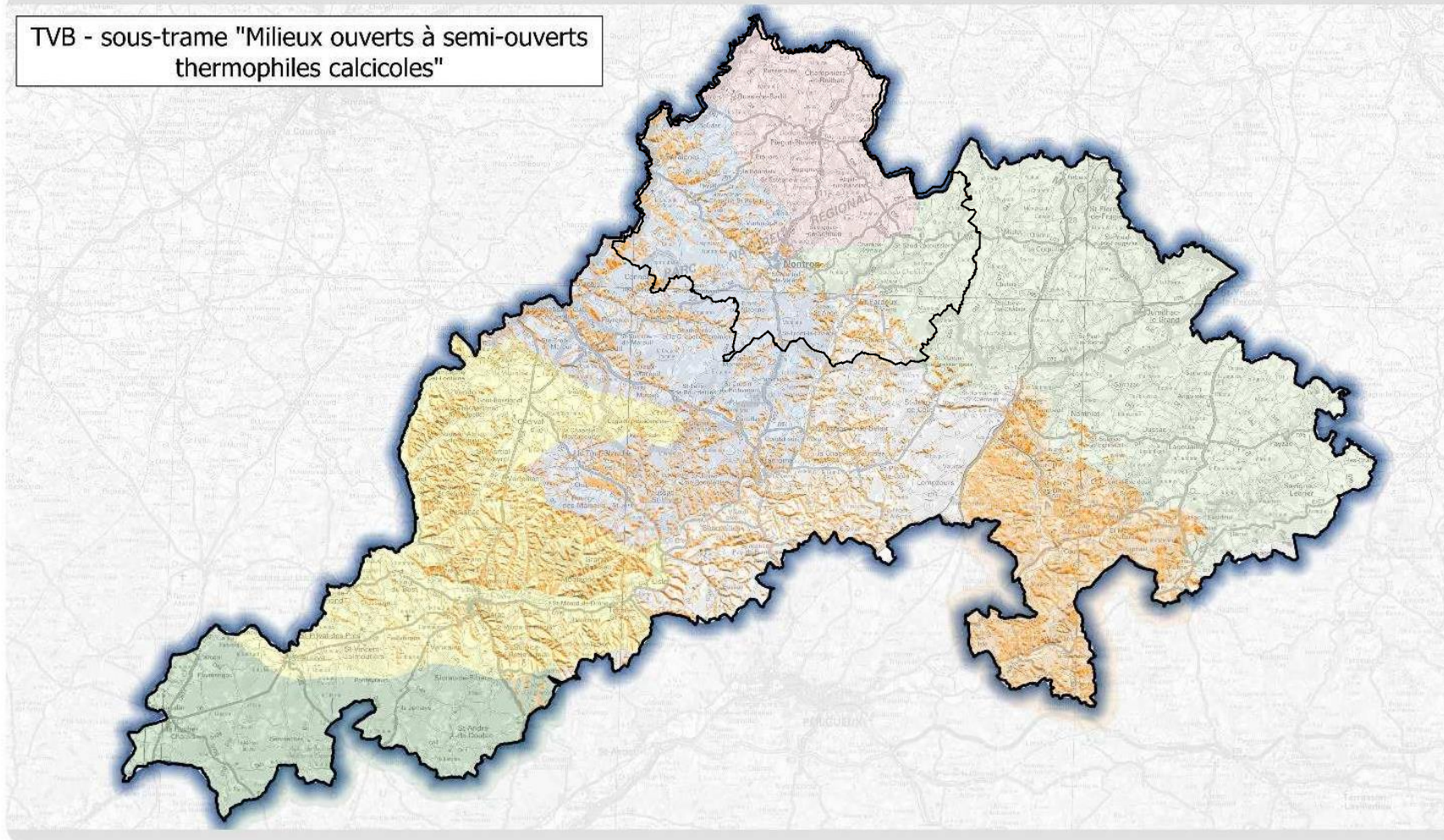
Les zones de pelouses, outre leur intérêt floristique, constituent également des biotopes favorables au développement de plusieurs espèces faunistiques d'intérêt patrimonial, comme l'azuré du serpolet (*Phengaris arion*), le damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), le pipit rousseline (*Anthus campestris*), l'alouette lulu (*Lullula arborea*), l'engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) ou encore le circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*). Ce sont des

biotopes particulièrement favorables au développement des Reptiles, avec notamment la présence relictuelle du lézard ocellé (*Timon lepidus*), inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats » et considérée comme menacée en France métropolitaine.

Principaux réservoirs de biodiversité de la sous-trame « milieux ouverts à semi-ouverts : pelouses calcicoles et habitats thermophiles » sur le territoire du SCoT :

- Causse de Cubjac
- Causses de Thenon et de Savignac
- Coteaux de la vallée de la Nizonne,
- Coteaux de la vallée du Boulou.

TVB - sous-trame "Milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles calcicoles"



Éléments constitutifs de la sous-trame

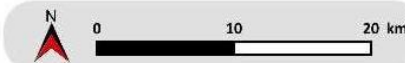
Potentialité de présence de milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles (MOSO SRCE, modélisation ACE-NA CAUE 24)

- +
- ++
- +++

Unités éco-paysagères

- Causse de Savignac
- Double
- Marge du bassin de Brives
- Périgord centre
- Périgord granitique

- Périgord métamorphique
- Périgord Nord-Ouest
- Ribéraçais et Vertaillacois
- Périmètre du Scot du Périgord Vert



Date de réalisation : Février 2021
 Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover
 Fond : SCAN régional®
 Source : SIGENA

Référence : 46233



Figure 25 – Carte des éléments constitutifs de la sous-trame « Pelouses calcicoles et milieux thermophiles »

➤ La sous-trame écologique « milieux ouverts à semi-ouverts : plaines céréalières extensives »

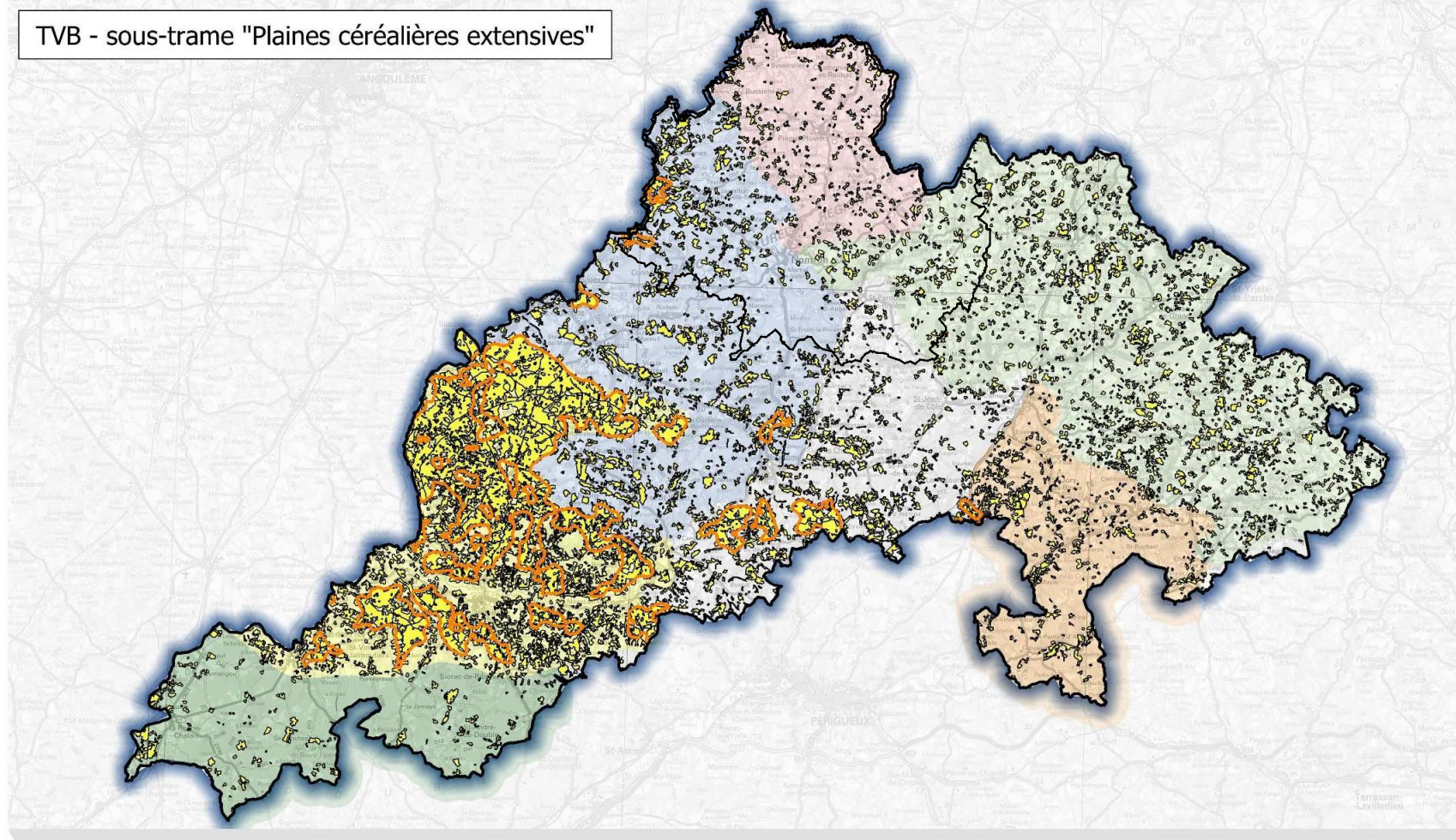
Cette sous-trame concerne essentiellement la partie Nord-Ouest du territoire (Verteillacois), au contact des plaines céréalières du Poitou-Charentes. Elle se compose d'un éco-paysage ouvert diversifié, comprenant une mosaïque de parcelles cultivées, de friches herbacées, de pelouses calcicoles résiduelles et de cultures ligneuses diverses (vergers, vignes...)

L'intérêt de cette sous-trame est principalement liée à la présence d'une avifaune nicheuse typique des milieux ouverts agricoles, particulièrement menacée par l'intensification de l'agriculture. On y recense notamment l'une des rares populations d'outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) et les plus gros noyaux de populations d'œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) d'Aquitaine. Le reste du cortège d'oiseaux comprend notamment le busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), le busard cendré (*Circus pygargus*), ainsi que plusieurs espèces à tendance pelousaires, comme le bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) et le pipit rousseline (*Anthus campestris*).

Principaux réservoirs de biodiversité de la sous-trame « milieux ouverts à semi-ouverts : plaines céréalières extensives » sur le territoire du SCoT :

- Plaines céréalières extensives du Verteillacois.

TVB - sous-trame "Plaines céréalières extensives"



□ Périmètre du Scot du Périgord Vert

Eléments constitutifs de la sous-trame

■ Cultures (OCS 2015)

Unités éco-paysagères

■ Causse de Savignac

■ Double

■ Marge du bassin de Brives

■ Périgord centre

■ Périgord granitique

■ Périgord métamorphique

■ Périgord Nord-Ouest

■ Ribéracois et Verteillacois



Date de réalisation : Février 2021
 Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover
 Fond : SCAN régional®
 Source : SIGENA

Référence : 96233



Figure 26 – Carte des éléments constitutifs de la sous-trame « Plaines céréalières extensives

➤ La sous-trame écologique « systèmes bocagers »

Cette sous-trame est particulièrement bien représentée en partie Nord-Est du territoire du SCoT l'échelle communautaire, au niveau des plateaux agroforestiers du Périgord cristallin. Elle s'observe également de façon relictuelle au niveau de quelques vallées encore relativement préservées de l'intensification agricole, comme au niveau de la vallée moyenne de la Dronne.

Cette sous-trame écologique se compose de prairies permanentes mésophiles à humides traitées de manière extensive (pâturage, fauche), localement associées à un réseau de haies bocagères. Ces milieux naturels, s'ils ne revêtent intrinsèquement pas d'enjeu floristiques importants, s'avèrent un fort déclin à l'échelle européenne, notamment en ce qui concerne les prairies de fauche « naturelles », inscrites à l'annexe I de la Directive « Habitats » (code Natura 2000 6510).

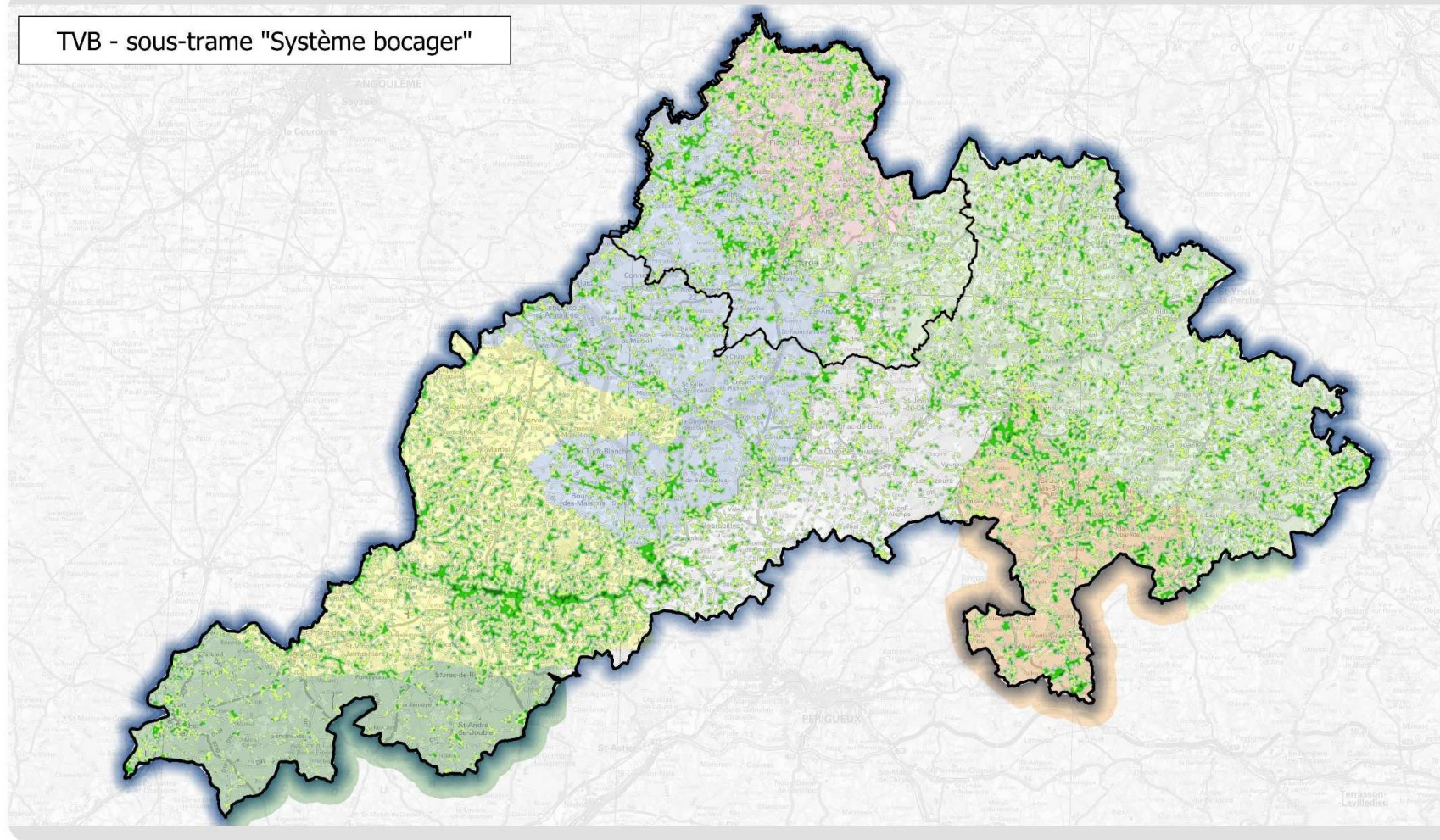
Le principal intérêt écologique de cette sous-trame est lié à son rôle dans le développement d'un cortège d'oiseaux nicheurs typiques des milieux ouverts herbacés, dont une part notable a connu d'importants reculs face à l'intensification de l'agriculture moderne. Parmi les espèces patrimoniales recensées localement au niveau de ces habitats, l'on peut notamment citer la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le bruant jaune (*Emberiza citrinella*) ou encore la linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*).

Ces zones de bocage constituent enfin, lorsqu'elles sont associées à la présence de milieux humides, des biotopes préférentiels pour le développement du sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*).

Principaux réservoirs de biodiversité de la sous-trame « systèmes bocagers » sur le territoire du SCoT :

- Arc bocager du Périgord cristallin,
- Vallée alluviale de la Dronne.

TVB - sous-trame "Système bocager"



Eléments constitutifs de la sous-trame

Grain bocager (modélisation ACE-NA, CAUE 24)

- Réseau bocager fonctionnel
- Réseau bocager partiellement fonctionnel
- Réseau bocager ponctuellement fonctionnel

Unités éco-paysagères

- Périmètre du Scot du Périgord Vert
- Causse de Savignac
- Double
- Marge du bassin de Brive
- Périgord centre
- Périgord granitique
- Périgord métamorphique
- Périgord Nord-Ouest
- Ribéracois et Verteillacois



Date de réalisation : Février 2021
 Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover
 Fond : SCAN régional®
 Source : SIGENA

Référence : 96233



Figure 27 – Carte des éléments constitutifs de la sous-trame « Systèmes bocagers

Les éléments de fragmentation et les obstacles à la continuité écologique sur le territoire

➤ Les éléments de fragmentation et obstacles de la trame verte

Le territoire du SCoT peut être caractérisé comme rural, avec une faible densité de population (27,5 hab/km²), limitant globalement la présence d'obstacles notables aux continuités écologiques terrestres.

Ce constat est également conforté par l'absence de grands pôles urbains particulièrement fragmentants. L'urbanisation s'organise localement autour de plusieurs pôles urbains secondaires (Ribérac, Brantôme, Thiviers, La Roche-Chalais) bien répartis sur le territoire. En dehors de ces derniers, le territoire est caractérisé un maillage urbain lâche mais omniprésent sous forme de petits hameaux, participant un phénomène de mitage limité des milieux naturels.

Le périmètre étudié est dénué d'axes autoroutiers, mais est traversé par plusieurs axes routiers secondaires, comme la RN 21 (reliant l'agglomération de Limoges à celle de Périgueux), la RD 939 (reliant l'agglomération d'Angoulême à celle de Périgueux) ou encore la RD 708 (reliant Ribérac à Montpon-Menestrol). Ces voiries ne constituent pas en soit des barrières infranchissables, mais participent à limiter la transparence écologique des continuités terrestres de façon linéaire.

Enfin, la voie ferrée « Limoges/Périgueux » traverse également le territoire, renforçant localement l'effet « barrière » de la RN21 pour les continuités écologiques Est/Ouest.

➤ Les éléments de fragmentation et obstacles de la trame bleue

La continuité aquatique apparaît fortement perturbée sur une partie du territoire, notamment au niveau des vallées de la Dronne, de la Nizonne et du Bandiat où sont recensés de nombreux obstacles à la continuité longitudinale des cours d'eau (seuils, moulins...).

Ailleurs, le petit chevelu hydrographique est également impacté de façon plus ou moins ponctuelle par l'abondance des petits plans d'eau aménagés sans dérivation vis-à-vis du lit mineur, notamment en situation de tête de bassins versants.

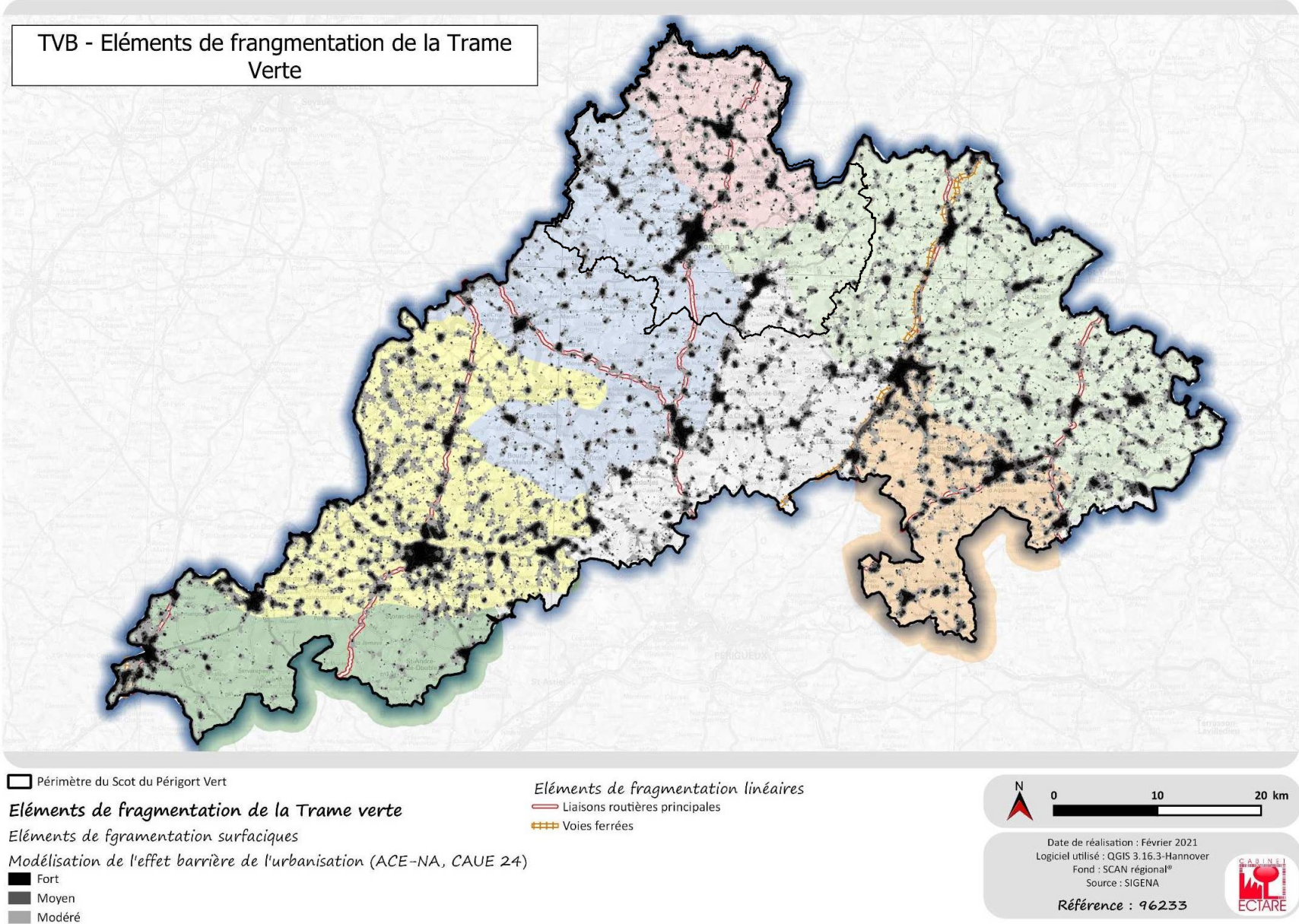
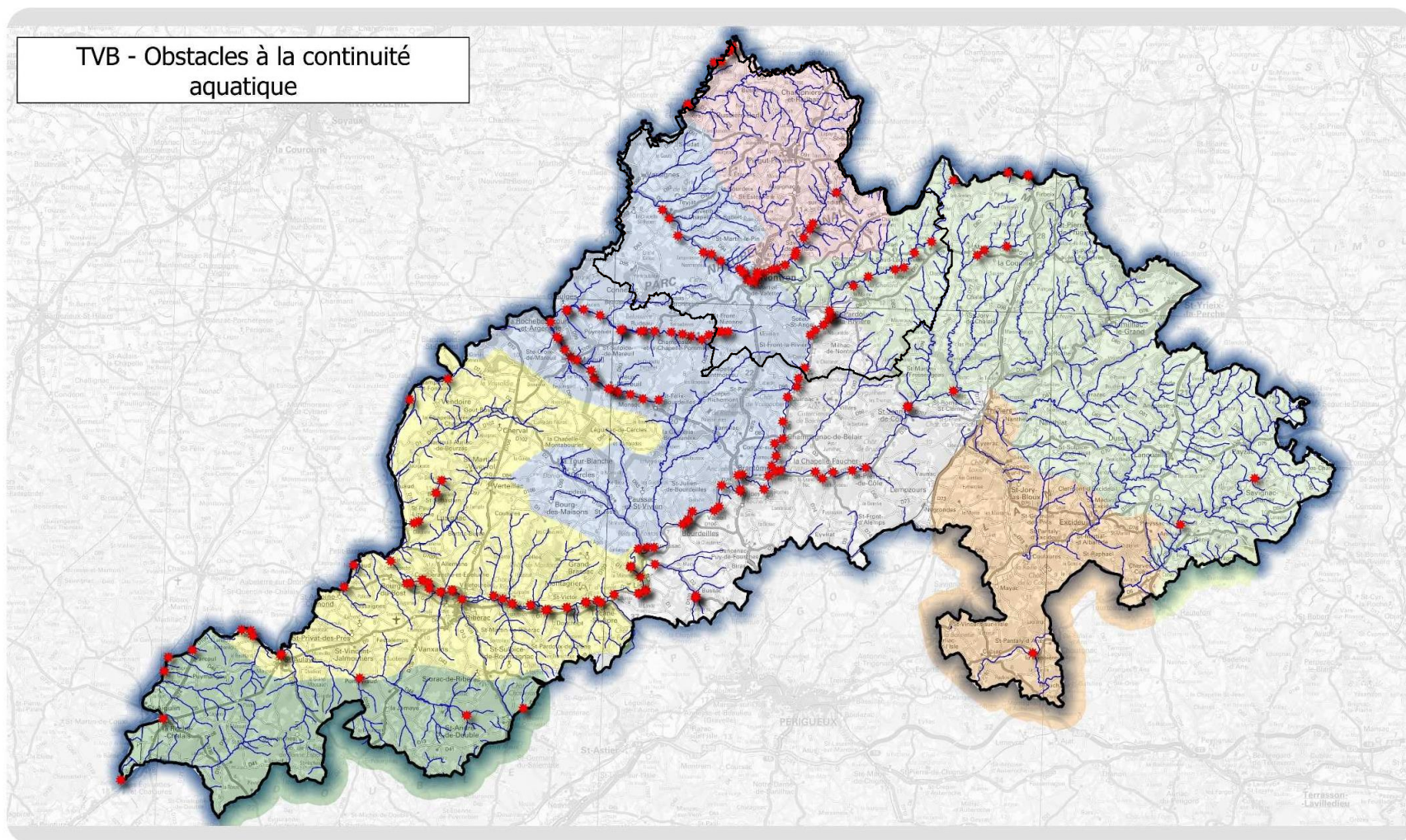


Figure 28 – Carte de l'effet barrière des espaces artificialisés à l'échelle du territoire du SCOT (sources : CAUE 24, URCAUE Aquitaine, IGN GeoFLA)



TVB - Obstacles à la continuité aquatique

- Périmètre du Scot du Périgord Vert
- Cours d'eau
- ★ Obstacles à la conitnuité aquatique ds cours d'eau (moulins, seuils, étangs)

Date de réalisation : Février 2021
 Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover
 Fond : SCAN régional®
 Source : SIGENA

Référence : 96233

Figure 29 – Carte des obstacles à la continuité aquatique à l'échelle du territoire du SCoT (sources : Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne)

Matérialisation cartographique de la Trame Verte et Bleue du territoire

En première approche, le traitement cartographique des sous-trames à l'échelle du territoire du SCoT permet de déterminer les ensembles (milieux, espaces et/ou grands secteurs) participant notablement à la trame verte et à la trame bleue.

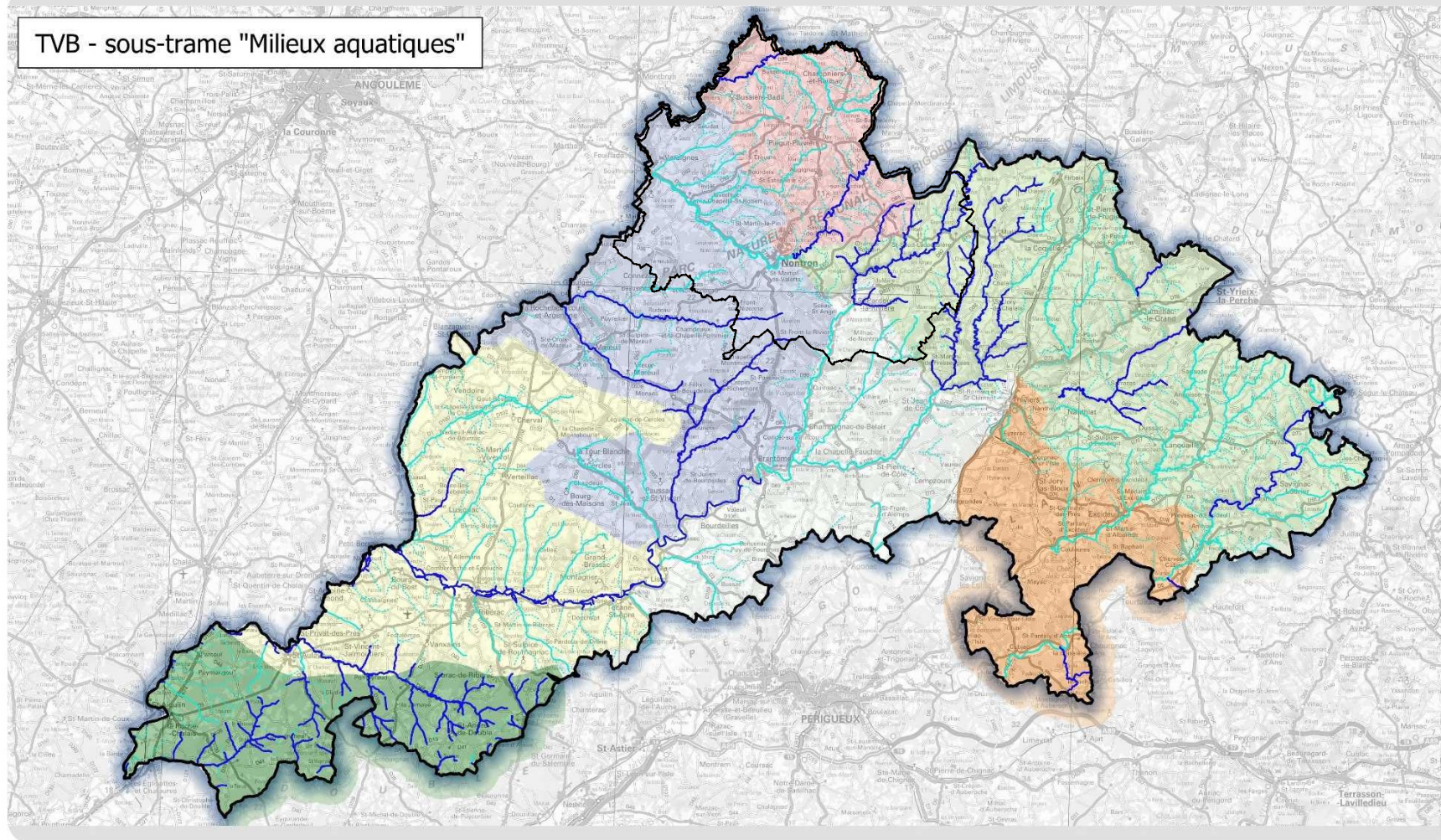
Ces éléments généraux sont ensuite croisés avec les données issues des inventaires et connaissances locales afin de procéder à une cartographie plus fine des trames verte et bleue.

Les données considérées pour ce faire sont les suivantes :

Sous-trames écologiques	Réservoirs de biodiversité	Corridors écologiques
« Milieux aquatiques »	<ul style="list-style-type: none"> - Cours d'eau considérés comme « réservoirs biologiques » au titre de l'article R214-108 du Code de l'environnement - Cours d'eau concernés par des zonages naturalistes présentant des enjeux spécifiques aux habitats et espèces aquatiques patrimoniales 	- Ensemble du réseau hydrographique (BD Topo hydro et couches cours d'eau des agences de l'eau)
« Milieux humides »	<ul style="list-style-type: none"> - Zones humides (données EPIDOR et MNB) concernés par des zonages naturalistes présentant des enjeux spécifiques aux habitats et espèces patrimoniales associés aux zones humides - Zones humides du Parc Naturel Régional « Périgord-Limousin » intégrées en tant que réservoirs de biodiversité par le SRCE Aquitaine 	- Ensemble des zones humides effectives – non dégradées ou urbanisées- (données EPIDOR et MNB)
« Boisements de feuillus et forêts mixtes »	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des massifs forestiers feuillus à mixtes (OCS 2015) d'une surface continue de plus de 300 ha - Ensemble des massifs forestiers feuillus à mixtes (OCS 2015) de plus de 100 ha recoupés par les différents zonages naturels du territoire 	- Principales zones de continuités d'habitat (surfaces forestières supérieures à 70%) et de déplacements facilité (surfaces forestières comprises entre 40 et 70%) définies par une modélisation par maille de 100 ha (ACE NA – CAUE 24)
« Boisements de conifères et milieux associés »	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des massifs forestiers à dominante résineuse (OCS 2015) d'une surface continue de plus de 100 ha 	- Principales zones de continuités d'habitat (surfaces forestières supérieures à 70%) et de déplacements facilité (surfaces forestières comprises entre 40 et 70%) définies

	- Ensemble des massifs forestiers feuillus à mixtes (OCS 2015) de plus de 50 ha recoupés par les différents zonages naturels du territoire revêtant des enjeux associés à la sous-trame concernée.	par une modélisation par maille de 100 ha (ACE NA – CAUE 24)
« Système bocager »	- Périmètres des zonages naturels revêtant un enjeu spécifique à la sous-trame concernée - Principaux ensembles bocagers fonctionnels interconnectés (tampon de 350 m) définis par une modélisation de type grain bocager (ACE NA – CAUE 24)	- Principales zones de densité de secteurs bocagers jugés fonctionnels à potentiellement fonctionnels définis par une modélisation de type grain bocager (ACE NA – CAUE 24)
« Milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles calcicoles »	- Périmètres des zonages naturels revêtant un enjeu spécifique à la sous-trame concernée - Principaux ensembles interconnectés (tampon de 250 m) à forte potentialité de présence de milieux thermophiles (étude croisée des pentes, expositions et affleurements géologiques - ACE NA – CAUE 24)	- Principaux ensembles interconnectés (tampon de 500 m) présentant une potentialité moyenne à forte de présence de milieux thermophiles (étude croisée des pentes, expositions et affleurements géologiques - ACE NA – CAUE 24)
« Plaines agricoles extensives »	- Périmètres des zonages naturels revêtant un enjeu spécifique à la sous-trame concernée	- Principales zones de densité de milieux cultivés (analyse ACE NA – CAUE 24)

TVB - sous-trame "Milieux aquatiques"



□ Périmètre du Scot du Périgort Vert

Sous-trame des "Milieux aquatiques"

— Réservoirs de biodiversité

— Corridors écologiques (cours d'eau pérennes)

⋯ Corridors écologiques (cours d'eau temporaires)

Unités éco-paysagères

■ Causse de Savignac

■ Double

■ Marge du bassin de Brive

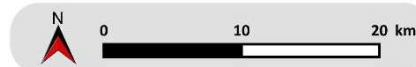
■ Périgord centre

■ Périgord granitique

■ Périgord métamorphique

■ Périgord Nord-Ouest

■ Ribérais et Verteilacais



Date de réalisation : Février 2021

Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover

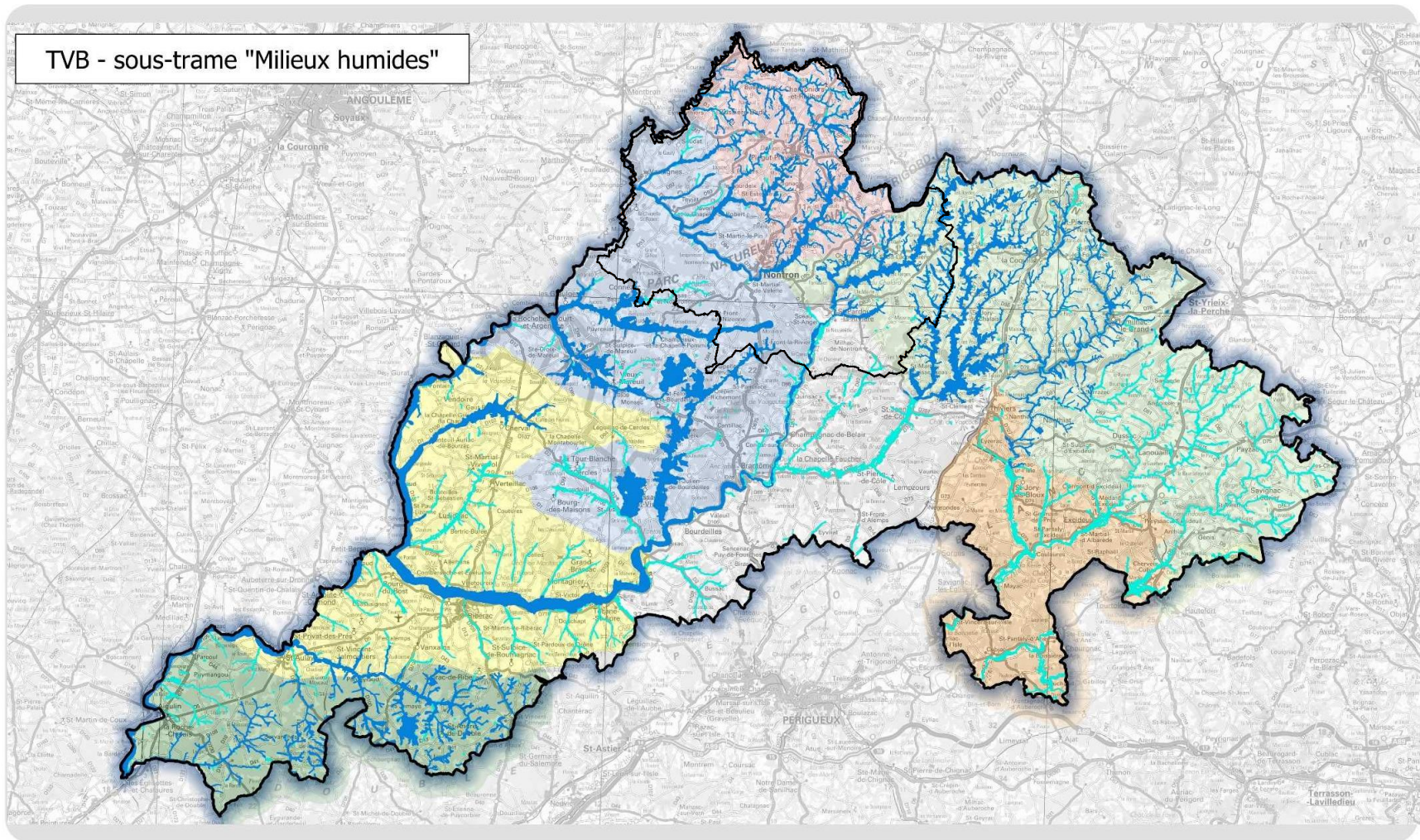
Fond : SCAN régional®

Source : SIGENA

Référence : 96233



Figure 30 – Carte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la sous-trame « Milieux aquatiques »



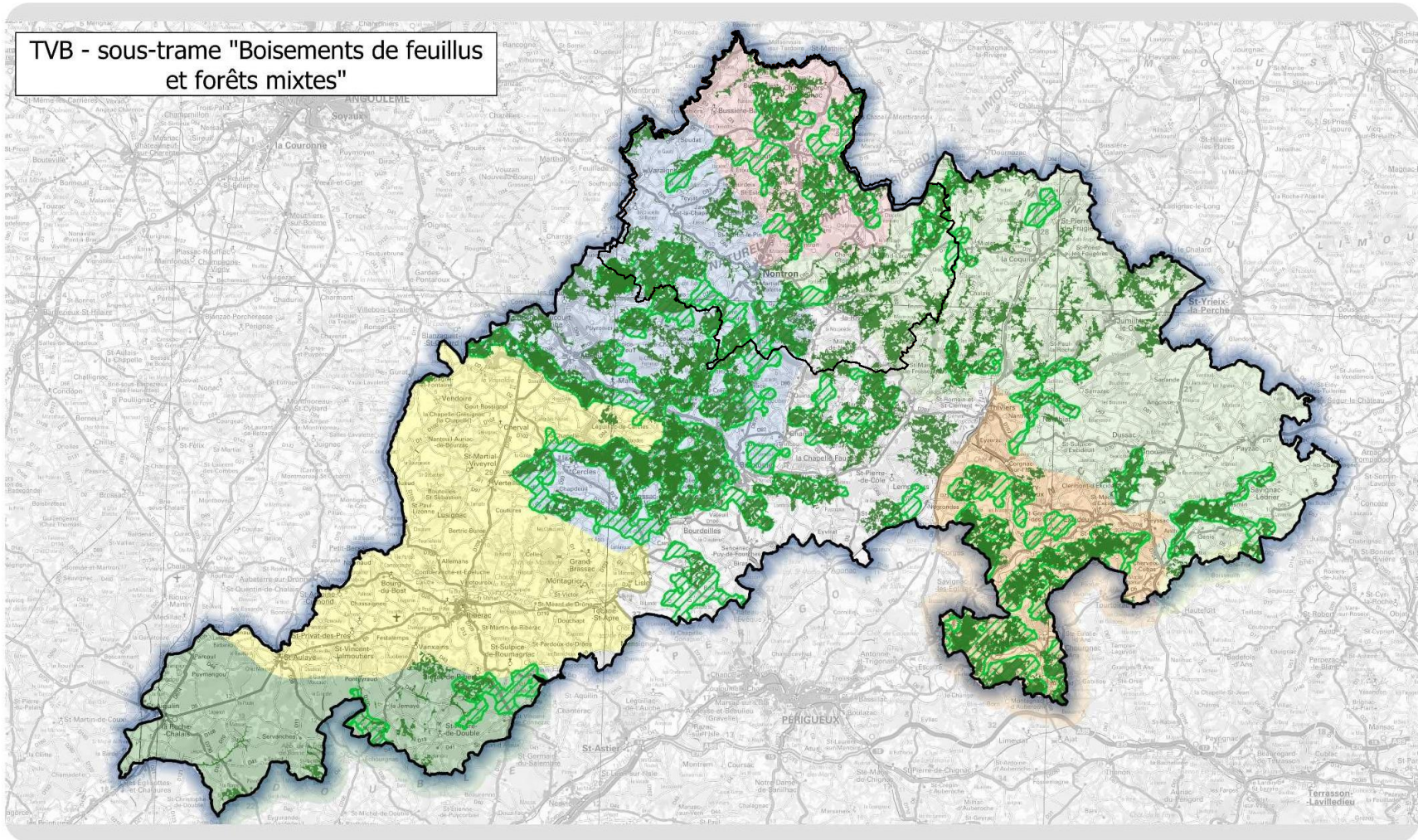
TVB - sous-trame "Milieux humides"

- ▭ Périmètre du Scot du Périgort Vert
 - Sous-trame des "Milieux humides"**
 - Réservoirs de biodiversité
 - Corridors écologiques
- | | | |
|------------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| Unités éco-paysagères | | ■ Périgord granitique |
| ■ Causse de Savignac | ■ Double | ■ Périgord métamorphique |
| ■ Marge du bassin de Brive | ■ Périgord Nord-Ouest | ■ Ribéraçois et Verteillacois |
| ■ Périgord centre | | |

N
0 10 20 km

Date de réalisation : Février 2021
Fond : SCAN régional®
Source : SIGENA
reseau-zones-humides.org
Référence : 96233

Figure 31 – Carte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la sous-trame « Milieux humides »



TVB - sous-trame "Boisements de feuillus et forêts mixtes"

▭ Périmètre du Scot du Périgord Vert

Sous-trame écologique "Boisements de feuillus et forêts mixtes"

■ Réservoirs de biodiversité

▨ Corridors écologiques

Unités éco-paysagères

■ Cause de Savignac

■ Double

■ Marge du bassin de Brive

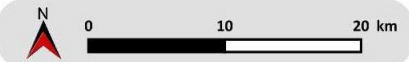
■ Périgord centre

■ Périgord granitique

■ Périgord métamorphique

■ Périgord Nord-Ouest

■ Ribéracois et Verteillacois



Date de réalisation : Février 2021

Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover

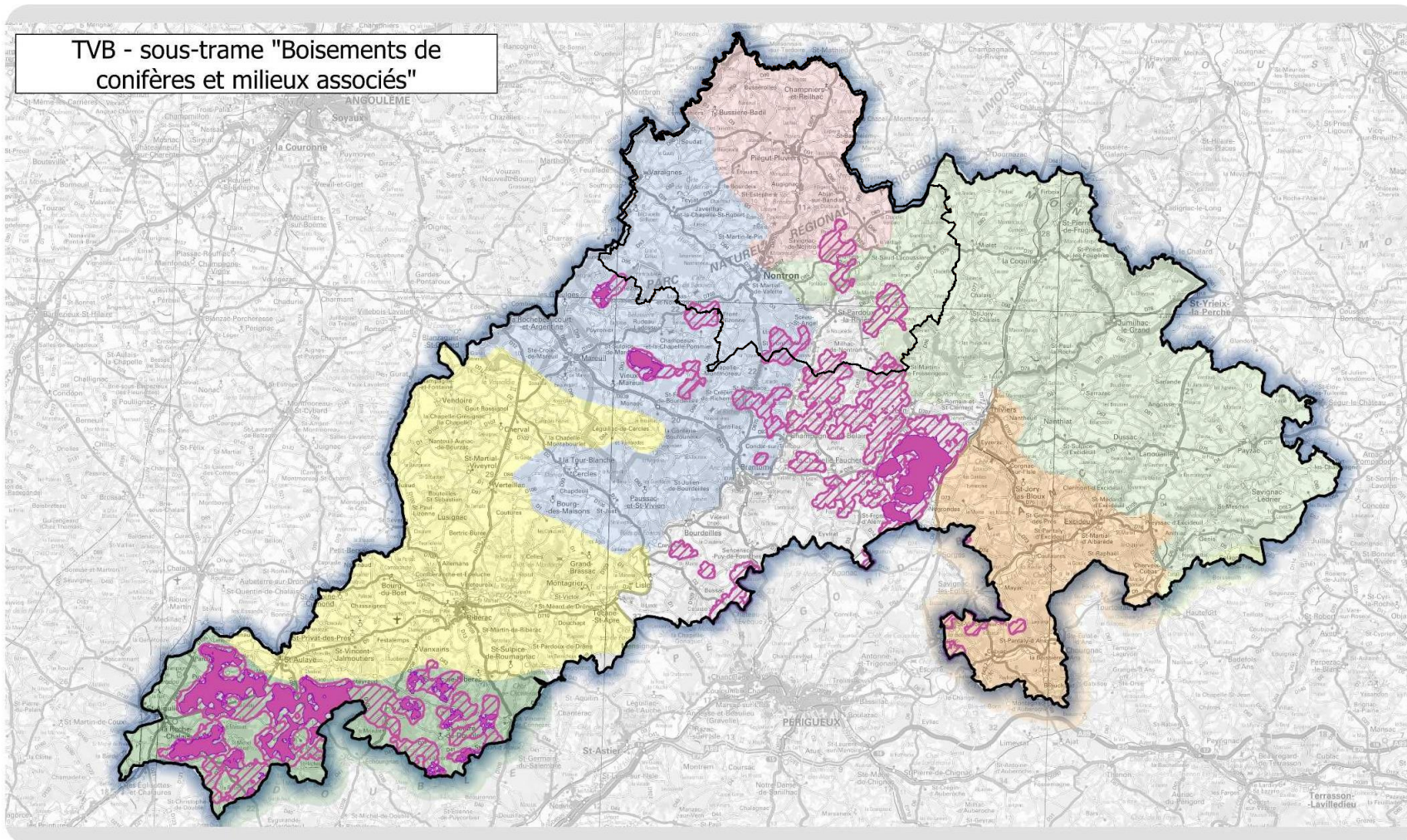
Fond : SCAN régional®

Source : SIGENA

Référence : 96233



Figure 32 – Carte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la sous-trame « Boisements de feuillus et forêts mixtes »



▭ Périmètre du Scot du Périgord Vert

Sous-trame écologique "Boisements de conifères et milieux associés"

■ Réservoirs de biodiversité

— Corridors écologiques

Unités éco-paysagères

■ Cause de Savignac

■ Double

■ Marge du bassin de Brive

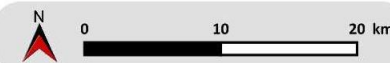
■ Périgord centre

■ Périgord granitique

■ Périgord métamorphique

■ Périgord Nord-Ouest

■ Ribéracois et Verteillacois



Date de réalisation : Février 2021

Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover

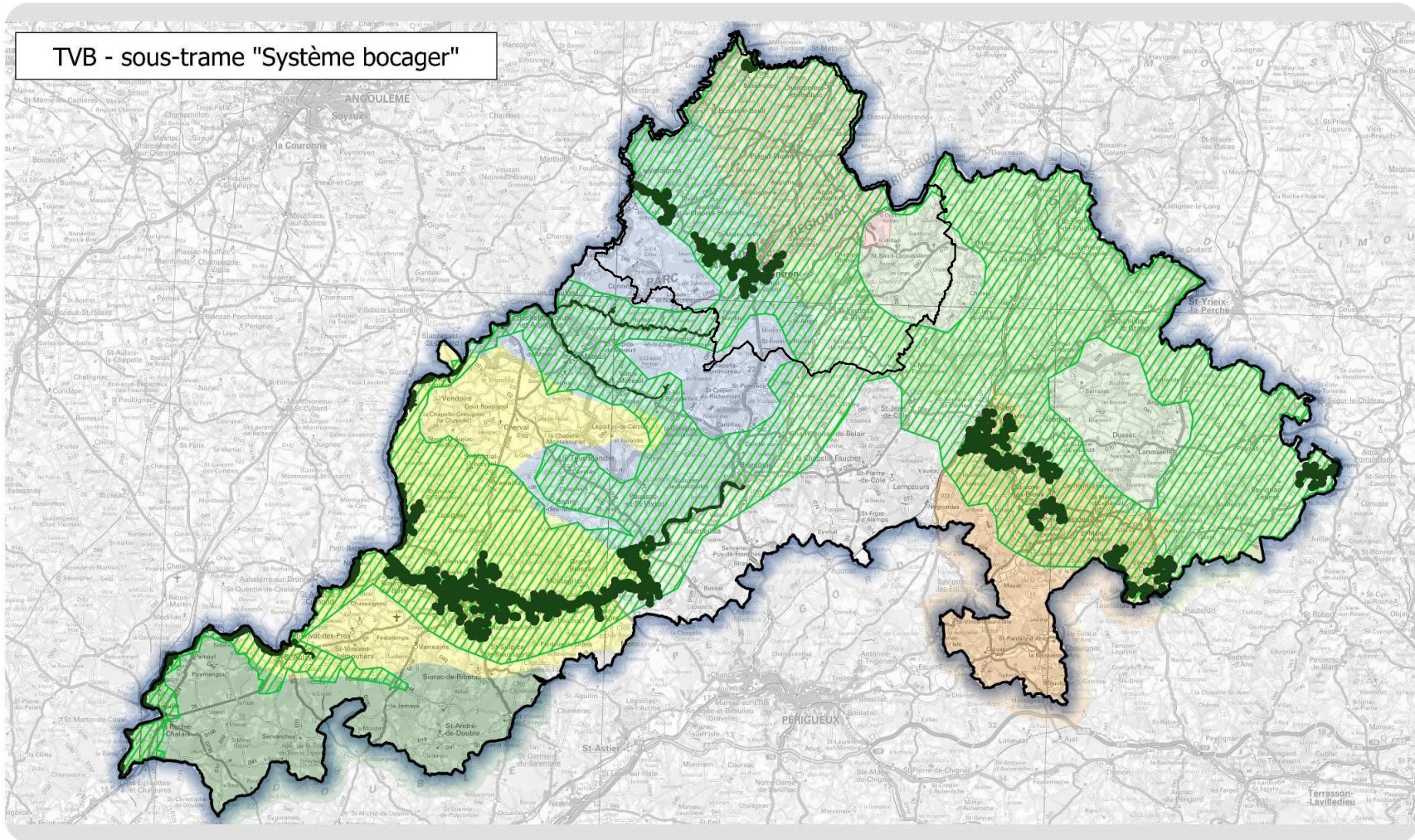
Fond : SCAN régional®

Source : SIGENA

Référence : 96233



Figure 33 – Carte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la sous-trame « Forêts de conifères et milieux associés »



□ Périmètre du Scot du Périgort Vert

Sous-trame écologique "Système bocager"

● Réservoirs de biodiversité

▨ Corridors écologiques

Unités éco-paysagères

■ Causse de Savignac

■ Double

■ Marge du bassin de Brive

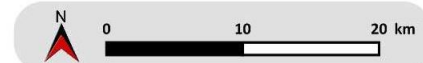
■ Périgord centre

■ Périgord granitique

■ Périgord métamorphique

■ Périgord Nord-Ouest

■ Ribéracois et Verteillacois



Date de réalisation : Février 2021

Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover

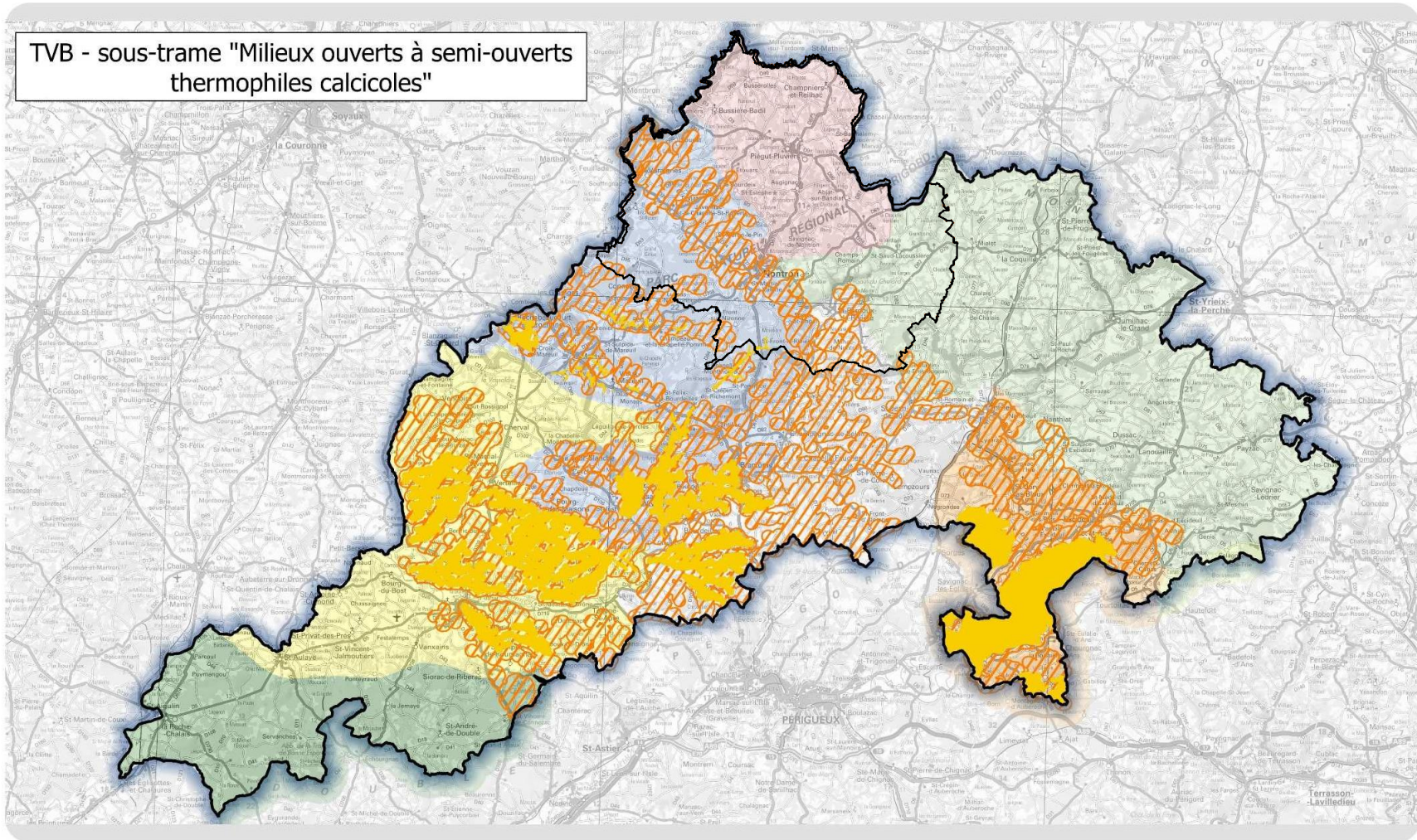
Fond : SCAN régional®

Source : SIGENA

Référence : 96233



Figure 34 – Carte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la sous-trame « Systèmes bocagers »



TVB - sous-trame "Milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles calcicoles"

□ Périmétre du Scot du Périgort Vert

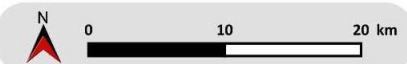
Sous-trame écologique "Milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles calcicoles"

- Réservoirs de biodiversité
- ▨ Corridors écologiques

Unités éco-paysagères

- Causse de Savignac
- Double
- Marge du bassin de Brive
- Périgord centre

- Périgord granitique
- Périgord métamorphique
- Périgord Nord-Ouest
- Ribéraçois et Verteillaçois

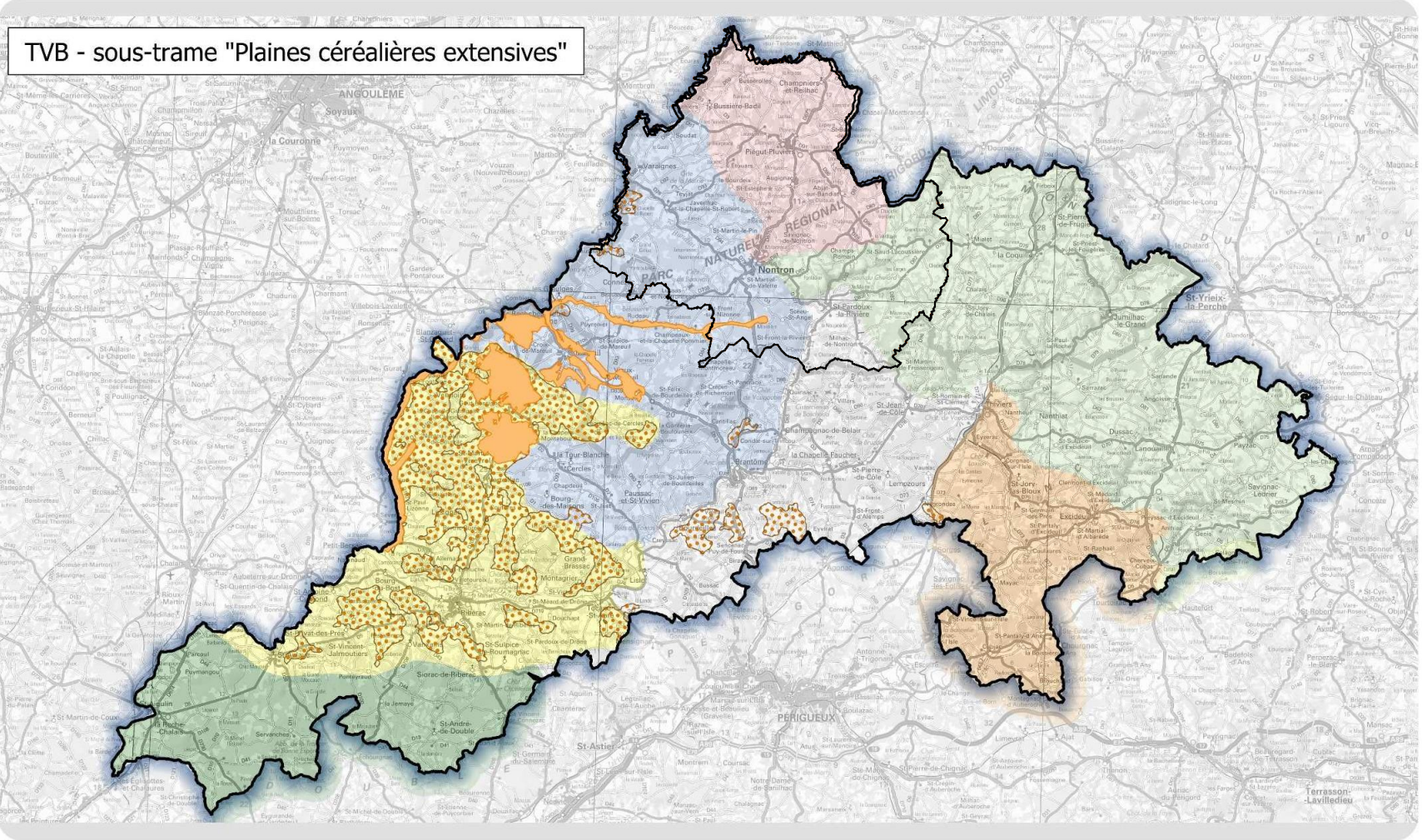


Date de réalisation : Février 2021
 Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover
 Fond : SCAN régional®
 Source : SIGENA

Référence : 96233



Figure 35 – Carte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la sous-trame « Pelouses calcicoles et milieux thermophiles »



TVB - sous-trame "Plaines céréalières extensives"

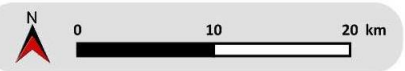
▭ Périmètre du Scot du Périgord Vert

Sous-trame écologique "Plaines céréalières extensives"

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques

Unités éco-paysagères

- Causse de Savignac
- Double
- Marge du bassin de Brive
- Périgord centre
- Périgord granitique
- Périgord métamorphique
- Périgord Nord-Ouest
- Ribéracois et Verteillacois



Date de réalisation : Février 2021
 Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover
 Fond : SCAN régional®
 Source : SIGENA
 Référence : 96233



Figure 36 – Carte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la sous-trame « Plains céréalières extensives »

Enjeux liés aux continuités écologiques du territoire

Continuités écologiques	
Pressions existantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation l'étalement urbain sur le territoire ; ▪ Fragmentation des milieux naturels ; ▪ Homogénéisation et uniformisation du paysage ; ▪ Isolement des populations et affaiblissement du pool génétique (perte de diversité génétique) ; ▪ Déprise agricole et mécanisation des pratiques agricoles pouvant entraîner une régression de certains milieux humides et de milieux ouverts avec l'abandon de l'élevage extensif ; ▪ Dégradation de la qualité de la ressource en eau.
Perspectives d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des continuités écologiques à l'échelle du SCoT et bonne prise en compte à des fins de conservation. ▪ Augmentation de la taille des exploitations agricoles entraînant la diminution de certaines structures écopaysagères comme les haies et les arbres isolés. ▪ Fermeture des petits espaces ouverts intraforestiers et enrichissement des milieux ouverts thermophiles. ▪ Changements climatiques et augmentation des phénomènes extrêmes (modification des régimes hydriques, accentuation des événements : érosion des sols, crues, inondations...).
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver les corridors écologiques ; ▪ Préserver ou restaurer la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques et des ripisylves associées ;

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver les zones humides (notamment mise en culture) au niveau des vallées alluviales ; ▪ Maintenir la diversité des peuplements forestiers à péri-forestiers et conservant notamment les formations les plus naturelles (Périgord cristallin et notamment) ; ▪ Maintenir la diversité et le caractère extensif des pratiques agricoles au niveau des plaines céréalières du Verteuillacois ▪ Améliorer la perméabilité des obstacles aux continuités écologiques ; ▪ Limiter la fermeture ou l'artificialisation des milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles ; ▪ Préserver et remettre en état les continuités latérales et longitudinales des cours d'eau (libre circulation des espèces). ▪ Intégrer la TVB aux différentes échelles de planification du territoire ; ▪ Considérer les services écosystémiques.
--

Prise en compte et élaboration d'une trame noire

En complément des éléments des trames verte et bleue apparaît aujourd'hui l'utilité de considérer la fragmentation des habitats associée à la pollution lumineuse qui peut entraver le cycle biologique des espèces nocturnes (avifaune nocturne, entomofaune, Chiroptères, ...) en créant un effet « barrière » (modification des déplacements, isolement physique ou génétique des populations) ou en perturbant certaines fonctionnalités (alimentation notamment).

L'impact de la pollution lumineuse n'est pas négligeable. La lumière artificielle constitue l'une des principales causes de mortalité des insectes nocturnes qui constituent eux-mêmes une base de la chaîne alimentaire.

Afin de prendre en compte la problématique de pollution lumineuse dans le fonctionnement écologique du territoire, il apparaît alors utile de définir une trame noire.

Les problématiques prises en compte sont :

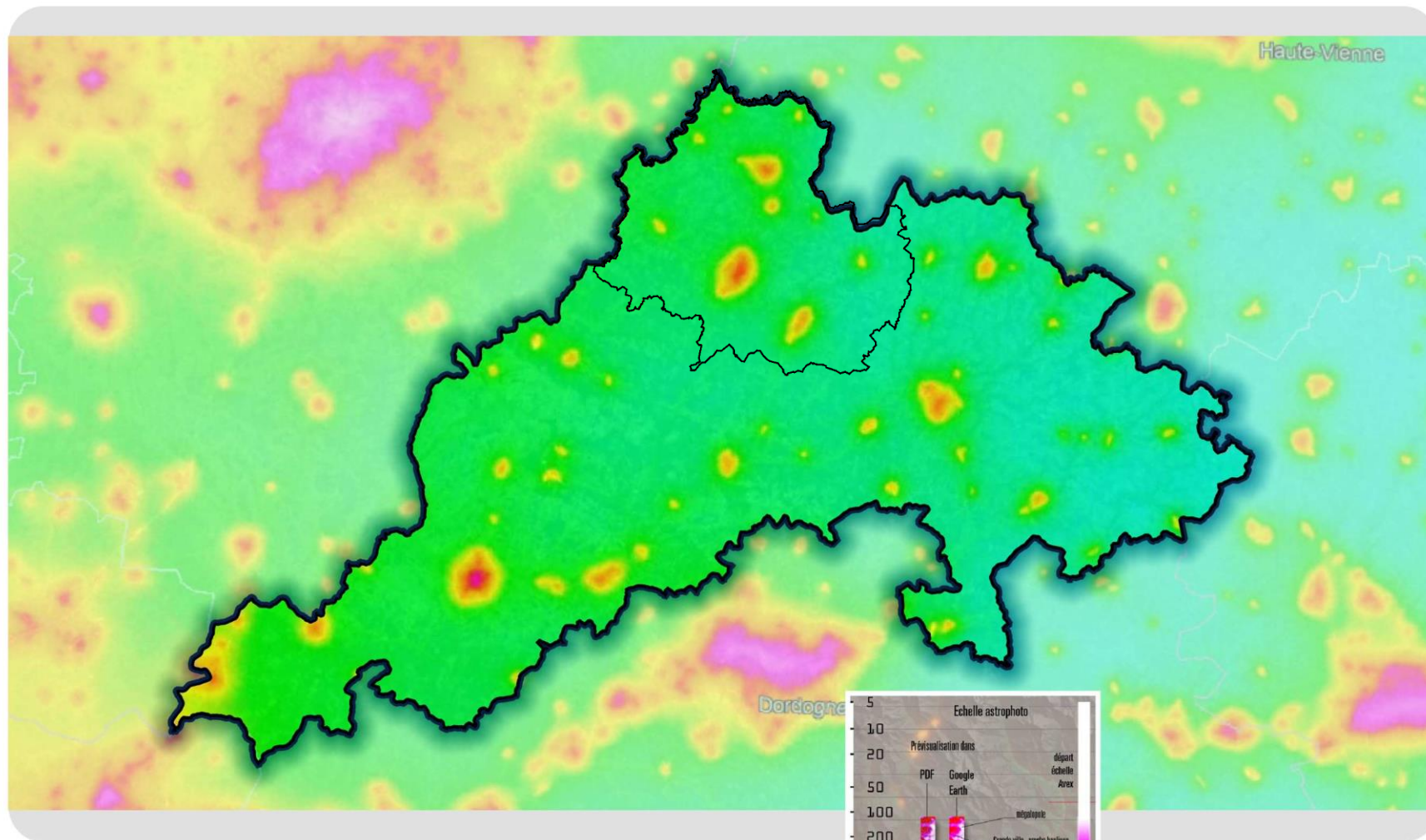
- Améliorer la connectivité écologique des espaces en confortant ou en recréant si besoin des corridors noirs aux abords des principales tâches urbaines ;
- Considérer la biodiversité au sein de l'espace urbain en limitant la durée d'éclairage ou la superficie éclairée.

Cette démarche trouve également un écho dans la question énergétique et la nécessaire maîtrise des consommations.

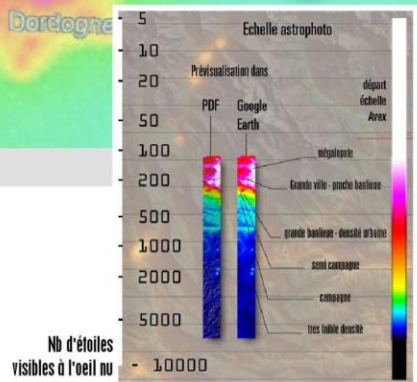
Pour apprécier le niveau de pollution lumineuse, une cartographie en fausses couleurs, issue des travaux de l'association AVEX (Astronomie du Vexin), permet d'évaluer le nombre d'étoiles visibles à l'œil nu et, par opposition, l'intensité de la pollution lumineuse. Une telle carte est présentée, pour le territoire du SCoT, en page suivante.

Elle met en évidence que la majeure partie du Périgord Vert bénéficie d'une qualité de ciel nocturne caractéristique d'un secteur rural, ponctuellement influencée par les agglomérations urbaines, avec toutefois une différence entre l'est et l'ouest. Le Périgord cristallin offre une bonne visibilité de la voûte stellaire tandis que le Ribéracois, le Pays de Saint-Aulaye, et dans une moindre mesure les bordures nord et ouest du Nontronnais sont davantage soumis aux impacts de la pollution lumineuse.

On y perçoit la contribution, à une échelle plus large, des agglomérations d'Angoulême, de Libourne et de Périgueux, ainsi que du maillage urbain riverain de l'A89, à la pollution lumineuse globale (l'horizon lumineux).



Pollution lumineuse



Date de réalisation : avril 2021
 Logiciel utilisé : QGIS 3.16
 Projection : Lambert 93 RGF93
 Sources : © AVEX
 Référence : 96233



Figure 37 – Carte des éléments constitutifs des sous-trames « Milieux humides » et « Milieux aquatiques »

5 | Changement climatique et énergie

Cette partie est traitée dans le diagnostic du PCAET. Nous revoyons donc ici à ce rapport qui détaille la situation du territoire en matière de consommation et production d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre, de vulnérabilité au changement climatique, etc.

6 | Ressources en eau

Cadre réglementaire et contractuel

Source : adour-garonne.eaufrance.fr ; sites de la banque Hydro, Sandre et de Gest'eau fleuve-charente.net/domaines/le-sage/organisation/les-commissions-du-sage-charente ; geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr ; dordogne.gouv.fr.

Directive cadre européenne (DCE) sur l'eau de 2000

La Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil, du 23 octobre 2000 (DCE), a pour objet d'établir un cadre communautaire pour la protection des eaux intérieures de surface, de transition, côtières et souterraines, en vue de prévenir et de réduire leur pollution, promouvoir leur utilisation durable, protéger leur environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques et atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

Les principaux objectifs environnementaux fixés concernent notamment :

- L'atteinte d'un bon potentiel écologique et un bon état chimique des masses d'eau de surface à l'horizon 2015 ;
- La protection des masses d'eaux souterraines.

Ces objectifs de la DCE s'appliquent sur les territoires de tous les états membres de l'Union européenne.

Par ailleurs, la DCE précise que :

- Un programme de surveillance des eaux doit être mis en place ;
- Le principe de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau doit être respecté (principe pollueur-payeur) ;
- La participation active du public doit être engagée.

Pour atteindre les objectifs fixés par la DCE, il est proposé de raisonner sur une entité cohérente appelée "bassin versant hydrographique" et de mettre en place un plan de gestion et un programme de mesures établis par chacun des États membres concernés.

La loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 et la loi n° 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 transposent cette DCE en droit français.

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006

Elle modifie la Loi sur l'Eau de 1992 et définit, par intégration au Code de l'Environnement (article L210-1 et suivants), le nouveau cadre de la gestion de l'eau en France.

Article L210-1 du Code de l'Environnement (modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 1 JORF 31 décembre 2006) :

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. Dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis, l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous. Les coûts liés à l'utilisation de l'eau, y compris les coûts pour l'environnement et les ressources elles-mêmes, sont supportés par les utilisateurs en tenant compte des conséquences sociales, environnementales et économiques ainsi que des conditions géographiques et climatiques. »

Article L211-1 du Code de l'Environnement (modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 20 JORF 31 décembre 2006) :

« *La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau* » prend en compte « *les adaptations nécessaires au changement climatique et vise à assurer :*

- *1° La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ;*
- *2° La protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ;*
- *3° La restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération ;*
- *4° Le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau ;*
- *5° La valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier, pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ainsi que la répartition de cette ressource ;*
- *6° La promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau ».*

« [...] *La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en*

eau potable de la population. Elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

- *1° De la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole et conchylicole ;*
- *2° De la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;*
- *3° De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées ».*

Pour atteindre ces objectifs de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, deux outils de planification ont été instaurés par la Loi sur l'Eau de 1992 et modifiés par la LEMA de 2006 : il s'agit des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et des SAGE (Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux).

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le territoire du SCoT du Périgord vert est concerné par le SDAGE et le Programme De Mesures (PDM) 2016-2021 du bassin Adour-Garonne, qui intègrent les obligations définies par la directive cadre sur l'eau (DCE) ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour atteindre un bon état des eaux. Le SDAGE et le PDM ont été adoptés le 1er décembre 2015.

La directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 prévoit, pour 2015 en particulier, un objectif de bon état pour l'ensemble des milieux aquatiques. Un

programme de mesures (PDM), associé au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), fixe les modalités d'atteinte de cet objectif.

Le SDAGE Adour-Garonne s'articule autour de quatre grandes orientations :

- Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE ;
- Orientation B : Réduire les pollutions ;
- Orientation C : Améliorer la gestion quantitative ;
- Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Schéma Départemental des Rivières

En parallèle de la législation nationale, le Conseil départemental de la Dordogne a réalisé son propre schéma départemental des rivières afin de rendre sa politique en faveur des milieux aquatiques plus lisible et mieux intégrée dans ce nouveau cadre réglementaire.

Les propositions d'actions à l'échelle des différents sous-bassins versants sont des actions d'animation, de préservation du milieu naturel et d'amélioration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau, de valorisation touristique et pédagogique de la rivière, de protection contre les inondations.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le SAGE permet la traduction des objectifs du SDAGE et sa mise en œuvre opérationnelle à l'échelle du bassin versant, avec comme principal objectif de trouver un équilibre entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages de la ressource.

Le secteur d'étude est concerné deux SAGE en cours d'élaboration :

- le SAGE Charente pour les bassins versants de la Tardoire et du Bandiat,
- le SAGE Isle et Dronne pour le reste du territoire du SCoT.

Les objectifs généraux du SAGE Charente sont :

- La réduction durable des risques d'inondation et de submersions ;
- L'adéquation entre besoins et ressources disponibles ;
- Le bon état des eaux et des milieux aquatiques (quantitatif, chimique, écologique et sanitaire) ;
- Un projet cohérent et solidaire de gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente.

Les grands enjeux du bassin Isle Dronne identifiés par le SAGE sont les suivants :

- Réduction du risque d'inondations ;
- Amélioration de la gestion des étiages ;
- Amélioration de la qualité des eaux ;
- Préservation du patrimoine naturel et des milieux aquatiques ;
- Valorisation touristique des vallées de l'Isle et de la Dronne.

Plan de Gestion des Étiages (PGE)

Le Plan de Gestion des Étiages est un outil qui définit les règles de partage de l'eau entre les différents usages du bassin et les besoins des milieux pendant la période d'étiage estival. Les prélèvements ne peuvent être supérieurs à la ressource disponible et doivent permettre de respecter les Débits Objectifs d'Étiage (DOE) au moins 8 années sur 10.

Le territoire du SCoT est en partie concerné par le PGE Isle – Dronne approuvé le 23 février 2005.

Les orientations du PGE Isle-Dronne sont les suivantes :

- Révision des valeurs de DOE et DCR sur la Dronne à Bonnes et sur l'Isle à Bénévent ;
- Déclinaison des valeurs de DOE et DCR des points nodaux sur à l'échelle des sous-bassins ;
- Moratoire sur les surfaces irriguées dans les bassins déficitaires ;
- Création de ressource de substitution sur les bassins prioritaires ;
- Gestion inter départementale de la retenue de Mialet.

¹² Il s'agit de zones dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Les obligations réglementaires imposées dans ces zones sont la mise en place d'un système de collecte et de station d'épuration (avec traitement complémentaire de l'azote et/ou du phosphore et/ou d'un traitement de la pollution microbiologique).

Autres contraintes réglementaires

Par ailleurs, le secteur d'étude est concerné par :

- En totalité par une zone de répartition des eaux (ZRE) caractérisée par une insuffisance quantitative chronique des ressources en eau par rapport aux besoins (arrêté préfectoral du 10 septembre 2004 fixant dans le département de la Dordogne la listes des communes incluses dans la ZRE) ;
- En partie par un zonage « Zone sensible à l'eutrophisation »¹² ;
- En partie par une zone « vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole »¹³ ;

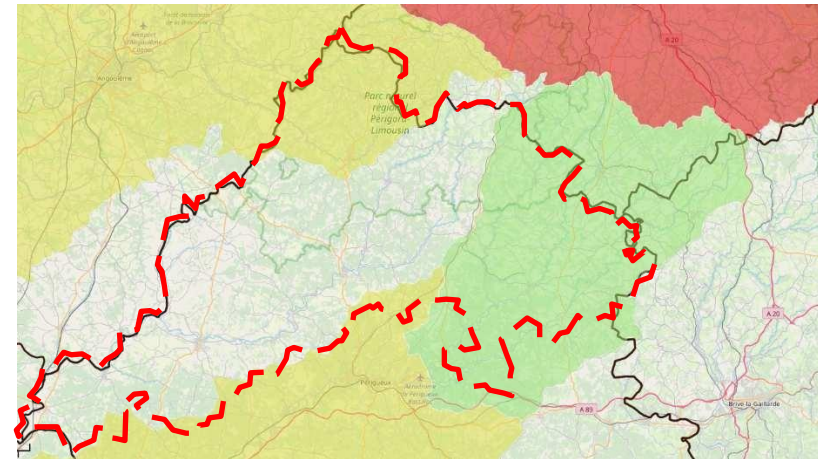


Figure 68 - Zones sensibles à l'eutrophisation
(source : geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr)

¹³ Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable (source : adourgaronne.eaufrance.fr).

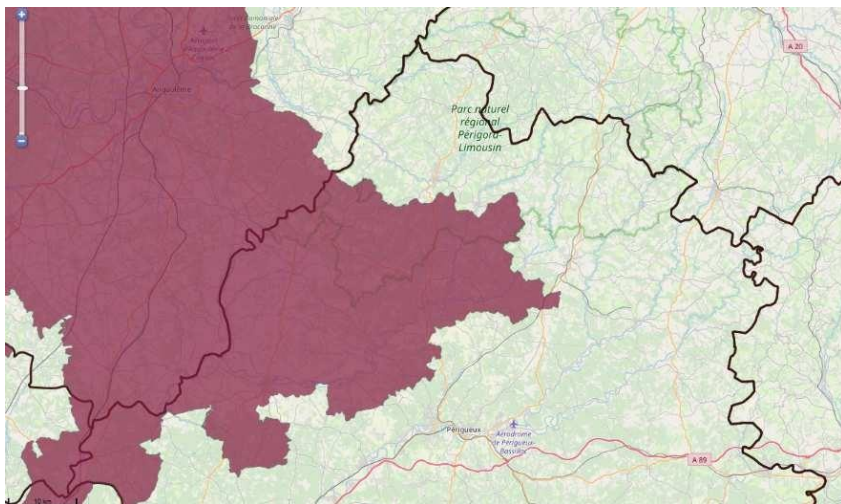


Figure 69 – Zones vulnérables aux nitrates
(source : : geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr)

- Le classement de cours d'eau visant à la protection et à la restauration de la continuité écologique des rivières au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement avec la prise d'un arrêté de bassin concernant le département de la Dordogne en date du 7 octobre 2013 établissant :
 - la liste 1 des cours d'eau sur lesquels la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique est interdit ;
 - la liste 2 des cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, dans les 5 ans qui suivent la publication de la liste des cours d'eau.



Figure 70 – Carte des cours d'eau figurant sur la liste 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement en Dordogne (source : dordogne.gouv.fr)

Aucune commune du territoire intercommunal n'est concernée par un contrat de rivière, ou territorial, ou de bassin.

Les eaux souterraines

Sources : Sources : site de la DREAL Nouvelle Aquitaine, cartes au 1/25000^{ème} et notices géologiques associées, site du BRGM (BSS) ; site et données de l'Agence de l'eau Adour Garonne ; fleuve-charente.net ; Synthèse hydrogéologique du département de la Dordogne – BRGM – Mars 2003 ;

Aquifères

Les nappes d'eau souterraines forment des bassins hydrogéologiques, équivalents des bassins versants pour les eaux de surface. Les réservoirs naturels qui accueillent ces nappes sont appelés aquifères.

Il s'agit de roches suffisamment poreuses et perméables pour contenir de l'eau en quantité suffisante pour être exploitée. Ces aquifères sont regroupés en systèmes dans les entités hydrogéologiques.

Dans le secteur d'étude, compte-tenu des pendages des couches vers le Sud-Ouest, les nappes libres de la partie Nord-Est s'enfoncent progressivement vers le bassin et deviennent captives sous les différentes formations imperméables.

On distingue des aquifères superficielles ou nappes libres, que l'on peut classer des plus anciens aux plus récents :

- les arènes et sables d'altération des terrains cristallins (et de manière plus anecdotique les grès du Permo-Trias) captés dans la partie nord / nord-est du département ;

- Les calcaires du Jurassique répartis sur la bordure nord-est et est ;
- Les formations carbonatées du Crétacé supérieur couvrant la plus grande partie du territoire d'étude ;
- Le Tertiaire sablo-argileux, recouvrant généralement les formations crétacées et plus rarement le Jurassique et les terrains cristallins ;
- Les alluvions du Quaternaire, captées dans les vallées.

Les principales nappes profondes du secteur d'étude sont :

- les aquifères plus ou moins karstiques crétacés ;
- les réservoirs aquifères calcaires karstiques du Jurassique, séparés par des formations marneuse ou marno-calcaires.

Plusieurs sortes d'aquifères peuvent donc se différencier dans le secteur d'étude : aquifères de surface et subsurface¹⁴ (niveau 1) et aquifères profonds (jusque niveau 7) auxquels correspondent des masses d'eau souterraines.

Caractéristiques des masses d'eau

Il existe plusieurs types de masses d'eau souterraines au sein du périmètre SCoT de la CCPN : des masses d'eaux souterraines libres, semi-captives ou captives. La plupart d'entre elles sont à dominante sédimentaire non

¹⁴ (Pédologie) Zone se trouvant immédiatement sous la surface d'un sol. L'écoulement de subsurface est constitué par l'eau des horizons de subsurface partiellement ou

totalemment saturés en eau.

alluviale. L'ensemble des masses d'eau souterraines qui concerne le territoire du Périgord Vert est mentionné dans le tableau ci-après.

Code	Nom	Niveau	Type	Ecoulement
FRFG002	« Socle BV Haut Bandiat et Tardoire secteur hydro r1 »	1	Socle	libre (630 km ² affleurant)
FRGR003	« Calcaires jurassiques BV Isle-Dronne secteurs hydro p6-p7 »	1	dominante sédimentaire	libre (467 km ² affleurant)
FRFG004	« Socle BV Isle-Dronne secteurs hydro p6-p7 »	1	socle	libre (1517 km ² affleurant)
FRFG018	« Calcaires du karst de la Rochefoucauld BV Charente »	1	dominante sédimentaire	libre (721 km ² affleurant)
FRFG073	« Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain »	2 / 3 / 4	dominante sédimentaire	Ecoulement captif (53 km ² affleurant ; sous couverture : 24010 km ²)
FRFG078	« Sables, grés, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien »	1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7	dominante sédimentaire	libre et captif, majoritairement captif (655 km ² affleurant ; 2459 sous couverture)
FRFG080	« Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif »	1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6	dominante sédimentaire	captif (9 km ² affleurant ; 40039 km ² sous couverture)
FRFG095	« Calcaires, grés et sables du turonien-coniacien-santonien libre BV Isle-Dronne »	1	dominante sédimentaire	libre (998 km ² affleurant)

En jaune : Jurassique ; En bleu : Crétacé.

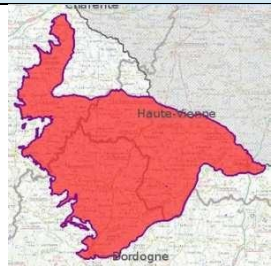





Tableau 3 – Caractéristiques des masses d'eau souterraines
(source : Agence de l'eau Adour Garonne)

Les réserves captables dans le Tertiaire sont de médiocre importance. En revanche, les potentialités aquifères crétacées et plus anciennes paraissent plus étendues (en rose et en vert dans le tableau précédent).

État et localisation des masses d'eau souterraines

Code	Etat quantitatif	Etat chimique	Code	Etat quantitatif	Etat chimique
FRFG002	Bon	Mauvais	FRFG073	Bon	Bon
FRGR003	Bon	Mauvais	FRFG075	Bon	Bon
FRFG004	Bon	Bon	FRFG076	Bon	Mauvais
FRFG018	Mauvais	Mauvais	FRFG078	Bon	Mauvais

Tableau 4 – Etat des masses d'eau souterraines
(source : Agence de l'eau Adour Garonne)

Code	Situation géographique de la masse d'eau	Code	Situation géographique de la masse d'eau
FRFG002		FRFG073	
FRGR003		FRFG075	
FRFG004		FRFG076	



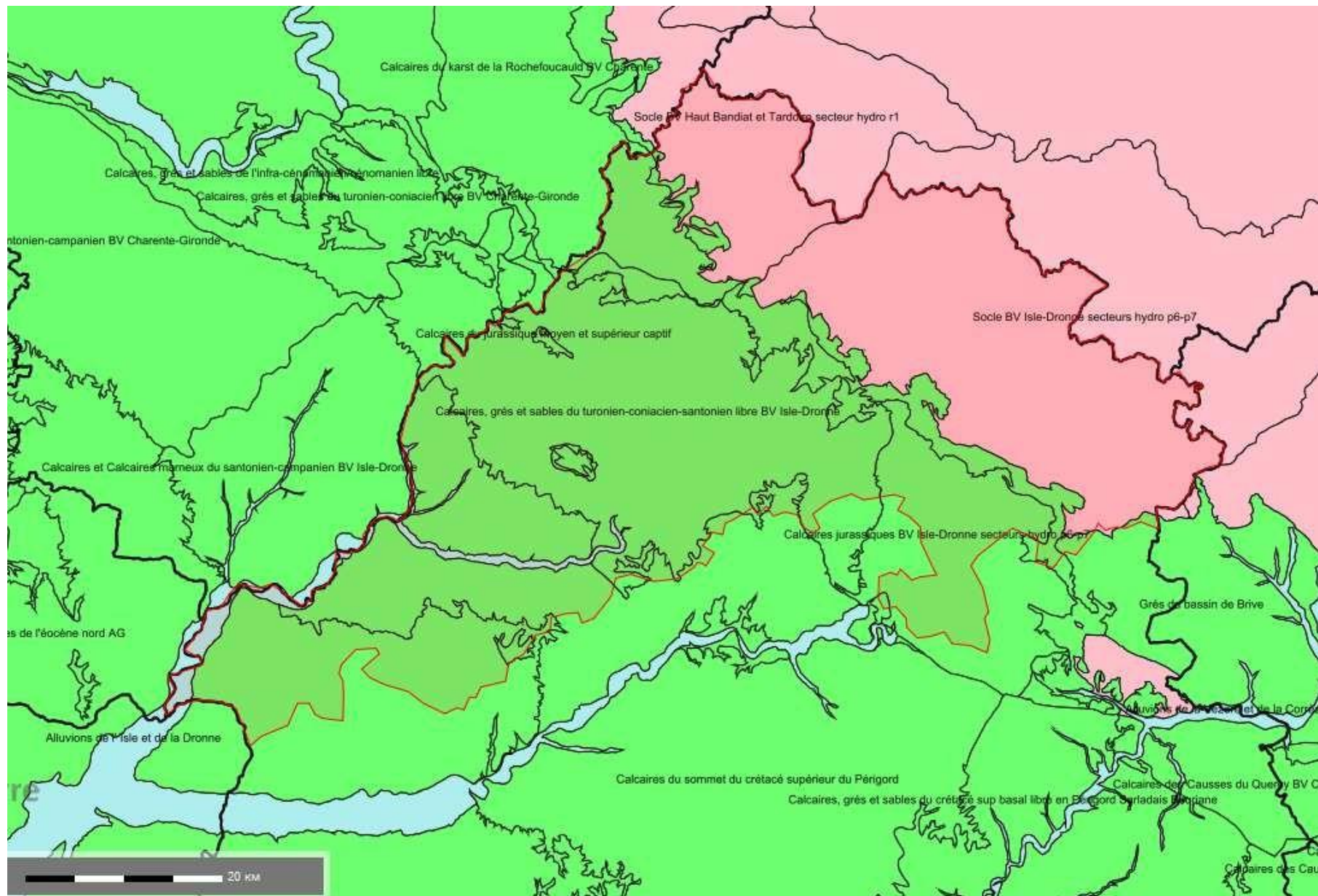
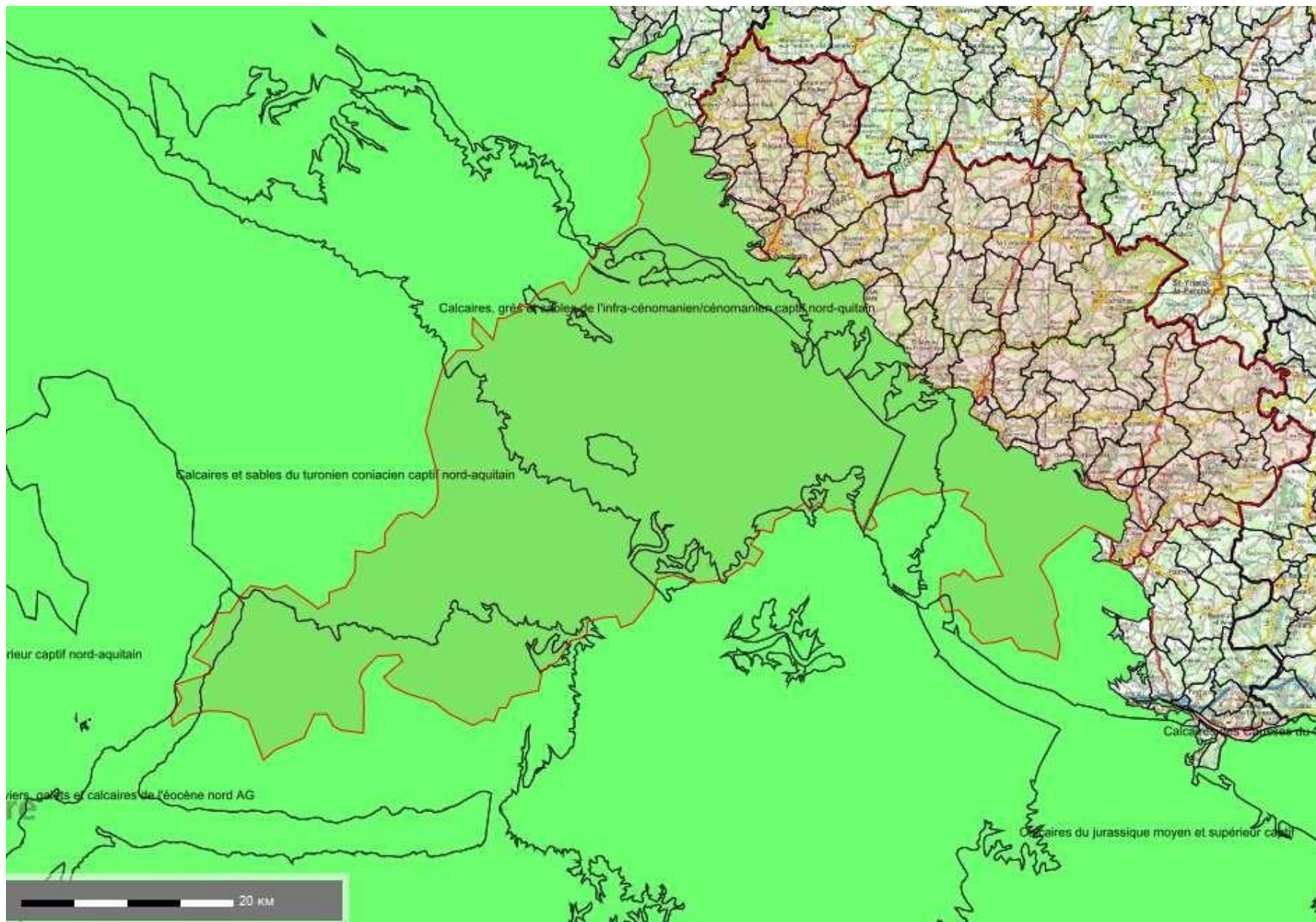
Code	Situation géographique de la masse d'eau	Code	Situation géographique de la masse d'eau
FRFG018		FRFG078	

Tableau 5 – Localisation des masses d'eau souterraines (source : Agence de l'eau Adour Garonne)

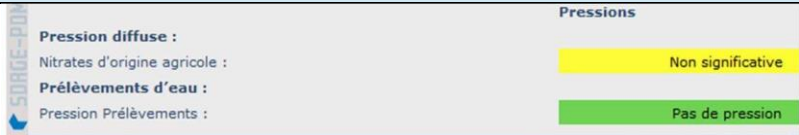

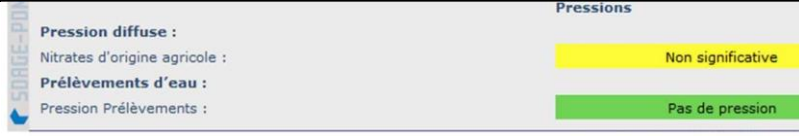
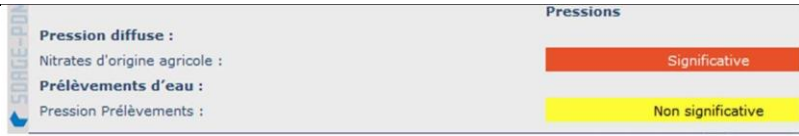


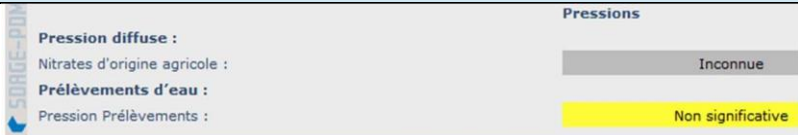

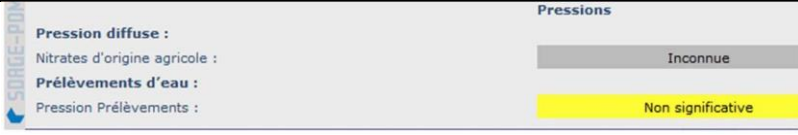
Masses d'eau souterraines de niveau 1 (source : BRGM, Infoterre)



Masses d'eau souterraines de niveau 2 (source : BRGM, Infoterre)

Pressions sur les masses d'eau souterraines

Code	Pressions de la masse d'eau (État des lieux 2013)
FRFG002	 <p>Pressions</p> <p>Pression diffuse : Nitrates d'origine agricole : Non significative</p> <p>Prélèvements d'eau : Pression Prélèvements : Pas de pression</p> <p>Prélèvements à usage AEP dominants et en baisse. Volume prélevé : 78 000 m³ (données 2012-2013). Masse d'eau dont l'état s'est dégradé pour les phytosanitaires depuis le précédent état des lieux.</p>
FRGR003	 <p>Pressions</p> <p>Pression diffuse : Nitrates d'origine agricole : Non significative</p> <p>Prélèvements d'eau : Pression Prélèvements : Non significative</p> <p>Prélèvements à usage AEP dominants, et en hausse. Volume prélevé : 2 091 000 m³ (données 2012-2013). Les phytosanitaires sont à l'origine du mauvais état qualitatif. Les teneurs en nitrates sont assez faibles (inférieures à 15 mg/l) mais à la hausse.</p>
FRFG004	 <p>Pressions</p> <p>Pression diffuse : Nitrates d'origine agricole : Non significative</p> <p>Prélèvements d'eau : Pression Prélèvements : Pas de pression</p> <p>Prélèvements à usage AEP dominants, et en hausse. Volume prélevé : 327 000 m³ (données 2012-2013). Pas de problèmes notables de qualité sur cette masse d'eau, mais les résultats récents (2013) montrent plusieurs dépassements de valeurs seuil en métabolites de produits phytosanitaires (alachlore et glyphosate)</p>
FRFG018	 <p>Pressions</p> <p>Pression diffuse : Nitrates d'origine agricole : Significative</p> <p>Prélèvements d'eau : Pression Prélèvements : Non significative</p> <p>Prélèvements à usage agricole dominants, et en hausse. Volume prélevé : 6 880 000 m³ (données 2012-2013). La situation ne s'améliore pas. Un grand nombre de molécules phytosanitaires ont été détectées, avec des fréquences de détection importantes, témoignant d'une pollution chronique. La teneur moyenne en nitrates est voisine de 20 mg/l.</p>

Code	Pressions de la masse d'eau (État des lieux 2013)
FRFG073	 <p>Pressions</p> <p>Pression diffuse : Nitrates d'origine agricole : Inconnue</p> <p>Prélèvements d'eau : Pression Prélèvements : Non significative</p> <p>Prélèvements à usage AEP dominants et stables. Volume prélevé : 22 852 000 m³ (données 2012-2013). Les points présentant des teneurs anormales en nitrates et phytosanitaires (pour une nappe captive) sont localisés au voisinage des affleurements, au nord de la masse d'eau. C'est la principale nappe profonde des départements des Charentes, qui ne présente pas de problèmes quantitatifs notables avec le niveau de prélèvements actuel.</p>
FRFG078	 <p>Pressions</p> <p>Pression diffuse : Nitrates d'origine agricole : Inconnue</p> <p>Prélèvements d'eau : Pression Prélèvements : Pas de pression</p> <p>Prélèvements à usage AEP dominants, et en hausse. Volume prélevé : 5 705 000 m³ (données 2012-2013). Dans cette masse d'eau majoritairement captive, les teneurs en nitrates sont voisines de zéro pour une partie des points. Par contre, on constate des teneurs moyennes au-delà de 20 mg/l en nitrates, ainsi que des traces de phytosanitaires, à la fois dans les parties libres de la zone de bordure, mais aussi dans d'autres zones, loin des affleurements. Et la situation semble se dégrader avec une tendance assez généralisée à la hausse. La mise en relation de l'infra et du supra-Toarcien (masses d'eau libres situées au-dessus) est identifiée comme la cause de ces teneurs, sans qu'on puisse déterminer pour chaque point s'il s'agit de circulations à la faveur de failles, ou de forages mal réalisés</p>
FRFG080	 <p>Pressions</p> <p>Pression diffuse : Nitrates d'origine agricole : Inconnue</p> <p>Prélèvements d'eau : Pression Prélèvements : Non significative</p> <p>Prélèvements à usage AEP dominants, et en hausse. Volume prélevé : 16 998 000 m³ (données 2012-2013). Cette masse d'eau est celle qui présente la plus grande extension de toutes les MESO du bassin Adour-Garonne. Le Jurassique pose un réel problème quantitatif mais localisé. Suite à l'étude réalisée en Agenais-Périgord, il semblerait que ce soit plutôt la partie Agenais qui soit problématique. Pression de prélèvement localement très importante et tendance piézométrique à la baisse (fortement significative). => Bon état avec sous-partie en mauvais état.</p>

Code	Pressions de la masse d'eau (État des lieux 2013)
FRFG095	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 30%;"> <p>Pression diffuse : Nitrates d'origine agricole :</p> <p>Prélèvements d'eau : Pression Prélèvements :</p> </div> <div style="width: 65%;"> <p style="text-align: center;">Pressions</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p style="text-align: center; background-color: #f44336; color: white;">Significative</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center; background-color: #fff9c4;">Non significative</p> </div> </div> </div> <p>Prélèvements à usage AEP dominants et stables. Volume prélevé : 7 126 000 m³ (données 2012-2013). Mauvais état qualitatif en phytosanitaires, en particulier déséthyl atrazine, confirmé par les analyses de 2013. Malgré une moyenne des teneurs en nitrates inférieure à 30 mg/l, la tendance globale est à la hausse.</p>

*Tableau 6 – Pressions exercées sur les masses d'eau souterraines
(source : Agence de l'eau Adour Garonne)*

25 % des masses d'eau superficielles du territoire de la CCPN subissent des pressions significatives concernant les pollutions diffuses aux nitrates d'origine agricole (2 masses d'eau).

Aucune masse d'eau ne subit de pressions significatives concernant les prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable (AEP).

Vulnérabilité des eaux souterraines

La vulnérabilité des nappes d'eau souterraine est liée à la capacité (plus ou moins élevée) d'infiltration dans le sous-sol de pollutions issues de la surface.

On parle de **vulnérabilité intrinsèque**, c'est-à-dire qu'elle dépend des caractéristiques du milieu naturel (topographie (pente du terrain), pédologie (nature du sol et perméabilité, géologie (perméabilité, épaisseur). Par opposition, on peut parler de **vulnérabilité spécifique** qui représente la vulnérabilité de l'eau souterraine à un polluant particulier ou à un groupe de polluants. Elle prend en compte les propriétés des polluants et leurs relations avec les caractéristiques du milieu naturel. Contrairement à la vulnérabilité intrinsèque, invariable dans le temps à l'échelle humaine, la vulnérabilité spécifique est évolutive.

Au sein de la frange est du périmètre de la CCPN, caractérisée par

les formations cristallines, les petites nappes formées par les eaux de surface infiltrées et emmagasinées dans la partie supérieure du substratum cristallin relativement perméable, sont généralement libres et à faible profondeur. Elles présentent donc potentiellement une vulnérabilité aux pollutions.

Concernant les niveaux aquifères des alluvions anciennes des plateaux, ils constituent des réservoirs souvent perchés et localisés, drainés par des ruisseaux dont certains s'assèchent en étiage et suralimentent les calcaires crétacés et jurassiques sous-jacents. Ils sont donc aussi potentiellement sensibles aux pollutions tout comme les nappes affleurantes libres à dominante sédimentaire du tertiaire et quaternaire. Cependant, ils forment de faibles réserves captables par rapport aux aquifères du Crétacé supérieur (turonien, coniacien, santonien) et plus anciennes comme celles du Jurassique (Toarcien). Leur vulnérabilité est variable.

Le Coniacien est en grande partie affleurant et sa nappe vient alimenter les cours d'eau à travers des sources. Ce substratum est karstifié, perméable (calcaires) sur la totalité de son extension. La nappe coniacienne apparaît bien individualisée, peu profonde et vulnérable ;

Le Turonien inférieur est fréquemment peu perméable (calcaires crayo-marneux) et constitue généralement le mur de l'aquifère. Le Turonien moyen est perméable (calcaires) ainsi que le Turonien supérieur (calcaires).

Une bonne partie des eaux empruntent en profondeur un réseau karstique très développé, notamment dans le Turonien et le Jurassique. Les cavités peuvent atteindre la centaine de mètres de profondeur et permettent l'alimentation du réservoir jurassique, lequel ne peut être exploité que par sondage. Ce milieu karstique est vulnérable.

La carte de vulnérabilité met en évidence une plus forte vulnérabilité des nappes au niveau de l'aquifère crétacé et jurassique ainsi qu'au niveau des principales vallées dont celle de la Dronne. Le socle cristallin du nord du secteur d'étude est aussi relativement vulnérable.

Parmi l'ensemble des masses d'eau souterraines concernant le secteur d'étude, FRFG078, FRFG95 subissent d'une manière significative et durable une tendance à la hausse des concentrations en nitrates. Les nappes captives suivantes sont aussi des zones à protéger pour le futur (ZPF) dont des zones à objectifs plus stricts (ZOS) : FRFG073, FRFG078, FRFG080.

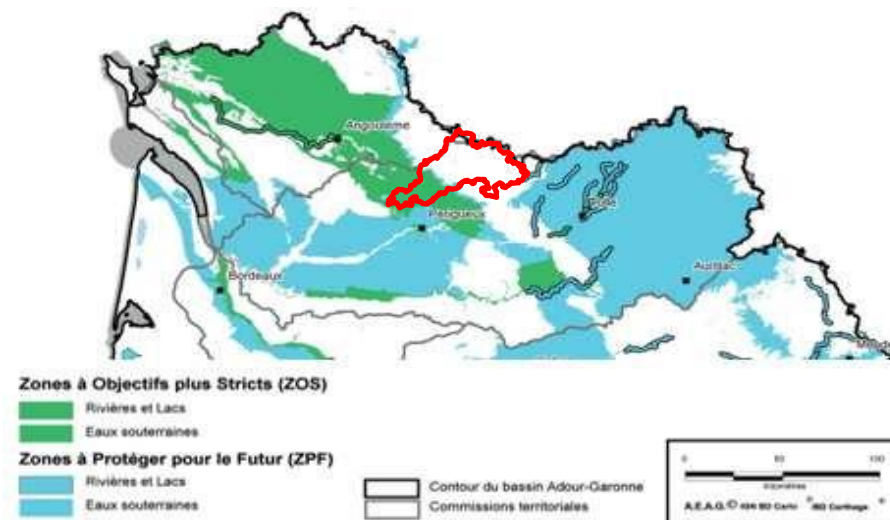


Figure 72 - Extrait des ZPF et ZOS du bassin Adour-Garonne (source : SDAGE Adour-Garonne 2016-2021)

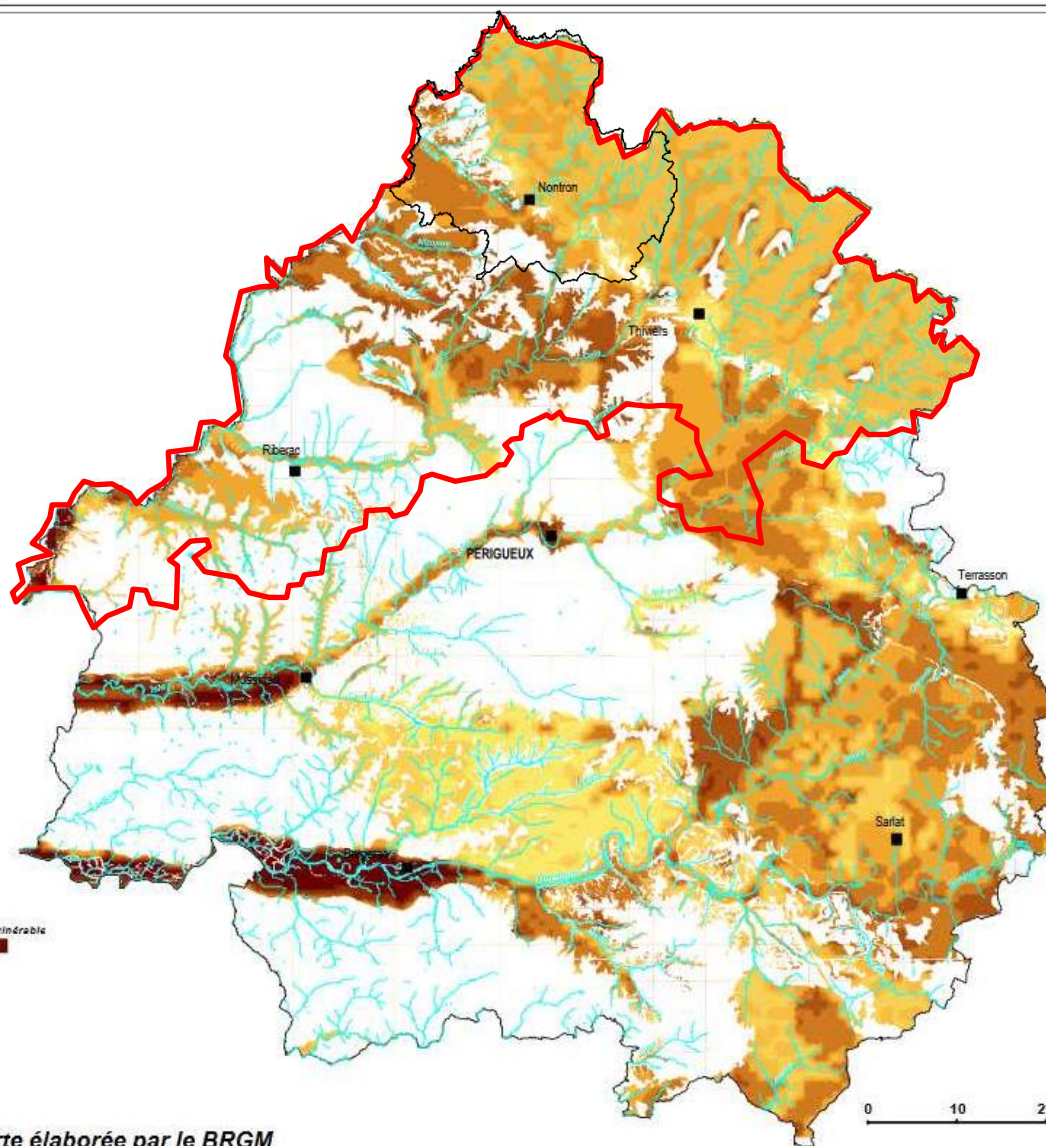


Figure 71 - Carte de vulnérabilité (source : Synthèse hydrogéologique du département de la Dordogne – BRGM – Mars 2003)

Objectifs de qualité

Seulement 1 masse d'eau souterraine sur 8 atteint le bon état quantitatif pour 2015 soit 12,5 % des masses d'eau identifiées sur la CCPN.

Seules 3 masses d'eau ont atteint le bon état chimique pour 2015 soit 37,5 %. 62,5 % des masses d'eau ont un état chimique dégradé.

L'objectif de bon état chimique a été reporté à 2027 pour les masses d'eau FRGR003, FRGR018, FRGR078 et FRGR095.

Code	Etat quantitatif	Etat chimique	Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)
FRFG073	Bon	Bon	<p>Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2015</p> <p>Objectif de l'état chimique : Bon état 2015</p>
FRFG078	Bon	Mauvais	<p>Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2015</p> <p>Objectif de l'état chimique : Bon état 2027 Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Nitrates Type de dérogation : Conditions naturelles Polluants dont la tendance à la hausse est à inverser : Nitrates</p>
FRFG080	Bon	Bon	<p>Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2015</p> <p>Objectif de l'état chimique : Bon état 2015</p>
FRFG095	Bon	Mauvais	<p>Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2015</p> <p>Objectif de l'état chimique : Bon état 2027 Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Nitrates – Pesticides Type de dérogation : Conditions naturelles Polluants dont la tendance à la hausse est à inverser : Nitrates</p>

Code	Etat quantitatif	Etat chimique	Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)
FRFG002	Bon	Mauvais	<p>Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2015</p> <p>Objectif de l'état chimique : Bon état 2021 Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Pesticides Type de dérogation : Conditions naturelles</p>
FRGR003	Bon	Mauvais	<p>Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2015</p> <p>Objectif de l'état chimique : Bon état 2027 Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Pesticides Type de dérogation : Conditions naturelles</p>
FRFG004	Bon	Bon	<p>Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2015</p> <p>Objectif de l'état chimique : Bon état 2015</p>
FRFG018	Mauvais	Mauvais	<p>Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2015</p> <p>Objectif de l'état chimique : Bon état 2027 Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Pesticides Type de dérogation : Conditions naturelles</p>

Tableau 7 – Etat et objectifs de qualité des masses d'eau souterraines
(source : Agence de l'eau Adour Garonne)

Captages prioritaires

Aucun captage prioritaire n'est présent sur la CCPN, mais par ailleurs, il existe sept captages prioritaires¹⁵ en Dordogne.

¹⁵ Sur l'ensemble du territoire français, la protection de 507 captages d'eau potable dits "Captages Grenelle" contre les pollutions diffuses a été engagée par la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Cette

Les eaux de surface

Sources : fleuve-charente.net ; rivieres-dronne.com ; adour-garonne.eaufrance.fr ; dordogne.fr ; hydro.eaufrance.fr ; Porter à connaissance (PAC) du Périgord Vert.

Description du réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du territoire de la CCPN est à cheval sur deux bassins versants :

- Le bassin versant de la Dordogne, en particulier le sous bassin « Isle Dronne » qui couvre partie sud du territoire ;
- Le bassin versant de la Charente et plus spécifiquement le sous bassin « Touvre Tardoire Karst La Rochefoucauld », en partie Nord.

La géologie du territoire de la CCPN caractérise le relief mais aussi l'hydrographie :

- La frange Est, qui repose sur un socle cristallin, est irriguée par un chevelu de petits cours d'eau aux écoulements permanents, pouvant être encaissés et souvent situés en tête de bassin versant. Cette situation confère une responsabilité du territoire, dans une logique amont-aval, quant à la qualité de l'eau et quant à la ressource. Dans ce secteur, les plans d'eau artificiels sont aussi très nombreux.
- La partie sud, composée d'un socle de calcaires du Jurassique et du Crétacé, est caractérisée par la traversée de

démarche de protection a été étendue à 1 000 captages prioritaires par la Conférence environnementale de septembre 2013.

la vallée de la Dronne et par un réseau hydrographique peu dense, témoignant du caractère perméable des calcaires, voire du caractère karstique du sous-sol ;

Les principales rivières du Périgord Nontronnais sont essentiellement alimentées par de multiples affluents. On rencontre notamment la Lizonne sur la limite sud du territoire rejoint par la Nizonne (encore dénommée Lizonne), mais aussi la Dronne qui traverse la majeure partie du secteur et qui passe par Saint-Pardoux-la-Rivière ou encore le Bandiat au centre, etc.

De manière générale, les cours d'eau du secteur d'étude ont un régime hydrologique simple, dicté par le régime des précipitations : des hautes eaux de décembre à avril et des basses eaux de mai à novembre.

La Dronne, élément fédérateur du SCoT du Périgord Vert

La Dronne est le cours d'eau qui possède le linéaire le plus important sur le secteur étudié. Aussi, elle peut être considérée comme une composante fédératrice du territoire du SCoT Périgord Vert qu'elle traverse d'Est en Ouest.

La Dronne est une rivière longue de 200 km qui prend sa source à 480 m d'altitude dans le Parc Naturel Régional Périgord Limousin sur la commune de

Bussière-Galant (87) et se jette dans la rivière Isle, sur la commune de Coutras (33). Elle draine un bassin versant total de 2 800 km².

Plusieurs stations permettent de mesurer le régime hydrologique de la rivière dans le secteur. La station P8012510 (La Dronne à Champs-Romain [Le Manet]) dispose des données les plus complètes (1966-2019).

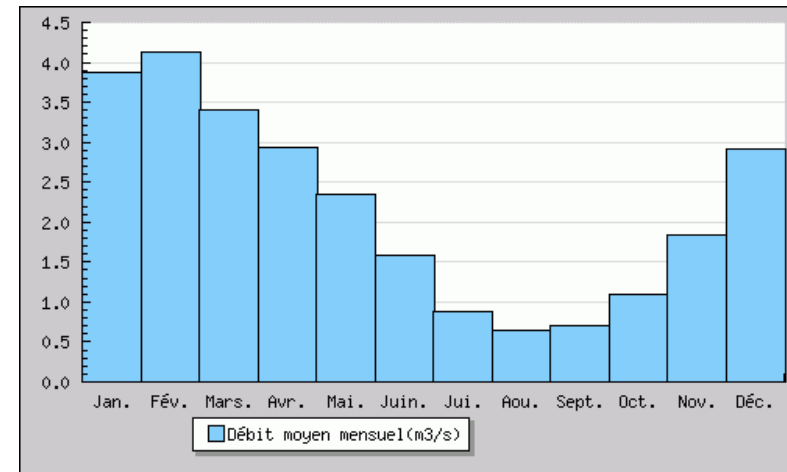


Figure 73 - Débits mensuels moyens de la Dronne calculés sur 54 ans à la station P8012510 (source hydro – eaufrance.fr)

La Dronne présente un débit irrégulier qui suit les fluctuations saisonnières. Le module à cette station est de 2,18 m³ / seconde sur 54 ans.

La période de hautes eaux s'étend de décembre à avril avec des débits mensuels variant entre 2,91 m³/s (décembre) et 4,13 m³/s (février). La période de basses eaux se situent entre juillet et septembre avec un débit minimum de 0,643 m³/s pour le mois d'août. Les débits sont également relativement faibles en juin et octobre.

Ces valeurs mensuelles cachent des fluctuations bien plus prononcées sur de courtes périodes ou selon les années.

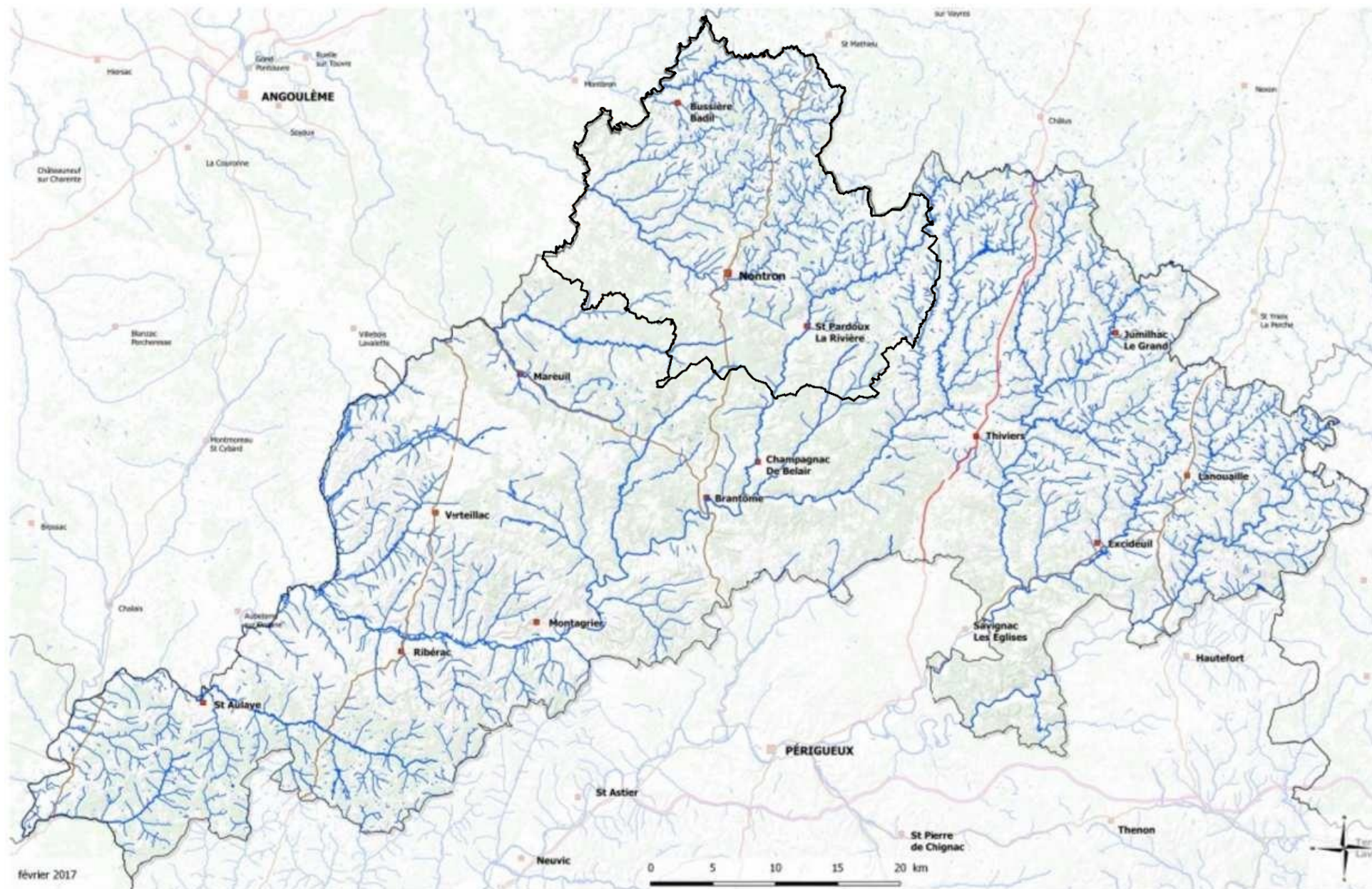


Figure 74 – Carte de l’hydrographie (source : DDT24 – Élaboration du SCoT du Périgord Vert – Fiches thématiques / Diagnostic partagé des services de l’Etat – 07/12/2017)

Les masses d'eau superficielles du territoire de la CCPN

Code de la masse d'eau rivière	Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif de l'état écologique	Objectif de l'état chimique	Pression irrigation	Pression AEP	Autres pressions
FRFRR2_10	Le Boulon	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Pression de l'azote diffus d'origine agricole significative
FRFRR483_1	Ruisseau de Beaussac	Médiocre	Non classé	Bon état 2027	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Altération élevée de la morphologie
FRFRR466_2	Le Nauzon	Moyen	Non classé	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations domestiques, liées aux débordements des déversoirs d'orage,
FRFRR466	Le Trieux du confluent du Nauzon au confluent de la Tardoire	Médiocre	Non classé	Bon état 2027	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Pas de pression et / ou non significative
FRFRR466_1	Le Trieux	Moyen	Non classé	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Pressions significatives liées aux débordements des déversoirs d'orage et aux rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants)
FRFRR466_4	Ruisseau de l'Étang Grolhier	Moyen	Non classé	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants) et altération élevée de la continuité
FRFR24	La Tardoire du confluent de la Colle au confluent des Bonnettes	Moyen	Non classé	Bon état 2021	Bon état 2021	Non significative	Non significative	Altération élevée de la continuité
FRFRR29_4	Le Manet	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations domestiques, liées aux débordements des déversoirs d'orage, des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants) Pressions diffuses élevées de l'azote d'origine agricole et par les pesticides
FRFR540	Le Boulou de sa source au confluent de la Dronne	Moyen	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Pas de pression et / ou non significative
FRFRR29_2	Ruisseau de la Malincourie	Moyen	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Altération élevée de la morphologie

Code de la masse d'eau rivière	Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif de l'état écologique	Objectif de l'état chimique	Pression irrigation	Pression AEP	Autres pressions
FRFRR32_1	Ruisseau de Chantres	Moyen	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression et / ou non significative
FRFR26	Le Bandiat du confluent du Varaignes au confluent de la Tardoire	Moyen	Non classé	Bon état 2021	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Pas de pression et / ou non significative et / ou modérée
FRFR29	La Dronne de sa source au confluent du Manet (inclus)	Moyen	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Altération élevée de la continuité
FRFRR27_1	Le Bandiat	Moyen	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations domestiques
FRFRR27_2	La Doue	Bon	Non classé	Bon état 2015	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Altération élevée de la continuité et de la morphologie
FRFR27	Le Bandiat du confluent des Vergnes au confluent du Varaignes	Bon	Non classé	Bon état 2015	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Altération élevée de la continuité
FRFRR31_1	La Queue d'Ane	Moyen	Non classé	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression et / ou non significative et / ou minime
FRFRR27_4	Ruisseau de Varaignes	Bon	Non classé	Bon état 2015	Bon état 2015	Significative	Pas de pression	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations domestiques
FRFRR539_1	Ruisseau de l'Étang Rompu	Moyen	Non classé	Bon état 2027	Bon état 2021	Pas de pression	Pas de pression	Altération élevée de l'hydrologie et de la morphologie
FRFR539	Le Trincou de sa source au confluent de la Cole	Bon	Non classé	Bon état 2015	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression et / ou non significative et / ou modérée
FRFR32	La Dronne du confluent du Manet au confluent de la Côte	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Altération élevée de la continuité
FRFR483	La Lizonne de sa source au confluent de la Belle (incluse)	Bon	Non classé	Bon état 2015	Bon état 2015	Significative	Pas de pression	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants). Altération élevée de la continuité
FRFRR27_3	La Marcourive	Moyen	Non classé	Bon état 2027	Bon état 2015	Significative	Pas de pression	Pressions significatives de l'azote diffus d'origine agricole

Tableau 8 – Etat, pressions et objectifs de qualité des masses d'eau superficielles (source : Agence Adour Garonne)

Les pressions exercées sur les masses d'eau

74 % des masses d'eau superficielles du territoire de la CCPN subissent des pressions significatives concernant :

- L'altération élevée de la continuité des cours d'eau (6 masses d'eau) ;
- Les rejets des stations d'épuration domestiques (3 masses d'eau) ;
- Les pollutions diffuses aux pesticides (1 masse d'eau) ;
- L'altération élevée de la morphologie des cours d'eau (4 masses d'eau) ;
- Les débordements des déversoirs d'orages (3 masses d'eau) ;
- Les rejets des stations d'épuration industrielles (4 masses d'eau) ;
- L'altération élevée de l'hydrologie des cours d'eau (1 masse d'eau) ;
- L'azote diffus d'origine agricole (3 masses d'eau).

Les pressions liées à l'assainissement industriel et domestique sont donc importantes, ainsi que les pressions agricoles (pollutions diffuses aux nitrates et aux pesticides, irrigation).

De nombreux obstacles altèrent aussi de manière forte la continuité des cours d'eau.

Aucune masse d'eau ne subit de pressions significatives concernant les prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable (AEP).

État des masses d'eau et objectifs de bon état

7 masses d'eau superficielles sur 23 possèdent un bon état écologique (soit 30 % des masses d'eau), 14 ont un état écologique moyen et 2 ont un état écologique médiocre. C'est donc 70 % des masses d'eau superficielles qui présentent un état qualitatif dégradé.

15 masses d'eau ont un état chimique non classé. Toutes les autres ont un bon état chimique soit 35 % de la totalité.

L'état des lieux préalable à l'élaboration du SDAGE 2016-2021 a classé un nombre conséquent de cours d'eau en qualité globale moyenne en lien avec leur état écologique (indices biologiques) et les diverses sources de dégradation sont localisables. L'objectif d'atteinte du bon état est reporté pour de nombreux cours d'eau à 2021 ou 2027. C'est par exemple le cas de la Drone, de la Nizonne, de l'Isle, de la Loue, et de l'Auvézère sur une partie de leur parcours.

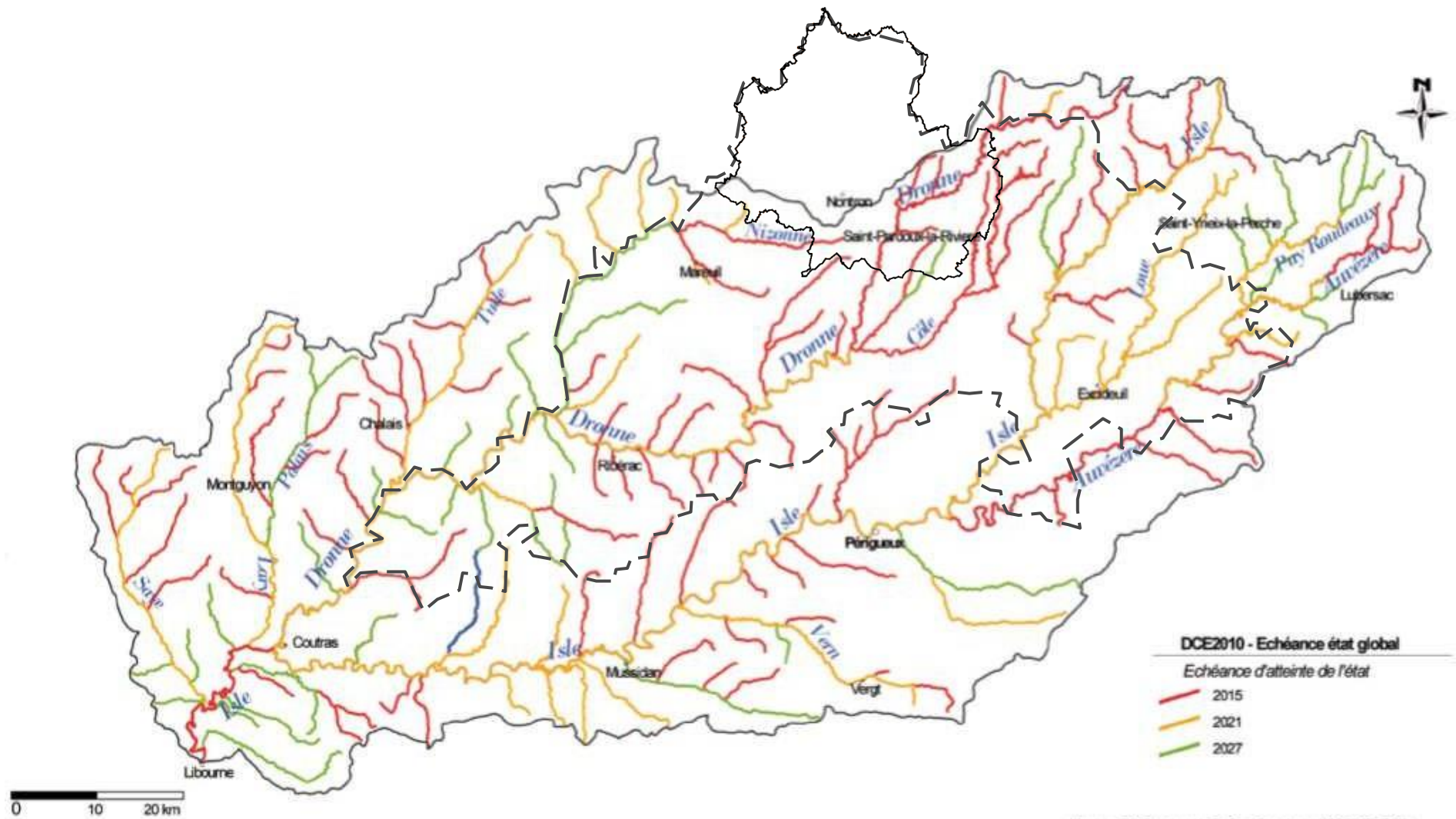


Figure 75 – Carte des objectifs d'atteinte du bon état des eaux superficielles sur le BV Isle Dronne (source : SAGE Isle – Dronne)

Les usages de la ressource en eau

L'activité agricole

L'analyse des pressions sur les masses d'eau souterraines et superficielles a mis en évidence une altération de la qualité de l'eau liée aux activités agricoles (pollutions diffuses par les nitrates et, dans une moindre mesure, les pesticides).

En période estivale, les prélèvements d'eau à usage agricole accentuent la pression quantitative sur la ressource, déjà affaiblie par une faible pluviométrie se repercutant sur les débits des rivières.

Le territoire est concerné par des réseaux hydrographiques quantitativement déficitaires : affluents de la Lizonne et de la Dronne (le Boulou).

Cette situation peut engendrer des difficultés en période d'étiage, avec une menace sur la vie aquatique et une détérioration de la qualité des eaux en particulier.

Pour la Dronne, la retenue de Mialet, d'une capacité de 5 millions de mètres cubes, près de Saint-Saud-Lacoussière, constitue un soutien d'étiage et permet d'assurer les besoins des prélèvements agricoles (collectifs ou individuels) des cultures céréalières.

Dans le sous-bassin « Touvre Tardoire Karst La Rochefoucauld », (Charente limousine), le régime d'étiage est perturbé par les plans d'eau.

Les pressions azotées et phytosanitaires sont globalement localisées à l'ouest du territoire du Périgord Vert, d'ailleurs classé en zone vulnérable à l'eutrophisation, le ruissellement pouvant donner lieu à des transferts vers le milieu hydraulique superficiel, en particulier lorsque les haies et ripisylves sont déficitaires.

Eau potable

PÉRIMÈTRE DE CAPTAGES

Autour de chaque captage d'eau potable existe une zonation de différents périmètres de protection qui permet de protéger la ressource contre les pollutions de toute nature. Ces périmètres se traduisent de manière réglementaire par l'instauration de servitudes.

Trois types de périmètres peuvent être distingués :

- Le Périmètre de Protection Immédiate (PPI) ;
- Le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) ;
- Le Périmètre de Protection Éloignée (PPE).

Seuls les PPI et PPR sont obligatoires, l'instauration d'un PPE étant facultative. Concernant la protection des captages, quelques procédures restent à lancer.

Aucun captage prioritaire n'est présent sur la CCPN, mais par ailleurs, 4 des 7 captages prioritaires de Dordogne sont recensés sur le territoire du SCoT du Périgord Vert :

- le captage de la Coquille sur la Valouze
- la source de Glane
- les captages de Paussac-et-Saint-Vivien
- les captages de Ribérac.

Un captage prioritaire est une ressource faisant l'objet d'une attention particulière et de la mise en œuvre d'un plan d'action afin que la qualité des eaux brutes soit suffisante pour limiter ou éviter tout traitement des pollutions en nitrates et en pesticides avant la distribution de l'eau potable.

Enfin, la pression quantitative exercée sur certaines masses d'eau pour satisfaire les différents besoins conduit à une tension identifiée sur la ressource, dont le renouvellement ou la production apparaissent régulièrement insuffisante, en période d'étiage en particulier, par rapport aux prélèvements.

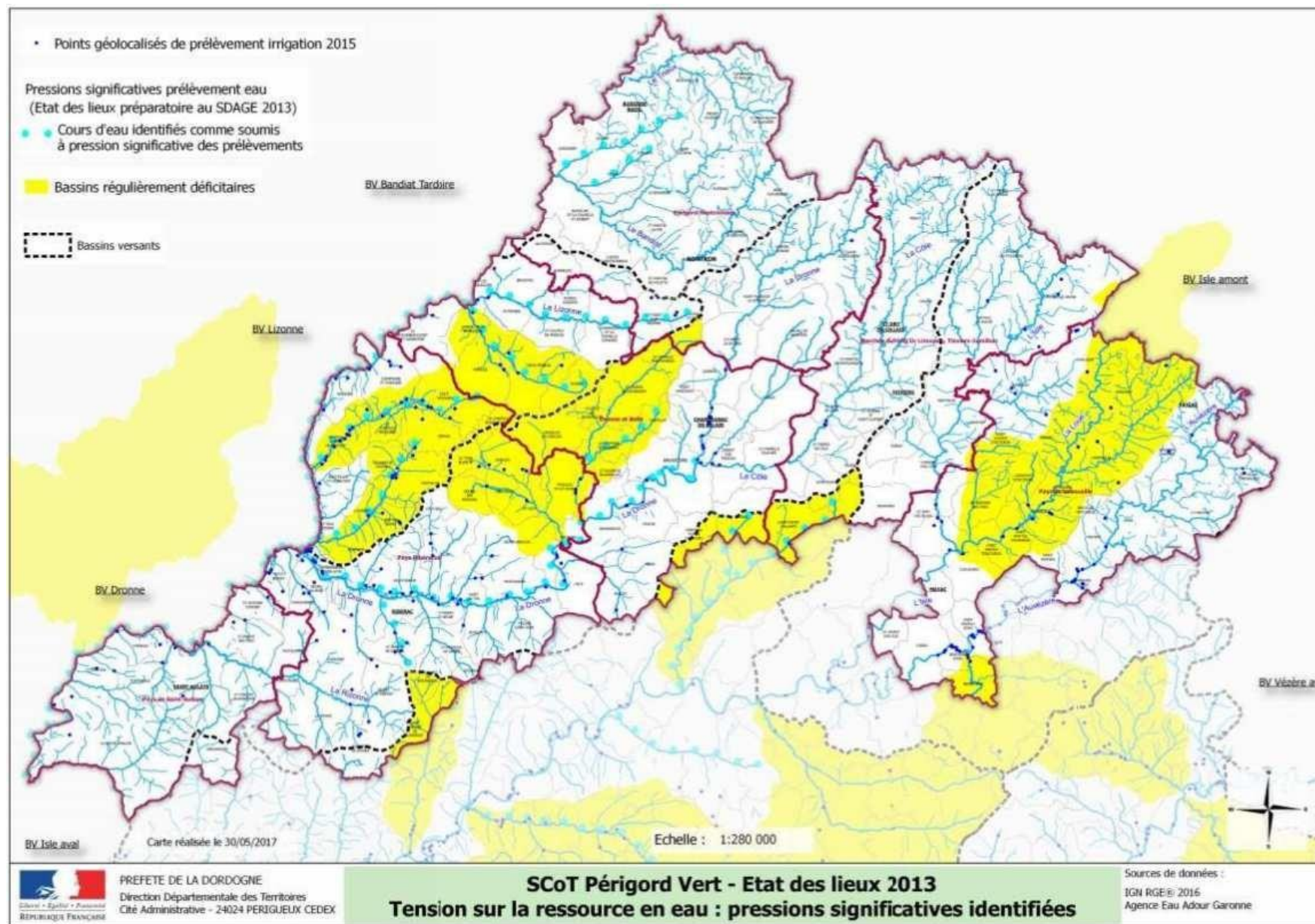
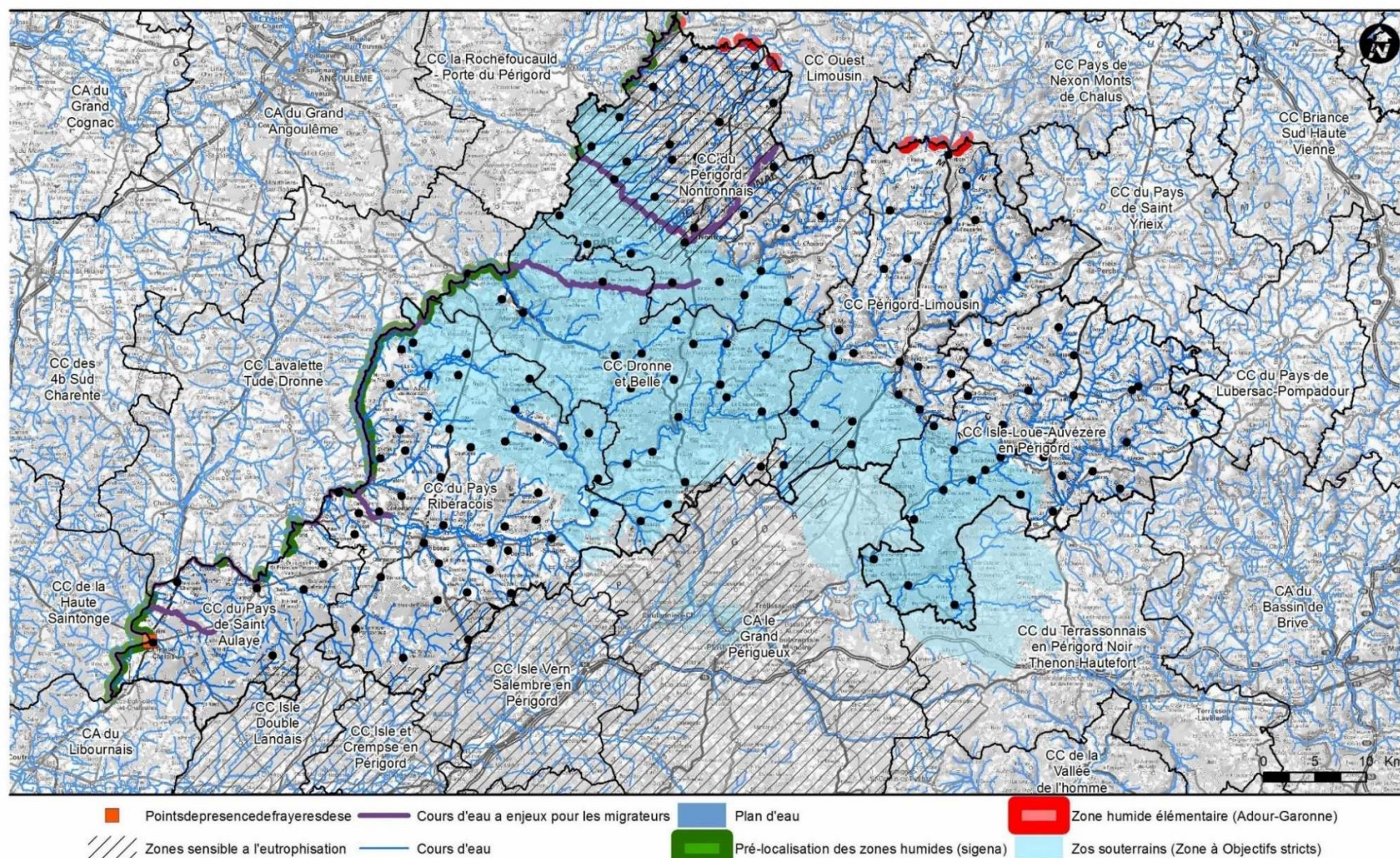


Figure 76 – Pressions significatives identifiées sur la ressource en eau
(source : PAC du Périgord Vert)

Réseau hydrographique



Sources: IGN@RGE, Open Data, SIE - Adour Garonne, Bd Topo
Conception: Juin 2018

LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Sur le territoire de la CCPN, la qualité de l'eau potable se révèle conforme à la limite de qualité réglementaire (bactériologie, nitrates, dureté, fluor, pesticides).

Sur le bassin de la Doue sur la commune du Bourdeix, la ressource de Moulin Pinard est impactée la présence des cyanobactéries.

Prélèvements et rejets dans le milieu aquatique

La carte ci-après synthétise les prélèvements et rejets existants sur l'ensemble du territoire du SCoT du Périgord Vert.

Elle montre une répartition dense de captages AEP mais aussi à usage agricole ainsi que de nombreuses stations de traitement des eaux usées.

Les points de pompage et de rejet industriel sont relativement peu nombreux.

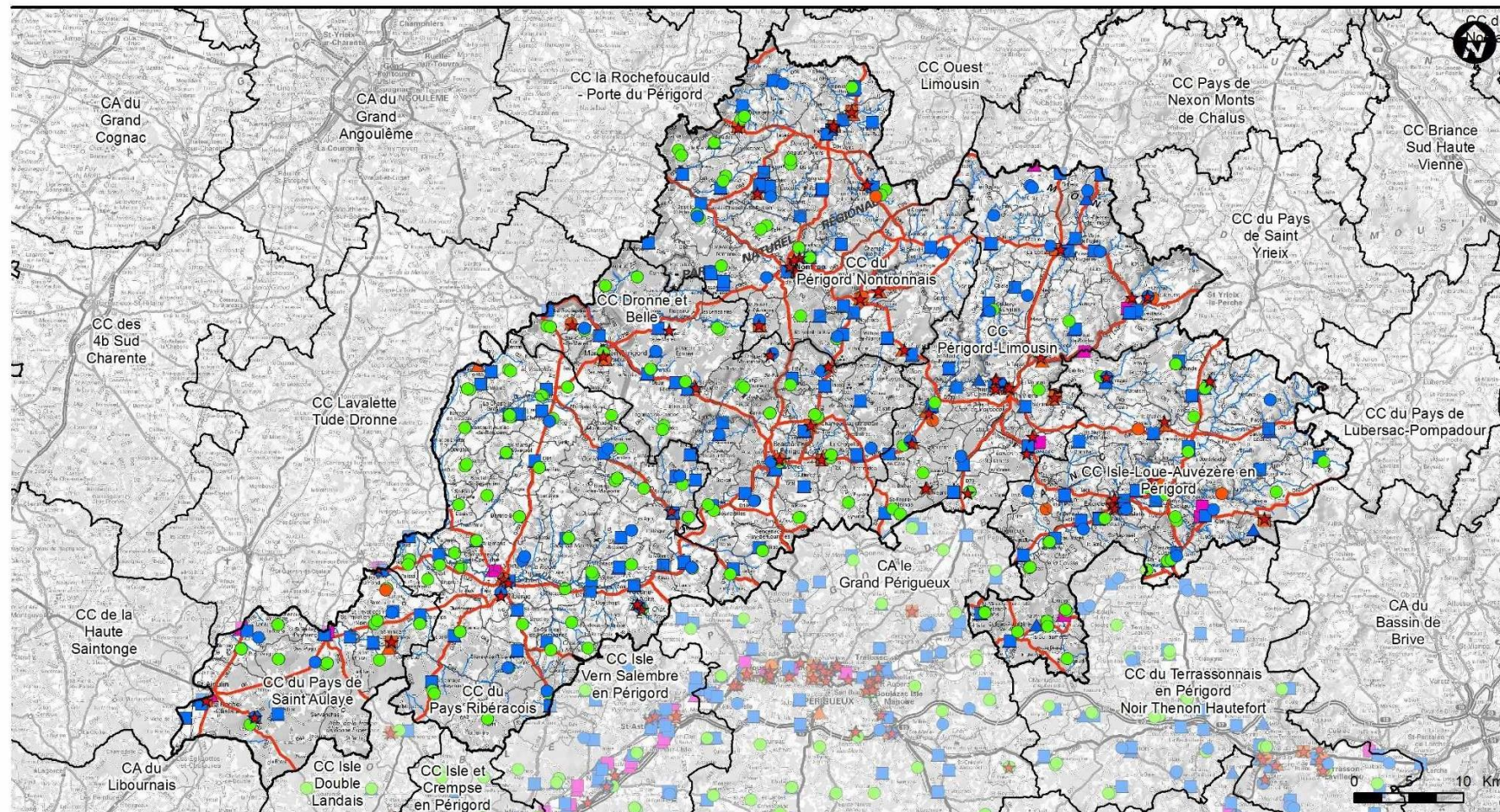
Assainissement

Assainissement collectif

À l'échelle du Périgord Vert, 104 bourgs ou hameaux sont équipés de systèmes de traitement des eaux usées pour une capacité nominale globale supérieure à 50 000 Équivalents- Habitants.

Il faut aussi comptabiliser les dispositifs d'assainissement des établissements d'accueil non raccordés aux réseaux publics (maison de retraite, campings), et constituant des dispositifs semi-collectifs. Certains de ces dispositifs ont des capacités supérieures aux dispositifs des bourgs ruraux constituant des points de rejets importants.

Prélèvement et rejet dans le milieu aquatique



- | | | | |
|--|---|---|--|
| ★ Etablissement industrielle polluants | ● Point de pompage AEP | ■ Station de traitement des eaux usées d'origine ménagère | ▲ Rejet de station d'épuration vers milieu naturel |
| ● Point de pompage industriel | ■ Station de dépollution des eaux industrielles | ▲ Rejet vers le milieu d'eau provenant d'un milieu industriel | |
| ● Point de pompage irrigation | ■ Prise d'eau pour hydro-électricité | ▲ Rejet provenant d'une installation hydroélectrique | |

Sources: IGN@RGE, Open Data, SIE - Adour Garonne, DREAL Occitanie, Bd Topo
Conception: Juin 2018

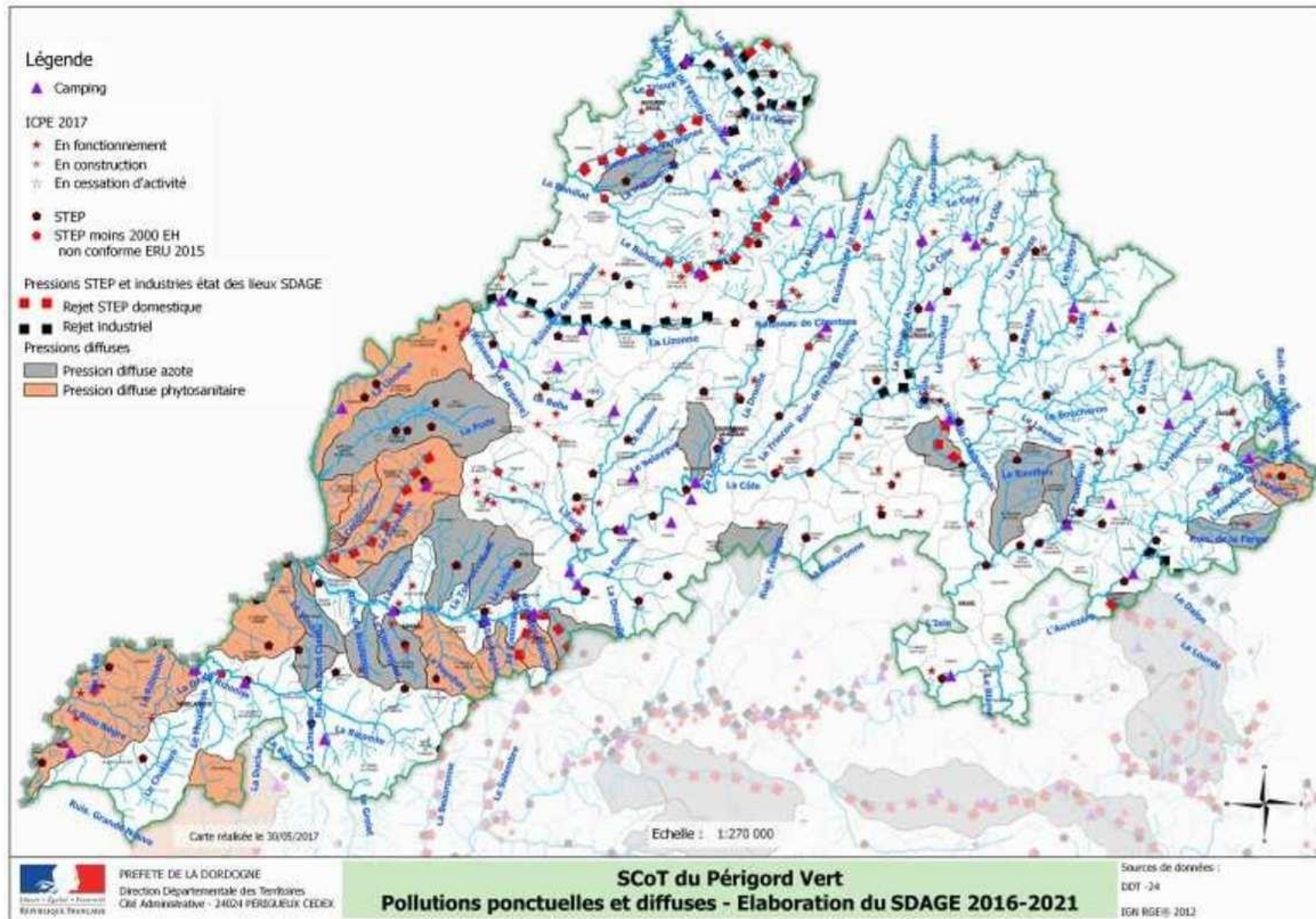


Figure 77 – Pollutions ponctuelles et diffuses (source : PAC du Périgord vert)

Seule une station d'épuration a une capacité de plus de 2000 équivalents Habitants sur la CCPN, (STEP de Nontron). Son dispositif de traitement est conforme mais son réseau nécessite des travaux pour éviter des rejets non traités en particulier lors des pluies et pour permettre d'éventuels nouvelles charges de pollution.

À l'exception de la Dronne, les cours d'eau ont des débits d'étiage faibles, les rendant sensibles aux rejets domestiques et industriels.

Certains ouvrages d'assainissement collectifs des eaux usées sont obsolètes ou méritent des travaux : Varaignes, Bussière Badil.

Assainissement non collectif :

À l'échelle du Périgord Vert, 61 communes (plus de 15 000 habitants en 2015, soit 18 % de la population totale) sont actuellement couvertes par l'assainissement non collectif (ANC), auxquelles se rajoutent les secteurs non desservis des communes équipées de stations d'épuration.

Les rejets des établissements agro-alimentaires sont gérés par leur propre ouvrage de traitement et les points noirs de pollutions organiques ont été résorbés (Piégut).

Les plans d'eau

La CCPN se caractérise par la présence d'une multitude de plans d'eaux artificiels dont le plus grand est implanté à Saint-Estèphe (21 ha).

Ils constituent d'importants réservoirs de biodiversité, mais ils peuvent aussi jouer un rôle de réserves d'eau pour la lutte contre les incendies ou encore de retenues à usage de loisir (pêche) ou touristique, etc.

Plusieurs lieux de baignade sont autorisés dans le territoire de la CCPN :

- Commune de Busserolles : plan d'eau de Busserolles ;
- Commune de St Saud Lacoussière : étang communal.

Ces lieux de baignade en eau douce, vecteur de tourisme ont fait l'objet d'évaluation par le ministère de la santé pour l'année 2016 : La qualité des eaux du plan d'eau de Busserolles et de l'étang communal de St Saud Lacoussière y est bactériologiquement bonne mais il y a des phénomènes ponctuels de cyanobactéries induits par l'accumulation de phosphore (rejets des eaux usées et pratiques agricoles) et l'élévation de température qui peuvent conduire à la fermeture temporaire des sites de baignade (par exemple à Busserolles).

La CCPN est également maillé de petits étangs qui, lorsqu'ils sont implantés de façon transversale aux cours d'eau qui les alimentent, constituent des obstacles à la continuité écologique. En ce sens, ils modifient :

- les conditions d'écoulement des eaux (influence sur les débits et les conditions hydriques en aval),
- le transport solide (modification de la granulométrie du lit mineur et de la compétence du cours d'eau),
- la franchissabilité piscicole avec un fractionnement des populations de poissons, mais aussi de micro et macro-invertébrés.

Par ces effets, la qualité des eaux du cours d'eau s'en trouve également altérée, avec une influence non négligeable, dans certains cas, sur la température et d'autres paramètres physico-chimiques.

La densité de plans d'eau est particulièrement forte sur le plateau cristallin.

CE QU'IL FAUT RETENIR

L'état qualitatif dégradé concerne 62,5% des masses d'eau souterraines et 70% des masses d'eau superficielles du territoire.

Une dégradation de l'état quantitatif est également observée sur 87,5% des masses d'eau souterraines, et plusieurs bassins sont régulièrement déficitaires (Lizonne).

Les pressions Au niveau de l'assainissement industriel et domestique apparaissent comme des sources de pression sur la qualité des eaux. Les pressions d'origine agricole sont également présentes (pollutions diffuses par les nitrates, prélèvements).

7 | Ressources du sous-sol

Sources : nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr ; Porter à connaissance du Périgord Vert ; infoterre.brgm.fr.

Le Schéma Régional des Carrières (SRC) a été créé par l'article 129 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR). « Il définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région. Il prend en compte l'intérêt économique national et régional, les ressources, y compris marines et issues du recyclage, ainsi que les besoins en matériaux dans et hors de la région, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la préservation de la ressource en eau, la nécessité d'une gestion équilibrée et partagée de l'espace, l'existence de modes de transport écologiques, tout en favorisant les approvisionnements de proximité, une utilisation rationnelle et économe des ressources et le recyclage. Il identifie les gisements potentiellement exploitables d'intérêt national ou régional et recense les carrières existantes. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de limitation et de suivi des impacts et les orientations de remise en état et de réaménagement des sites. » (Extrait de l'article L. 515-3 du Code de l'environnement).

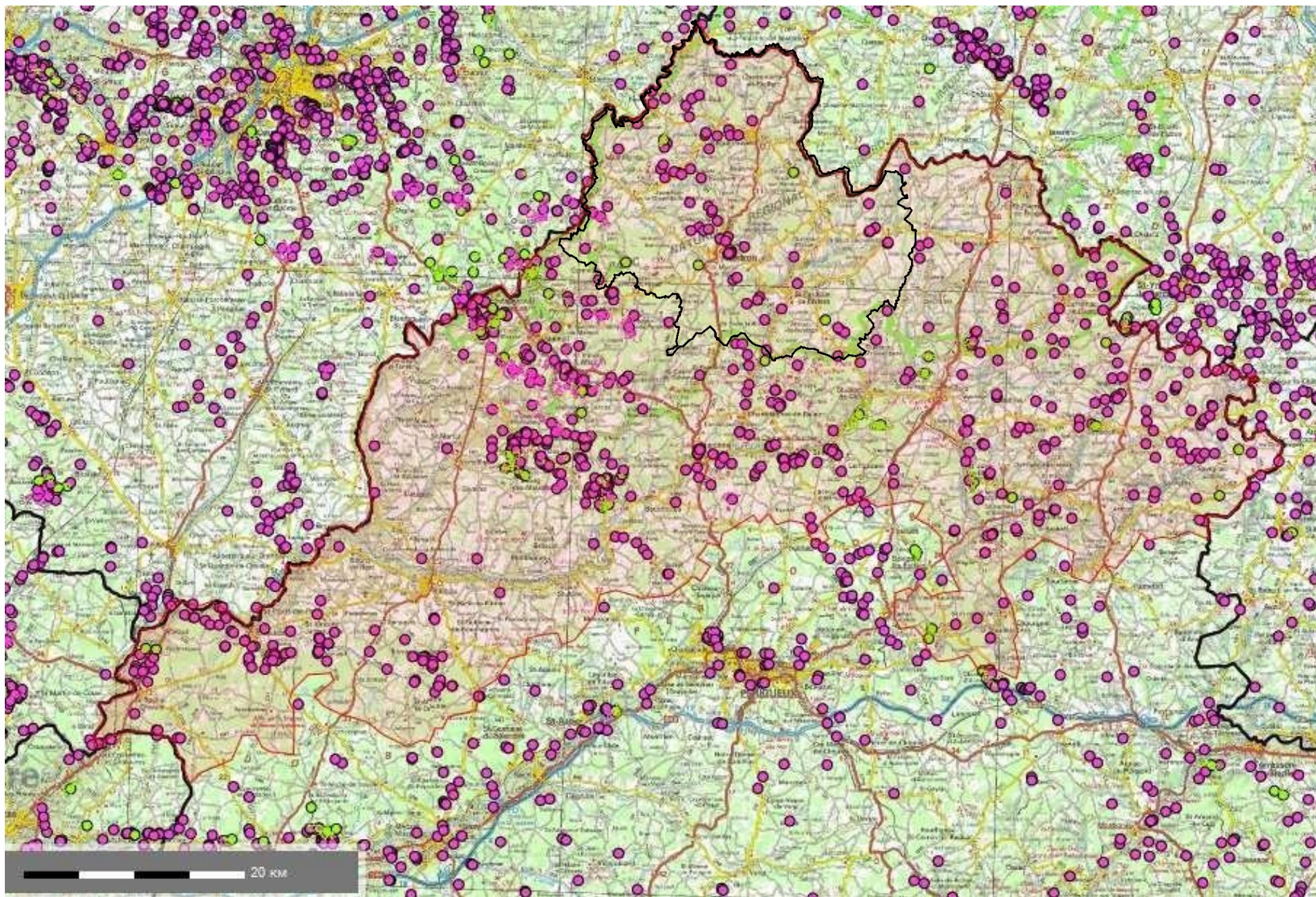
Le SRC est élaboré par le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et doit être approuvé au plus tard le 1er janvier 2020. Une fois en vigueur, le SRC se substitue aux actuels Schémas Départementaux des Carrières (SDC).

Le Schéma départemental des carrières de la Dordogne a été approuvé par arrêté préfectoral n°991823 du 30 septembre 1999.

Selon le Schéma départemental des carrières, en 1999, on comptait à l'échelle départementale, 97 exploitants dont la majorité était constituée d'entrepreneurs indépendants ou de petites sociétés.

En 2019, selon le BRGM, 4 exploitations sont encore en activité sur la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.

L'exploitation des carrières encore actives est de différente nature (granulats, minéraux industriels et pierres ornementales) et à destination de différents usages (construction / BTP / Concassé de roche calcaire, siliceuse et plutonique / Charge / Colorants naturels).



COMMUNE	Lieu-dit	EXPLOITANT	Nature de l'exploitation	Substance principale	USAGE	Surface totale	Surface exploitée	Arrêté préfectoral Date de début	Arrêté préfectoral Date de fin
BUSSIERE-BADIL	La Bourgeade, Vigne du Grand Claud	TERREAL	Granulats	Argiles	Construction / BTP	17,5		11/07/2008	17/07/2016
MILHAC-DE-NONTRON	Maison des Vignes	LITAUD JEAN-FRANCOIS	Minéraux industriels	Argiles	Produits céramiques, Tuiles et briques	3,62		27/04/1993	27/04/2023
SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE	Sabouret	CALCAIRES ET DIORITE DU PERIGORD	Granulats	Roche calcaire	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche calcaire	16,05		23/02/2011	23/02/2021
LUSSAS-ET-NONTRONNEAU	Buzetière, Champs de Buzetière	AB CESAR	Minéraux industriels	Grès	Charge Colorants naturels	8,2	7	01/12/2013	/
ABJAT-SUR-BANDIAT	Charelle, Bois de Charelle, Terre de Lavaud	SOCIETE D'EXPLOITATION DES GRAVILLONS ROSES D'ABJAT	Granulats	Granite, granodiorite, etc.	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche plutonique	16,61	11,2	29/07/2002	29/07/2032

Tableau 9 - Liste des carrières en activité en 2013 sur le territoire d'étude (source : infoterre.brgm.fr)

8 | Gestion des déchets

Sources : nouvelle-aquitaine.fr ; dordogne.fr ; Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du département de la Dordogne - CD24 - juin 2007 ; smd3.fr ; Rapports d'activité 2017 et 2018 du SDM3.

Contexte réglementaire

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRGPD) a été approuvé en octobre 2019. Les principales actions prises en matière de déchets ménagers et assimilés sont les suivantes :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Augmenter le niveau de collecte en vue d'une valorisation matière ;
- Développer le tri à la source des biodéchets en vue de leur valorisation organique : gestion de proximité avec traitement in situ (compostage, paillage...) et collectes séparées avec traitement centralisé (en porte à porte ou en apport volontaire, compostage industriel, méthanisation...);
- Promouvoir le réemploi, la réparation et la réutilisation : prolonger la durée d'usage = mobilisation de tous les acteurs (pouvoirs publics, acteurs économiques, éco-organisme...), impliquer les collectivités dans les projets de ressourceries... ;
- Préférer la valorisation énergétique à l'élimination.

Sur le territoire du SCoT du Périgord Vert, la politique de gestion des déchets qu'ils soient ménagers ou professionnels, doit se conformer aux dispositions du PRGPD.

Organisation de la gestion des déchets sur le territoire de la CCPN

Sur le territoire du SCoT du Périgord Vert, le service d'élimination des déchets se déroule en deux étapes, relevant chacune de compétences différentes :

- La collecte des déchets en porte-à-porte, en bacs de collecte ou en déchèterie, est la compétence des communes ou de leurs groupements ;
- Le transport des déchets, leur transfert et leur traitement (en centre de tri et de stockage) sont effectués par le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) depuis 1995.

Le SMD3 est composé de 15 structures de coopération intercommunale sur la Dordogne, qui ont la responsabilité de la gestion des déchets (collecte, traitement, déchèteries). Les intercommunalités qui les constituaient ont transféré l'ensemble de la compétence déchet au SMD3 (et font partie respectivement du secteur VI et du secteur V).

Sur le territoire de la CCPN, le groupement adhérent au SMD3 est le SMCTOM de Nontron, qui couvre également la CC Dronne et Belle.

Les collectivités adhérentes du SMD3 ont la responsabilité de la gestion des collectes de déchets ainsi que des déchetteries. Si elles le souhaitent, elles ont la possibilité de transférer ces compétences au SMD3. Le SMD3 assure les missions relatives à la valorisation et au traitement des déchets ménagers de ses collectivités adhérentes ainsi que les opérations de transport et de transfert qui s'y rapportent et des compétences à la « carte ».

Adhérents du SMD3	Collecte des OMR et DPS	Communication	Gestion des déchèteries	Transport/traitement des OMR et déchets propres et secs
Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort Communauté de communes des Portes Sud Périgord Communauté de communes Bassides Dordogne Périgord Communauté de communes Isle Double Landais Communauté de communes Montagne Montraviel et Gurçon Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord Communauté de communes Pays de Saint-Aulaye	SMD3 pour 89 881 habitants	SMD3 pour 137 946 habitants	SMD3 pour 134 955 habitants	SMD3 pour 399 396 habitants
SYGED Bassides Forêt Bessède				
Communauté d'agglomération du Bergeracois Communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord	Collectivité (SMD3 sur une partie du territoire)		Collectivité	
SMCTOM de Nontron SMCTOM de Thiviers SICTOM du Périgord Noir SMCTOM de Ribérac Communauté d'agglomération Grand Périgeux	Collectivités			

Figure 78 - Les adhérents du SMD3 (source : Rapport d'activité 2018 du SMD3)

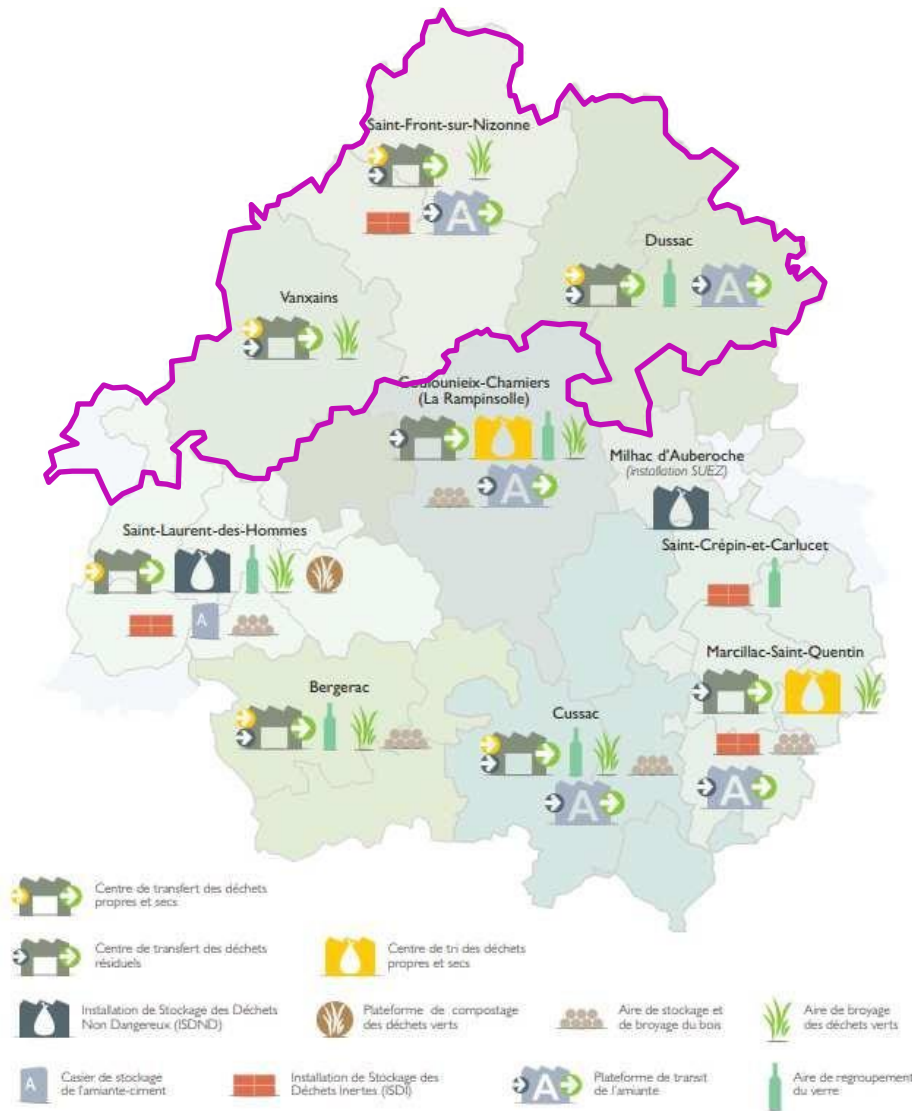


Figure 79 - Compétences du SMD3 (source : Rapport d'activité 2017 du SMD3)

En 2018, les trois déchèteries du territoire de la CCPN ont reçu 37 520 visites (19 177 visites à la déchetterie de Saint-Front-sur-Nizonne, 8688 à celle de Saint-Pardoux-la-Rivière et 9655 à Piégut-Pluviers).

On recense aussi sur le territoire de la CCPN plusieurs installations du SMD3, toutes centralisées sur un seul site à Saint-Front-sur-Nizonne) :

- 1 Centre de transfert des déchets propres et secs ;
- 1 centres de transfert des déchets résiduels ;
- 1 plateformes de transit de l’amiante ;
- 1 aires de broyage des déchets verts ;
- 1 Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI).



Le SMD3 a validé en octobre 2017 son schéma stratégique 2017-2025 en application de la loi sur la transition énergétique.

Ce schéma s’articule autour de cinq axes Stratégiques comprenant 43 actions opérationnelles s’échelonnant de 2017 à 2025 :

- Axe A : Réduire fortement la production de Déchets ;
- Axe B : Faire encore progresser la valorisation ;
- Axe C : Se préparer aux évolutions nécessaires des traitements ;
- Axe D : Adapter la gouvernance aux nouveaux enjeux ;
- Axe E : Ajuster l’organisation du SMD3 aux évolutions prévues.



Figure 81 - Obligations réglementaires du SMD3 (source : rapport d'activité 2018 du SMD3)

Le SMD3 s'est engagé depuis 2006 dans une démarche de management environnemental selon la norme ISO 14001.

La démarche environnementale du SMD3 s’élargit progressivement, depuis 2014, aux activités de collecte, transfert et transport des déchets ménagers pour que la chaîne “déchets” devienne vertueuse au sein du territoire :

- Des travaux de modernisation ont été réalisés sur le centre de transfert de Saint-Front-sur-Nizonne. Ils se sont terminés en 2017 et ont permis l’amélioration de la gestion des effluents aqueux. En 2018, 98,4% des rejets étaient conformes ;
- Le périmètre de certification ISO 14001 a été élargi à la collecte et au transport de déchets non dangereux ;
- Une gestion raisonnée de la ressource en eau a été mise en place en 2018 : consigne de lavage des véhicules et des sites, utilisation de l’eau de pluie ;
- Des actions visant à économiser le carburant ont aussi été réalisées en 2018 : test d’additif diminuant la consommation de carburant, optimisation des circuits de collecte, formation à l’éco conduite de l’ensemble des chauffeurs.

En 2018, 246 235 tonnes de déchets ménagers et assimilés (hors apports des professionnels) ont été collectées (en porte-à-porte, apports volontaires et déchèteries) par les 9 intercommunalités en charge de la compétence collecte et déchèteries avec le SMD3 et ses adhérents pour les secteurs V et VI soit 644 kg par habitant en moyenne en 2018. Les déchèteries, qui représentent 46% de ces tonnages, sont le principal lieu de collecte des déchets. Les ordures ménagères résiduelles sont le deuxième flux le plus important (38% des tonnages). Les tonnages collectés ont augmenté de 3% entre 2017 et 2018, malgré une diminution de la production d’ordures ménagères résiduelles, principalement du fait d’une hausse des apports en déchèteries (+6%) et de la collecte sélective (+10%).

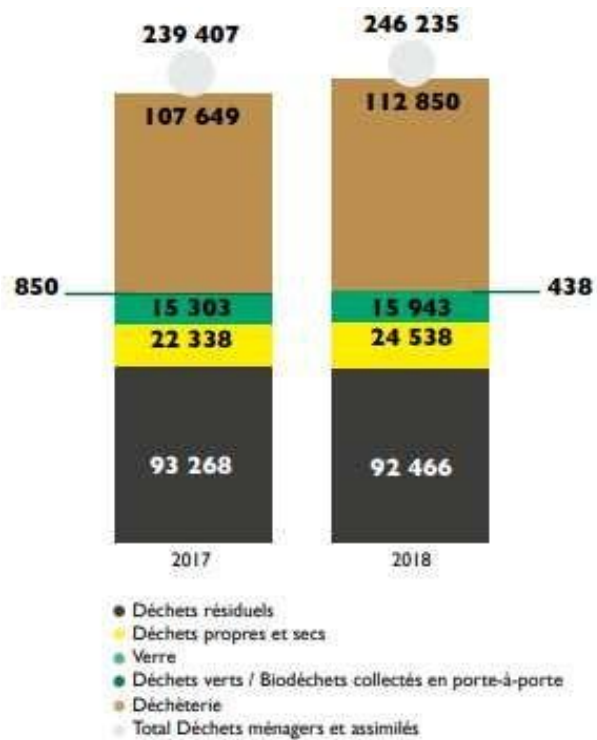


Figure 82 – Évolution des tonnages collectés entre 2017 et 2018 (source SMD3)

133 157 tonnes de déchets ont été collectées par le SMD3 et ses collectivités adhérentes en 2018 (ordures ménagères résiduelles, déchets propres et secs, verre, déchets verts et biodéchets), soit en moyenne 333 kg par habitant et plus particulièrement 59 kg/hab de déchets propres et secs, 40 kg/hab de verre.

9 | Risques, nuisances et pollutions

Sources : georisques.gouv.fr ; Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Dordogne ; planseismes.fr ; Porter à connaissance (PAC) du SCOT du Périgord vert ; dordogne.gouv.fr ; geoportail.gouv.fr ; eptb-dordogne.fr ; Notice cartographique du ruissellement liés à des pluies intenses – EPIDOR – Avril 2017 ; infoterre.brgm.fr ; irsn.fr ; atmo-nouvelleaquitaine.org ; emissions-polluantes.atmo-nouvelleaquitaine.org ; aria.developpement-durable.gouv.fr ; basol.developpement-durable.gouv.fr ; installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr ; georisques.gouv.fr.

Les risques naturels

Les risques naturels suivants sont identifiés sur le territoire de la CCPN : séisme, inondation, feux de forêt, instabilité des sols (due à la présence de cavités souterraines non minières, au phénomène de retrait / gonflement des argiles, aux mouvements de terrains tels glissements, éboulements, érosions de berges), radon.

Le risque séisme

Les ondes sismiques se propagent à travers le sol à partir d'une source sismique et peuvent être localement amplifiées par les dernières couches de sol et la topographie du terrain.

Dans la nomenclature des zones de sismicité (décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français), tout le territoire de la CCPN se trouve en zone de sismicité 2, faible.

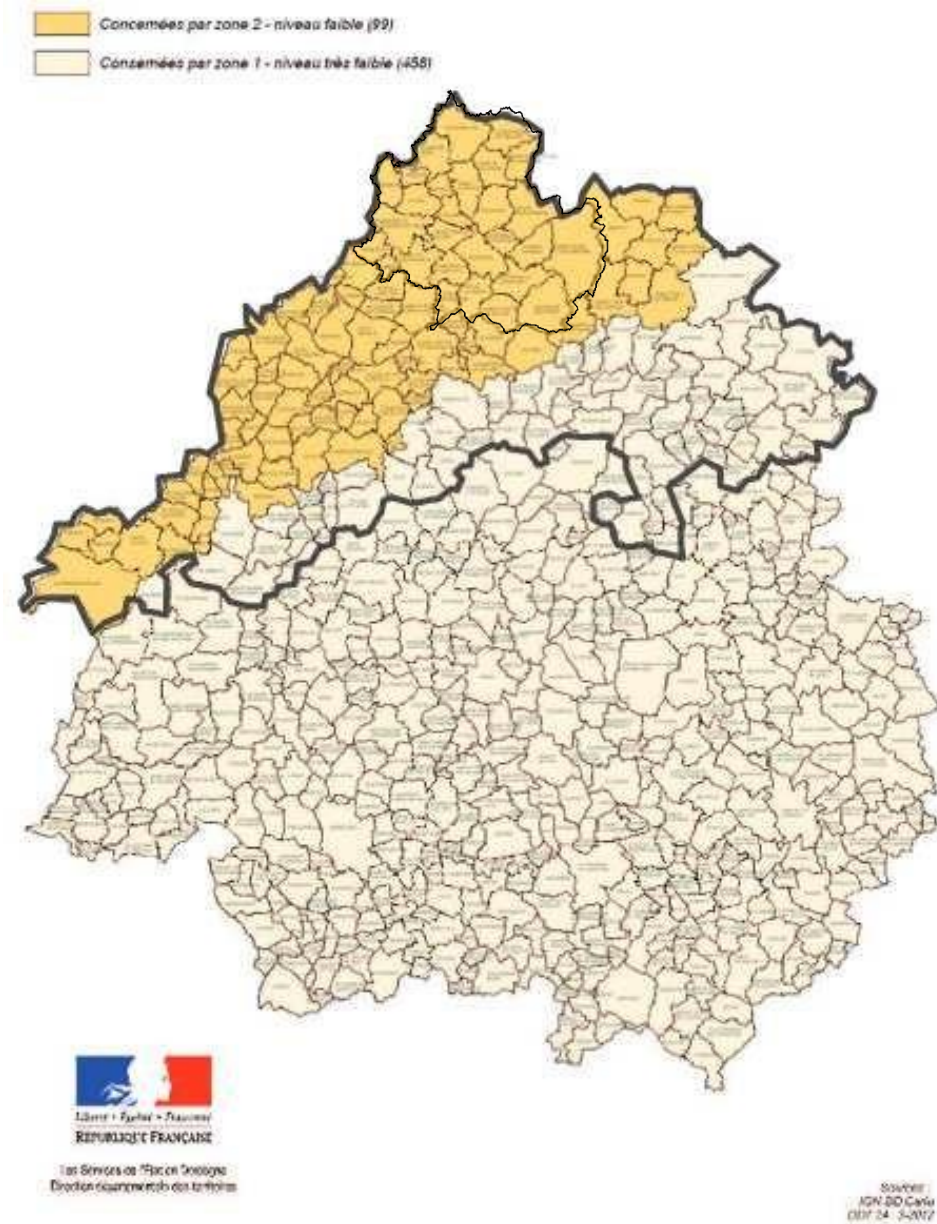


Figure 83 – Communes concernées par le risque sismique (source : DDRM 24)

Cette zone correspond à une zone dans laquelle il y a des prescriptions parasismiques particulières pour les ouvrages « à risque normal » de type III¹⁶ et IV¹⁷.

☑ Catégorie d'importance des bâtiments

	I	II	III	IV
Zone 1	aucune exigence			
Zone 2	aucune exigence		Eurocode 8 ³ $a_g=0,7 \text{ m/s}^2$	
Zone 3	PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ $a_g=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_g=1,1 \text{ m/s}^2$	
Zone 4	PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ $a_g=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_g=1,6 \text{ m/s}^2$	
Zone 5	CP-MI ²	Eurocode 8 ³ $a_g=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_g=3 \text{ m/s}^2$	

¹ Application possible (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI
² Application possible du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide
³ Application obligatoire des règles Eurocode 8

Tableau 10 - Règles de construction parasismique applicables aux bâtiments neufs selon leur zone de sismicité et leur catégorie d'importance (source : planseismes.fr)

Le risque inondation

Il existe différentes catégories d'inondations :

- **Par débordement direct** : c'est le cas notamment des inondations de plaine, qui se produisent lorsque la rivière sort lentement de son lit mineur et inonde la plaine pendant une

¹⁶ Établissements recevant du public (ERP) de catégories 1, 2 et 3 ; Habitations collectives et bureaux, h > 28 m ; Bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes ; Établissements sanitaires et sociaux ; Centres de production collective d'énergie ; Établissements scolaires.

période relativement longue. La crue peut également être beaucoup plus rapide. Lorsque des précipitations intenses tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, engendrant une augmentation brutale et violente du débit.

- **Par débordement indirect** : après une ou plusieurs années pluvieuses, il arrive que la nappe souterraine affleure et qu'une inondation spontanée se produise : on parle d'inondation par remontée de nappe phréatique. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés. Il peut durer plusieurs semaines ;
- **Par stagnation d'eaux pluviales ou ruissellement** : liée à une capacité insuffisante d'infiltration, d'évacuation des sols ou du réseau de drainage lors de pluies anormales. Ces inondations peuvent se produire en zone urbanisée, en dehors du lit des cours d'eau proprement dit, lorsque l'imperméabilisation des sols et la conception de l'urbanisation et des réseaux d'assainissement font obstacle à l'écoulement normal des pluies intenses (orages, en particulier).

Ces trois types d'inondation peuvent se produire sur la CCPN. Les inondations de plaine sont les plus fréquentes (Dronne notamment).

¹⁷ Bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et le maintien de l'ordre public ; Bâtiments assurant le maintien des communications, la production et le stockage d'eau potable, la distribution publique de l'énergie ; Bâtiments assurant le contrôle de la sécurité aérienne ; Établissements de santé nécessaires à la gestion de crise ; Centres météorologiques.

Le risque inondation en Dordogne

Carte mise à jour avec l'information connue au : 31/03/2013

- PPRI approuvés (120)
 - PPRI approuvés et atlas des zones Inondables (2) *
 - Atlas des zones Inondables (97)
 - PPRI approuvés et PPRI prescrits (2) *
 - PPRI prescrits (36)
- Limites des communes
 Cours d'eau concernés par un PPRI ou un atlas

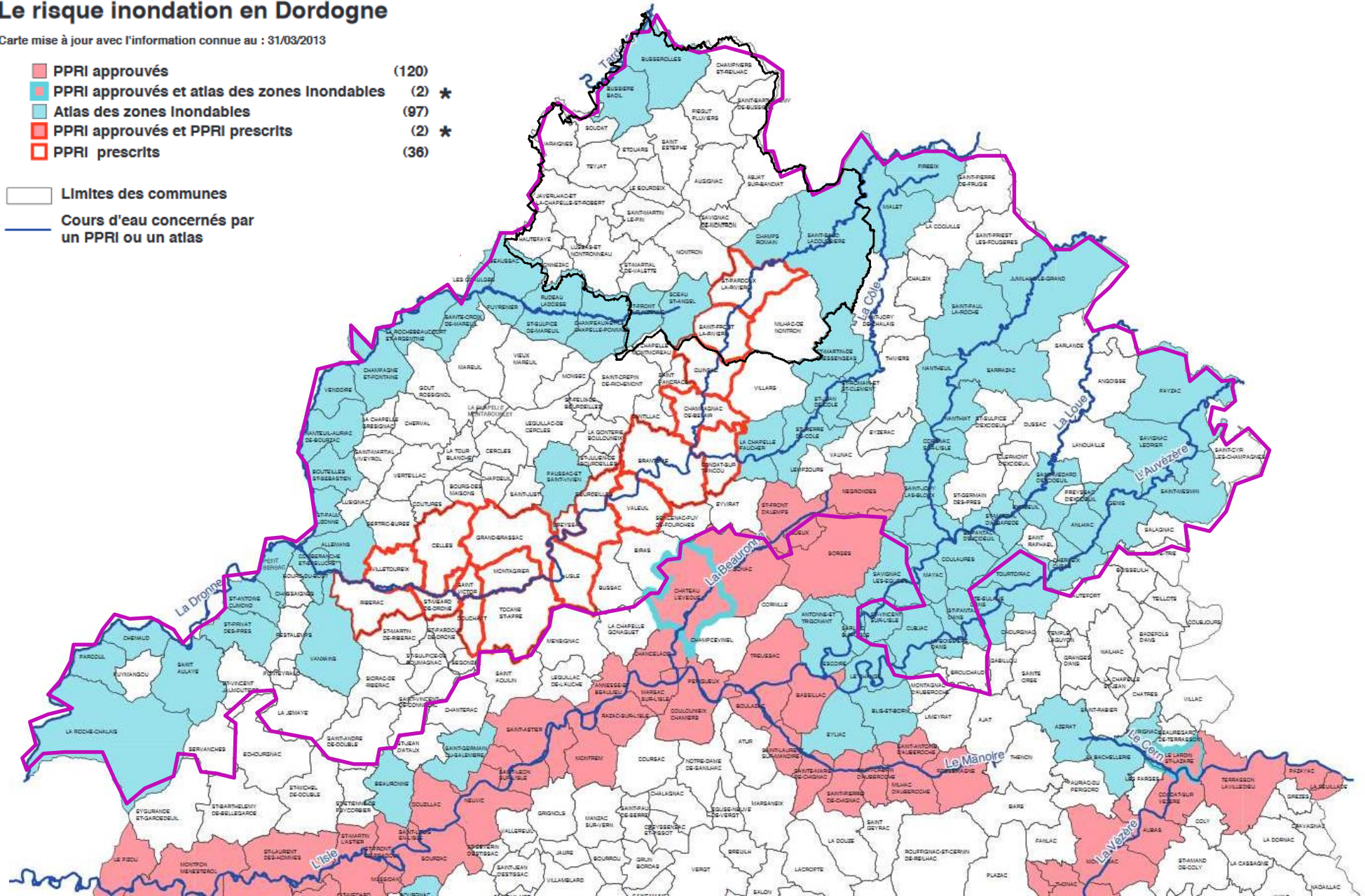
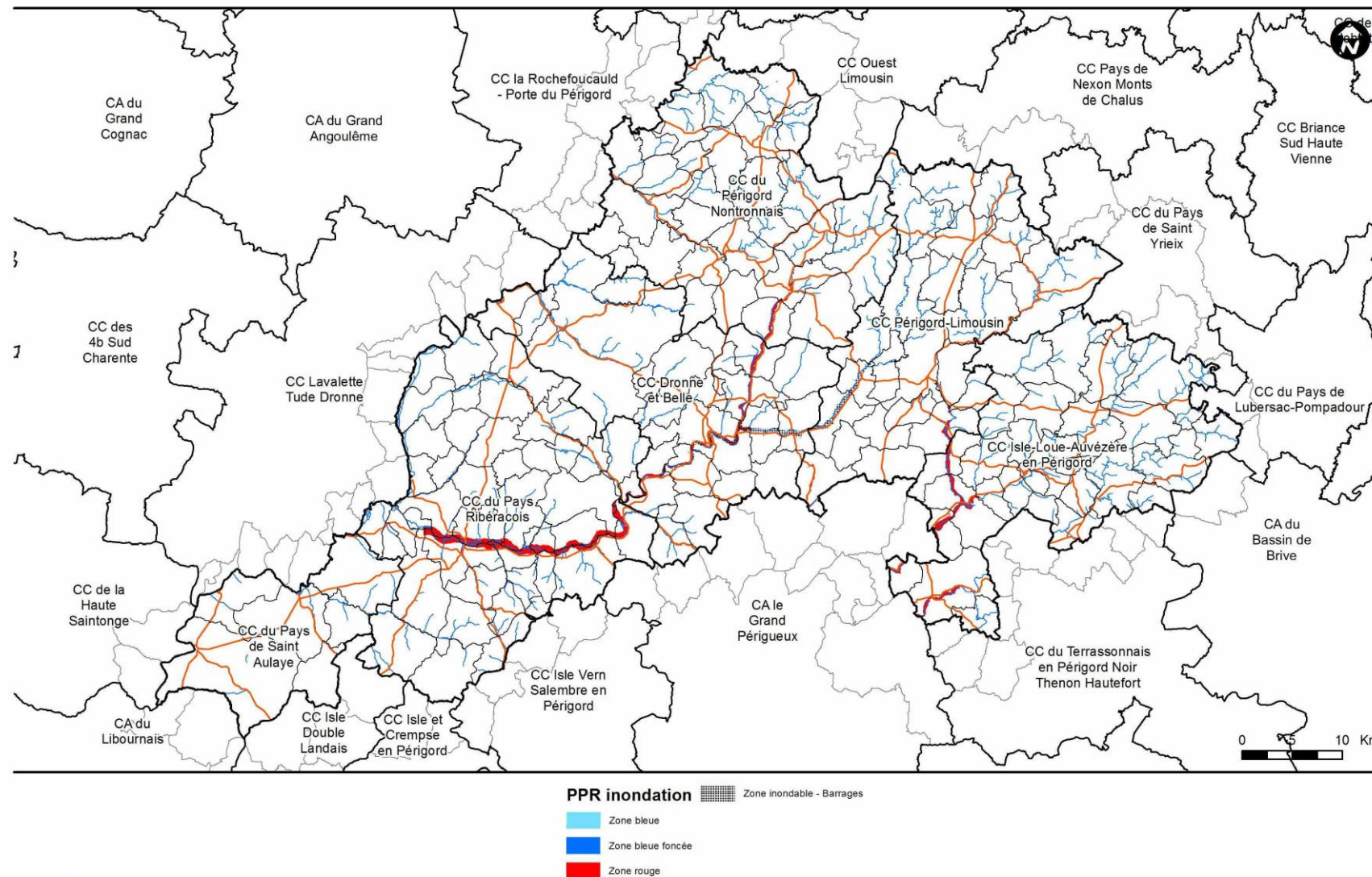


Figure 84 – Le risque inondation en Dordogne (source : DDRM24)

PPRN inondation



Sources: IGN®RGE, Open Data, DDT46, DREAL Occitanie, Bd Topo, Géorisques
 Conception: Juin 2018

Figure 85 – Carte des PPRI sur le territoire du SCoT du Périgord Vert (source : Pyrénées carto)

Risque d'inondation par débordement identifié sur les plus grands cours d'eau

La Dronne a fait l'objet de plans de prévention de risques inondation (PPRI) et d'Atlas des zones inondables.

Les Atlas des Zones Inondables (AZI) n'ont pas de valeur réglementaire et ne peuvent donc en aucun cas être opposables aux tiers comme documents juridiques. Seuls les Plans de Prévention des Risques Inondations disposent de ce caractère réglementaire.

Selon le dossier départemental des risques majeurs, 8 communes sont concernées par le risque inondation sur le périmètre de la CCPN, dont 2 communes par le PPRI Dronne amont, approuvé par arrêté préfectoral du 31 janvier 2014. Les communes sur lesquelles s'appliquent le PPRI Dronne sont : Bourdeilles, Brantôme, Celles, Champagnac-de-Belair, Condat-sur-Trincou, Creyssac, Douchapt, Grand Brassac, Montagrier, Lisle, Quinsac, Ribérac, **Saint-Front-la-Rivière**, Saint-Méard-la-Drone, **Saint Pardoux-la-Rivière (modification n°1 approuvée le 31 août 2015)**, Saint-Victor, Toscane-Saint-Apre, Valeuil, Villeteureix.

Trois types de zones à risques sont définies :

- Une zone rouge, fortement exposées aux risques, c'est-à-dire qu'aucune construction nouvelle ne peut y être autorisée, et les constructions existantes sont soumises à des prescriptions très strictes ;

- Une zone bleue aux risques moindres, où l'on autorise les constructions sous réserve de respecter certaines prescriptions ;
- Une zone blanche, zone non réglementée et sans risque prévisible.

6 communes sont concernées par un Atlas des zones inondables.

La crue de référence date de 1944. Depuis, la crue la plus importante s'est passée en 1986 sur la Dronne avec une période de retour de 50 années.



Figure 86 - PPRI et crues historiques (source : PAC du Périgord-Vert)

Inondation par ruissellement

Le phénomène de ruissellement fait partie intégrante du risque inondation.

Le risque de ruissellement intense, provoqués principalement par des orages, est difficilement prévisible. Il provoque des inondations et des coulées de boues.

La présence du risque est liée à des fortes pentes, à la nature et à l'imperméabilisation du sol, aux pratiques culturales, les routes pouvant parfois constituer un obstacle et dériver les écoulements, les habitations, En milieu urbain, le dimensionnement des réseaux d'eau pluviale constitue un paramètre important.

Le ruissellement est un phénomène complexe à la croisée de plusieurs disciplines : la géomorphologie, la pédologie, l'hydrologie, la géographie entre autres. C'est typiquement un phénomène de versant ou affectant les thalwegs des petits bassins versants. Classiquement, on distingue 3 compartiments fonctionnels dans le phénomène de ruissellement constituant un "relais de processus" ; la PRODUCTION, le TRANSFERT et l'ACCUMULATION.

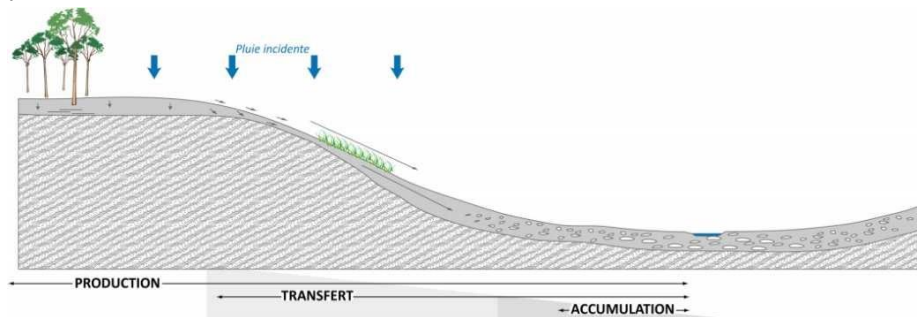


Figure 87 - Schéma conceptuel du phénomène de ruissellement (EPIDOR)

La production de ruissellement est la capacité d'une surface donnée à produire une lame d'eau superficielle qui ne peut pas s'infiltrer dans le sol. Cette lame d'eau sera ensuite disponible pour migrer vers l'aval.

Le transfert du ruissellement est la somme des processus qui va permettre la prise en charge et la migration de la lame d'eau vers l'aval, par l'intermédiaire des "chemins préférentiels d'écoulement" (CPE).

L'accumulation du ruissellement est la phase finale du "relais de processus". Elle est certainement la plus connue, car c'est habituellement à ce stade que s'accumule le maximum d'eau dans les zones basses, ce qui génère une inondation, souvent subite, par ruissellement des eaux pluviales à l'origine de dégâts matériels et humains

L'ensemble de ce relais de processus forme la susceptibilité des terrains à être favorable au ruissellement. L'aléa est le croisement de cette susceptibilité avec l'intensité des pluies incidentes. Le risque à proprement parler, est le croisement entre l'aléa (ou la susceptibilité sous certaines conditions) et la vulnérabilité des enjeux (humains, économiques, environnementaux, etc.), si bien qu'une zone potentiellement ruisselante mais sans enjeux, ne présente pas de risques.

En 2015, l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR) a lancé une consultation en vue de réaliser la cartographie des zones de ruissellement intense sur le bassin versant de la Dordogne afin de mieux appréhender cette problématique de ruissellement pour la prendre en compte dans les documents de planification urbaine.

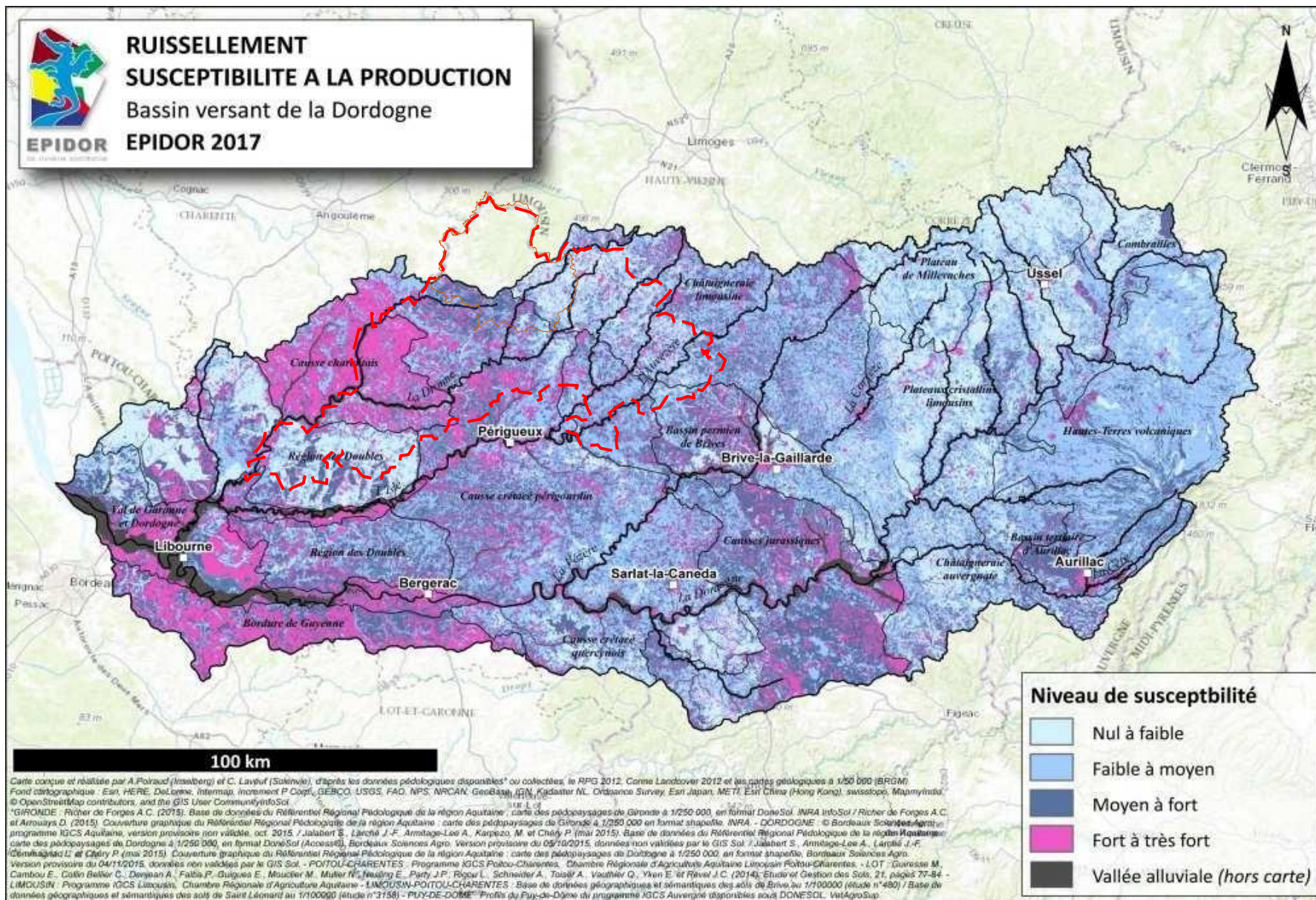


Figure 88 – Ruissellement – Susceptibilité à la production – BV de la Dordogne (source : EPIDOR)

Les différentes cartes montrent une sensibilité au ruissellement faible à moyenne sur le territoire de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.

Différentes mesures sont envisageables pour réduire le ruissellement. L'étude sur le ruissellement lancée par EPIDOR et terminée en 2017 donne plusieurs pistes :

- La réduction de la production passe avant tout par une gestion à l'échelle des paysages visant à maintenir une couverture végétale interceptrice au moins lors des saisons de forte probabilité de pluies intenses et maintenir les capacités d'infiltration des sols ;
- Les voies de réduction du TRANSFERT passent essentiellement par un traitement "en plein" des versants afin d'en augmenter leur rugosité (cas du ruissellement diffus) ou bien canaliser les flux concentrés et réduire leur vitesse (cas des flux concentrés). Si les préconisations "douces" existent pour traiter la rugosité du versant, le traitement des écoulements concentrés passe souvent par des travaux d'ingénieries ;
- Les moyens de lutte contre L'ACCUMULATION sont essentiellement dérivatifs, c'est-à-dire qu'on dévie les flux venant s'accumuler ou qu'on crée des moyens de stockage temporaire pour limiter hauteurs accumulées dans les zones vulnérables.

La carte de dénombrement des arrêtés de catastrophes naturelles par commune montre que seulement Nontron sur le territoire de la CCPN est concernée par les inondations et coulées de boues, ainsi que le Ribéracois et le secteur de Saint- Aulaye au sud-ouest du Périgord Vert.

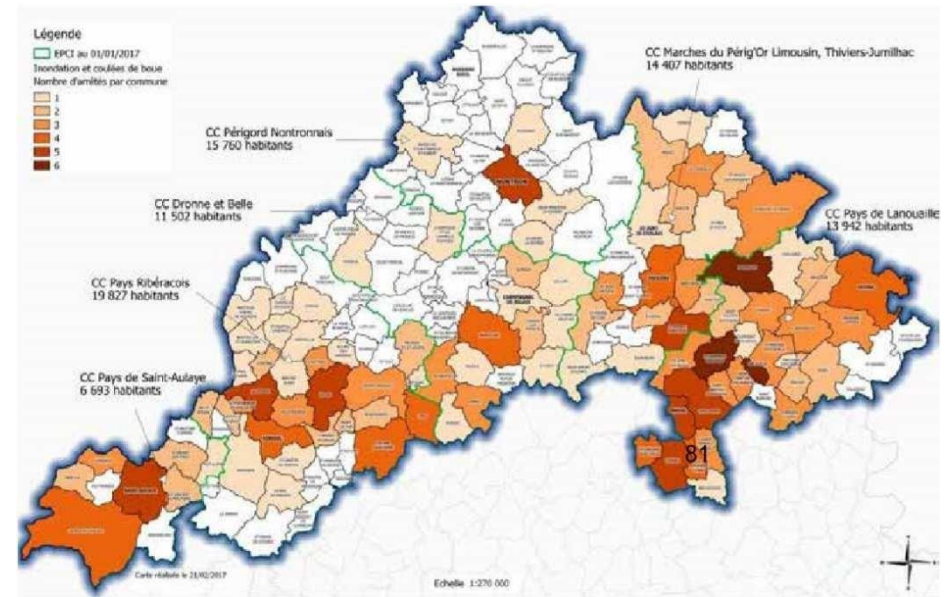


Figure 91 – Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles inondation et coulées de boue (source : PAC du Périgord Vert)

Inondation par remontée de nappes

Le territoire de la CCPN est également concerné par le risque de remontée de nappe et notamment par des zones potentiellement sujettes aux inondations de cave aux abords de nombreux ruisseaux : cours d'eau principaux mais aussi petits affluents.

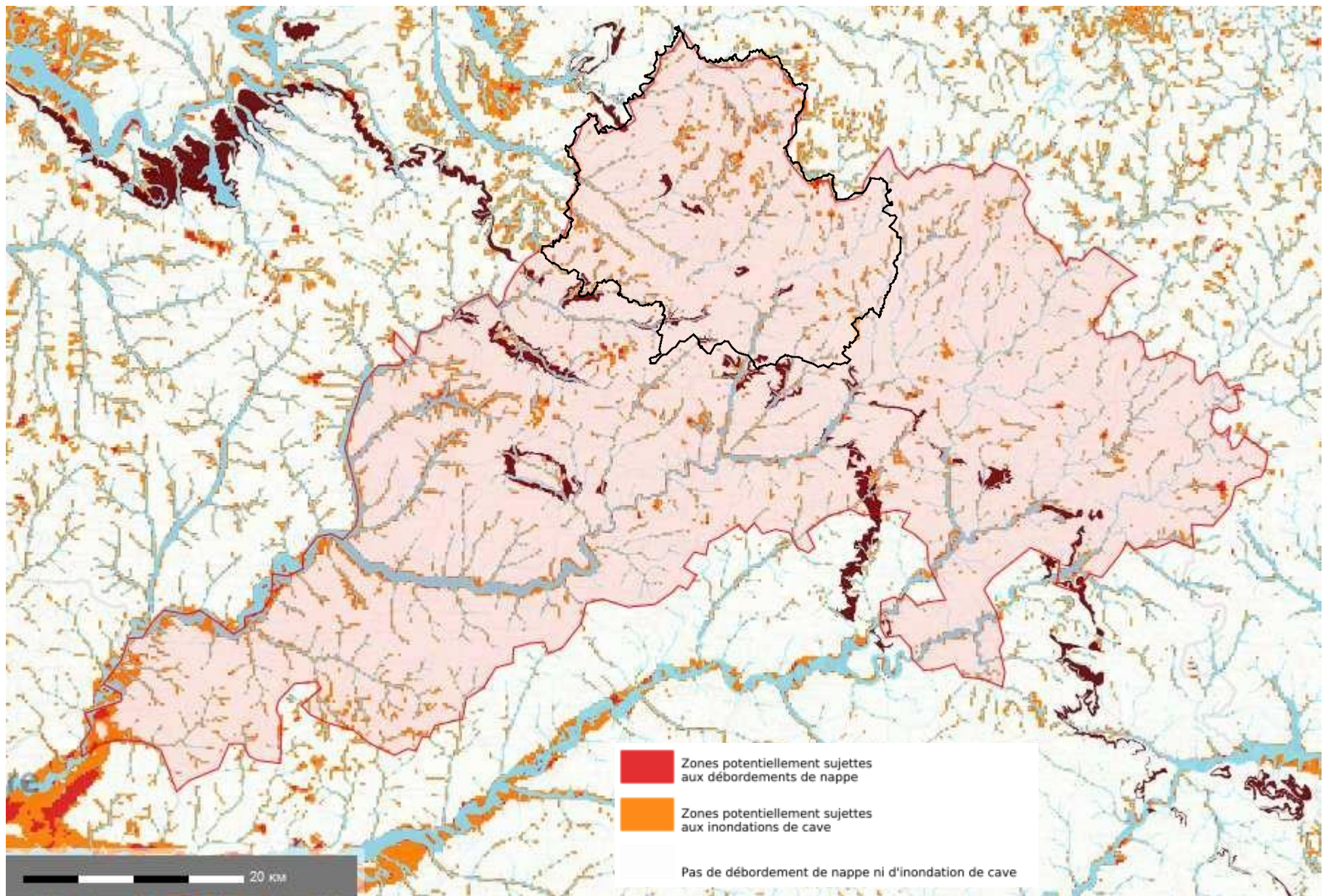


Figure 92 - Zones sensibles aux remontées de nappes (source : infoterre.brgm.fr)

Le risque « feux de forêt »

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. On étend la notion de feu de forêt aux incendies concernant des formations subforestières de petite taille : le maquis, la garrigue, et les landes.

Le comportement local du feu est dominé par trois facteurs principaux :

- La météorologie à travers les températures, l'humidité, les précipitations et surtout la direction et la vitesse du vent ;
- La végétation dont la sécheresse, la quantité et la taille des éléments combustibles sont les paramètres prédominants ;
- La topographie notamment la pente dont l'effet est similaire à celui du vent ; un feu montant une pente ressemble à un feu attisé par le vent.

95% des feux sont d'origine anthropique, la seule cause naturelle en Dordogne est la foudre. Le printemps est la période la plus sensible, puis l'été dans une moindre mesure.

Le département de la Dordogne est particulièrement exposé au risque de feux de forêt du fait d'un taux de boisement important et de la présence de grands massifs. 79 % de sa surface (près de 243 500 ha) sont classés en zone sensible à ce risque, et environ 7,5 % du territoire (env. 23 266 ha) sont concernés par une obligation légale de débroussaillage.

C'est l'analyse des enjeux, combinée à une analyse de l'aléa (types de peuplements forestiers, relief, zone d'influence humaine) et du niveau de défendabilité du territoire (accès et disponibilité en eau) qui a permis d'établir une carte synthétique du risque dans le Dossier Départemental des risques majeurs (DDRM).

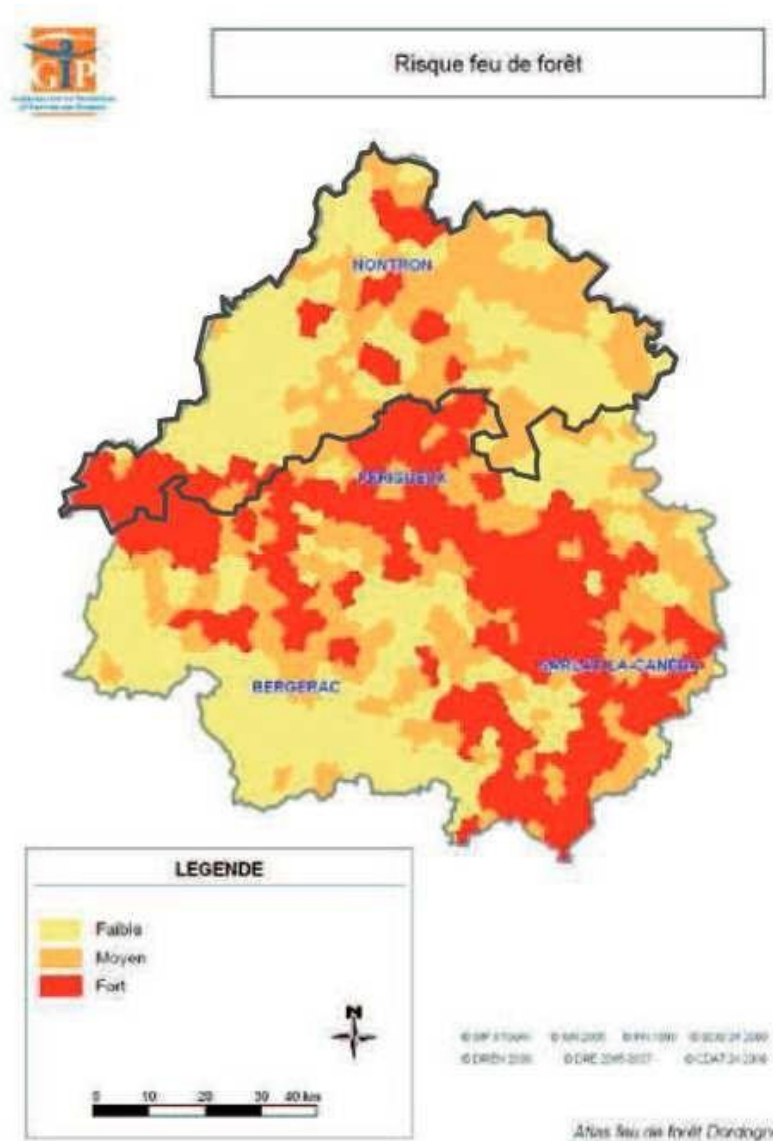


Figure 93 – Risque de feux de forêt en Dordogne (source : DDRM 24)

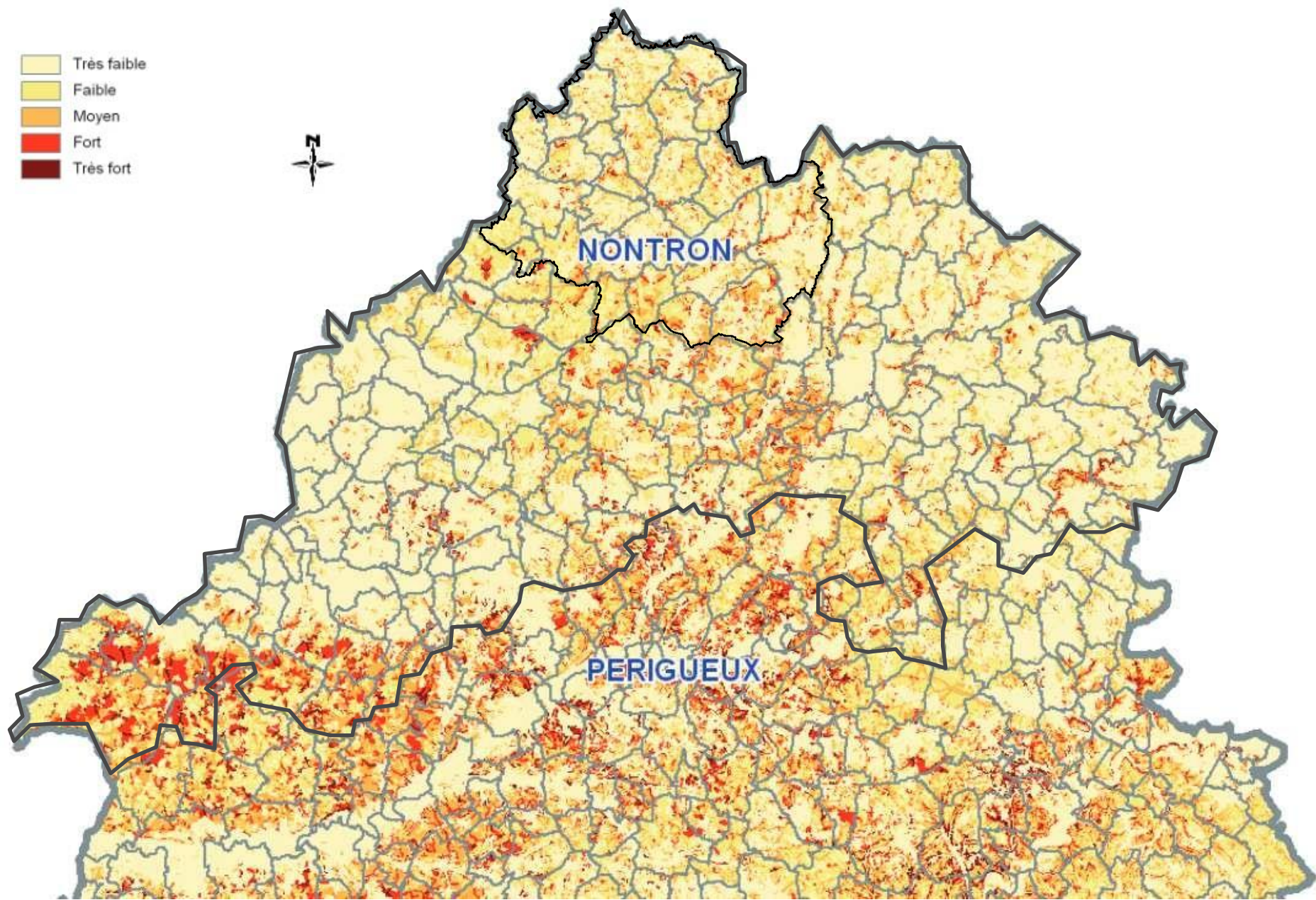


Figure 94 - Aléa feu de Forêt sur le territoire du SCoT Périgord Vert (source : DDRM 24)

Le risque de feux de forêt sur le territoire de la CCPN peut être dû à l'identification de risques multifactoriels (habitat diffus, continuité de grands massifs, pistes d'accès insuffisantes, activités humaines).

L'ensemble du secteur d'étude est concerné par le risque de feux de forêt qui peut être faible à fort selon les endroits.

Le risque de feux de forêt est considéré comme fort sur le territoire de la CCPN :

- en partie centrale sur les communes de Saint-Estèphe, Augignac et Abjat-sur-Bandiât ;
- au sud sur les communes de St-Front sur Nizonne et Sceau-St-Angel.

Les mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et plusieurs millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (plusieurs centaines de mètres par jour).

Trois éléments sont recensés et cartographiés par le BRGM et sont susceptibles d'influencer la stabilité : les cavités souterraines, le retrait-gonflement des argiles (mouvements de terrain - Tassements différentiels), les mouvements de terrains (liés aux glissements, effondrements, éboulements, coulées de boues...).

CAVITÉS SOUTERRAINES

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subite, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

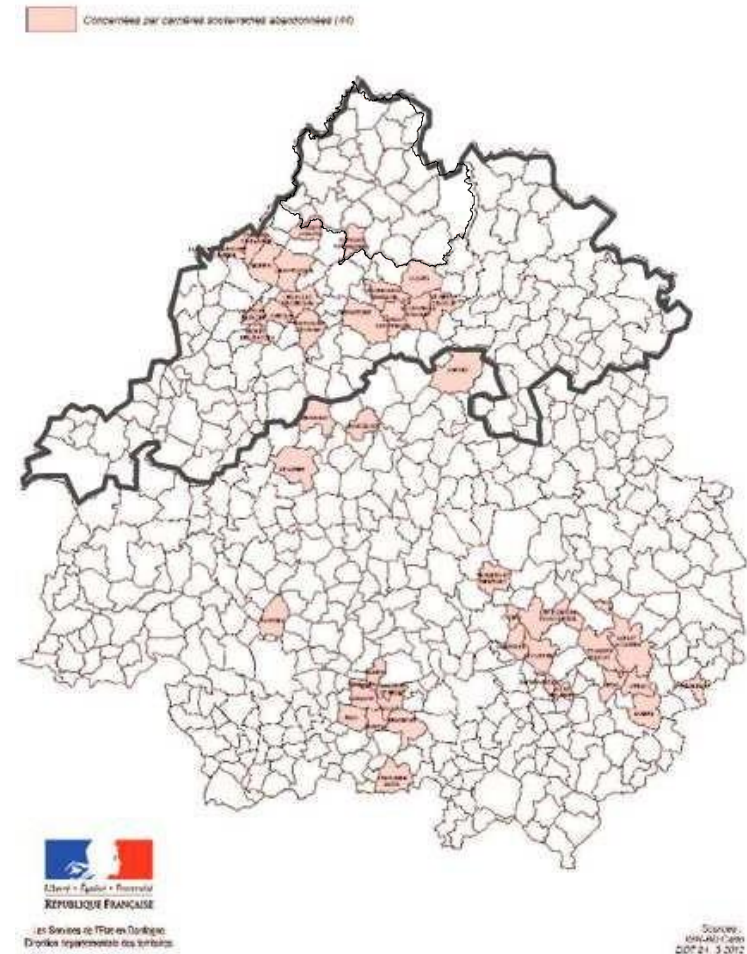


Figure 95 – Communes concernées par le risque carrières souterraines abandonnées (source : DDRM24)

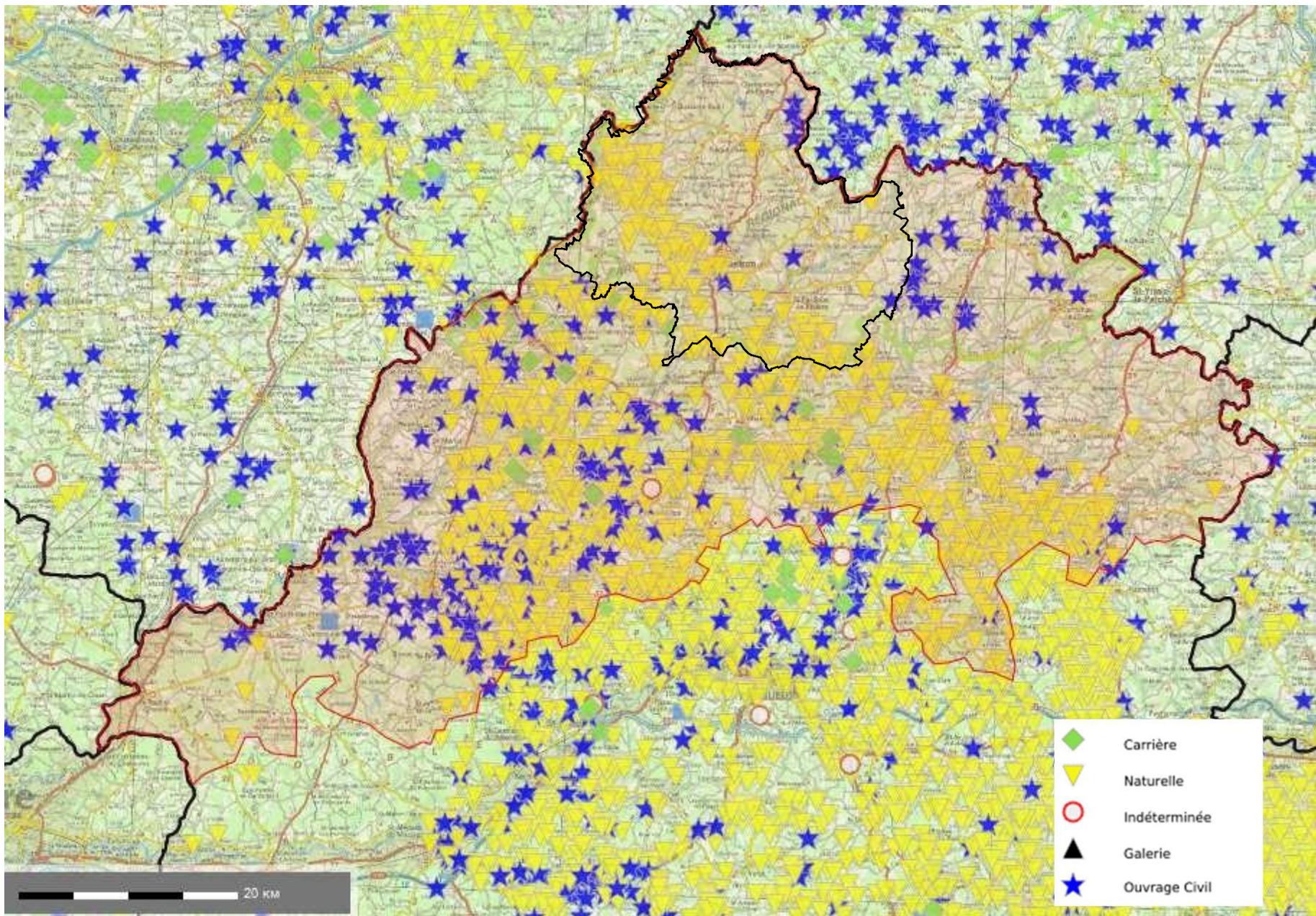


Figure 96 - Cavités souterraines non minières (source : infoterre.brgm.fr)

Selon le DDRM 24, une seule commune est concernée par le risque lié à la présence de carrières souterraines abandonnées sur la CCPN (St-Front-Sur-Nizonne).

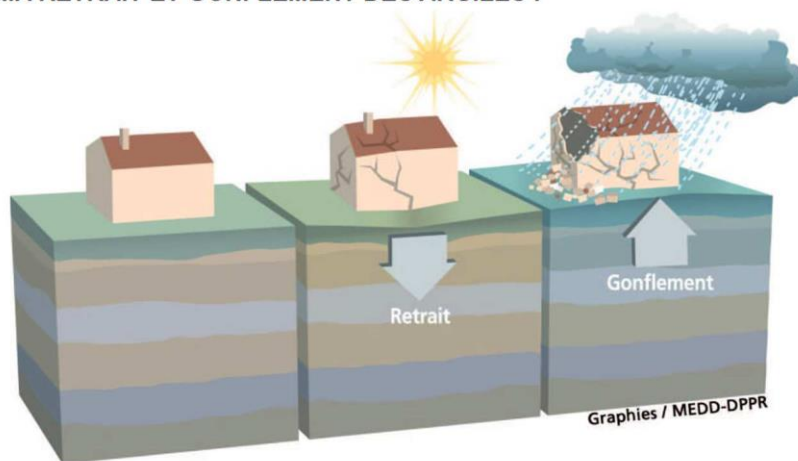
Selon les données fournies par le BRGM, le risque mouvement de terrain lié aux cavités est bien réelle sur le territoire de la CCPN, surtout en partie sud-ouest du territoire. Ce dernier abrite une multitude de cavités non minières.

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES (MOUVEMENTS PAR TASSEMENTS DIFFÉRENTIELS)

Certains sols compressibles peuvent se tasser sous l'effet de surcharges (constructions, remblais) ou en cas d'assèchement (drainage, pompage).

De même, les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche), qui peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments.

SCHÉMA RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES :



Retrait-gonflement des argiles (source : DDRM24)

L'aléa retrait-gonflement des argiles a été cartographié sur l'ensemble du territoire du Périgord Vert qui se situe en zones d'aléas faible à forte.

La CCPN ne compte pas de zones fortement exposées, mais plusieurs zones moyennement exposées aux alentours de Nontron et au sud-ouest du territoire.

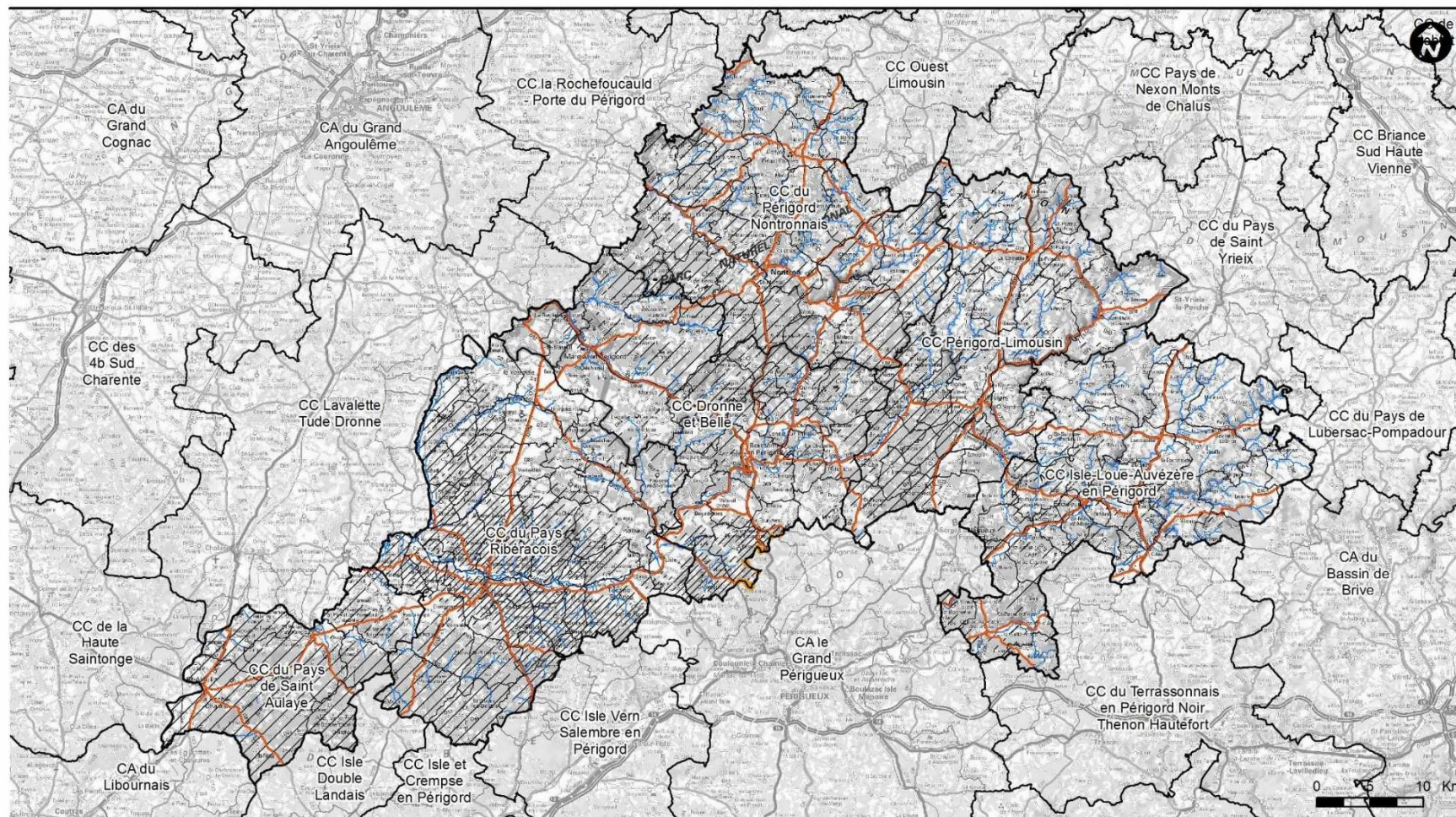
MOUVEMENTS DE TERRAINS (HORS EFFONDEMENTS OU AFFAISSEMENTS PAR CAVITÉS SOUTERRAINES ET TASSEMENTS DIFFÉRENTIELS)

Les mouvements de terrain se caractérisent dans le département par :

- Des glissements de terrain et des coulées boueuses qui se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau ;
- Des écroulements et chutes de blocs : l'évolution des falaises et versants rocheux engendre des chutes de pierres, de blocs ou des écroulements de masse.

Les mouvements de terrains identifiés (hors effondrements ou affaissements par cavités souterraines et tassements différentiels) sont variés : glissements, éboulements, coulées et effondrements.

Retrait et gonflement des argiles



PPR - Retrait et gonflement des argiles

Aléa retrait et gonflement des argiles

Zone fortement exposée (B1)

Zone moyennement exposée (B2)

Sources: IGN@RGE, Open Data, DDT46, DREAL Occitanie, Bd Topo, Géorisques
Conception: Juin 2018

Figure 97 : Carte des PPRM Retrait et gonflement des argiles

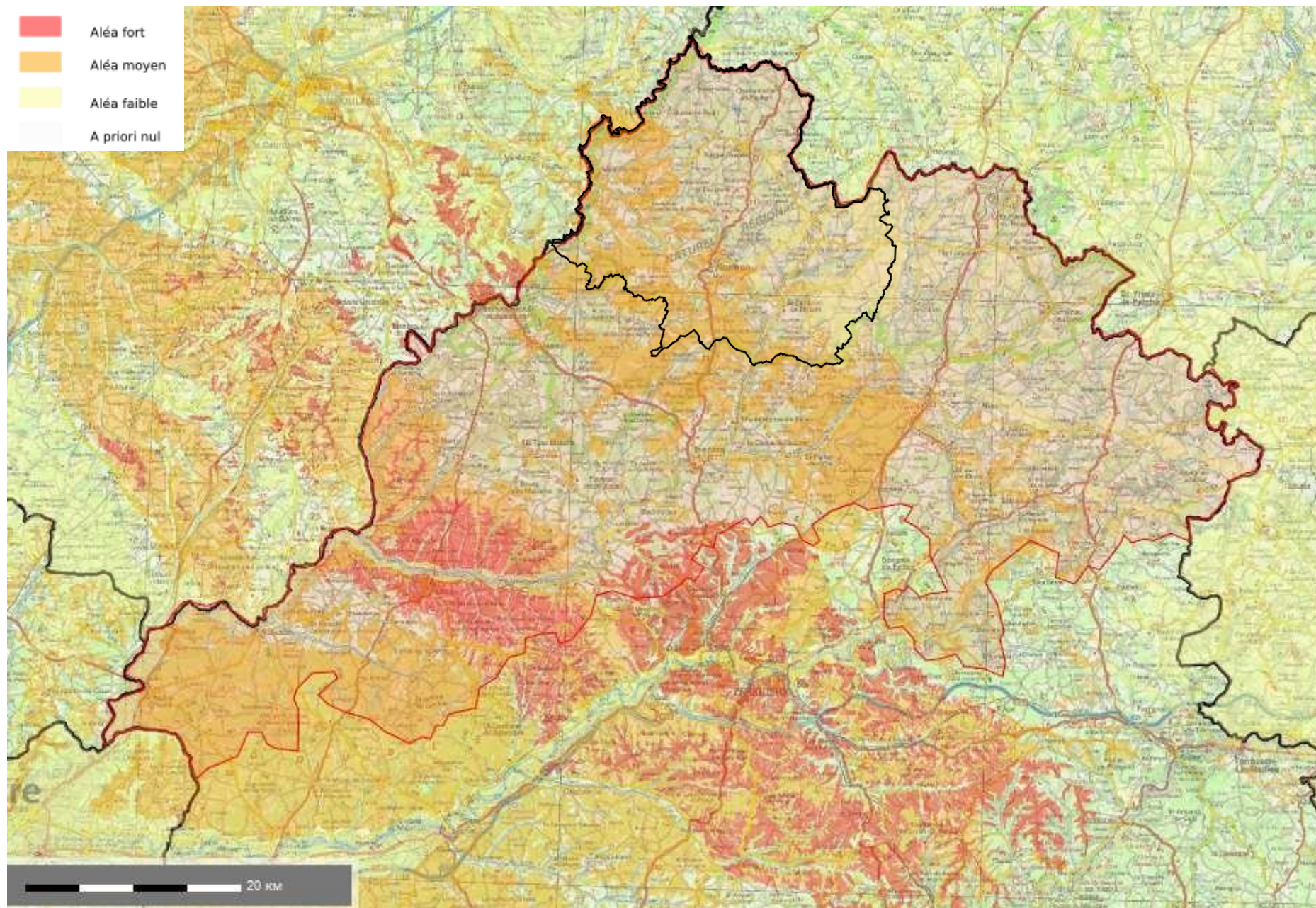


Figure 98 : Carte des aléas relatifs au phénomène de retrait et gonflement des argiles

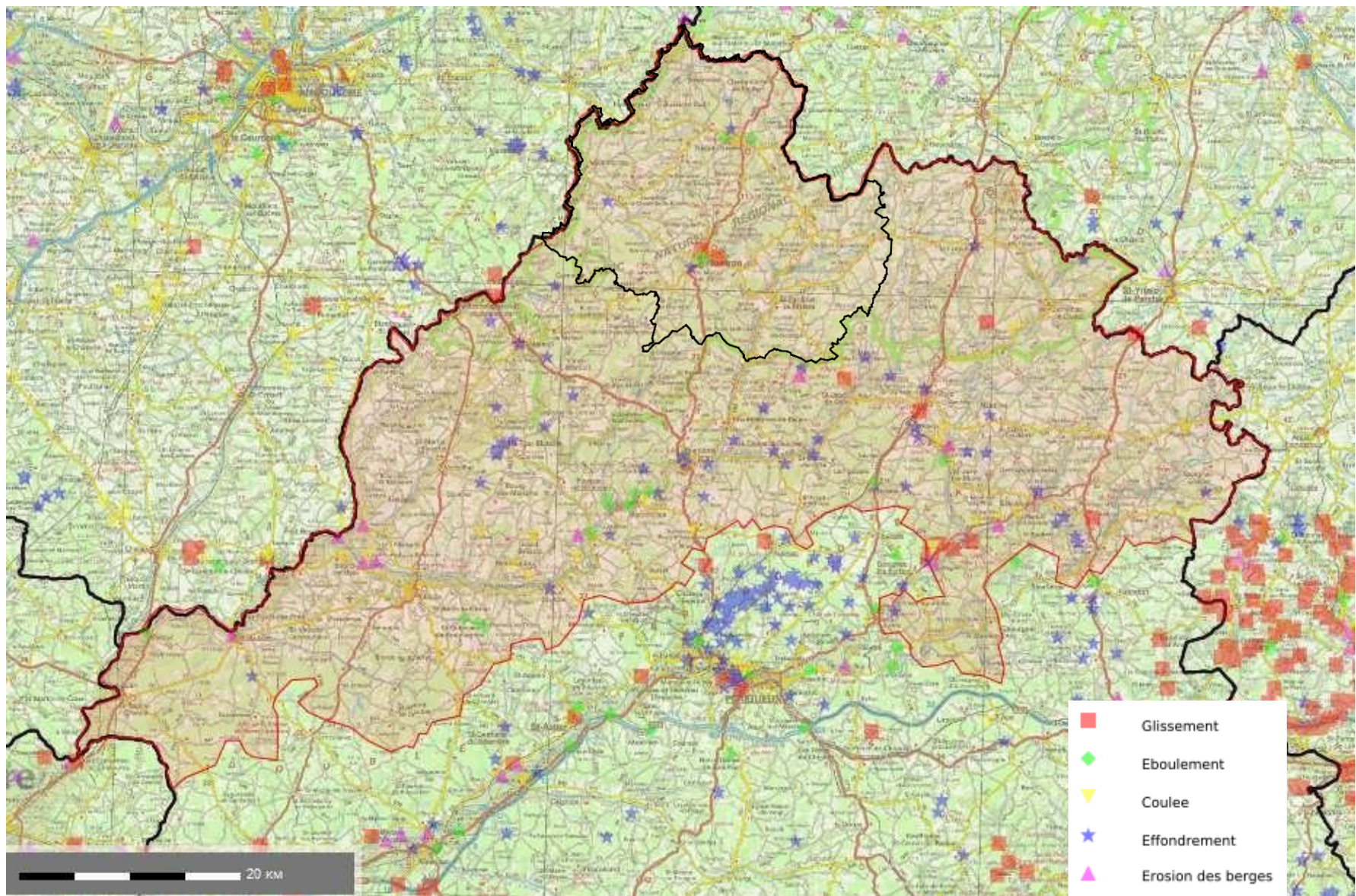


Figure 99 : Carte des mouvements de terrain recensés

Radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

L'existence du radon est dépendante de la formation géologique concernée. Les formations granitiques et volcaniques génèrent des émissions importantes.

Le département de la Dordogne est concerné par ce phénomène.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, le radon peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

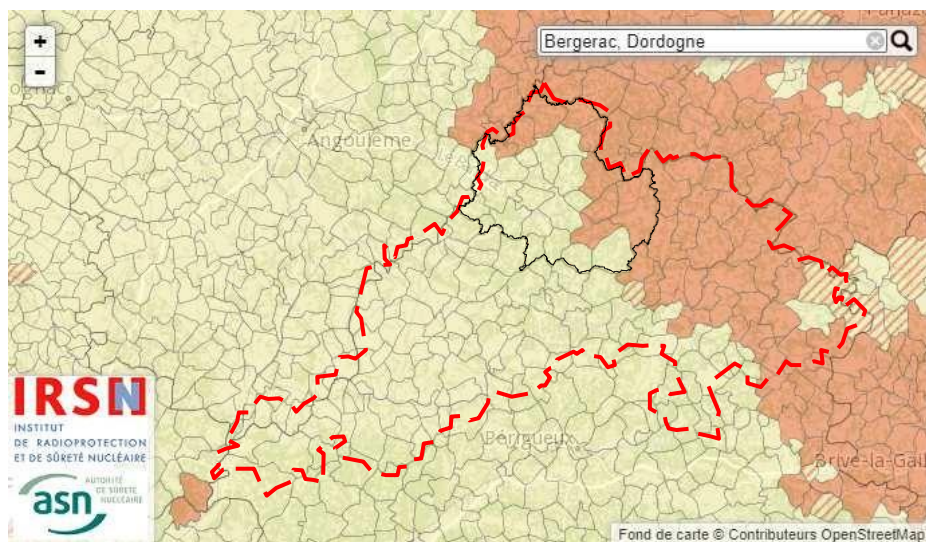


Figure 100 - Potentiel radon du territoire du SCOt du Périgord vert (source : irsn.fr)

Cette cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories :

- **Catégorie 1 (communes à potentiel faible)** : Ce sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, etc.). Dans les communes concernées, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles. Les résultats des différentes campagnes de mesure montrent ainsi que seulement 20% des bâtiments dépassent 100 Bq/m³ et moins de 2% dépassent 400 Bq/m³ ;
- **Catégorie 2** : Les communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments ;
- **Catégorie 3** : Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (massif armoricain, massif central, ...), certaines formations volcaniques (massif central, ...) mais également certains grès et schistes noirs. Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq/m³ et plus de 6% dépassent 400 Bq/m³.

Sur le territoire de la CCPN, on observe 9 communes en catégorie 3 (Abjat-Sur-Bandiat, Busserolles, Bussière-Badil, Champniers-Reilhac, Champs-Romain, Saint Barthélémy de Bussière, Saint Pardoux la Riviere, Saint-Saud-Lacoussiere et Soudat). Le reste des communes est en catégorie 1

Toutes les communes concernées sont localisées au nord-est et à l'ouest de la CCPN et sont globalement situées sur les formations cristallines du massif central.

Autre risque naturel : le risque tempête

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h. L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver.

Les tornades sont considérées comme un type particulier de manifestation des tempêtes, singularisé par une durée de vie limitée et par une aire géographique touchée minime. Les tornades se produisent le plus souvent au cours de la période estivale.

La Dordogne a été touchée par deux tempêtes : l'une en décembre 1999, l'autre en octobre 2006.

Considérant que le risque peut survenir partout, c'est la totalité du département qui est concerné.

Risques technologiques

Sur le territoire, il existe plusieurs types de risques technologiques : rupture de barrage, risque industriel, risque minier.

Rupture de barrage

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Il entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Sur le territoire de la CCPN, on trouve 3 barrages de classe C.

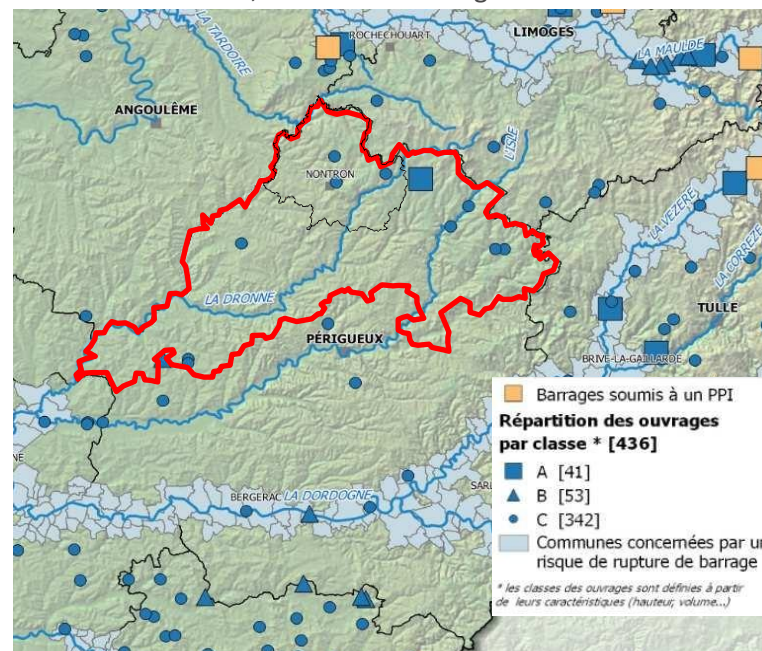


Figure 102 - Barrages classés au titre de la sécurité en Dordogne (source : DREAL Nouvelle Aquitaine)

Risque industriel et ICPE¹⁸

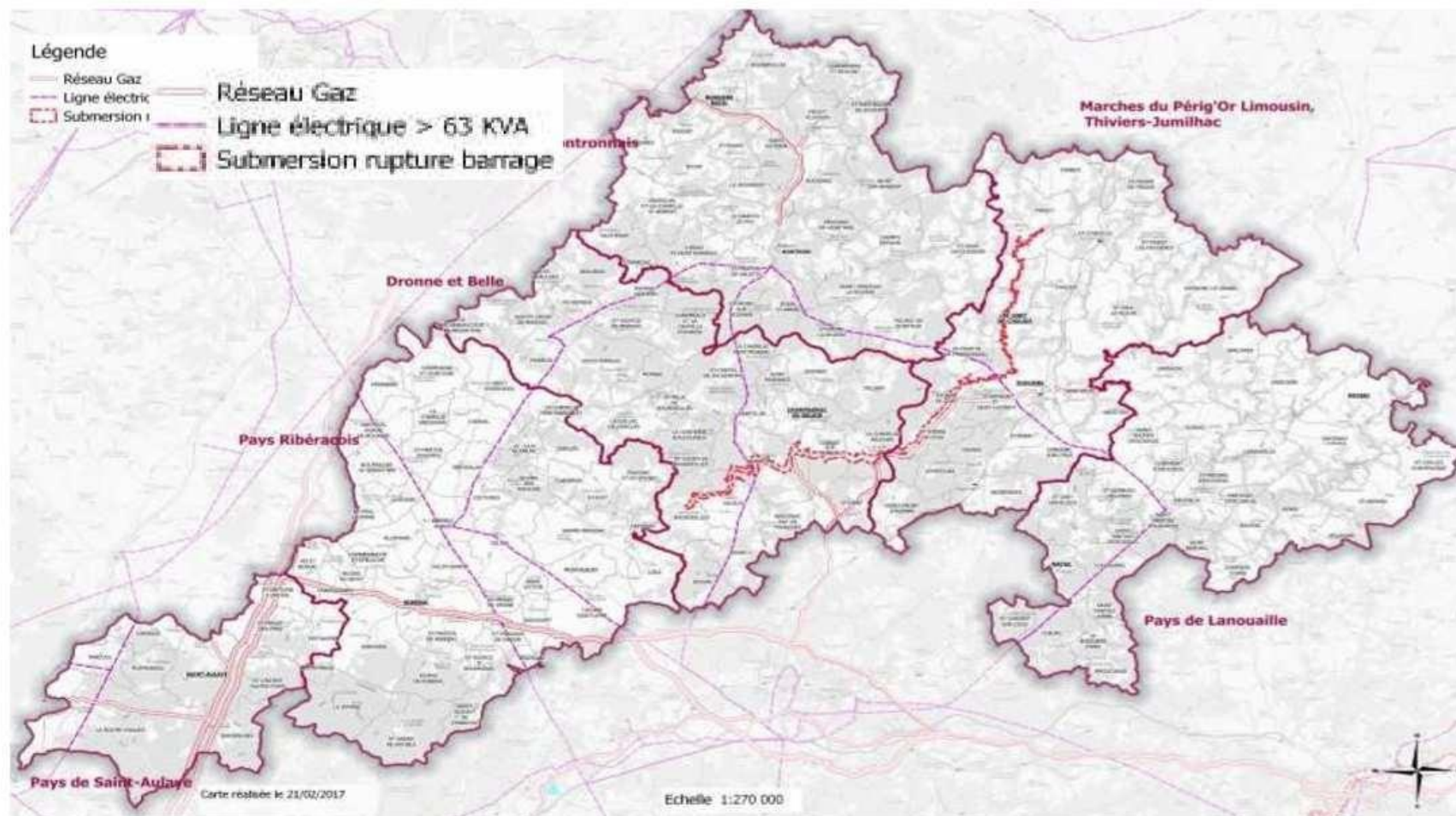
Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est un établissement dont l'activité présente un risque ou un inconvénient pour l'environnement humain et naturel.

Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux, les a soumis à réglementation et les contrôle en permanence. Certains d'entre eux, particulièrement dangereux en raison de la nature des produits qu'ils utilisent, traitent ou stockent, sont par ailleurs soumis à la Directive « SEVESO 2 ».

Avec l'absence de site classé SEVESO le territoire est préservé des risques industriels.

¹⁸ Installations Classées pour la Protection de l'Environnement



Sources : DDT 24, Epidor, GASPAR(data.gouv.fr),

Figure 104 – Contraintes et servitudes sur le territoire du SCoT du Périgord Vert (source : PAC du Périgord Vert)

Le territoire du SCoT du Périgord Vert est relativement préservé des risques technologiques.

Nuisances et pollutions

Les nuisances sonores

Il est nécessaire de prendre en compte les contraintes acoustiques liées à l'implantation des voies de circulation, d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou d'équipements de loisirs et d'éviter la réalisation de zones d'habitation trop proches de telles sources de nuisances. De plus, comme indiqué à l'article R.111-3 du code de l'urbanisme, un projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est susceptible, en raison de sa localisation, d'être exposé à des nuisances graves, dues notamment au bruit.

La circulation constitue la source principale de bruit perçue par les ménages en France (INSEE, 2017). Globalement, sur le territoire français, le bruit des transports représente près de 80% du bruit émis dans l'environnement.

Le secteur d'étude est plutôt un territoire relativement rural. Les nuisances sonores sur le territoire sont principalement liées au réseau routier et dans une moindre mesure par le trafic ferroviaire et aérien.

Dans le cadre de l'article L 571-10 du code de l'environnement, chaque département doit recenser et classer les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques acoustiques et du trafic. Ce classement distingue les voies bruyantes en 5 catégories :

Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	d = 300 m
2	d = 250 m
3	d = 100 m
4	d = 30 m
5	d = 10 m

Chaque catégorie est reliée à un rayon d'impact sonore. Ce rayon est à prendre en compte dans l'aménagement.

Sur le territoire du CCPN aucun axe n'est concerné par un classement sonore.

Concernant l'aviation civile, on recense deux plates-formes ULM (Bussière-Badil et St Pardoux la Rivière) sur la CCPN, qui ne font pas l'objet de plan d'exposition au bruit (PEB).

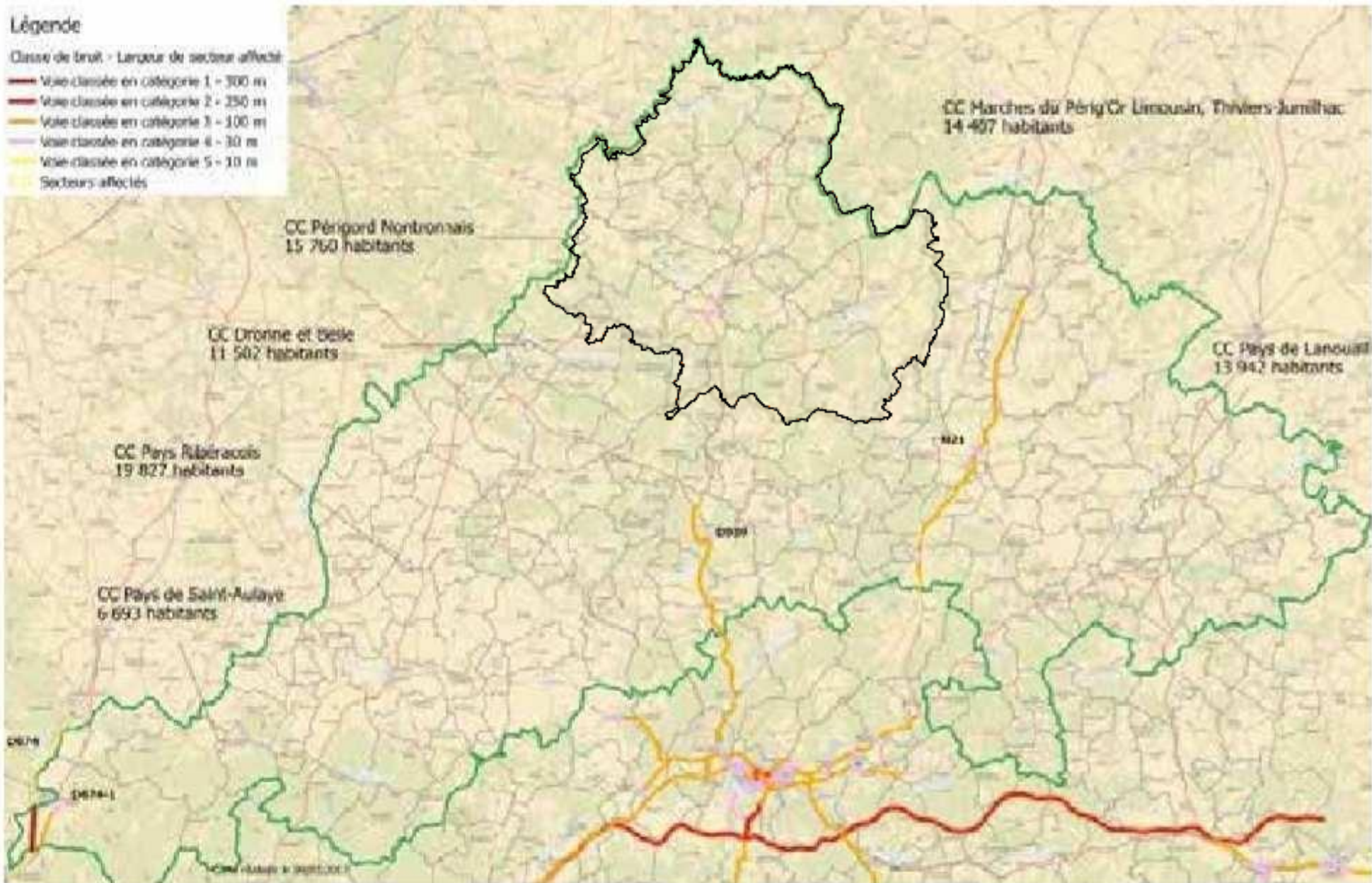


Figure 105 - Classement sonore des infrastructures routières du territoire du SCoT du Périgord Vert (source : PAC)

Les sites et sols pollués

La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des inventaires des sites pollués ou susceptibles de l'être d'une façon systématique (premier inventaire en 1978). Les principaux objectifs de ces inventaires sont de recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement, de conserver la mémoire de ces sites et de fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

La réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et activités de service, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS.

Selon la base de données BASIAS, il existe de nombreux sites répartis sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

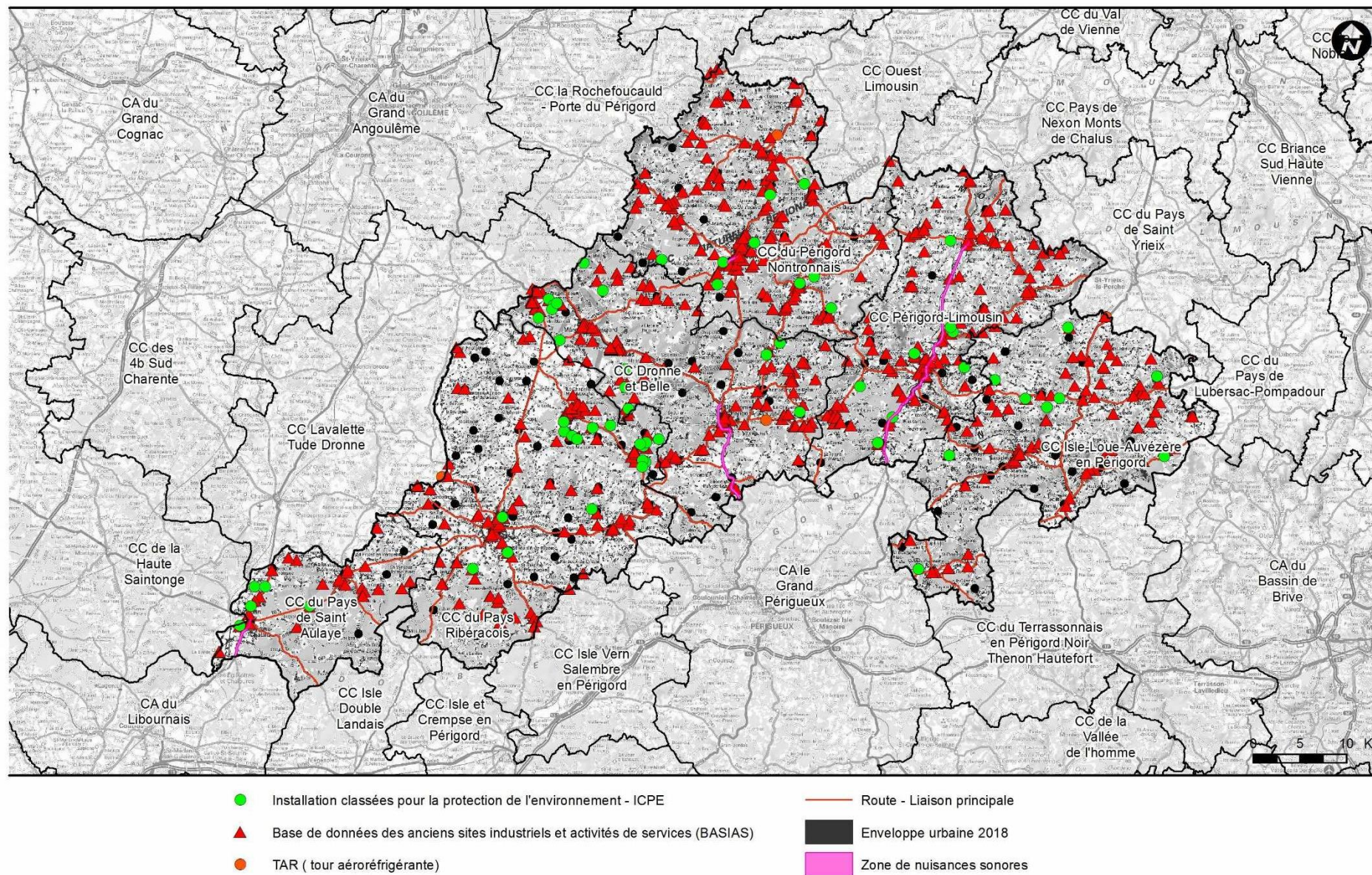
Selon la base de données BASOL¹⁹, 2 sites sont présents sur les communes suivantes :

- Saint-Front-la-Rivière – société LA BAGUETTE DE BOIS
- Saint-Pardoux-la-Rivière – S.A.S. CIHB Thiviers – Ancienne usine à gaz - Agences d'exploitation et clientèle d'EDF/GDF

Il s'agit principalement de sols impactés par d'anciennes activités de traitement (de bois en particulier).

¹⁹ Base de données qui liste les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Autres risques et nuisances



Sources: IGN® RGE, Open Data, Bd Topo, DREAL Occitanie, Dgfp, Géorisques
Conception: Juin 2018

Eaux urbaines²⁰ et pollutions

LES EAUX PLUVIALES

Par définition, les eaux pluviales dans les réseaux résultent des précipitations atmosphériques qui ruissellent sur les surfaces imperméabilisées (voiries, trottoirs, parkings...) ou sur les surfaces non bâties lorsque les sols sont imperméables (formations argileuses) ou saturés (pas d'infiltration possible). Les conséquences principales de ruissellements importants sont la génération de forts débits d'eau potentiellement à l'origine de phénomènes d'inondation et d'érosion des sols. Les deux éléments les plus importants à prendre en compte pour le dimensionnement des ouvrages sont donc l'imperméabilisation des surfaces ainsi que l'intensité des pluies les plus violentes susceptibles de toucher le territoire concerné.

Contrairement aux eaux usées domestiques, il n'existe pas d'obligation de raccordement des constructions existantes ou futures aux réseaux publics traitant les eaux pluviales, qu'ils soient unitaires ou séparatifs. En effet, l'article 641 du Code Civil prévoit que « *tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fond* ». En revanche, une collectivité peut tout à fait décider d'interdire ou de réglementer le déversement des eaux pluviales dans son réseau d'assainissement. En outre, tout rejet vers un réseau d'eaux pluviales doit être autorisé par le service qui assure la police des réseaux (article L.1331-10 du Code de la Santé Publique) à condition que le rejet final du réseau vers le milieu naturel soit homologué par la Police de l'Eau.

²⁰ Le terme "eaux urbaines" renvoie à l'ensemble des eaux dont l'écoulement ou la composition ont été modifiés par l'urbanisation. Les eaux urbaines comprennent donc les eaux pluviales qui ruissellent sur les surfaces urbanisées ainsi que les eaux usées reprises par des systèmes d'assainissement autonomes ou collectifs. Lorsque des réseaux existent, la collecte de ces deux types d'eau peut être réalisée de manière séparée ou unitaire. Lorsqu'il n'existe pas de réseau à proximité, l'assainissement autonome et l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle sont utilisés.

La maîtrise du ruissellement des eaux pluviales ainsi que la lutte contre la pollution générée par ces eaux peuvent être prises en compte dans le cadre de l'établissement d'un zonage d'assainissement. En effet, l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes ou les collectivités compétentes délimitent :

- « *Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement* » ;
- *Les zones où il est nécessaire de prévoir les installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et le ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement* ».

L'article L211-7 du Code de l'Environnement habilite également les collectivités territoriales à « *entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence* » visant, en autres, la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ainsi que la lutte contre les pollutions.

Que ce soit en milieu urbain ou rural, les eaux pluviales peuvent constituer une cause de pollution importante des cours d'eau. Afin d'éviter toute pollution par l'infiltration des eaux pluviales, il est ainsi préférable de :

- Ne pas infiltrer sans traitement préalable les surfaces dites « à risque » où les eaux pluviales chargées pourraient directement polluer les sols et les nappes phréatiques ;

- Ne pas faire de rejets d'eaux pluviales régulés en réseau unitaire qui ont pour effet d'envoyer des débits d'eaux claires à la station d'épuration se trouvant en bout de réseau. En effet, même si l'apport d'eaux claires est faible, il est continu et augmente les volumes d'eau traités par la station d'épuration.

De plus, lors de fortes pluies, la connexion des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées est à l'origine de débordements potentiels des réseaux vers le milieu naturel, entraînant une pollution directe et rapide.

La compétence eaux pluviales est dévolue aux différentes communes du territoire. Néanmoins, certaines eaux pluviales sont reprises par les dispositifs d'assainissement lorsque les réseaux de collecte sont unitaires

L'ASSAINISSEMENT ET LES SOURCES DE POLLUTIONS

Les eaux usées peuvent être à l'origine de pollution dans plusieurs cas :

- Si le réseau est unitaire, dans le cas de fortes pluies, le volume des eaux pluviales engendre parfois un déversement des réseaux d'assainissement en différents points lorsque ceux-ci se trouvent saturés. Ces déversements se localisent principalement au niveau des déversoirs d'orages ;
- Si le réseau d'assainissement monte en charge et que l'eau remonte alors sur la chaussée par les ouvrages de contrôle (bouches d'égout, station de pompage ...) ;
- Si le réseau est séparatif mais qu'il existe de mauvais raccordements.

L'assainissement est assuré en grande partie par des équipements autonomes pour les hameaux et certains villages peu denses et par des équipements collectifs pour les bourgs et de nombreux villages.

Qualité de l'air et pollutions

INDICE ATMO

La qualité de l'air résulte des émissions de polluants provenant des activités anthropiques et de leur dispersion dans les basses couches de l'atmosphère. Ces deux facteurs sont variables dans le temps, notamment la dispersion qui dépend pour une grande part des conditions météorologiques du moment.

Pour caractériser la qualité de l'air, le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, l'ADEME et les associations de surveillance ont développé un indicateur : l'indice ATMO. Il caractérise la qualité de l'air quotidienne d'une agglomération de plus de 100 000 habitants sur une échelle qui va de 1 (indice très bon) à 10 (indice très mauvais). Pour une zone de moins de 100 000 habitants, on parlera d'indices de la qualité de l'air simplifiés (IQA).

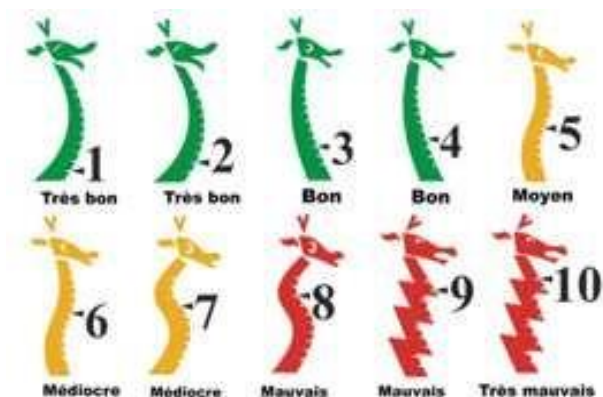


Figure 106 - Indices Atmo

Cet indice ne permet pas de mettre en évidence des phénomènes localisés de pollution mais une pollution globale de fond. Cette échelle tient compte des niveaux du dioxyde de soufre, du dioxyde d'azote, de l'ozone et des particules fines.

Atmo Nouvelle-Aquitaine est l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air dans la région, née de la fusion de AIRAQ, ATMO Poitou-Charentes et LIMAIR

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Les polluants atmosphériques sont trop nombreux pour être surveillés en totalité. Certains d'entre eux sont choisis car ils sont représentatifs de certains types de pollution (industrielle ou automobile) et/ou parce que leurs effets nuisibles pour l'environnement et/ou la santé sont établis. Les principaux indicateurs de pollution atmosphérique sont détaillés ci-après.

- Les oxydes d'azote (NO_x), que ce soit le monoxyde ou le dioxyde, proviennent des combustions et du trafic automobile. Le dioxyde d'azote provient à 60% des véhicules. Ils affectent les fonctions pulmonaires et favorisent les infections ;
- L'ozone (O₃) provient de la réaction des polluants primaires (issus de l'automobile ou des industries) en présence de rayonnement solaire et d'une température élevée. Il provoque toux, altérations pulmonaires, irritations oculaires ;
- Le monoxyde de carbone (CO) provient du trafic automobile et du mauvais fonctionnement des chauffages. Il provoque maux de têtes, vertiges. Il est mortel, à forte concentration, en cas d'exposition prolongée en milieu confiné ;

- Le dioxyde de soufre (SO₂) provient de la combustion des énergies fossiles contenant des impuretés soufrées (fioul et du charbon) utilisée dans l'agriculture, l'industrie, et le chauffage. Il irrite les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures ;
- Les particules en suspension (PM10), d'un diamètre inférieur à 10 microns, et les particules fines en suspension (PM2.5) proviennent du trafic automobile, des chauffages au fioul ou au bois et des activités industrielles. Plus elles sont fines, plus ces poussières pénètrent profondément dans les voies respiratoires ;
- Les poussières sédimentables (PS), de taille plus importante que les PM10 (une centaine de microns), ont pour origine l'exploitation de carrières en zone rurale, et d'usines d'industries lourdes. Les PS ne sont pas dangereuses pour la santé de l'homme, mais elles gênent principalement son confort (problème dans les jardins, les vignes...);
- Les Composés Organiques Volatils (COV) entrent dans la composition des carburants mais aussi de nombreux produits courants : peintures, encres, colles, détachants, cosmétiques, solvants... Des COV sont émis également par le milieu naturel ;
- Les odeurs perçues sont généralement dues à une multitude de molécules différentes, en concentration très faible, mélangées à l'air respiré ;
- Le Benzène, Toluène, Éthyl benzène, méta, para et ortho-Xylènes (BTEX) proviennent des véhicules, des industries, des solvants... Ils provoquent gêne olfactive, irritation et diminution de la capacité respiratoire. Le benzène a des effets mutagènes et cancérogènes ;
- L'ammoniac (NH₃) est un polluant essentiellement agricole, émis lors de l'épandage des lisiers provenant des élevages d'animaux, mais aussi lors de la fabrication des engrais

ammoniaqués. Il a une action irritante sur les muqueuses de l'organisme. On retiendra globalement la présence potentielle de polluants liés aux pesticides ou à des produits "phytosanitaires".

LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

La qualité de l'air résulte du croisement de deux facteurs, à savoir : des émissions de polluants provenant des activités anthropiques, et de leur dispersion dans les basses couches de l'atmosphère. Ces deux facteurs sont variables dans le temps, notamment la dispersion qui dépend pour une grande part des conditions météorologiques du moment.

Sur le département, il n'existe qu'une seule station urbaine située à Périgueux pour mesurer la qualité de l'air.

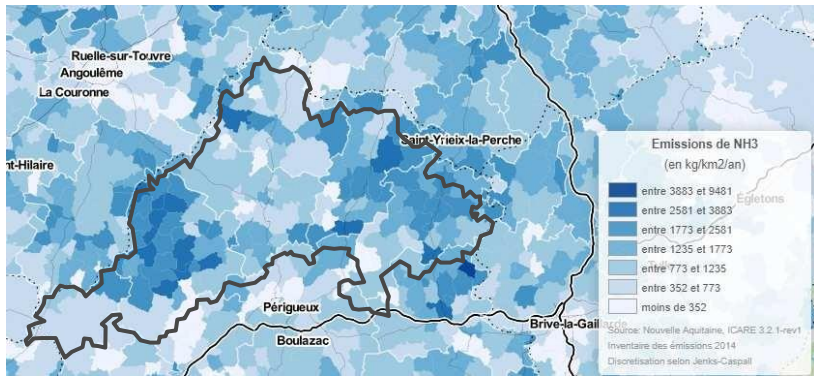
En 2016, les indices de qualité de l'air ont été relativement bons sur l'ensemble de la Dordogne.

En 2015, les indices de la qualité de l'air en Dordogne ont été à 74 % « très bons à bons » et à 26 % « moyens à médiocres ».

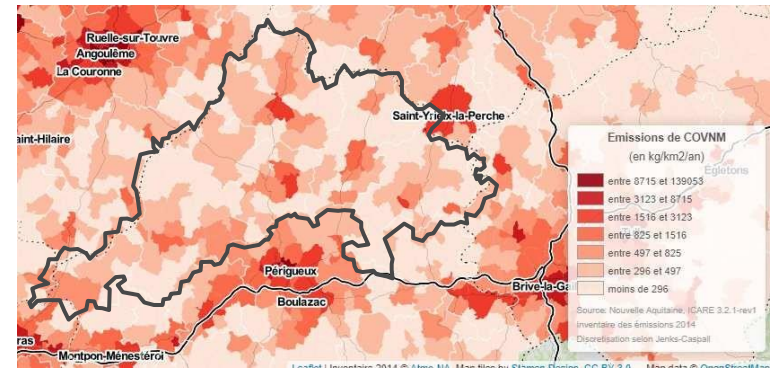
CONTEXTE LOCAL À L'ÉCHELLE DE LA CCPN.

Le territoire n'est pas comparable à celui d'un centre-ville. Il s'agit d'un territoire rural, à faible densité de population, avec l'absence de sites industriels majeurs et de trafics routiers intenses, notamment.

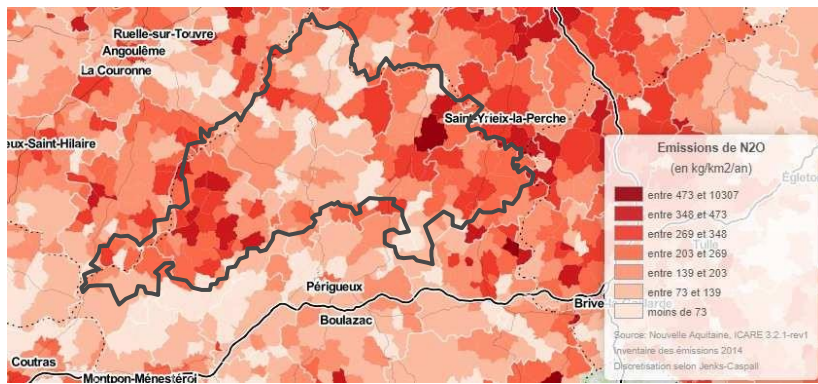
Compte tenu des observations sur l'ensemble du département, on peut déduire que la qualité de l'air dans le secteur d'étude reste globalement bonne.



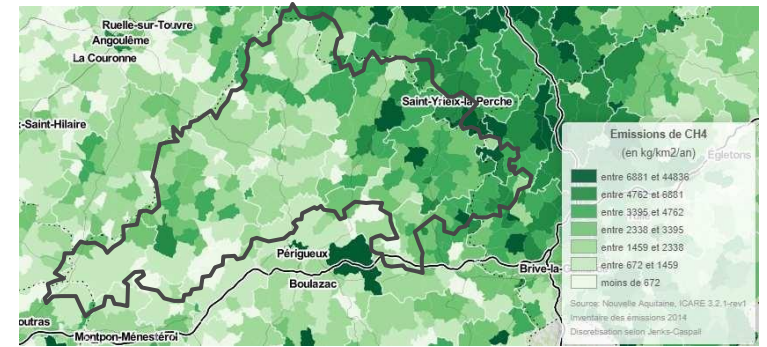
Émissions d'ammoniaque (NH3)



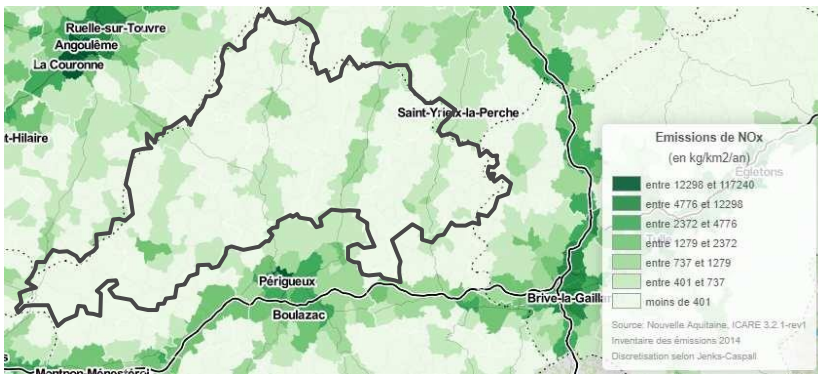
Émissions de composés organiques non volatils (COVNM)



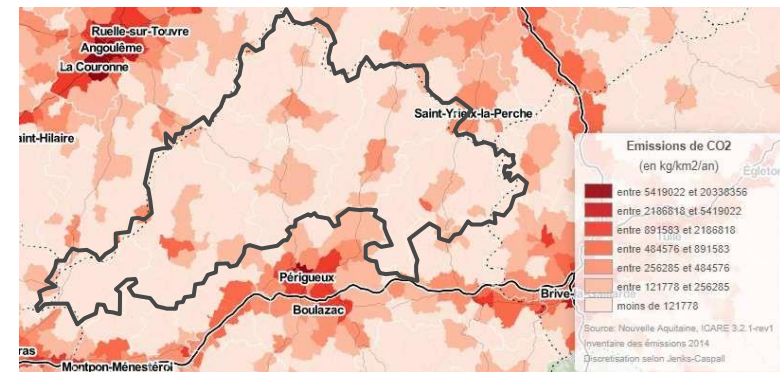
Émissions de protoxyde d'azote (N2O)



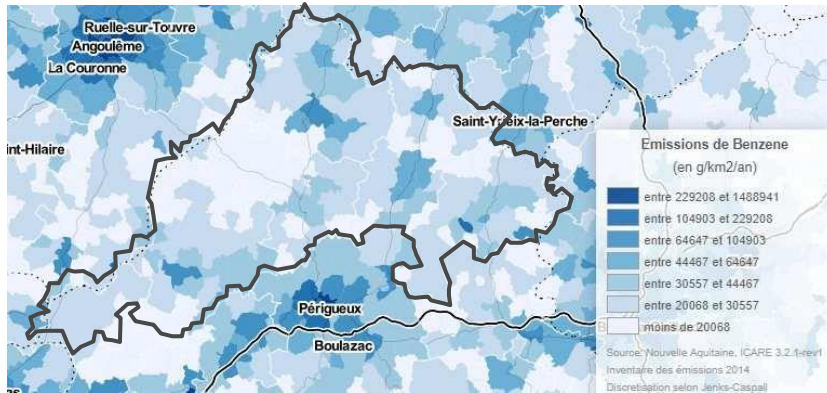
Émissions de méthane (CH4)



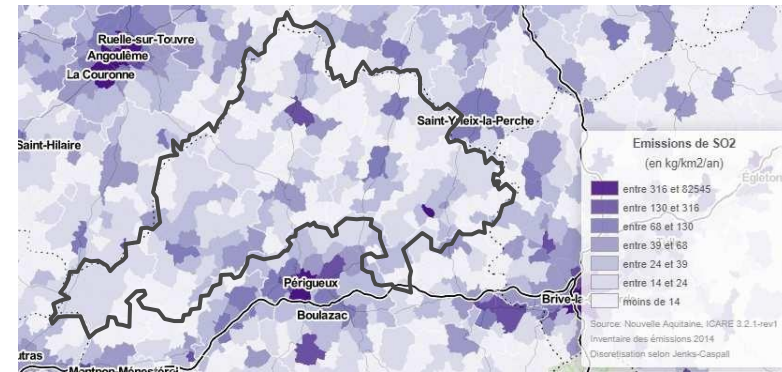
Émissions d'oxydes d'Azote (Nox)



Émissions de dioxyde de carbone hors biomasse

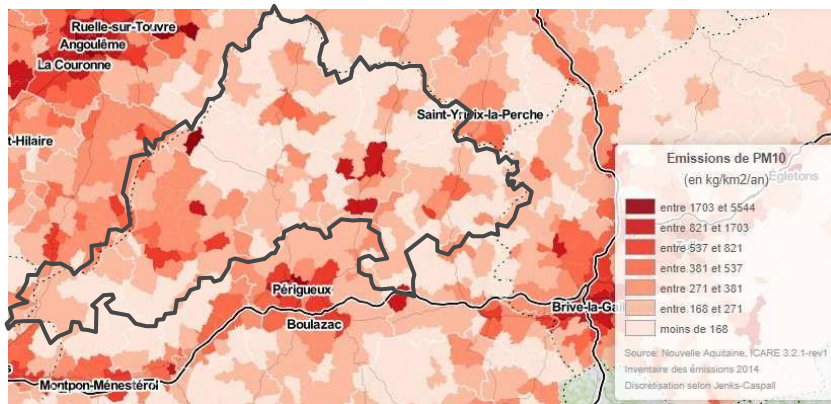


Émissions de benzène

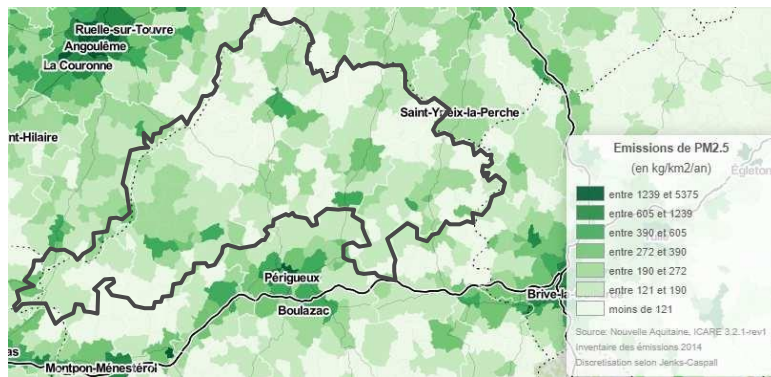


Émissions de dioxyde de soufre (SO₂)

Figure 107 – Carte de différentes émissions de polluants (source : emissions-polluantes.atmo-nouvelleaquitaine.org)



Émissions de particules fines PM₁₀



Émissions de particules fines PM_{2,5}